
Digitized by Google


N



HISTOIRE D'ANGLETERRE,

CONTENANT

LA MAISON DE PLANTAGENET,

Par M. DAVID HUME,

*Traduite de l'Anglois par Madame B***.*

TOME VI.



A AMSTERDAM.

M. DCC. LXIX.

TABLE
DES CHAPITRES,

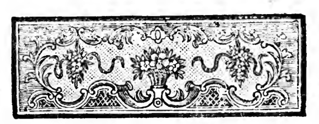
Contenus dans les trois derniers Volumes de la Maison

DE PLANTAGENET.

CHAPITRE III.

CHAPITRE VII.

Fin de la Table des Chapitres des trois derniers Volumes.



HISTOIRE.

D'ANGLETERRE, DEPUIS L'INVASION *DE* JULES CÉSAR, JUSQU'A L'AVÉNEMENT *DE* *HENRI VII.*

HENRI IV.

CHAPITRE VII.

Droits du Roi à la Couronne ; Revolte ; Soulévement du pays de Galles ; Rebellion du Comte de Northumberland ; Bataille de Shrewsbury ; Etat de l'Ecosse ; Actes parlementaires ; Mort & Caractere du Roi.

LES Anglois s'étoient familiarisés depuis si long-temps à voir leur Mo- 1399.

1399. Droits du Roi à la Couronne.

narchie héréditaire; lorſqu'ils s'étoient écartés de l'ordre de la ſucceſſion pour ſe donner un Maître, leur choix avoit tellement porté le ſceau de l'injuſtice, de la violence, & ſi peu celui d'une élection nationale & libre; les retours à l'héritier préſomptif avoient toujours paru de ſi heureuſes époques dans leur Hiſtoire, qu'Henri craignit qu'en fondant ſes droits ſur le conſentement du peuple, il ne les appuyât ſur une baſe à laquelle le peuple même n'étoit point accoutumé, dont il ne reconnoîtroit la ſolidité qu'avec peine. L'idée de choix ſembloit emporter celle de conditions impoſées, & par conſéquent la liberté de révoquer le conſentement, dans le cas où ces conditions ne ſeroient pas exactement remplies. Cette idée devoit naturellement paroître déſagréable au Souverain, & pouvoit devenir dangereuſe au peuple même, qui, trop ſuſceptible des influences d'une Nobleſſe remuante, n'avoit jamais obéi qu'imparfaitement à ſes Monarques héréditaires. Toutes ces raiſons déterminerent Henri à ne jamais s'étayer du vœu de ſes Sujets, le ſeul ti-

tre sur lequel son autorité pût s'établir sans inconséquence. Il préféra d'entasser des prétentions vagues, & de leur donner les couleurs les plus spécieuses qu'il lui seroit possible; à la fin il se trouva n'avoir, aux yeux des gens sages, que le droit de possession actuelle, droit très-précaire, & que, par sa nature même, les factions des Grands, ou les préventions du peuple ne pouvoient que mieux renverser. Ce Prince avoit à la vérité un avantage présent sur son Compétiteur; l'héritier de la Maison de Mortimer, qui avoit été reconnu en Parlement, héritier légitime de la Couronne, n'étoit alors âgé que de sept ans (a); ses amis plus occupés de sa sûreté que de sa fortune, gardoient le silence sur ses droits, & Henri le retenoit lui & son frere, dans une honnête captivité, au Château de Windsor; mais il avoit lieu de craindre qu'à mesure que cet enfant grandiroit, le peuple ne s'attachât à lui, & n'ouvrît les yeux sur la fraude, la violence & l'injustice qui l'avoient exclu du Trône. Plusieurs

1399.

(a) Dugdale, Vol. 1. p. 151.

motifs plaidoient en sa faveur; il étoit
1399. né dans le pays, & y jouissoit de toute la considération dûe à la grandeur de sa Maison & de ses alliances; quelque coupable que le Monarque déposé pût être, ce jeune enfant ne méritoit aucun reproche, étoit de la même Religion que ses compatriotes, élevé de la même maniere, & ne pouvoit être dominé par aucun intérêt différent : tous ces points de vue concouroient à faire valoir ses prétentions. Quoique le Prince régnant pût se garantir par son habileté, d'une révolution totale, il prévoyoit judicieusement qu'au moins son autorité n'égaleroit qu'avec peine celle de ses prédécesseurs.

Henri eut lieu de se convaincre dans le premier Parlement qu'il tint, du danger attaché au rang où il étoit monté, & des obstacles qu'il trouveroit à gouverner une Aristocratie désordonnée, toujours divisée par les factions, & encore plus enflâmée par les ressentimens que les convulsions récentes laissent ordinairement dans un Etat. Dès le commencement de l'Assemblée

les Pairs firent éclater l'emportement le plus fougueux : quarante gantelets, ce signal de la fureur de se battre, furent jettés sur le plancher de la Chambre Haute par des Lords qui se défierent mutuellement au combat : les noms outrageans de *menteur* & de *traître* retentirent de tous côtés; le Roi parvint cependant à en imposer assez à ces illustres champions pour arrêter toutes voies de fait entr'eux, mais il lui fut impossible de les réconcilier parfaitement.

1399.

1400. Révolte.

Leur haine ne resta pas long-temps dans l'inaction : les Comtes de Rutland, de Kent, d'Huntington, & le Lord Spenser, alors dégradés des titres d'Albemarle, Surrey, Exeter & Glocester, dont Richard les avoit honorés, comploterent avec le Lord Lumley, de fomenter une révolte, & de s'emparer de la personne du Roi à Windsor (*a*). Mais le secret de la conspiration fut trahi par Rutland, qui se retira subitement à Londres, après avoir averti le Roi; & lorsque les conjurés se rendirent à Windsor avec

(*a*) Walsing. p. 362. Otterb. p. 224.

1400. un corps de cinq cens chevaux, ils trouverent qu'ils avoient manqué le coup, dont le succès de leur entreprise dépendoit. Henri se montra le lendemain à Kingston sur la Tamise, à la tête de vingt mille hommes, la plûpart tirés de la Ville; & ses ennemis trop foibles pour tenir devant lui, se disperserent dans l'intention de faire soulever les différentes Provinces où ils avoient leurs terres & du crédit. Mais le parti du Roi les poursuivit avec chaleur, & par-tout déconcerta leurs mesures. Les citoyens de Cirencester se saisirent des Comtes de Kent & de Salisbury, & leur firent trancher la tête le jour d'après sans autre cérémonie, selon la coutume du temps (*a*). Les habitans de Bristol traiterent de même Spenser & Lumley. Le Comte d'Huntington, Sir Thomas Blount, Sir Benedict Sely, & d'autres conjurés, furent aussi faits prisonniers & mis à mort par ordre de Henri. Lorsqu'on apporta les quartiers de ces infortunés à Londres, dix-huit Evêques, & trente-quatre Abbés mîtrés se joignirent à la popu-

(*a*) Walsing. p. 364. Ypod. Neust. p. 556.

lace, & allerent à leur rencontre avec les marques d'alégresse les plus indécentes. 1401.

Mais le spectacle le plus révoltant pour quiconque conservoit encore quelque sentiment d'honneur ou d'humanité, fut l'aspect du Comte de Rutland, portant au bout d'une lance la tête du Lord Spencer, son beau-frere, & la présentant en triomphe à Henri, comme un témoignage de sa fidélité. C'est ainsi que Rutland, qui devint peu de temps ensuite Duc d'York par la mort de son pere, & premier Prince du sang, après avoir prêté sa main au meurtre de son oncle, le Duc de Glocester (a), abandonné aussi-tôt Richard, dont il venoit d'être l'instrument & le confident, conspiré contre les jours d'Henri, malgré le serment d'obéissance qui le lioit à ce Monarque, trahi ses Associés qu'il avoit engagés lui-même dans sa révolte, étaloit maintenant à la face du public ces gages de son atrocité, avec l'audace d'un scélérat endurci par le nombre de ses forfaits.

(a) Dugdale, Vol. II. p. 171.

1401. Henri comprit que, quoique l'exécution de ces conjurés affermît son Trône, les animosités qui restent après des scenes si sanglantes, sont toujours dangereuses pour l'autorité Royale ; il se détermina donc à n'augmenter par aucunes entreprises hasardeuses, la foule d'ennemis dont il se voyoit environné. Tant qu'il n'avoit été que simple sujet, on l'avoit cru fortement préoccupé des principes de son pere, le Duc de Lancaster, sur la Religion, & très-imbu des préjugés que les Lollards inspiroient contre les abus de l'Eglise établie ; mais lorsqu'il se trouva possesseur d'un Trône auquel ses droits paroissoient si incertains, il jugea que la superstition étoit un ressort puissant dont il falloit qu'il se servît pour assurer son Gouvernement, & résolut à quelque prix que ce pût être, de regagner le Clergé. Il n'y avoit eu jusqu'alors aucune Loi pénale contre l'hérésie : ménagement qui étoit bien moins l'ouvrage d'un esprit de tolérance dans l'Eglise Romaine, que l'effet de l'ignorance du peuple, trop entiere pour qu'on le supposât capable

de produire ou de recevoir quelques nouvelles doctrines, & pour qu'il eût besoin d'être gêné par des châtimens rigoureux. Mais lorsque le sçavoir & le génie de Wickleffe eurent une fois brisé les chaînes où les préjugés retenoient les esprits, les Ecclésiastiques demanderent hautement que l'on punît ses disciples. Le Roi très-peu scrupuleux dans sa conduite, consentit aisément à sacrifier ses principes à ses intérêts, & à s'affectionner les gens d'Eglise par la méthode la plus sûre, celle de servir leur vengeance contre leurs adversaires. Il engagea le Parlement à passer une Loi sur ce sujet; & il fut statué qu'un hérétique obstiné ou relaps, seroit livré au bras séculier par l'Evêque ou ses Commissaires, & au feu par le Magistrat Civil, en présence du peuple (a). Cette arme ne resta pas long-temps oisive entre les mains du Clergé: William Sautre, Recteur de Saint Osithes à Londres, avoit été condamné par la convocation de Canterbury: la Chambre des Pairs ratifia sa Sentence; le Roi donna l'ordre 1401.

(a) 2. Henri IV. chap. 7.

1401. de l'exécuter (*a*), & le malheureux expia ses erreurs dans les flâmes. Ce fut le premier exemple de persécution qu'il y eut en Angleterre ; ainsi on ajouta une horreur de plus aux autres scenes effroyables, déjà trop familieres chez cette Nation.

Mais toutes les précautions de Henri ne purent le mettre à couvert des sujets d'inquiétudes qui l'aissaillirent de toutes parts. Les alliances de Richard avec la Maison Royale de France animerent d'abord cette Cour du desir de la rétablir sur le Trône, & ensuite de celui de venger sa mort (*b*). Mais quoique les troubles d'Angleterre encourageassent la France à tenter quelques expéditions contre son ancienne ennemie, ceux plus considérables encore qui l'agitoient elle-même, l'obligerent bientôt de prendre des mesures pacifiques : Charles, content de retirer sa fille des mains de Henri, abandonna ses préparatifs de guerre, & renouvella la Treve entre les deux Royaumes (*c*). L'attaque de la Guienne

[*a*] Rymer, Vol. 8. p. 178.
[*b*] Rymer, Vol 8. p. 123.
[*c*] Rymer, Vol. 8. p. 142, 152, 219.

toit encore une tentative séduisante, que les factions qui divisoient alors les François, leur firent négliger. Les Gascons affectionnés à la mémoire de Richard, Prince qu'ils avoient vu naître parmi eux, refusoient de prêter serment de fidélité à l'usurpateur de son Trône & à son meurtrier; & l'aspect d'une Armée Françoise les auroit vraisemblablement déterminées à changer de domination (*a*). Mais le Comte de Worcester, arrivant avec quelques troupes Angloises, raffermit les partisans de l'Angleterre, & intimida leurs antagonistes. La Religion aida aussi à cimenter leur union avec ce Royaume. Richard avoit engagé les Gascons à reconnoître le Pape de Rome; ils sentoient qu'en se soumettant à la France, il faudroit nécessairement passer sous l'obéissance du Pape d'Avignon, qu'on leur avoit appris à détester comme un schismatique; & leurs préventions à cet égard étoient trop fortement enracinées, pour qu'ils fussent capables d'y renoncer si promptement. 1401.

(*a*) Rymer, Vol. 8. p. 110, 111.

1401. La révolution arrivée en Angleterre devint aussi l'occasion d'un soulevement dans le Pays de Galles. Owen Glendour ou Glendourduy, descendu des anciens Princes de ce pays, étoit devenu suspect par l'attachement qu'on lui connoissoit pour Richard ; Reginal, Lord Gray de Ruthin, dévoué entiérement au nouveau Roi, & possesseur d'une grande fortune sur les frontieres de cette Principauté, crut le moment favorable pour opprimer son voisin, & s'emparer de ses terres (*a*). Glendour, indigné de l'injustice, & encore plus de l'outrage qu'on osoit lui faire, rentra dans ses biens à main armée (*b*) ; Henri envoya du secours au Lord Gray (*c*) ; les Gallois prirent le parti de Glendour ; une guerre intestine s'alluma ; Glendour la soutint long-temps par sa valeur & son activité, secondées des forces naturelles du pays & du génie farouche de ses habitans.

Soulevement du pays de Galles.

Comme Glendour commettoit des

(*a*) Vita Ric. Sec. 171, 172.
(*b*) Walsing. p. 364.
(*c*) Vita Ric. Sec. 172, 173.

hostilités contre tous les Anglois, sans distinction d'amis ou d'ennemis, il dévasta les terres du Comte de Marche; Sir Edmund Mortimer, oncle de ce Seigneur, arma les *retainers* ou cliens de sa maison, & livra bataille au Chieftain Gallois, qui mit ses troupes en fuite & le fit prisonnier (b). Dans le même temps, le jeune Comte de Marche, auquel on avoit permis de se retirer à son Château de Wigmore, quoiqu'à peine sorti de l'enfance se mit en campagne avec quelques gens à lui, & tomba entre les mains de Glendour qui le conduisit dans la Province de Galles (*a*). Comme Henri détestoit toute la Maison de Marche, il consentit que le Comte fût retenu prisonnier; & quoique ce jeune Seigneur fût proche allié des Piercy, auxquels le nouveau Monarque devoit sa Couronne, il refusa la permission au Comte de Northumberland de traiter de sa rançon avec Glendour. 1401.

Le pied incertain sur lequel les affaires de Henri resterent long-tems

(*a*) Dugdale, Vol. 1. p. 150.
(*b*) Dugdale, Vol. 1. p. 151.

avec la France, & les troubles qui ac-
1401. compagnerent tous les grands changemens dans les Etats, enhardirent les Ecossois à tenter des incursions en Angleterre. Henri animé du desir de châtier leur audace, mais craignant de déplaire au peuple s'il lui demandoit des subsides considérables, convoqua un Conseil à Westminster, composé des Pairs, sans les Communes, & l'instruisit de sa situation (*a*); la partie Militaire de la constitution féodale ne subsistoit plus alors; il ne restoit de ces institutions, que ce qui concernoit les droits civils & les propriétés des Sujets : ainsi ce fut *volontairement* que les Pairs consentirent de suivre le Roi dans une expédition contre l'Ecosse, chacun à la tête d'un certain nombre de ses propres cliens (*b*). Henri conduisit cette armée à Edimburgh, ville dont il s'empara aisément, & d'où il somma Robert III, de lui rendre hommage de sa Couronne (*c*). Mais ne trouvant les Ecossois disposés ni à se soumettre

(*a*) Rymer, Vol 8. p. 125, 126.
(*b*) Rymer, Vol. 8. p. 125.
(*c*) Rymer, Vol. 8. p. 155, 156, &c.

à lui, ni à recevoir la bataille, il s'en retourna en Angleterre, trois semaines 1402.
après avoir fait cette inutile bravade, & licentia son armée.

Dans la saison suivante, Archibald, Comte de Douglas, à la tête de douze mille hommes, & suivi de la principale Noblesse d'Ecosse, fit une irruption en Angleterre, & ravagea les Provinces du côté du Nord. Comme il revenoit de cette expédition, les Piercy le surprirent à Holmedon sur les frontieres d'Angleterre, l'attaquerent, & mirent les Ecossois en déroute. Le combat fut opiniâtre. Douglas même, ainsi que Mordac, Comte de Fife, fils du Duc d'Albanie, & neveu du Roi d'Ecosse, les Comtes d'Angus, de Murray, d'Orkney, & plusieurs autres gens de distinction furent faits prisonniers (a). Lorsque Henri reçut la nouvelle de cette victoire, il envoya ordre au Comte de Northumberland de ne pas traiter de la rançon de ses prisonniers, ce que ce Seigneur regardoit comme un droit qui lui appartenoit

(a) Walsing. p. 366. Vita Ric. Sec. p. 180. Chron. Otterb. p. 237.

1402. par les Loix de la guerre qui étoient alors suivies. Le Roi comptoit les garder afin de pouvoir parvenir, par leur moyen, à faire une paix avantageuse avec l'Ecosse: mais cette précaution politique devint un nouveau sujet de mécontentement pour la Maison de Piercy.

1403. Les obligations que Henri avoit au Comte de Northumberland, n'étoient que trop d'une nature à produire l'ingratitude d'un côté, & le mécontentement de l'autre. Le Monarque devenoit jaloux d'un Sujet assez puissant pour l'avoir placé sur le Trône; & le Sujet trouvoit les marques de reconnoissance qu'il recevoit du Monarque, toujours au-dessous du service qu'il lui avoit rendu. Quoique Henri, à son avénement à la Couronne, l'eût créé pour toute sa vie Connétable de Northumberland (a), & eût fait beaucoup d'autres dons à sa famille, l'ambitieux Comte regardoit ces faveurs comme dues, & les moindres refus qu'il essuyoit sur d'autres objets, comme des injures. L'esprit ardent de

Le Comte de Northumberland se révolte.

(a) Rymer, Vol. 8. p. 89.

Harry Piercy, & le caractere factieux du Comte de Worcester, frere cadet 1403.
de Northumberland, aigrirent le ressentiment de ce Seigneur, & les droits mal assurés de Henri, lui donnerent la tentation de renverser le même Trône qu'il avoit élevé. Il entra en correspondance avec Glendour, rendit la liberté au Comte de Douglas, s'unit à ce brave Seigneur, & fit prendre les armes à tous ses partisans. Telle étoit la puissance prodigieuse des grandes Maisons, que le même homme que, peu d'années auparavant, Northumberland avoit conduit les armes à la main contre Richard, servoit de même sous ses ordres contre Henri. Lorsque la guerre étoit prête à éclater, Northumberland tomba malade tout-à-coup à Berwic; le jeune Piercy prit le commandement des troupes & marcha vers Shrewsbury, pour joindre ses forces à celles de Glendour. Le Roi avoit heureusement une petite armée sur pied, qu'il comptoit conduire contre les Ecossois; mais connoissant l'importance de la célérité dans toutes les guerres civiles, il se pressa de rencon-

trer les Rebelles pour leur livrer ba-
1403. taille. Il atteignit Piercy près de Shrewsbury, avant que ce Seigneur eût joint Glendour ; & la politique d'un chef, ainsi que l'impatience de l'autre, engagerent sur le champ une action générale.

La veille même du combat, Piercy envoya un manifeste à Henri, par lequel il renonçoit à son obéissance, le défioit, au nom de son pere & de son oncle, comme au sien, & détailloit tous les griefs de la Nation contre ce Prince. Il lui rappelloit le parjure dont il s'étoit rendu coupable, lorsqu'en prenant terre à Ravenspur, il avoit juré sur l'Evangile, en présence du Comte de Northumberland, qu'il n'avoit d'autre intention que de recouvrer le Duché de Lancaster, & qu'il seroit toujours Sujet fidele de Richard. Il lui reprochoit d'avoir aggravé son crime en commençant par détrôner ce Monarque, en l'immolant ensuite, en usurpant les droits de la Maison de Mortimer, à qui le Trône appartenoit après la mort de Richard, en vertu de l'ordre de succession établi, & des dé-

larations expreſſes du Parlement. Il
ppuyoit ſur la cruelle politique de 1403.
Ienri dans le traitement du jeune
Comte de Marche, qu'il devoit regar-
ler comme ſon Souverain, que cepen-
lant il laiſſoit captif entre des mains
nnemies, & de la rançon duquel il
léfendoit que ſes amis traitaſſent. Il
'accuſoit encore de parjure à l'égard
les taxes peſantes dont il chargeoit la
Nation, après avoir juré de n'en lever
amais aucune ſans une néceſſité indiſ-
penſable. Il lui reprochoit auſſi d'avoir
employé les mêmes artifices, pour que
es Membres de la Chambre Baſſe fuſ-
ſent choiſis à ſon gré, qu'il avoit pré-
cédemment imputés à Richard, &
dont il s'étoit fait un des principaux
moyens d'accuſer & de dépoſer ce
Prince (*a*). Ce manifeſte étoit très-
bien conçu pour enflammer la que-
relle entre les deux partis; la bravoure
des deux chefs promettoit un combat
opiniâtre; & l'égalité des deux armées,
chacune d'environ douze mille hom-
mes, nombre facile à manier par les
Généraux, donnoit lieu de prévoir

(*a*) Hall, f. 21, 22 &c.

une grande effusion de sang d'une &
1403. d'autre part, & une victoire douteuse.

Le 21 Juillet, Bataille de Shrewsbury. On auroit peine à trouver dans ce siecle l'exemple d'une bataille où le choc fût plus terrible & plus constant qu'en celle ci. Henri exposa sa personne au plus fort du combat ; son valeureux fils, dont les exploits militaires devinrent ensuite si fameux, & qui faisoit alors ses premieres armes, se signala sur les traces de son pere, & supporta même la blessure d'une fleche qu'il reçut au visage, sans quitter le champ de bataille (*a*). Piercy soutint de son côté la réputation qu'il s'étoit acquise en plusieurs combats sanglans. Douglas, autrefois son ennemi, se montra encore plus son rival dans l'horreur de la mêlée, & fit des actions de bravoure presqu'incroyables ; il sembloit déterminé à périr ou à terrasser le Roi d'Angleterre sous ses coups. Mais Henri, soit pour donner le change à l'ennemi qui viseroit à sa personne, ou pour encourager les siens en paroissant être par-tout, avoit fait prendre à plusieurs Officiers une armure sem-

(*a*) *T. Livii*, p. 3.

blable à celle qu'il portoit; honneur
que l'épée de Douglas rendit funeste 1403.
à plusieurs (a). Tandis que les armées
étoient aux prises avec cette fureur, une
main inconnue décida la victoire, en
terminant la vie de Piercy, & les
Royalistes triompherent. On prétend
que, tant d'un côté que de l'autre, près
de deux mille trois cens Gentilshommes
resterent sur le champ de bataille;
mais les personnes de la plus grande
distinction entre celles qui périrent,
furent du côté du Roi, le Comte de
Stafford, Sir Hugh Shirley, Sir Nicolas Gausel, Sir Hugh Mortimer, Sir
John Maffey, Sir John Calverley. Il
y eut environ six mille soldats de tués,
dont les deux tiers étoient de l'armée
de Piercy (b). Les Comtes de Worcester & de Douglas furent faits prisonniers: le premier eut la tête tranchée à Shewsbury; le dernier fut traité
avec les égards dûs à son rang & à son
mérite.

Le Comte de Northumberland,
après sa guérison, avoit levé une ar-

(a) Walsing p. 366, 367. Hall, fol 22.
(b) Chron. Otterb. p. 224 Ypod. Neust. p. 560.

mée; il marchoit pour joindre son fils;
1403. mais étant traversé dans sa marche par le Comte de Westmoreland, & apprenant la nouvelle de la bataille de Shrewsbury; il congédia ses troupes & vint avec peu de suite trouver le Roi à York (*a*). Il prétendit n'avoir pris les armes que pour employer sa médiation entre les deux partis; Henri feignit de se contenter de cette apologie, & pardonna au Comte. Tous les autres Rebelles furent traités avec la même clémence, excepté le Comte de Worcester, & Sir Richard Vernon, que l'on regardoit comme les principaux auteurs de la révolte; il paroît qu'aucun de ceux qui s'y étoient engagés, ne périrent par la main du bourreau (*b*).

1405. Mais, quoique Northumberland eût eu sa grace, il sentit qu'il ne rétabliroit jamais la confiance perdue, & qu'il étoit trop puissant pour qu'un Prince, dont la situation mal-assurée justifioit & fondoit les craintes, lui pardonnât cordialement. C'étoit un

(*a*) Otterb. p. 225
(*b*) Rymer, Vol. 8 p. 353.

prodige, ou de la vigilance de Henri, ou de sa bonne fortune, ou du génie étroit de ses ennemis, qu'ils n'eussent point agi de concert: ils se révolterent l'un après l'autre, & par-là lui procurerent la facilité d'éteindre en détail les étincelles éparses de la rebellion, qui auroient allumé un incendie dangereux, si elles eussent été réunies. 1405.

Le Comte de Nottingham, fils du Duc de Norfolk, & l'Archevêque d'York, frere du Comte de Wiltshire, que Henri, encore Duc de Lancaster, avoit fait décapiter à Bristol, resterent tranquilles tant que Piercy tint la campagne; mais ils n'en nourrissoient pas moins au fond de leur cœur une haine violente pour l'ennemi de leur Maison, & ils résolurent de s'unir avec le Comte de Northumberland pour l'accabler. Ils prirent les armes avant que ce Seigneur fût prêt à les joindre, & publierent un manifeste, où, après avoir reproché à Henri l'usurpation de la Couronne & le meurtre de Richard, ils demandoient qu'elle fût rendue à l'héritier légitime, & que tous les vices du Gouvernement fussent cor-

1405. ngés. Le Comte de Weſtmoreland, dont les forces étoient dans le voiſinage des Rebelles, s'approcha d'eux à Shipton près York; mais ſe voyant un trop petit nombre de troupes pour riſquer une bataille, imagina un piege, dans lequel il falloit avoir tout l'excès de leur aveuglement & de leur ſimplicité pour venir tomber. Il demanda une conférence avec l'Archevêque & le Comte, entre les deux armées, écouta leurs plaintes très-patiemment, les invita même à propoſer des remedes aux abus, approuva tout ce qu'ils propoſerent, conſentit à tout ce qu'ils parurent exiger, promit auſſi que Henri leur donneroit une entiere ſatisfaction, &, lorſqu'il les vit contens de ſa facilité à tout accorder, il leur fit remarquer, que, puiſque la bonne intelligence étoit rétablie maintenant entr'eux, il feroit convenable de congédier, de part & d'autre, des troupes qui n'étoient plus propres qu'à ruiner le pays. L'Archevêque & le Comte en donnerent l'ordre ſur le champ; leur armée ſe débanda; mais Weſtmoreland, qui avoit ſecrétement donné des ordres contraires

contraires à la sienne, se saisit des deux Rebelles sans résistance, & les 1405. conduisit au Roi, qui s'avançoit à grande journée pour éteindre le feu de la révolte (a); le procès & le châtiment de l'Archevêque auroient pu devenir une entreprise difficile & dangereuse, si Henri avoit voulu y procéder réguliérement & laisser à ce Prélat le tems de se défendre contre une hardiesse si extraordinaire. La célérité de l'exécution pouvoit seule la rendre sage & prudente. Sir William Gascoigne, chef de Justice, ayant fait quelques difficultés de se prêter aux vues du Roi à ce sujet, ce Monarque donna la connoissance de cette affaire à Sir William Fulthorpe, qui, sans autre instruction ou formalités, sans entendre la défense du coupable, condamna l'Archevêque à mort, & le fit exécuter sur le champ. Ce fut le premier exemple en Angleterre d'une peine capitale infligée à un Prélat, où les Ecclésiastiques de cet Ordre purent apprendre, aussi-bien que les Laïques, que l'impunité n'étoit pas assurée à

(a) Walsing. p. 373. Otterb. p. 255.

leurs crimes. Le Comte de Nottin-
1405. gham fut condamné & exécuté aussi militairement; mais quoique plusieurs autres gens de qualité, tels que le Lord Falconberge, Sir Ralph Hastings, & Sir John Colville, fussent engagés dans cette rebellion, il ne paroît pas que Henri étendit sa sévérité jusqu'à eux.

Lorsque le Comte de Northumberland & le Lord Bardolf apprirent cette nouvelle, ils s'enfuirent en Ecosse, & le Roi réduisit sans efforts toutes leurs Forteresses & tous leurs Châteaux (a). De-là il tourna ses armes contre Glendour, sur lequel le Prince de Galles, son fils, avoit déjà remporté quelques avantages; mais cet ennemi, plus inquiétant que formidable, trouva moyen de se défendre dans ses retraites marécageuses, & d'échapper au lieu de résister aux forces de l'Angleterre. Le Printems suivant, le Comte
1407. de Northumberland & le Lord Bardolf, impatiens de leur exil, entrerent dans les Provinces du Nord, avec l'espoir d'y faire soulever le peuple; mais ils les trouverent si bien gardées, que leur tentative devint inutile. Sir Tho-

(a) Walsing. p. 374.

mas Robesky, Shérif de Yorkshire, attaqua ces deux Rebelles à Braham, & remporta la victoire. Northumberland & Bardolf furent tués dans cette action (*a*); un événement si heureux, joint à la mort de Glendour, arrivée peu de tems après, délivra Henri de tous ses ennemis domestiques. Ce Prince, parvenu au Trône par des moyens si répréhensibles, & qui s'y maintenoit à un titre si illégitime, sçut cependant, à force de valeur, de prudence & d'adresse, accoutumer son peuple au joug, & prendre plus d'ascendant sur les altiers Barons, que la Loi seule n'auroit pu lui en donner, s'il n'eût pas été soutenu par tant de qualités actives. 1407.

Environ dans le même tems, la fortune qui favorisoit Henri, lui procura un avantage sur un Etat voisin, qui, par sa proximé, étoit le plus capable de troubler son Gouvernement. Robert III, Roi d'Ecosse, Prince d'un génie borné, régnoit avec la plus grande douceur, & la plus grande modération. Mais l'Ecosse étoit encore

(*a*) Walsing. p. 377. Chron. Otterb. p. 61.

moins disposée que l'Angleterre, à
1407. aimer, ou même à souffrir des Souverains de ce caractere. Le Duc d'Albanie, frere de Robert, & plus habile, ou du moins d'un caractere plus entreprenant & plus impétueux, s'étoit emparé des rênes du Gouvernement, &, peu satisfait encore d'usurper l'autorité Royale, projettoit d'exclure les enfans de son frere de la succession à la Couronne, & de la faire passer dans sa propre famille. Il confina David, l'aîné de ses neveux, dans une prison, où il le fit mourir de faim. Jacques, le cadet de David, restoit seul entre tyran & le Trône ; Robert effrayé du péril de son fils, l'embarqua sur un Vaisseau, dans l'intention de l'envoyer en France, & de le mettre sous la protection de cette Puissance amie. Malheureusement les Anglois prirent ce Vaisseau, & le Prince Jacques, âgé d'environ neuf ans, fut conduit à Londres ; &, quoiqu'il y eût une Treve encore subsistante entre les deux Royaumes ; Henri refusa constamment de rendre la liberté à ce jeune Prince. Robert, dont les forces étoient déjà épuisées

par les chagrins & les infirmités, ne put soutenir cette derniere infortune, 1407.
& mourut peu de tems après, laissant le Gouvernement entre les mains du Duc d'Albanie (*a*). Henri sentit mieux que jamais alors l'importance de la capture qu'il avoit faite. Tant qu'il avoit un pareil ôtage en sa puissance, il étoit sûr de tenir le Duc d'Albanie en respect, ou, s'il avoit à s'en plaindre, de se venger aisément de lui, en rétablissant l'héritier présomptif de la Couronne d'Ecosse. Mais, quoiqu'en retenant Jacques dans sa Cour, il dérogeât aux principes de la générosité, il en dédommagea amplement ce Prince, en lui donnant une éducation excellente, qui le rendit capable, lorsqu'il parvint au Trône, de policer en quelques sortes les mœurs grossieres & barbares de sa patrie.

Les dispositions à la guerre, qui subsistoient toujours intérieurement entre la France & l'Angleterre, furent enchaînés dans l'inaction pendant la plus grande partie de ce regne. Les défiances & les fermentations civiles,

(*a*) Buchanan, l. 10.

dont le sein de ces deux Nations étoit
1407. agité, empêchoient l'une de profiter de la situation déplorable de l'autre. Mais, comme le bonheur & l'habileté de Henri le firent réussir le premier à étouffer les factions de son Royaume, ce Prince commença, vers les derniers temps de son regne, à moins concentrer ses vues, & à fomenter l'animosité entre la Maison d'Orléans & celle de Bourgogne, dont la division causa tant de désordres en France pendant ce période. Il sçavoit qu'une des principales sources des mécontens Nationaux contre son prédécesseur, avoit été l'indolence de son regne ; & il se flatta qu'en donnant une direction nouvelle au génie inquiet de son peuple, il le détourneroit des guerres & des dissentions intestines. Pour pouvoir joindre
1411. la politique à la force, il conclut d'abord un Traité d'alliance avec le Duc de Bourgogne, & envoya un petit corps de troupes à ce Prince pour le soutenir contre ses ennemis (*a*). Aussitôt après il écouta des propositions plus avantageuses de la part du Duc

(*a*) Walsing. p. 380.

d'Orléans, & lui envoya un secours plus considérable pour fortifier son parti (b). Mais les chefs de ces factions opposées s'accommoderent momentanément ; les intérêts du Monarque Anglois furent, sacrifiés, & l'effort qu'il avoit fait n'eut qu'une issue entiérement vaine & inutile. L'affoiblissement de sa santé, & la briéveté de son regne l'empêcherent de réitérer quelques entreprises de cette espece, que son fils, plus heureux, porta si loin contre la Monarchie Françoise. 1412.

Tels furent les événemens militaires qui arriverent, & les divers intérêts que l'Angleterre eut à démêler avec les pays étrangers, sous ce regne. Les Actes parlementaires & les opérations du Gouvernement Civil, sont plus mémorables & plus dignes de notre attention. Pendant les deux derniers regnes, l'élection des Membres de la Chambre Basse avoit paru une partie essentielle de l'habileté de l'administration qu'on ne devoit pas négliger. Richard fut même accusé d'avoir employé des moyens irréguliers pour pro- Actes parlementaires.

(b) Rymer, Vol. 8. p. 715, 738.

curer à ses partisans le droit de séance
1412. dans cette Chambre. Ce reproche étoit un des plus graves chefs d'accusation qu'on eût porté contre lui, lors de sa déposition. Cependant Henri n'hésita point à suivre les traces de ce Prince, & encouragea les mêmes abus. On promulgua des Loix contre ces influences illicites, & même un Shérif fut puni pour avoir prévariqué dans un de ses rapports (*a*). Mais les Loix étoient ordinairement mal exécutées alors, & les libertés du peuple, telles qu'elles fussent, se soutenoient sur une base plus sûre que les Loix & les Elections parlementaires. Quoique la Chambre des Communes ne fût pas en état d'opposer une digue insurmontable aux vagues perpétuellement bouillonnantes en la Monarchie & l'Aristocratie, & qu'il fût possible de la porter quelquefois à se relâcher du bien public, en faveur de l'une ou de l'autre, de la façon la plus inexcusable, les institutions générales de l'Etat subsistoient toujours inviolablement; les intérêts de divers Membres restoient sur le mê-

(*a*) Cotton, p. 429.

me pied ; l'épée étoit dans la main du Sujet ; & le Gouvernement, qu'oiqu'agité de ces orages passagers, se replaçoit, pour ainsi dire, par son propre poids, sur ces anciens fondemens. 1412.

Pendant la plus grande partie de ce regne, le Roi fut obligé de s'appliquer à gagner la faveur populaire ; la Chambre des Communes, s'appercevant de sa propre importance, commença bientôt à s'arroger des droits qu'elle n'étoit pas dans l'usage d'exercer précédemment. Dans la premiere Session qu'il y eut sous Henri, la Chambre Basse fit passer une Loi, par laquelle aucun Juge, convaincu d'avoir prévariqué dans ses fonctions, ne feroit exécuté sur l'allégation justificative d'un Ordre, ou même d'une menace du Roi, quand il y auroit été de sa vie à résister (*a*) Dans la seconde année du regne de ce Prince, elle insista pour maintenir l'usage de ne point accorder de subsides avant d'avoir obtenu réponse à ses pétitions, ce qui étoit une maniere indirecte de

(*a*) Cotton, p. 364.

marchander avec le Roi (*a*). Dans la
1412. cinquieme année, ces mêmes Communes demanderent que Henri réformât quatre Officiers de sa Maison, qui leur déplaisoient, dont l'un étoit son Confesseur ; &, quoique ce Prince répondît, qu'aucune faute de ces quatre personnes n'étoit venue à sa connoissance, il fut contraint de les sacrifier au desir de plaire à la Chambre Basse (*b*). Dans la sixixieme année, elle accorda un subside au Roi; mais elle nomma des Trésoriers parmi ses Membres, pour veiller à l'emploi de cet argent, selon sa destination, & leur donna ordre de lui en rendre compte (*c*). Dans la huitieme année, elle proposa trente articles importans, pour la réforme du Gouvernement & de la Maison du Roi, qui furent tous adoptés; & elle obligea même tous les Membres du Conseil, tous les Juges, tous les Officiers de la Maison du Roi, de s'engager par serment à l'exécution de ces

(*a*) Cotton, p. 406.
(*b*) Cotton, p. 426.
(*c*) Cotton, p. 438.

rticles (*a*). L'Abréviateur des Regif-
:es remarque les Libertés inufitées, 1412.
ui furent prifes par l'Orateur & la Chambre pendant ce période de ems (*b*); mais ce grand afcendant des Communes ne fut qu'un avantage momentané, produit par la fituation actuelle des chofes. Dans le Parlement fuivant, lorfque l'Orateur fit fes Suppliques accoutumées au Roi, pour obtenir la liberté du Difcours, ce Prince, alors au-deffus de tous fes embarras domeftiques, lui répondit nettement qu'il ne permettoit l'introduction d'aucune nouveauté, & qu'il prétendoit jouir de fes prérogatives. Mais en total, Henri paroît avoir fenti plus judicieufement & maintenu plus foigneufement qu'aucun de fes prédéceffeurs les limites du Gouvernement.

Dans le cours de ce regne, lorfque les Communes fe laifferent quelquefois entraîner à faire des conceffions extraordinaires à la Couronne, elles montrerent auffi leur liberté en les rétractant promptement. Quoique Hen-

(*a*) Cotton, p. 436, 437.
(*b*) Cotton, p. 462.

1412. ri conservât une défiance juste & continuelle de la Maison de Mortimer, il ne permit jamais que le Parlement en prononçât le nom; comme aucun des Rebelles n'avoit hasardé de proclamer le Comte de Marche, Henri ne tenta point de se procurer, ce qui ne lui auroit pas été refusé, une déclaration expresse contre les prétentions de ce Seigneur, parce qu'il n'ignoroit pas qu'une telle déclaration, dans les circonstances présentes, ne seroit d'aucun poids, & ne serviroit qu'à faire revivre dans l'esprit du peuple le souvenir des droits de Mortimer. Le Roi se conduisit à cet égard par des voies plus souterreines & plus artificieuses, en faisant passer un acte qui assuroit la Couronne, à lui, & à ses héritiers mâles (*a*); maniere d'exclure tacitement les femmes de la succession, & d'introduire la Loi Salique dans le Gouvernement Anglois. Quoique la Maison de Plantagenet tirât originairement ses droits d'une femme, Henri crut cette source trop antique & trop inconnue en général, pour qu'on s'en

(*b*) Cotton, p. 454.

souvint, & se flatta que, s'i accoutumoit une fois la Nation à l'usage d'exclure les femmes, elle oublieroit aussi, & négligeroit peu-à-peu le titre auquel la Couronne étoit dûe au Comte de Marche. Mais l'Acte obtenu par Henri, malheureusement pour ce Prince, n'étoit pas irrévocable. Pendant les longs débats qu'on avoit eus avec la France, la Nation Angloise s'étoit si fort élevée contre l'injustice de la Loi Salique, & la Coutume contraire avoit jeté de si profondes racines dans les esprits, qu'il étoit impossible de les en arracher. Ces mêmes Communes dans la Session suivante, craignant donc d'avoir renversé les fondemens du Gouvernement Anglois, & ouvert la porte à plus de guerres civiles que l'élévation irréguliere de la Maison de Lancaster n'en pourroit même allumer, demanda d'une maniere si pressante, un nouveau réglement de succession, que Henri fut obligé de céder à leurs instances, & consentit que les Princesses de sa Maison pussent parvenir au Trône (*a*). Ce changement 1412.

(*a*) Cotton, p. 454.

prouve assez qu'au fond du cœur, per-
1412. sonne n'étoit convaincu des droits que ce Prince avoit réclamés, ou ne sçavoit sur quel principe il les appuyoit.

Mais, quoique pendant ce regne les Communes montrassent un zele très-louable pour la liberté, dans tout ce qu'elles eurent à traiter avec l'autorité Royale, leurs efforts contre l'Eglise furent encore plus extraordinaires, & sembloient anticiper beaucoup sur l'esprit, qui devint si général environ un siecle après. Je sçais que le récit de ces efforts n'a d'autre garant que l'autorité d'un ancien Historien(a), mais cet Historien étoit contemporain & homme d'Eglise; or il étoit contraire aux intérêts de son Ordre de conserver la mémoire d'actes semblables, & encore plus de forger des exemples que la postérité pût être tentée d'imiter. Cette remarque est d'une vérité si évidente, que la maniere la plus vraisemblable de rendre raison du silence des Regis-tres à cet égard, est de supposer que le crédit du Clergé fut assez grand pour y faire effacer les Actes parlementaires

(a) Walsing.

qu'il desiroit d'anéantir, & dont l'indiscrétion d'un Ecclésiastique nous a transmis heureusement la connoissance. 1412.

Dans la sixieme année du regne de Henri, la Chambre Basse, pressée d'accorder un subside à ce Prince, lui proposa en termes clairs, de s'emparer de tout le temporel de l'Eglise, & de le réserver comme un fonds perpétuel, pour les besoins de l'Etat. Elle appuya sur ce que le Clergé possédoit un tiers des terres du Royaume, ne supportoit aucune des charges publiques, & ne devenoit, par tant de richesses exorbitantes, que plus relâché dans les fonctions de son ministere. Lorsque cette adresse fut présentée, l'Archevêque de Canterbury, qui accompagnoit alors le Roi, objecta que si les Ecclésiastiques n'alloient pas en personne à la guerre, ils y envoyoient leurs Vassaux dans tous les cas de nécessité, tandis qu'eux-mêmes s'occupoient nuit & jour sur leur foyer à prier pour le bonheur & la prospérité de l'Etat. L'Orateur sourit, & répondit, sans ménagement, qu'il croyoit que les prieres

de l'Eglise étoient d'un très-foible secours. Cependant l'Archevêque l'emporta dans cette dispute ; le Roi désapprouva la proposition des Communes ; & la Chambre Haute rejetta le Bill qu'elles avoient dressé pour dépouiller l'Eglise de ses revenus (*a*).

1412.

La Chambre Basse ne se découragea point encore, malgré ce peu de succès. Le Roi, dans la onzieme année de son regne, eut recours à elle de nouveau avec plus d'ardeur qu'auparavant. Elle fit alors le calcul de tous les revenus Ecclésiastiques, qui se montoient, selon son compte, à cent quatre-vingt-cinq mille marcs par an, en y comprenant dix-huit mille quatre cens journaux de terres ; & proposa de partager ces richesses entre quinze nouveaux Comtes, quinze cens Chevaliers, six mille Ecuyers, & cent Hôpitaux, outre 20000 liv. par an, que le Roi pourroit prélever pour son propre usage. Elle insista sur ce que les fonctions cléricales seroient mieux remplies par quinze milles Prêtres habitués aux Paroisses, à sept marcs chacun d'appointemens annuels, qu'elles

(*a*) Walsing. p. 371. Ypod Neust. p. 563.

ne l'avoient été jusqu'alors (*a*). Cette requête fut accompagnée d'une autre 1412.
pour obtenir quelque adoucissement aux Statuts dressés contre les Lollards, qui montroit assez de quelles mains toutes les deux étoient l'ouvrage. Le Roi répondit durement aux Communes ; &, pour donner plus de satisfaction à l'Eglise, & lui prouver mieux son zele, fit brûler un Lollard avant la dissolution du Parlement (*b*).

Nous avons rapporté presque tout ce qui se passa de mémorable sous ce 1413.
regne, où les affaires furent dans un grand mouvement, mais qui produisit peu d'événemens dignes d'être transmis à la postérité. Le Roi fut trop occupé à défendre une Couronne acquise par des moyens si blâmables, & conservée à un titre si mal fondé, pour avoir le loisir d'étendre ses vues au-dehors, & d'entreprendre quelque expédition capable de tourner à la gloire ou à l'avantage de l'Angleterre. Sa santé s'affoiblit sensiblement plusieurs mois avant sa mort. Il tomboit souvent

(*a*) Walsing. p. 379. *T. Livius.*
(*b*) Rymer, Vol. 8. 627. Otterb. p. 267.

en syncope ; &, quoiqu'il fût encore à
1413. la fleur de son âge, sa fin prochaine
Mort & s'annonça évidemment : il expira en
caractere du effet à Westminster, âgé de quarante-
Roi, le 20 six ans, après un regne de treize.
Mars.

L'affection populaire dont Henri jouissoit avant de parvenir à la Couronne, & qui l'avoit si bien secondé pour l'obtenir, étoit totalement évanouie plusieurs années avant la fin de son regne : il gouverna plus ses Sujets par la terreur que par l'amour, & par les ressorts de sa politique, plus que par le sentiment de leur devoir. Lorsqu'on en vint à réfléchir de sang froid sur les moyens iniques qui l'avoient conduit au Trône; sa rebellion contre son maître, la déposition d'un Roi légitime, coupable, peut être d'oppression, mais plus encore d'imprudence; l'exclusion de l'héritier présomptif, le meurtre de son Souverain & son proche parent, parurent de tels forfaits, qu'ils attirerent à Henri la haine de ses Sujets, justifierent toutes les conspirations qui se formerent contre lui, & donnerent une couleur de barbarie & d'iniquité aux actes de sévérité, peu

remarquables en eux-mêmes, qu'il fut obligé de se permettre pour se maintenir. 1413.
Cependant, sans vouloir exténuer ces crimes, que l'on doit toujours avoir en horreur, on observera qu'une suite d'événemens imprévus l'entraîna insensiblement dans la route où il s'égara, & que peu d'hommes auroient eu le vertueux courage d'éviter. Il étoit assez simple que l'injustice avec laquelle son prédécesseur l'avoit traité d'abord, en l'exilant, ensuite en le dépouillant de son patrimoine, lui suggéra le desir de se venger, & de recouvrer ce qu'on lui enlevoit. Le zele insensé du peuple le poussa sur le Trône; le soin de sa sûreté propre le rendit usurpateur autant que son ambition même; & la distance est si petite entre la prison des Princes & leur tombeau, que nous devons être peu surpris si le sort de Richard fut de n'être pas excepté de cette regle générale. Toutes ces considérations dûrent faire de la situation de Henri, une situation affreuse, s'il lui restoit encore quelque ombre de raison & de vertu. L'inquiétude qui accompagnoit sa

grandeur enviée, les remords, dont
1413. on prétend qu'il fut tourmenté sans cesse, le rendent un objet de pitié jusque sur le Trône où il étoit assis. Mais il faut avouer que sa prudence, sa vigilance & sa prévoyance pour s'y affermir, furent admirables. L'empire qu'il eut sur lui-même n'est pas moins étonnant; sa bravoure à la guerre, & sa fermeté dans les affaires politiques, sont aussi sans atteintes; il réunissoit enfin tant de qualités supérieures, qu'elles l'éleverent de niveau à son rang, & rendirent son usurpation salutaire à la Nation Angloise pendant qu'il regna, quoiqu'elle lui devînt fatale dans la suite.

Henri fut marié deux fois. Il avoit eu de sa premiere femme, Marie de Bohun, fille & héritiere du Comte d'Hereford, quatre fils & deux filles, Henri, son successeur au Trône, Thomas, Duc de Clarence; Jean, Duc de Bedford; Humphrey, Duc de Glocester; Blanche & Philippa, dont la premiere fut mariée au Duc de Baviere, & la seconde au Roi de Dane-

marck. Il n'eut point d'enfans de Jeanne, sa seconde femme, fille du Roi de 1413.
Navarre, & veuve du Duc de Bretagne, qu'il avoit épousée depuis son avénement à la Couronne.



HENRI V.

CHAPITRE VIII.

Premiers désordres du Roi ; Réforme de sa conduite ; Les Lollards ; Châtiment du Lord Cobham ; Etat de la France ; Invasion de ce Royaume ; Bataille d'Azincour ; Etat de la France ; Nouvelle invasion de ce Royaume ; Assassinat du Duc de Bourgogne ; Traité de Troies ; Mariage du Roi ; Sa mort ; Son caractere ; Mêlange de divers événemens de ce regne.

LES défiances auxquelles la situation de Henri l'exposoit nécessairement, étoient devenues si familieres à son caractere, que la fidélité de son fils même lui fut suspecte. Pendant les dernieres années de sa vie, il l'avoit tenu éloigné des affaires, & il ne le voyoit même qu'à regret à la tête de ses armées, où les talens militaires du Prince, quoiqu'utiles à l'affermissement

1413.

de l'autorité de son pere, lui procuroient une renommée dont ce Monarque redoutoit l'effet. L'esprit actif du jeune Henri, auquel on interdisoit la la liberté de s'exercer dans la carriere qui lui étoit propre, prit un autre essort, & l'entraîna dans tous les égaremens possibles. L'yvresse des plaisirs, l'emportement de la licence, les excès du vin amuserent les facultés oisives d'une ame naturellement ardente, pour qui les objets d'ambition & les soins du Gouvernement auroient été des alimens plus convenables. Ce genre de vie, si dissipé & si tumultueux, le jetta dans une société de gens dissolus, dont il seconda & autorisa les désordres; on le surprit même plusieurs fois dans des écarts que des yeux séveres auroient trouvés totalement indignes de son rang & de sa naissance. Il reste même une tradition, que lorsque ce Prince étoit livré à la chaleur du vin & de la joie, il ne rougissoit pas d'accompagner ses camarades de débauches dans les rues & sur les grands chemins; d'attaquer les passans, de les vol r, & de se divertir de leur effroi & de leurs

1414.

regrets. Ce comble de dépravation dé-
1413. plut autant à son pere, que sa premiere application aux affaires l'avoit d'abord inquiété. Henri apperçut avec douleur dans la conduite de son fils, la même indécence & le même goût pour la mauvaise compagnie, qui avoient avili Richard, & plus contribué à le renverser du Trône, que sa mauvaise administration. Mais la Nation en général jugeoit du Prince avec plus d'indulgence, & voyoit échapper, pour ainsi dire, au travers du nuage qui obscurcissoit son caractere, tant de rayons brillans de générosité, d'esprit & de grandeur d'ame, qu'elle espéra toujours qu'il se réformeroit, & n'attribua les mauvais germes fructifiés dans ce riche sol, qu'au défaut de culture de la part du Roi & des Ministres. Il se passa un événement, dont toutes les personnes éclairées & honnêtes tirerent de nouveaux motifs de fortifier ces heureux présages. Un des associés au libertinage du Prince fut cité à comparoître devant Gascoigne, Chef de Justice, pour quelques désordres qu'il avoit commis. Le jeune Henri n'eut point de

de honte d'accompagner le criminel à l'Audience pour le protéger ouvertement. Mais s'appercevant que sa présence n'en imposoit pas au Chef de Justice, il osa l'insulter sur son Tribunal même. Gascoigne, jaloux de l'honneur de la Magistrature, n'écouta plus que le devoir de faire respecter la Majesté du Souverain & des Loix dont il étoit l'organe, & ordonna de conduire le Prince même en prison pour le punir de son incartade (*a*). Les spectateurs furent agréablement surpris alors de voir l'héritier de la Couronne se soumettre paisiblement à cet ordre, réparer ses torts en les avouant, dompter l'impétuosité de son caractere au milieu de sa fougue la plus véhémente. 1413.

Sa réformation.

Le souvenir de cet incident, & de plusieurs autres de la même espece, offrit à la Nation le regne futur de Henri sous un aspect assez favorable, & augmenta la joie que la mort d'un Prince, aussi peu chéri du peuple que son pere, occasionnoit naturellement. Les premieres démarches du nouveau Roi confirmerent toutes les préventions

(*a*) Hall. fol 33.

avantageuses qu'on avoit prises sur son
1413. compte (*a*). Il assembla les anciens compagnons des égaremens de sa jeunesse, leur apprit la ferme résolution où il étoit de réformer sa conduite, les exhorta fortement à suivre son exemple, mais leur défendit expressément de se présenter devant lui jusqu'à ce que leur changement de mœurs fût absolument confirmé, & les congédia ainsi, après avoir joint ses bienfaits à ses conseils (*b*). Les Ministres les plus sages, qui, du temps de son pere, s'étoient les plus opposés à sa vie licentieuse, trouverent que, sans le sçavoir, ils lui avoient fait parfaitement leur cour, & n'éprouverent de sa part que les témoignages les plus honorables de sa confiance & de sa faveur, Le Chef de Justice même, qui trembloit de paroître en sa présence, reçut des éloges au lieu de reproches, sur la fermeté qu'il avoit montrée, & des invitations de persévérer dans la même exactitude à faire observer les Loix sans partialité. L'étonnement de

(*a*) Walsing. p. 382.
(*b*) Hall, fol. 33. Hollingsh.

ceux qui s'attendoient à une conduite différente augmenta leur satisfaction; 1413.
& le mérite du jeune Roi parut plus éclattant, que s'il n'eût jamais été obscurci par ses premieres erreurs.

Non-seulement l'intention de Henri étoit de réparer ses propres fautes, mais aussi les iniquités que la politique ou la nécessité des affaires avoient fait commettre à son pere. Il marqua l'attendrissement le plus douloureux sur le sort du malheureux Richard, réhabilita sa mémoire, rendit de nouveaux honneurs funebres à ce Prince, avec la la plus grande pompe, & caressa tous les gens qui s'étoient distingués par leur attachement & leur fidélité pour lui (a). Au lieu d'éloigner & de surveiller le Come de Marche, comme la défiance du feu Roi avoit fait, il reçut ce jeune Seigneur avec la politesse & les marques de faveur les plus franches. Des procédés si magnanimes eurent l'effet qu'ils devoient avoir sur le caractere sensible & peu ambitieux de son rival, qui lui resta sincérement attaché dans

(a) Hist. Cyoyland. Coutin. Hall. fol 54. Hollingsh. p 544.

la suite, & ne troubla jamais son regne. La Maison de Piercy fut rétablie dans ses biens & dans ses dignités (*b*). Le Roi parut vouloir sérieusement anéantir toute distinction de parti; les créatures de la Maison de Lancaster, que le feu Roi avoit plus avancées pour récompenser leur zele aveugle en sa faveur, que par égard pour leur mérite, céderent par-tout leur place à des Sujets plus dignes des graces de la Cour. Une nouvelle carriere sembla s'ouvrir à la vertu; les exhortations & l'exemple du Prince invitoient également à y entrer; tous les suffrages, tous les vœux se réunirent en faveur de Henri; & ses qualités personnelles firent bientôt oublier ce qu'il y avoit de défectueux dans ses droits à la Couronne.

1413.

Il restoit encore parmi le peuple une semence de division, qui, étant produite par les différences de doctrine, &, en cela même, ordinairement plus difficile à détruire, résistoit à l'ascendant que Henri avoit sur les cœurs. Les Lollards se multiplioient

(*b*) Hollingsh. p. 549.

tous les jours dans le Royaume, au point d'y former un parti très-dangereux pour l'Eglise (*a*). L'enthousiasme de ces Sectaires, les innovations considérables qu'ils prétendoient introduire, la haine qu'ils témoignoient pour la Hiérarchie établie, alarmerent Henri ; &, soit qu'il fut véritablement attaché à l'ancienne Religion ou qu'il craignît les conséquences inévitables & imprévues de tous les grands changemens, il résolut de tenir rigoureusement la main à l'exécution des Loix contre ces hardis Novateurs. Le Chef de cette Secte étoit Sir John Oldcastle, Lord Cobham, Seigneur distingué par sa valeur, & ayant en plusieurs occasions mérité l'estime du feu Roi & du Prince régnant (*b*). Son rang, son mérite & son zele l'indiquerent, pour ainsi dire, à Arundel, Archevêque de Canterbury, comme une victime que la sévérité Ecclésiastique devoit s'immoler, & dont le châtiment frapperoit tous les Lollards de terreur, & leur apprendroit à ne point atten- 1413.

(*a*) Walsing. p. 382.
(*b*) Hollingsh. p. 545.

1413. dre de miséricorde sous l'administrion actuelle. Ce Prélat demanda la permission à Henri de dénoncer le Lord Cobham (*a*); mais ce Prince, naturellement généreux, ne pouvoit approuver cette méthode sanguinaire de convertir les âmes. Il représenta au Primat, que la raison & la conviction étoient les meilleurs moyens d'accréditer la vérité; qu'il falloit d'abord essayer les expédiens les plus doux pour tirer les hommes d'erreur, & qu'il tâcheroit lui même de ramener Cobham à la Foi Catholique dans une conversation particuliere. Mais il trouva ce Seigneur opiniâtrément attaché à ses opinions, & déterminé à ne pas sacrifier des vérités d'une telle importance, à son respect pour ses Souverains (*b*). Les principes de tolérances que Henri s'étoit fait, ou plutôt le penchant qu'il avoit à les pratiquer, ne pouvant le mener plus loin, il abandonna enfin à la rigueur Ecclésiastique cet Hérétique inflexible. Le Primat dénonça Cobham, &, de concours avec ses trois Suffra-

(*a*) Actes & monumens de Fox, p. 513.
(*b*) Rymer, Vol. 9. p. 61. Walsing. p. 383.

gans, l'Evêque de Londres, l'Evêque de Winchester, & celui de Saint-David, le condamna au feu pour ses opinions erronées. Cobham, qui étoit prisonnier à la Tour, s'évada avant le jour de l'exécution. Son caractere ferme, animé de nouveau par la persécution, & aiguillonné par le fanatisme, l'entraîna dans les entreprises les plus criminelles; & son crédit sans bornes sur sa Secte prouva qu'il méritoit l'attention du Gouvernement. Il forma de sa retraite les desseins les plus violens contre ses ennemis, & dépêcha ses Agens dans toutes les parties du Royaume pour indiquer un rendez-vous général à son parti, & tenter, lorsqu'il seroit en force, d'enlever le Roi à Eltham, & de passer tous ses persécuteurs au fil de l'épée (a). Henri découvrit ce complot, & se retira à Westminster. Cobham ne fut point découragé par ce mouvement, & ne fit que changer le lieu du rendez-vous, en l'indiquant dans les plaines près Saint-Gilles. Le Roi ordonna que les

1413.

1414.

Le 6 Janvier.

(a) Walsing. p. 385.

1414. portes de la Ville fussent fermées, pour éviter toute intelligence & toute jonction de la part des habitans, se mit lui-même en campagne pendant l'obscurité de la nuit, se saisit de tous les Conjurés qui se montrerent, & arrêta ensuite ceux qui arrivoient de tous côtés au lieu marqué. Il paroît qu'il n'y en avoit qu'un fort petit nombre dans le secret de la conspiration. Le reste suivoit ses Chefs avec une obéissance aveugle; mais lorsqu'on instruisit le procès des prisonniers, la trahison de la Secte fut démontrée, & par les preuves, & par la confession des criminels même (*a*). On en exécuta quelques-uns; on pardonna au plus grand nombre (*b*). Cobham échappa d'abord à son châtiment par la fuite; mais quatre ans après il fut arrêté, pendu comme coupable de haute trahison, & son corps brûlé ensuite, en exécution de la Sentence prononcée contre lui comme hérétique (*c*). Ce

Châtiment du Lord Cobham.

(*a*) Cotton, p. 554. Hall, fol. 35. Hollingsh. p. 544.
(*b*) Rymer, Vol. 9. p. 119, 1 9. 195.
(*c*) Walsing. p. 400. Otterb. p. 280. Hollingsh. p. 651.

projet criminel, qui fut peut-être aggravé par le Clergé, discrédita le parti, 1414.
ralentit les progrès de cette Secte, qui avoit embrassé les opinions spéculatives de Wickleffe, & qui aspiroit en même temps à réformer les abus de l'Eglise.

Ces deux points étoient les grands objets des Lollards, mais n'affectoient pas le gros de la Nation avec la même chaleur. Le simple bon sens, & les réflexions qu'il fait faire, avoient suffisamment montré les avantages d'une réformation dans la discipline; mais le temps n'étoit pas encore venu où l'amour de la controverse s'empareroit des esprits, & discuteroit ces opinions abstraites, que les Lollards s'efforçoient de propager par-tout le Royaume; l'ombre de l'hérésie allarmoit le vulgaire en général; toute innovation dans les principes fondamentaux étoit suspecte; la curiosité ne formoit pas encore un contrepoids à l'autorité; & la plupart de ceux qui desiroient le plus que l'on réformât les abus, déclamoient le mieux contre les principes spéculatifs des Wickleffites, aux-

quels ils reprochoient de discréditer
1414. la bonne cause. Ce tour d'idées paroît évidemment dans la maniere dont procéda le Parlement qui fut assemblé immédiatement après la découverte de la conspiration de Cobham. Il passa plusieurs Loix contre les nouveaux hérétiques; il statua que quiconque seroit convaincu devant l'Ordinaire d'être Lollard, non seulement subiroit une peine capitale, mais que ses biens & ses terres seroient confisqués au profit du Roi; il ordonna de plus, que le Chancelier, le Trésorier, les Juges des deux Bancs, les Shérifs, les Juges de paix, & tous les principaux Magistrats des Villes & Bourgs, prêteroient serment d'employer leurs derniers efforts à l'extirpation de l'hérésie (a). Cependant, lorsque le Roi demanda un subside, ce même Parlement renouvella la proposition pressante déjà faite jadis à son pere, de s'emparer de tous les revenus Ecclésiastiques, & de les appliquer aux besoins de la Couronne (a). Le Clergé s'en alarma; il ne pouvoit

(a) 2 Henri V. chap. 7.
(b) Hall, fol. 35.

lui rien offrir d'équivalent, & consentit seulement de céder à ce Prince tous 1414.
les Prieurés aliénés, dépendans des grosses Abbayes de Normandie, & qui leur avoient été légués lorsque cette Province resta réunie à l'Angleterre. Chicheley, alors Archevêque de Canterbury, tâcha aussi de détourner le coup, en suggérant de nouveaux projets au Roi, & en lui persuadant de déclarer la guerre à la France pour réclamer ses droits sur ce Royaume (a).

L'un des avis que le Roi avoit donné en mourant à son fils, étoit de ne pas laisser long-tems les Anglois dans le sein de la paix, où ils nourrissoient plus aisément les germes des dissensions intestines; mais au contraire, de les occuper à des expéditions contre l'étranger, où le Souverain acquéroit de la gloire, où la Noblesse, en partageant ses travaux périlleux, s'attachoit à sa personne, & où les esprits inquiets trouvoient de l'aliment pour leur inquiétude. Le caractere du jeune Henri le portoit naturellement à suivre ce conseil, & les troubles de la France per-

(a) Hall, fol. 35, 36.

pétués au-delà de ceux de l'Angleterre,
1415. ouvroient un champ libre à l'ambition de ce Monarque.

Etat de la France.

La mort de Charles V, qui ſuivit de fort près celle d'Edouard III, & la jeuneſſe de ſon fils Charles VI. mirent pour quelques temps les deux Royaumes dans une ſituation ſemblable, & on n'avoit point à craindre que, pendant la minorité aucun des deux pû tirer avantage de la foibleſſe de l'autre. Les jalouſies qui régnoient auſſi entre les trois oncles de Charles, les Ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne, ayant jetté les affaires de France dans une confuſion encore plus grande que celles d'Angleterre n'y étoient par les diviſions des Ducs de Lancaſter, d'York & de Gloceſter, les trois oncles de Richard, avoient diſtrait la nation Françoiſe de toute entrepriſe vigoureuſe hors de chez elle. Mais les factions ſe diſſiperent à meſure que Charles avança en âge; les Ducs d'Anjou & de Bourgogne moururent, & le Roi prenant lui-même les rênes du Gouvernement, montra des étincelles de génie & d'eſprit, qui releverent les eſpérances

abattues de sa patrie. Cette aurore brillante, qui promettoit un si beau jour, ne fut pas de longue durée; l'infortuné Prince tomba tout-à-coup dans des accès de frénésie qui le rendirent incapable de gouverner; &, quoiqu'il eût des intervalles, les rechûtes devinrent si fréquentes, que son jugement s'altéra peu-à-peu, au point de ne pouvoir plus s'appliquer aux soins de l'administration. Son frere Louis, Duc d'Orléans, & son cousin-germain Jean, Duc de Bourgogne, se la disputerent. Le dégré le plus près du Trône, parloit en faveur du premier; le second, qui, du chef de sa mere, avoit hérité du Comté de Flandres, & l'avoit annexé aux vastes Etats de son pere, tiroit un grand éclat de la supériorité de sa puissance; le peuple étoit partagé entre ces deux concurrens, & le Roi, tantôt en se resaisissant de son autorité, tantôt en abandonnant le gouvernail, tenoit la vistoire incertaine, & empêchoit l'un & l'autre parti de prévaloir & de donner une forme fixe à l'Etat. 1415.

A la fin, les Ducs d'Orléans & de Bourgogne, émus en apparence par

les cris de la Nation, & les bons offi-
1415. ces de leurs amis communs, convinrent d'ensevelir tous leurs différens passés dans un profond oubli, & de s'unir d'une étroite amitié. Ils en scellerent les nouveaux nœuds par un serment prononcé en face des Autels ; le Prêtre leur administra l'Eucharistie à tous deux ; ils se donnerent ainsi les gages les plus sacrés parmi les hommes, de la sincérité de leur réconciliation ; mais tous ces apprêts solemnels n'étoient que le voile impie dont le Duc de Bourgogne couvroit la perfidie la plus lâche, méditée avec la plus tranquille noirceur. Il fit assassiner son rival dans les rues de Paris, & tâcha quelque tems de cacher la part qu'il avoit à ce crime ; mais on découvrit qu'il en étoit l'auteur, & il prit alors la résolution, encore plus audacieuse, & plus funeste à la société, de l'avouer hautement, & d'en faire l'apologie (*a*). Le Parlement de Paris même, cet auguste Tribunal de la Justice, écouta les déclamations de l'Avocat du Duc de Bourgogne en justification d'un as-

(*a*) Le Laboureur, l. 27. chap. 23, 24.

ſaſſinat qu'il qualifia de tyrannicide ; & cette Aſſemblée, à demi gagnée par la faction ; & à demi intimidée par la puiſſance du coupable, n'oſa condamner les maximes déteſtables ſur leſquelles on vouloit autoriſer ce meurtre (*a*). La même queſtion fut agitée enſuite devant le Concile de Conſtance, & ce fut avec peine que ces Peres de l'Egliſe, ces Miniſtres de paix & de Religion, prononcerent une déciſion foible en faveur de l'opinion contraire. Mais ſi les funeſtes effets des faux principes ſur le tyrannicide avoient été douteux juſqu'alors, ils ſe firent ſuffiſamment ſentir dans les événemens qui réſulterent de la mort violente du Duc d'Orléans. Elle détruiſit toute confiance & toute ſécurité dans le Royaume, rendit l'animoſité implacable entre les factions, & coupa la racine à tous moyens de paix & d'accommodement. Les Princes du Sang, ligués avec le jeune Duc d'Orléans & ſes freres, firent une guerre ſanglante au Duc de Bourgogne, & le malheu- 1415.

(*a*) Le Laboureur, l. 27. chap. 27. Monſtrelet, chap. 39.

reux Roi, tantôt au pouvoir d'un
1415. parti, tantôt au pouvoir de l'autre, transféroit alternativement à tous deux l'apparence de l'autorité légale. Les Provinces se ravagerent mutuellement; la haine des différens chefs se signala chaque jour par des assassinats, ou, ce qui étoit encore plus terrible, des exécutions furent ordonnées sans aucune formalité juridique, par de prétendus Tribunaux de judicature. Tout le Royaume se partagea en deux factions, les Bourguignons & les Armagnacs, nom donné aux adhérens du Duc d'Orléans, à cause du Duc d'Armagnac, beau-pere de ce Prince. La Ville de Paris, divisée entr'eux, mais plus inclinée pour les Bourguignons, devint le théâtre continuel des scenes les plus horribles; le Roi & la famille Royale furent souvent retenus prisonniers entre les mains de la populace, & leurs Ministres les plus fideles, égorgés ou emprisonnés sous leurs yeux: il étoit même dangereux, au milieu de ces factions forcenées, de se faire distinguer par des principes d'honneur & de probité.

Pendant la durée de ce désordre général, un corps qui n'avoit jamais figuré dans les affaires publiques, même dans les tems les plus calmes, acquit subitement quelque considération ; ce fut l'Université de Paris, dont les opinions furent quelquefois demandées, & plus souvent offertes sur les disputes multipliées entre les partis. Le schisme qui divisoit alors l'Eglise, & qui occasionnoit des controverses fréquentes dans l'Université, procura un dégré d'importance aux Maîtres-ès-Arts, dont ils n'avoient point encore joui. Cette liaison entre la Littérature & la superstition, donna à la premiere un poids que la raison & le sçavoir seuls, n'acquierent pas parmi les hommes. Mais il y avoit un autre Corps dont les sentimens étoient beaucoup plus décisifs, celui des Bouchers, qui, sous la direction de leurs Chefs, s'étoient déclarés pour le Duc de Bourgogne, & commettoient les outrages les plus violens, contre le parti opposé. Pour contrebalancer leur crédit, les Armagnacs gagnerent à leur tour le corps des Charpentiers ; le bas peuple se

1415.

jetta dans une faction, ou dans l'autre,
1415. & le ſort de la Capitale dépendit de celle des deux qui triompheroit.

L'Angleterre apperçut aiſément l'avantage qu'elle pouvoit tirer des troubles de la France, &, ſelon les maximes de politique trop ordinairement reçues par toutes les Nations, réſolut de profiter des circonſtances favorables. Le feu Roi, ſollicité par les deux factions Françoiſes, échauffoit la querelle, en leur envoyant alternativement des ſecours. Mais le Roi régnant, plus animé du feu de la jeuneſſe & de l'ardeur de l'ambition, voulut pouſſer ſes avantages plus loin, & porter la guerre juſques dans le ſein déchiré de ce Royaume. Tandis qu'il faiſoit ſes préparatifs, il eſſaya de parvenir à ſon but par la voie de la négociation; il envoya des Ambaſſadeurs à Paris, offrir de ſa part une paix & une alliance perpétuelle : demander en mariage Catherine, fille du Roi de France, deux millions d'écus pour ſa dot, le payement de 1600 livres pour ce qui étoit dû de la rançon du Roi Jean, la poſſeſſion immédiate, & la pleine ſouveraineté

de la Normandie, & de toutes les autres Provinces que les armes de Philippes Auguste avoient enlevées à l'Angleterre, & la suzeraineté de la Bretagne & de la Flandre (*a*). Des demandes si exhorbitantes montroient assez qu'il connoissoit la condition déplorable où étoit alors la France ; & les offres de cette Cour, quoique fort au-dessous de ce qu'on exigeoit d'elle, ne prouvoient que trop qu'elle ne se dissimuloit pas cette triste vérité. Elle consentit à donner Marguerite en mariage à Henri, à lui payer huit cens mille écus, & à lui céder entiérement la souveraineté de la Guienne, en annexant encore à cette Province le Périgord, le Rouergue, la Xaintonge, l'Angoumois, & plusieurs autres territoires (*b*). Comme Henri ne vouloit 1415.

(*a*) Rymer, Vol. 9. p. 208.

(*b*) Rymer, Vol. 9. p. 211. Quelques Historiens rapportent [voy. Hist. Croyl Cout. p. 400.] que le Dauphin, en dérision des prétentions de Henri, & de ses mœurs relâchées, lui envoya une caisse de balles de paume, en ajoutant que les ustensiles de jeu lui convenoient mieux que ceux de guerre. Mais cette Anecdote est incroyable. Les grandes concessions faites par la Cour de France, montrent qu'elle avoit déjà pris une idée juste du caractere de Henri, aussi-bien que de sa propre situation.

point accepter ces conditions, & qu'il
1415. ne s'attendoit pas non plus qu'on acquiefçât à fes demandes, il n'avoit pas interrompu un moment fes préparatifs de guerre. Après avoir affemblé une Flotte formidable, & une armée à Southampton, & invité toute la Nobleffe & tous les Militaires du Royaume à le fuivre, dans l'efpoir de s'affocier à la gloire d'une conquête fi brillante, il fe rendit fur le bord de la mer dans le deffein de s'embarquer pour fon expédition.

Tandis que Henri méditoit de fubjuguer fes voifins, il fe trouva expofé lui-même au danger d'une confpiration formée dans le cœur de fes propres Etats; & qu'il eut le bonheur de découvrir dès fon commencement. Le Comte de Cambrigde, fecond fils du Duc d'York, ayant époufé la fille du Comte de Marche, avoit embraffé les intérêts de la Maifon de fon époufe avec chaleur, & même tenu quelques conférences avec le Lord Scrope de Masham, & Sir Thomas Gray de Hèton, fur les moyens d'appuyer efficacement les droits inconteftables que

ſon beau-pere avoit à la Couronne.
Les Conjurés avouerent leur crime à 1415.
Henri dès qu'ils furent découverts (*a*), & ce Monarque procéda ſans délai à leur jugement & à leur condamnation : tout ce qu'on pouvoit eſpérer du meilleur Roi dans ces tems reculés, étoit qu'il fût aſſez fidele aux principes de l'équité, pour ne pas faire périr des perſonnes innocentes; mais, quant aux formalités des Loix, ſouvent auſſi importantes que leur intention poſitive, on les ſacrifioit ſans ſcrupule au moindre intérêt, ou à la plus petite convenance. On nomma des Jurés tirés des Communes; les trois chefs de la conſpiration furent traduits devant eux; le Gouverneur du Château de Southampton jura que les accuſés lui avoient, chacun ſéparément, confeſſé leur crime, &, ſans autre preuve, Sir Thomas Gray fut condamné & exécuté : mais, comme le Comte de Cambridge & le Lord Scrope réclamerent le privilege des Pairs, Henri jugea convenable de convoquer une Cour de dix-huit Barons, où le Duc de Clarence préſi-

[*a*] Rymer, Vol. 9. p. 300. *T. Livii*, p. 8.

1415. da. La déposition produite devant les Jurés leur fut lue ; les prisonniers, quoique l'un d'eux fût Prince du Sang, ne furent ni interrogés, ni confrontés, ni entendus dans leur défense ; on les jugea à mort sur cette seule piece très-irréguliere, très illégale, & la Sentence fut exécutée aussi tôt. Le Comte de Marche fut accusé d'avoir approuvé la conspiration ; mais il obtint sa grace du Roi (*a*) : apparemment qu'il étoit innocent du crime qu'on lui imputoit, ou qu'il l'expia par un prompt repentir, & en allant dénoncer les auteurs (*b*).

Invasion en France. Les succès que les armes d'Angleterre avoient eus en différens siecles sur celles de France, étoient dûs, en grande partie, à la situation favorable de ce premier Royaume. Les Anglois, heureusement cantonnés dans une Isle, pouvoient tirer parti des infortunes de leurs voisins, & étoient peu exposés au danger des représailles. Ils ne quittoient jamais leur pays que conduits par un Roi d'un génie supérieur, ou

(*a*) Rymer, Vol. 9. p. 303.
(*b*) Saint-Remi, chap. 55. Godwin, p. 65.

lorſque des factions inteſtines diviſoient leurs ennemis, ou qu'eux-mêmes étoient ſoutenus par des alliances 1416.
puiſſantes ſur le continent ; &, comme toutes ces circonſtances concouroient alors à favoriſer leurs entrepriſes, ils avoient lieu d'en attendre un ſuccès proportionné. Le Duc de Bourgogne, chaſſé de la France, par la Ligue des Princes contre lui, avoit ſollicité ſecrétement l'appui de l'Angleterre (*a*). Henri n'ignoroit pas que ſi ce Prince marquoit d'abord de la répugnance à s'unir à l'ennemi déclaré de ſon pays, du moins il conſentiroit volontiers, s'il voyoit quelque apparence de réuſſite, à le ſeconder du ſecours de ſes Sujets Flamands, & à jetter dans ſes intérêts le grand nombre de partiſans qu'il avoit en France. Le Roi ſe repoſa donc ſur ces eſpérances, mais, ſans établir de concert avec le Duc, mit à la voile, & deſcendit près d'Harfleur à la tête de ſix mille hommes d'armes, & de vingt-quatre mille d'infanterie, la plûpart Archers. Il commença immédiatement le ſiege de cette Place, Le 14 Août.

(*a*) Rymer, Vol. 9. p. 137, 138.

1415. que les Seigneurs d'Eſtouteville, de Guitri, de Gaucourt, & d'autres Gentilshommes François défendirent avec beaucoup de courage. Mais, comme la garniſon étoit foible, & les fortifications en mauvais état, ils furent, à la fin, obligés de capituler, & promirent de ſe rendre, s'ils n'étoient pas ſecourus avant le 18 de Septembre. Ce terme arriva, ſans qu'aucune armée Françoiſe parût ; cependant ils diféreren t encore d'ouvrir leurs portes, ſous différens prétextes, juſqu'à ce que Henri, outré de ce manque de foi, fit donner une attaque générale, prit la Ville d'aſſaut, & paſſa toute la garniſon au fil de l'épée, excepté quelques gentilshommes que l'armée victorieuſe épargna dans l'eſpoir de leur rançon.

Les fatigues du ſiege, & la chaleur immodérée de la ſaiſon, avoient tellement affoibli l'armée Angloiſe, que Henri ne put tenter d'autre expédition, & fut contraint de ſonger à s'en retourner dans ſon Royaume. Il avoit renvoyé ſes Vaiſſeaux de tranſport, parce qu'ils n'auroient pu reſter ſans riſque à l'ancre ſur les Côtes de l'ennemi,

nemi, & se vit dans la nécessité de marcher par terre vers Calais, pour 1415.
gagner un lieu de sûreté. Une armée Françoise de quatorze mille hommes d'armes, & d'un pareil nombre de gens de pied, s'assembloit dans ces entrefaites en Normandie, sous les ordres du Conétable d'Albret : ces forces, si elles eussent été prudemment conduites, étoient suffisantes, ou pour écraser les Anglois en rase campagne, ou pour harasser & réduire à rien leur petite armée, avant qu'elle pût achever une marche si longue & si difficile. Henri offrit donc prudemment le sacrifice de sa conquête d'Harfleur, en échange d'un passage libre à Calais; mais la Cour de France rejetta cette proposition, & il résolut d'employer la valeur & la politique à franchir tous les obstacles que l'ennemi lui opposoit (*a*). Pour ne pas décourager ses propres troupes par l'apparence de la fuite, ni les exposer aux hasards qui suivent naturellement les marches précipitées, il n'alla qu'à petites jour-

[*a*] *T. Livii*, p. 12.

nées (*a*), jufqu'à ce qu'il eût atteint
1415. la Somme, qu'il fe propofa de paffer au gué de Blanquetague, le même lieu où Edouard, dans une même fituation, s'étoit échappé des mains de Philippes de Vallois. Mais il trouva que le Général François avoit eu la précaution de rendre le gué impraticable, & de le faire garder par un corps de troupes confidérable de l'autre côté de la rive (*b*); il fut donc obligé de remonter la riviere pour chercher un paffage plus facile. Des partis volans le harcelerent fans relâche pendant fa marche; des corps de troupes, poftés par échelons, bordoient le rivage oppofé, prêts à réfifter à toutes les tentatives qu'il hafarderoit; l'ennemi lui coupa les vivres; fon armée s'épuifa par les maladies & les fatigues; enfin fes affaires paroiffoient défefpérées, lorfqu'il fut affez habile, ou affez heureux pour furprendre un paffage mal gardé, près de Saint-Quentin, où il fit paffer fon armée (*c*).

[*a*] Le Laboureur.
[*b*] Saint-Remi, chap. 58.
[*c*] *T. Livii*, p 13.

Henri dirigeoit alors sa marche vers Calais, mais toujours exposé à se voir l'ennemi sur les bras, qui avoit aussi passé la Somme, & se jettoit dans son chemin pour empêcher sa retraite. Après avoir traversé la petite riviere de Ternois, à Blangi, le Roi fut surpris d'appercevoir, d'une hauteur, l'armée Françoise rangée en bataille dans les pleines d'Azincour, & postée de maniere qu'il ne pouvoit continuer sa marche sans en venir aux mains. Rien ne paroissoit plus disproportionné que le combat dont toute sa fortune & sa sûreté alloient dépendre. L'armée Angloise se voyoit réduite à la moitié de ce qu'elle étoit lors de sa descente à Harfleur, & encore plus affoiblie par le découragement & la disette. Les ennemis étoient quatre fois plus nombreux, commandés par le Dauphin & tous les Princes du Sang, & pourvus avec abondance de provisions de toute espece. La situation de Henri étoit exactement semblable à celle d'Edouard à Cressi, & du Prince Noir à Poitiers. Le souvenir de ces grands événemens releva le courage

1415.

Bataille d'Azincour.

Le 25 Octobre.

1415. des Anglois, & leur fit espérer de se dégager du mauvais pas où ils se trouvoient. Le Roi prit vraisemblablement pour modele de sa conduite, celle que ces grands Généraux avoient tenue dans ces occasions; il rangea son armée sur un terrein étroit, entre deux bois, qui flanquoient sa droite & sa gauche, & dans cette posture attendit l'attaque de l'ennemi (*a*).

Si le Connétable de France avoit sçu raisonner juste sur la position actuelle des deux armées, ou du moins profiter de l'expérience passée, il auroit éludé le combat, &, attendu que la nécessité obligeât les Anglois d'avancer dans la plaine, & de perdre l'avantage de leur terrein. Mais la valeur impétueuse de la Noblesse Françoise, & sa vaine confiance dans la supériorité du nombre, déciderent cette action fatale, qui devint la source intarissable des calamités de la France. Les Archers François à cheval, & leurs hommes d'armes pressés dans leurs rangs, s'avancerent sur les Archers Anglois, qui avoient palissadé leur

(*a*) Saint-Remi, chap. 62.

front, pour rompre le premier effort de l'ennemi, & qui, de derriere cette défenſe, les replierent ſans danger, avec une grêle de fleches, dont rien ne pouvoit les garantir (*a*). Des terres naturellement graſſes, & trempées par les pluies, tombées depuis peu, oppoſoient un autre obſtacle à l'impétuoſité du choc de la Cavalerie Françoiſe; l'eſpece de défilé étroit, dans lequel elle étoit engagée, l'empêchoit encore de ſe réformer en ordre; toute l'armée ne fut bientôt qu'une ſcene de confuſion, d'étonnement, de terreur; & Henri, appercevant ſon avantage, donna ordre aux Archers Anglois, qui étoient armés à la légere & libres dans leurs mouvemens, d'avancer ſur l'ennemi & de ſaiſir l'inſtant de la victoire. Ils tomberent avec leurs haches ſur les François, qui, dans la poſture où ils étoient, ne pouvant ni fuir, ni ſe défendre, furent mis en pieces ſans réſiſtance (*b*); les hommes d'armes qui avoient donné en même tems, ſecon- 1415.

[*a*] Walſing. p. 392 *T. Livii*. p. 19. Le Laboureur, l. 35. chap. 7 Monſtrelet. chap. 147.
[*b*] Walſing. p. 393. Ypod. Neuſt. p. 584.

1415. derent les Archers, avec une telle fureur, que le champ de bataille fut couvert de morts, de blessés, & de malheureux démontés, culbutés, & foulés aux pieds. Après que toute résistance parut cessée, les Anglois eurent le loisir de faire des prisonniers, & s'étant avancés dans la plaine découverte, avec un succès continuel, apperçurent le reste de l'arriere-garde de l'armée Françoise, qui sembloit encore disposée à faire ferme, & entendirent en même tems derriere eux un bruit d'alarme. En effet, quelques Gentilshommes de Picardie ayant rassemblé environ six cens paysans, étoient tombés sur les bagages des Anglois, & sur les gens désarmés qui se trouvoient dans le champ, & qu'ils avoient mis en fuite. Henri, se voyant encore des ennemis de tous côtés, craignit quelques mouvemens de la part de ses prisonniers mêmes, & ne pouvant les garder & faire face à la fois, jugea indispensable, d'ordonner qu'on les égorgeât (*a*); mais lorsqu'il fut mieux in-

[a] *T. Livii* p. 20. Le Laboureur, l. 35. chap. 7. Saint-Remi, chap. 62. Monstrelet, chap. 147. Hall, fol. 50.

formé de ce qui se passoit, il arrêta le massacre assez à tems pour en sauver encore un grand nombre. 1415.

Jamais bataille ne fut plus fatale à la France, par la quantité de Princes & de gens de qualité qui furent tués ou faits prisonniers. Le Conétable même, le Comte de Nevers, & le Duc de Brabant, freres du Duc de Bourgogne, le Comte de Vaudemont, frere du Duc de Lorraine, le Duc d'Alençon, le Duc de Barre & le Comte de Marles y perdirent la vie. Les prisonniers de la plus grande considération, furent les Ducs d'Orleans & de Bourbon; les Comtes d'Eu, de Vendôme & de Richemont, & le Maréchal de Boucicaut. Un Archevêque de Sens, périt aussi les armes à la main. On compte qu'en total les morts se monterent à dix mille hommes; &, comme la Cavalerie avoit principalement été maltraitée, on prétend qu'elle perdit dix-huit mille Gentilshommes (*a*). Henri se vit maître de quatorze mille

(*a*) Saint-Remi, chap. 64. Cet Auteur dit qu'il avoit été présent à la bataille. Monstrelet, chap. 148. fait monter ce nombre à huit mille quatre cens.

1415. prisonniers. La personne la plus considérable qui périt parmi les Anglois, fut le Duc d'York, tué à côté du Roi. C'étoit mourir plus glorieusement qu'il n'avoit vécu. Son neveu, fils de ce Comte de Cambridge, exécuté au commencement de l'année, lui succéda dans ses biens & dans ses dignités. Le reste des Anglois, trouvés sur le champ de bataille, n'excéda pas le nombre de quarante (*a*), quoique quelques Ecrivains le fassent monter à beaucoup plus (*b*).

Les trois fameuses batailles de Cressi, de Poitiers & d'Azincour, se ressemblent dans leurs principales circonstances. Les Princes Anglois montrerent la même témérité dans toutes, lorsque, sans aucun objet d'importance, & uniquement pour le plaisir de piller, ils pénétrerent assez avant dans le pays ennemi pour se laisser sans ressource : leur perte étoit également certaine dans ces diverses occasions, si l'extrême imprudence des Généraux

(*a*) Walsing. p. 393. Otter. p. 277. Saint-Remi, chap. 64.
(*b*) Monstrelet, chap. 147.

François ne les avoit sauvés elle-même; mais en convenant de cette témérité, 1415.
qui, selon les plans de campagne mal-combinés, que l'on faisoit alors, paroît en quelque sorte inévitable, on reconnoît, le jour de l'action, la même présence d'esprit, la même adresse, le même courage, la même fermeté, & les mêmes précaution, de la part des Anglois, le même désordre, & la même présomption de la part des François: aussi les événemens répondirent-ils à ce qu'on devoit attendre d'une conduite si opposée. Les suites de ces trois grandes victoires furent semblables; au lieu de pousser les François avec vigueur, & de profiter de leur consternation, les Princes Anglois, après le gain de la bataille, rallentirent leurs efforts, & donnerent à l'ennemi le tems de réparer ses pertes. Henri ne retarda pas sa marche d'un moment après l'affaire d'Azincour; ils emmena ses prisonniers à Calais, & de là en Angleterre; il conclut même une Treve avec la France, & aucunes troupes Angloises ne reparurent dans ce Royaume pendant deux ans.

1415. La pauvreté de tous les Souverains de l'Europe, & le peu de ressources qu'ils pouvoient tirer de leurs Etats, causoient ces interruptions continuelles dans leurs hostilités respectives; quoique les maximes de guerre fussent en général très destructives, les opérations militaires n'étoient que des incursions qu'ils faisoient les uns chez les autres, sans aucun plan réglé. L'éclat de la victoire d'Azincour, procura cependant quelques subsides au Roi de la part du Parlement, mais fort au-dessous des frais de la campagne. Cette Assemblée lui accorda un quinzieme entier sur les biens mobiliers; le droit du tonnage & du poundage pour sa vie, & la perception de l'impôt mis sur l'exportation des laines & des cuirs. Cette concession est beaucoup plus considérable que celle accordée à Richard II. par son dernier Parlement, & qui, dans le tems de sa déposition, lui fut fortement imputée à crime.

Etat de la France. Tandis que l'Angleterre restoit dans cette inaction, les fureurs de guerre civile déchiroient la France, & les différens partis qu'elle nourrissoit dans

son sein, devenoient chaque jour plus animés les uns contre les autres. Le Duc de Bourgogne, persuadé que la fatale Journée d'Azincour avoit discrédité les Ministres & les Généraux François, s'avança vers Paris, à la tête d'une armée formidable, & tenta de se resaisir de l'administration & de la personne du Roi. Mais les partisans qu'il avoit dans cette Ville étoient intimidés, & tenus en respect par la Cour : le Duc désespéra de réussir dans son projet, se retira, & dispersa aussi-tôt ses forces dans les Pays Bas (*a*). Quelques brouilleries nouvelles qui survinrent dans la famille Royale, l'inviterent à de nouvelles entreprises. La Reine Isabelle, fille du Duc de Baviere, avoit été jusques-là ennemie déclarée de la faction de Bourgogne ; mais cette Princesse reçut une injure de l'autre parti, que son caractere implacable ne lui permit jamais d'oublier. Les besoins de l'Etat obligerent le Comte d'Armagnac, créé Connétable de France à la place d'Albret, de s'emparer de l'argent immense qu'Isa-

1415.

1416.

(*a*) Le Laboureur, l. 35. chap. 10.

1416. belle avoit amassé, &, lorsqu'elle se plaignit de cette violence, il sema des soupçons sur sa conduite dans l'esprit affoibli du Roi, & le poussa en conséquence à faire arrêter, appliquer à la question, & jetter ensuite dans la Seine, Bois-Bourdon, favori de cette Princesse, qu'il accusa d'un commerce galant avec elle. On l'exila elle-même à Tours, sous une garde sûre (a); tant d'outrages réitérés l'engagerent à entrer en correspondance avec le Duc de Bourgogne. Comme le Dauphin Charles, jeune Prince de seize ans, étoit entiérement gouverné par la faction d'Armagnac, la Reine sa mere étendit son animosité jusqu'à lui, & s'attacha constamment à le perdre. Elle eut bientôt une occasion de satisfaire ses sentimens dénaturés. Le Duc de Bourgogne, de concert avec elle, entra en France à la tête d'une armée formidable, & se rendit maître d'Amiens, d'Abbeville, de Dourlans, de Montreuil, & d'autres Villes de Picardie Senlis, Rheims, Châlons, Troies & Auxerre se déclarerent pour son par-

(a) Saint-Remi, chap. 74. Monstrelet, chap. 167

ti (*a*). Il se mit en possession de Beaumont, Pontoise, Vernon, Meulan, Monthéri, Villes situées dans le voisinage de Paris, &, poussant encore plus loin ses progrès vers le Couchant, s'empara d'Etampes, de Chartres, & d'autres Forteresses & se trouva en état de délivrer la Reine, qui s'enfuit à Troies, & se déclara ouvertement contre les Ministres, qu'elle accusa de tenir son époux captif (*b*). 1416.

Dans ces entrefaites, les Bourguignons allumerent le feu de la révolte dans Paris, Ville toujours dévouée à cette faction. L'Isle-Adam, Officier qui servoit sous le Duc de Bourgogne, y fut reçu pendant la nuit, & se mit à la tête de la sédition, qui devint si furieuse en un moment, qu'il ne fut pas possible d'en arrêter l'impétuosité. On se saisit de la personne du Roi; le Dauphin ne se sauva qu'avec peine une grande partie de la faction d'Armagnac fut massacrée; le Comte même, & plusieurs autres gens de distinction,

[*a*] Saint-Remi, chap. 79.
[*b*] Saint-Remi, chap. 81. Monstrelet, chap. 178, 179.

1416. furent conduits en prison : sous le prétexte de servir l'un ou l'autre parti, on vengea tous les jours ses querelles particulieres par de nouveaux meurtres ; la populace effrénée, dont tant d'horreurs n'assouvissoient pas encore la furie, craignit que les Tribunaux de la Justice, ne la secondassent trop lentement, força les prisons, en arracha le Comte d'Armagnac & les autres gens de qualité qu'on y avoit jettés, & les mit à mort (*a*).

1417. Tandis que la France étoit dans cette affreuse combustion & si mal préparée contre un ennemi du dehors, Henri, ayant recueilli quelque argent & levé une armée, descendit en Normandie, à la tête de vingt cinq mille hommes, & ne rencontra par-tout qu'une foible résistance. Il se rendit maître de Falaise & de Cherbourg; Evreux & Caën se soumirent à lui, Pont-de-l'Arche lui ouvrit ses portes ; & ce Prince, ayant subjugué toute la basse Normandie, reçut d'Angle-

Nouvelle invasion en France, le premier d'Août.

[*a*] Saint-Remi, chap. 85, 86. Monstrelet, chap. 118.

terre (*a*) un renfort de quinze mille hommes, & assiégea Rouen, que les 1418.
habitans, au nombre de quinze mille hommes (*b*), joints à la garnison de quatre mille, défendirent. Le Cardinal des Ursins essaya de le ramener à des vues pacifiques, & de lui faire modérer ses prétentions. Mais Henri lui répondit de maniere à lui prouver qu'il sentoit tous ses avantages présens. » Ne voyez vous pas, dit-il au Cardi- » nal, que Dieu m'a conduit ici, » comme par la main. La France n'a » point de Souverain : j'ai de justes » prétentions sur ce Royaume : tout y » est dans la plus grande combustion ; » personne n'y pense à me résister : » puis-je avoir une preuve plus évi- » dente que l'Etre suprême, qui dis- » pose des Empires, a déterminé de » mettre la Couronne de France sur » ma tête (*c*) «.

Quoique le génie ambitieux de Henri se fût proposé un plan si vaste, ce Prince continua toujours de négocier

[*a*] Walsing. p. 700.
[*b*] Saint-Remi, chap. 91.
[*c*] Juvenal des Ursins.

avec ses ennemis, & tâcha d'obtenir
1418. des avantages moins considérables, mais plus assurés. Il fit en même-tems des offres de paix aux deux partis, à la Reine, & au Duc de Bourgogne, d'un côté, qui, maîtres de la personne du Roi, sembloient étayés de l'autorité légale (a), & au Dauphin de l'autre, qui, étant l'héritié présomptif de la Couronne, avoit pour adhérens tous ceux qui aimoient les véritables intérêts de leur patrie (b). Ces deux partis négocioient aussi continuellement ensemble. Les conditions proposées de toutes parts varioient sans cesse; les événemens de la guerre & les intrigues du Cabinet se confondoient, & le destin de la France resta long-tems dans cette incertitude. Après plusieurs négociations, Henri offrit à la Reine & au Duc de Bourgogne, de faire la paix avec eux, d'épouser la Princesse Catherine, & d'accepter toutes les Provinces cédées à Edouard III, par le Traité de Bretigni, avec l'addition de la Normandie, qu'il prétendit rece-

(a) Rymer, Vol. 9. p. 717, 749.
(b) Rymer, Vol. 9. p. 6.6. &c.

voir en pleine & entiere Souveraineté (*a*). On agréa ces conditions; il ne restoit plus que quelques légeres particularités à régler pour assurer l'exécution du Traité; mais, dans cet intervalle, le Duc de Bourgogne s'accommoda secrétement avec le Dauphin, & ces deux Princes convinrent de partager l'autorité Royale pendant la vie de Charles VI, & d'unir leurs armes pour expulser l'ennemi étranger (*b*). 1419.

Cette réunion, qui sembloit interdire désormais à Henri tout espoir de porter plus loin ses succès, devint, par ce qui en résulta, l'événement le plus avantageux qui pût arriver en sa faveur. Que cette réconciliation du Dauphin & du Duc de Bourgogne fût ou ne fût pas sincere, est une chose très-douteuse, mais leur bonne intelligence apparente & momentanée eut des effets très-funestes. Ces deux Princes consentirent à une entrevue pour concerter les moyens de rendre les at-

[*a*] Rymer, Vol. 9. p. 762.

[*b*] Rymer, Vol. 9. p. 776. Saint-Remi, chap. 95.

taques de l'Anglois inutiles : il pa-
1419. roît difficile de deviner comment chacun d'eux en particulier pouvoit se hasarder à cette conférence avec sécurité ; l'assassinat commis par le Duc de Bourgogne, & plus encore l'aveu authentique qu'il en avoit fait, & les maximes qu'il avoit fait, établies pour l'autoriser, tendoient à dissoudre tous les liens de la société civile ; les gens d'honneur, même ceux qui détestoient le plus un pareil exemple ; pouvoient trouver une sorte de justice à saisir l'occasion favorable d'user de représailles sur son Auteur. Le Duc, qui n'osoit donc avoir ni demander aucune confiance, souscrivit à toutes les précautions que les Ministres du Dauphin proposerent de prendre pour la sûreté mutuelle. Les deux Princes vinrent à Montereau ; le Duc logea dans le Château, & le Dauphin dans la Ville, qui en étoit séparée par la riviere d'Yonne ; le Pont qui faisoit le point de partage entr'eux fut choisi pour le lieu de l'entrevue ; on y dressa deux fortes barrieres, dont chacune des portes fut gardée ; l'une

par les Officiers du Dauphin, l'autre par ceux du Duc : ces Princes devoient entrer dans l'espace intermédiaire, par les portes opposées, accompagnés, chacun de dix personnes, &, avec toutes ces marques de défiance, s'assurer d'une amitié réciproque. Mais il paroît qu'aucune précaution n'est suffisante où les Loix n'ont plus d'empire, & où tous les principes d'honneur sont totalement étouffés. Tannegui de Châtel, & quelques autres de la suite du Dauphin étoient partisans zélés de la Maison d'Orléans, & avoient résolu de saisir cette occasion de venger l'assassinat du Duc d'Orléans sur son meurtrier; ils ne furent pas plutôt entrés dans la barriere qu'ils mirent l'épée à la main, & attaquerent le Duc de Bourgogne : ceux qui l'accompagnoient, frappés d'étonnement, ne songerent seulement pas à se mettre en défense, & tous partagerent son sort, ou furent faits prisonniers par les gens de la suite du Dauphin (*a*).

1419.

Assassinat du Duc de Bourgogne.

L'extrême jeunesse de ce Prince laisse

[*b*] Saint-Remi, chap. 97. Monstrelet, chap. 211.

douter qu'il fût dans le ſecret de com-
1419. plot; mais, comme l'exécution s'en fit ſous ſes yeux par ſes amis les plus intimes, & qu'il n'éloigna jamais de ſa perſonne, le blâme de cette action, plus imprudente que criminelle, retomba entiérement ſur lui. Cet événement changea par-tout l'état des affaires : la ville de Paris, paſſionnément dévouée au Duc de Bourgogne, fit éclatter la fureur la plus violente contre le Dauphin ; la Cour du Roi Charles entra, par intérêt, dans les mêmes vues; &, comme tous les Miniſtres de ce Monarque devoient leur élévation au feu Duc, & qu'ils prévoyoient leur chûte, ſi le Dauphin parvenoit à ſe rendre maître de la perſonne de ſon pere, ils s'appliquerent à prévenir tout ce qu'il pourroit tenter à ce ſujet. La Reine, conſtante dans ſon animoſité dénaturée contre ſon fils, ſouffla l'embraſement général, & inſpira au Roi, autant qu'il pouvoit être ſuſceptible de qu'elque ſentiment, les mêmes préventions qui la faiſoient agir depuis ſi long temps. Mais, ſur-tout Philippes, Comte de Charolois, nouveau Duc de

Bourgogne, se crut engagé par tous les liens de l'honneur & du devoir à 1419. venger le meurtre de son pere, & à poursuivre l'assassin à toute outrance. Tous les partis, saisis de ce transport de rage, foulerent aux pieds l'intérêt national & patriotique; l'assujettissement à une puissance étrangere, l'expulsion de l'héritier légitime, & la servitude du Royaume ne parurent que des maux légers, pourvu qu'on réussît à satisfaire la passion actuelle dont on étoit enyvré.

Le Roi d'Angleterre avoit déjà profité considérablement des troubles de la France avant la mort du Duc de Bourgogne, & faisoit tous les jours de grands progrès en Normandie. Il avoit pris Rouen, après un siege opiniâtre (a), s'étoit rendu maître de Pontoise & de Gisors, menaçoit même Paris, &, par la terreur de sa puissance, avoit obligé la Cour de se réfugier à Troyes. Au milieu de tant de succès, il fut agréablement surpris de voir, qu'au lieu de se réunir contre lui pour la défense commune, ses ennemis

[a] *T. Livii*, p. 69. Monstrelet, chap. 201.

étoient difpofés à fe jetter dans fes
1419. bras, & à le choifir pour l'inftrument de leur vengeance les uns contre les autres. Une ligue offenfive fut conclue promptement entre lui & le Duc de Bourgogne à Arras. Ce Prince, fans rien ftipuler pour lui-même, excepté la pourfuite du meurtre de fon pere, & le mariage du Duc de Bedford avec fa fœur, confentit à facrifier le Royaume à l'ambition de Henri, & acquiefça à toutes les demandes que lui fit ce Monarque. Pour terminer cet étonnant Traité, qui n'alloit pas moins qu'à transférer la Couronne de France à un étranger, Henri fe rendit à Troies, accompagné de fes freres, les Ducs de Clarence & de Glocefter, & s'y aboucha avec le Duc de Bourgogne. L'état d'imbécillité dans lequel Charles étoit tombé, ne lui permettoit plus de rien voir que par les yeux de ceux qui le fervoient; & eux-mêmes ne difcernoient les objets qu'à travers le voile que leurs paffions étendoient fur leurs yeux. Ce Traité, déjà convenu entre les parties, fut dreffé, figné & ratifié fans délai; la volonté de Henri parut

donner la Loi dans tout le cours de la négociation ; & ses avantages seuls furent consultés. 1419.

Traité de Troies.

Les principaux articles étoient que Henri épouseroit la Princesse Catherine ; que le Roi Charles jouiroit pendant sa vie du titre & des honneurs de Roi de France; que Henri seroit reconnu & déclaré héritier de cette Couronne, & prendroit dès ce moment les rênes du Gouvernement ; que ce Royaume passeroit à ses héritiers quelconques; que la France & l'Angleterre resteroient à jamais unies sous un seul Monarque, mais qu'elles garderoient chacune leurs usages, leurs coutumes & leurs privileges ; que tous les Princes, les Pairs, les Vassaux & les Communautés de France, jureroient à la fois de consentir à la succession future de Henri ; & de lui obéir dès-à-présent comme Régent; qu'il joindroit ses armes à celles du Roi Charles & du Duc de Bourgogne, pour soumettre les adhérens de Charles, prétendu Dauphin, & que ces trois Princes ne feroient ni paix ni treve avec lui que d'un commun consentement (*a*).

Tel fut la teneur du ce Traité fa-
1420. meux, qui, n'ayant pu être dicté que par l'animosité la plus violente, ne pouvoit aussi être mis en exécution que par la force des armes. Il est difficile de décider, s'il avoit eu lieu, à qui, de l'Angleterre, ou de la France, il seroit devenu plus fatal. Il auroit réduit le premier Royaume au rang de Province; il auroit entiérement dérangé l'ordre de succession suivi dans le dernier, & entraîné la destruction de tous les descendans de la famille Royale; puisque les Maison d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon, de Bretagne, de Bourbon, & de Bourgogne même, dont les droits étoient préférables à ceux des Princes Anglois, se seroient trouvées sans cesse exposées à la jalousie & aux persécutions du Souverain. Il y avoit même un vice palpable dans les prétentions de Henri, que rien ne pouvoit pallier. Car, outre l'objection invincible qui subsistoit contre celles d'Edouard III, il n'étoit pas lui-même

[a] Rymer, Vol. 9. p. 895. Saint-Remi, chap. 101. Monstrelet, chap. 223.

héritier

héritier de ce Monarque, attendu que si la succession femelle étoit admise, ce droit de succéder étoit dévolu à la Maison de Mortimer, en accordant que Richard II fût un tyran, & qu'en le déposant, Henri IV eût assez mérité auprès des Anglois pour les justifier de l'avoir placé sur le Trône, Richard n'avoit en aucune façon offensé la France, & son rival n'avoit rien mérité auprès d'elle. Il n'étoit pas supportable de prétendre que la Couronne de France fût devenue une appartenance de celle d'Angleterre, & qu'un Prince qui, par quelques moyens que ce pût être, avoit acquis celle-ci, se trouvât dès-lors un droit incontestable à celle-là. Ainsi il faut convenir qu'en total les prétentions de Henri sur la France étoient, s'il est possible, encore plus intelligibles que le titre auquel son pere étoit monté sur le Trône d'Angleterre. 1420.

Quoique la fougue des passions qui agitoient la Cour de France & celle de Bourgogne, écartât toutes ces réflexions, Henri sentoit qu'elles renaîtroient inévitablement dans des temps

1420. plus paisibles, & qu'il étoit de son intérêt de pousser les avantages présens, & de ne pas laisser aux esprits le loisir de se refroidir & de raisonner. Il épousa la Princesse Catherine peu de jours après, amena son beau-pere à Paris, se mit en possession de cette Capitale; obtint du Parlement & des Etats une ratification du Traité de Troyes; soutint le Duc de Bourgogne, en lui procurant un Arrêt contre le meurtrier de son pere, & tourna aussi-tôt ses armes avec succès contre les adhérans du Dauphin, qui prit le titre & l'autorité de Régent, dès qu'il eut connoissance de ce Traité, & appella Dieu & son épée à l'appui de ses droits.

Mariage du Roi.

La premiere Place que Henri soumit, fut Sens, qui ouvrit ses portes après une résistance légere; il se rendit maître de Montereau avec la même facilité; la défense de Melun fut plus obstinée; Barbasan, qui en étoit Gouverneur, soutint quatre mois le siege, & ne capitula que lorsque la famine l'y contraignit. Henri promit la vie sauve à la garnison, excepté à qui-

conque feroit complice de l'assassinat du Duc de Bourgogne; comme Barbasan en étoit soupçonné, Philippes demanda qu'il fût puni, mais le Roi eut la générosité de s'intéresser pour lui, & d'empêcher son exécution (*a*). 1420.

La nécessité de tirer des secours d'hommes & d'argent, obligea Henri de repasser en Angleterre, & il laissa le Duc d'Exeter son oncle, Gouverneur de Paris pendant son absence. L'augmentation d'autorité qui devoit naturellement suivre ses succès, lui procura du Parlement Anglois un subside d'un quinzieme. Mais, si nous pouvons juger des sentimens de la Nation par la modicité de ce subside, il falloit qu'elle ne fût pas enyvrée des victoires du Roi : à mesure que la perspective de son union avec la France s'approchoit, elle commençoit à ouvrir les yeux sur les suites dangereuses qu'elle en devoit attendre. Il fut heureux pour Henri d'avoir d'autres ressources que les secours pécuniaires de ses Sujets naturels. Les Provinces qu'il avoit déjà subjuguées, entretin- 1421.

(*a*) Hollingsh. p. 577.

1421. rent ſes troupes; & l'eſpoir d'une campagne encore plus avantageuſe & plus brillante attira tous les ambitieux d'Angleterre à ſon ſervice. Il mit ſur pied une nouvelle armé de vingt-quatre mille Archers & de quatre mille hommes de Cavalerie (*a*), & marcha à Dover, lieu de l'embarquement. Tout étoit demeuré tranquille à Paris ſous l'adminiſtration du Duc d'Exeter ; mais il étoit arrivé un déſaſtre dans une autre partie du Royaume, qui hâta le départ du Roi.

La détention du Roi d'Ecoſſe en Angleterre, juſqu'alors très-avantageuſe à Henri, avoit, en tênant le Régent en reſpect, conſervé la tranquillité ſur les frontieres du côté du Nord, pendant le cours de la guerre avec la France; mais, lorſqu'on apprit en Ecoſſe les progrès rapides de Henri, & l'expectative prochaine qu'il avoit de ſuccéder à la Couronne de France, la Nation Ecoſſoiſe prévit qu'elle ſeroit perdue à jamais ſi leur Allié, une fois aſſervi, la laiſſoit ſeule aux priſes avec un ennemi qui lui étoit

(*a*) Monſtrelet, chap. n42.

déjà si supérieur en puissance & en richesses. Le Régent entra dans les mêmes vues; &, quoiqu'il évitât de déclarer une guerre ouverte à l'Angleterre, il permit au Comte de Buchan son second fils, de conduire en France, sous ses ordres sept mille Ecossois au service du Dauphin. Dans l'intention de rendre ce secours inutile, Henri avoit mené le jeune Roi d'Ecosse avec lui pour l'obliger d'envoyer ordre à ses Sujets de quitter le service de la France; mais le Général Ecossois répondit qu'il n'obéiroit point en pareille occasion à un Roi captif, qui, tant qu'il étoit entre des mains ennemies, n'avoit plus d'autorité sur les siens. Ces troupes continuerent donc d'agir sous le Comte de Buchan, & le Dauphin les employa à faire tête au Duc de Clarence en Anjou. Les deux armées se rencontrerent à Baugé; les Anglois furent battus; le Duc de Clarence même fut tué par Sir Allan Swinton, Chevalier Ecossois qui commandoit une Compagnie d'hommes d'armes; & les Comtes de Sommerset (*a*),

1421.

(*a*) Son nom étoit *John*, il fut ensuite créé Duc

de Dorset & d'Huntingdon, furent
1421. faits prisonniers (a). Ce fut la premiere action où la fortune des Anglois se démentit. Le Dauphin, dans l'intention d'attacher les Ecossois à son service, & de récompenser la valeur & la bonne conduite de Buchan, l'honora de l'épée de Connétable.

Le retour du Roi d'Angleterre, à la tête d'une armée si considérables, fut plus que suffisant pour réparer cette perte. Paris reçut ce Monarque avec la plus vive allégresse, tant les préjugés du peuple étoient fortement enracinés. Il conduisit immédiatement ses troupes à Chartres, que le Dauphin assiégeoit depuis long-temps. Ce Prince décampa à l'approche des Anglois, &, ne voulant pas risquer une bataille, se retira avec son armée (b). Henri s'empara de Dreux sans tirer l'épée, & assiégea Meaux à la sollicitation des Parisiens, que la garnison de cette Pla-

de Sommerset. Il étoit petit-fils de John de Gaunt, Duc de Lancaster. Le Comte de Dorset étoit frere de Sommerset, & succéda à ce Duché après lui.

(a) Saint-Remi, chap. 110. Monstrelet. chap. 239. Hall. fol. 76.

(b) Saint-Remi, chap. 3.

ce incommodoit beaucoup. Cette expédition occupa huit mois les armes Angloiſes. Le bâtard de Vaurus, Gouverneur de Maux, ſe ſignala par une défenſe opiniâtre, mais fut obligé enfin de ſe rendre à diſcrétion. La cruauté de cet Officier égaloit ſa bravoure. Il avoit coutume de faire pendre ſans diſtinction tous les Anglois & les Bourguignons qui tomboient entre ſes mains; Henri lui fit porter la peine de ſa barbarie, en ordonnant qu'on le pendît au même arbre qu'il avoit rendu tant de fois l'inſtrument de ſon inhumanité (*a*). 1421.

Ce ſuccès fut ſuivi de la reddition de pluſieurs autres Places dans le voiſinage de Paris, qui tenoient pour le Dauphin. Ce Prince fut chaſſé au-delà de la Loire, & abandonna preſque totalement les Provinces du côté du Nord. Les armées combinées d'Angleterre & de Bourgogne le pourſuivirent même du côté du Midi, & le menacerent d'une ruine totale. Malgré la valeur & la fidélité de ſes Capitaines,

(*a*) Rymer, Vol. 10. p. 212. *T. Livii*, p. 92, 93. Saint-Remi, chap. 116. Monſtrelet, chap. 260.

il se trouva toujours inférieur à ses
1421. ennemis en rase campagne, & se vit réduit à temporiser & à éluder toute action décisive avec un rival qui avoit pris tant d'ascendant sur lui. Pour combler la prospérité de Henri, la Reine son épouse accoucha d'un fils, auquel on donna le nom de son pere, & dont la naissance fut célébrée avec des réjouissances non moins pompeuses ni moins sinceres à Paris qu'à Londres. Cet enfant fut universellement regardé comme le futur héritier des deux Monarchies.

Mais à la veille de parvenir au faîte
1422. de sa gloire, Henri se vit arrêter dans
Mort du Roi. sa carriere éclattante par l'invincible main de la nature; & tous les vastes projets de ce Prince s'évanouirent en fumée. Il fut attaqué de la fistule, qu'alors les Chirurgiens n'avoient pas acquis l'art de guérir, & il sentit enfin que sa maladie étoit mortelle, & que sa derniere heure approchoit. Il envoya chercher son frere le Duc de Bedford, le Comte de Warwic, & quelques autres grands Seigneurs, qu'il

avoit toujours honorés de sa confiance, & leur remit, avec une tranquillité héroïque, le testament par lequel il régloit le Gouvernement du Royaume & de sa famille. Il les pria de continuer à son fils, encore enfant, la même fidélité, le même attachement qu'ils avoient marqués au pere pendant le cours de sa vie, & qui avoient été cimentés par tant de bons offices réciproques; il marqua beaucoup d'indifférence pour les approches de la mort; &, quoiqu'il regrettât de ne pas voir finir un ouvrage si heureusement commencé, il dit aux dépositaires de ses derniers sentimens, qu'il ne doutoit pas que leur valeur & leur sagesse n'achevassent la conquête de la France. Il laissa la Régence de ce Royaume à l'aîné de ses freres, le Duc de Bedford; celle d'Angleterre au plus jeune, le Duc de Glocester, & confia la personne de son fils au Comte de Warwic. Il leur recommanda fortement à tous, d'entretenir la bonne intelligence établie avec le Duc de Bourgogne, & de ne jamais rendre la liberté aux Princes François,

1422.

& trouvoit sa conscience soulagée par cette derniere & foible résolution, qu'attendu la mode passée de ces sortes d'expéditions, il n'auroit jamais exécutée. Il expira dans la trente-quatrieme année de son âge, & la dixieme année de son regne. 1302. Le 31 Août.

Son caractere. Ce Prince fut un grand homme, si nous voulons pardonner l'ambition à un Monarque, ou la ranger, comme le vulgaire y est incliné, au rang des vertus. Celles de Henri ne furent obscurcies d'aucun défaut essentiel. Son habileté se déploya également dans le Cabinet & dans les champs de l'honneur. La hardiesse de ses entreprises ne fut pas moins remarquable, que sa bravoure à les conduire. Il eut le talent de s'attacher ses amis par son affabilité, & de gagner ses ennemis par sa clémence & sa dextérité. Les Anglois, encore plus éblouis de ses grandes qualités, que de l'éclat de ses victoires, fermerent les yeux sur les défectuosités de ses droits à la Couronne: les François oublierent presque qu'il fût leur ennemi; & le soin qu'il eut de faire fleurir la Justice dans son adminis-

tration civile, & de maintenir la discipline dans ses armées, compensa, aux regards des deux Nations, les calamités inséparables des guerres qu'il soutint pendant le peu de tems qu'il regna. La générosité avec laquelle il pardonna au Comte de Marche, d'avoir des droits au Trône plus justes que les siens, est une preuve incontestable de la grandeur de son âme; & sa candeur, sa bonne foi n'en étoient sans doute pas moins établies, puisque le Comte de Marche se reposa si entiérement sur son amitié. On voit dans l'Histoire peu d'exemples d'une semblable confiance; & encore moins, qu'en pareil cas, personne n'ait eu lieu de s'en repentir.

1422.

La figure & les manieres de ce grand Prince étoient agréables; sa taille excédoit un peu la moyenne. Son visage étoit beau, toute sa personne offroit l'heureux mêlange des graces & de la vigueur, & il excelloit dans les exercices militaires, & dans tous ceux où il falloit de l'adresse & de la force (*a*). Il ne laissa, de la Reine Catherine de

(*a*) *T. Livii*, p. 4.

France son épouse, qu'un fils, à peine âgé de neuf mois, & dont les infortunes surpasserent la gloire & la prospérité de son pere. 1422.

Près de deux mois après la mort de Henri, Charles VI, Roi de France, & son beau-pere, termina sa malheureuse vie. Il ne lui restoit, depuis plusieurs années, que la vaine apparence de l'autorité Souveraine; cependant cet événement devint très-important pour les Anglois, & partagea le devoir & les affections des François entr'eux & le Dauphin. Ce Prince fut proclamé & couronné Roi de France à Poitiers, sous le nom de Charles VII. Rheims, où cette cérémonie se passoit ordinairement, étoit alors au pouvoir de ses ennemis.

Catherine de France, veuve de Henri, se maria aussi-tôt après la mort de son époux, à sir Owen Tudor; Gentilhomme Gallois, que l'on prétendoit être descendu des anciens Souverains de ce pays. Elle en eut deux fils, Edmond & Jasper; l'aîné fut créé Comte de Richemond, & le second, Comte de Pembroke. La Maison de Tudor,

illuſtrée par cette alliance, s'éleva en-
1422. ſuite ſur le Trône d'Angleterre.

Mélanges des divers événemens de ce regne.

Le long ſchiſme qui diviſoit l'Egliſe Latine depuis près de quarante ans, ſe termina enfin ſous ce regne, par le Concile de Conſtance; qui dépoſa le Pape Jean XXIII. pour ſes crimes, & élut Martin V. à ſa place, qui fut reconnu de preſque tous les Etats de l'Europe. Cet acte inuſité d'une autorité ſuprême donna dans la ſuite aux Pontifes Romains la plus forte antipathie pour ces ſortes d'Aſſemblées. La même jalouſie qui avoit régné ſi long-tems entre la plûpart des contrées Européennes, & entre l'Ariſtocratie & la Monarchie, s'alluma auſſi entre les diverſes puiſſances du corps Eccléſiaſtique. Mais la grande diſtance des Evêques diſperſés en pluſieurs Etats, & la difficulté de les raſſembler, aſſurerent un avantage conſidérable au Pape, & lui aiderent à concentrer plus facilement tout le pouvoir de la Hiérarchie dans ſa propre perſonne. La perfidie & la cruauté qui accompagnerent le châtiment de Jean Hus, & de Jérôme de Prague, deux malheu-

reux disciples de Wickleffe, que le Concile fit brûler vifs, comme hérétiques, prouve la triste vérité que la tolérance n'est nullement la vertu des Prêtres, dans quelques formes de Gouvernement Ecclésiastique que ce soit. Mais, comme les Princes Anglois ne furent que peu ou point intéressés à ces fameuses querelles, nous en abrégeons les détails. 1422.

La premiere Commission d'*Array*, c'est-à-dire, d'Inspecteur des troupes, dont nous trouvions un exemple, fut expédiée sous ce regne (*a*). La partie militaire du systême féodal, & la plus essentielle, étoit entiérement abolie, & ne pouvoit plus servir à la défense du Royaume. Lorsque Henri alla en France, en 1415, il autorisa donc de certains Commissaires à passer en revue dans chaque Province tous les hommes libres, & capables de porter les armes qu'ils y trouveroient; à les diviser en différentes compagnies, & à les tenir prêts à faire face à l'ennemi. Ce fut l'époque de la création d'une nouvelle Milice, substituée à la Milice

(*a*) Rymer, Vol. 9. p. 254, 255.

féodale, & peut-être encore moins dis-
1422. ciplinée, & moins bonne.

Il nous reste un état aussi exact qu'authentique des revenus de la Couronne sous ce regne, & ils ne montent qu'à 5574 livres dix schelings & dix pences par an (*a*); ce qui avoit été à-peu-près le revenu de Henri II; & les Rois d'Angleterre n'étoient devenus ni beaucoup plus riches, ni beaucoup plus pauvres, dans le cours de tant d'années. Le dépense ordinaire du Gouvernement alloit à 52507 livres seize schellings & dix pences, ainsi il ne restoit au Roi que 3206 liv. quatorze schellings pour l'entretien de sa Maison, de sa garde-robe, les frais d'ambassades, & autres articles. Cette somme n'égaloit pas ses besoins; il étoit donc obligé de demander souvent des subsides à son Parlement, & se trouvoit, même en tems de paix, dans une sorte de dépendance de son peuple. Mais les guerres entraînoient des dépenses si énormes, que les revenus du Prince, ni les subsides extraordinaires ne pouvoient y suffire, & il se

(*a*) Rymer, Vol. 10. p. 113.

voyoit toujours réduit à employer de misérables ressources pour les soutenir 1422. avec honneur. Il empruntoit de toutes parts; engageoit les pierreries de la Couronne, & quelquefois la Couronne même (*a*); laissoit arriere la paie de son armée, &, malgré toutes ces expédiens, étoit contraint de s'arrêter au milieu de sa glorieuse carriere, & d'accorder des tréves à l'ennemi. La forte paie des soldats se concilioit très-mal avec le mauvais état de ses finances. Tous les subsides extraordinaires qu'il tira de son Parlement, dans le cours de son regne, furent sept dixiemes & quinziemes, c'est-à-dire, environ 203000 livres (*b*), Il est aisé de calculer comment cet argent étoit bientôt épuisé par des armées de 24000 Archers, & de 6000 hommes de Cavalerie, lorsque chaque Archer avoit six pences par jour (*c*), & chaque Cava-

(*a*) Rymer, Vol. 10. p. 190.
(*b*) Hist. Parliam. Vol 2. p. 168.
(*c*) Il paroît par plusieurs passages de Rymer, surtout Vol. 9. p. 258, que le Roi payoit un archer vingt marcs par an, ce qui fait plus de six pences par jour. La paie s'étoit haussée, comme cela étoit naturel, en même-tems que la démonstration des monnoies.

lier deux ſchellings. Les plus grands
1422. ſuccès devenoient ordinairement inutiles, faute d'être ſecondés par un revenu moins modique ; & les dettes, les embarras qu'ils entraînoient, faiſoient payer cher au Roi ſes victoires. L'adminiſtration civile, même en tems de paix, ne pouvoit jamais être très-réguliere dans un pays où le Gouvernement ne pouvoit ſe ſoutenir par ſes propres forces. Henri, un an avant ſa mort, avoit encore des dettes à acquitter du tems qu'il n'étoit que Prince de Galles (a). Ce fut en vain que le Parlement voulut l'empêcher d'avoir recours à des reſſources arbitraires lorſqu'il ſe trouvoit réduit à des beſoins preſſans. Quoique le droit de pourvoierie, par exemple, eût été expreſſément ſupprimé par la grande Charte même, & que les Communes ſe fuſſent plaintes ſouvent de ce qu'on l'exerçoit encore, on ſentit qu'il étoit abſolument impoſſible de l'abolir ; à la fin, le Parlement s'y ſoumit, comme à une prérogative légale, & ſe contenta de ſtatuer des réglemens pour la limi-

(a) Rymer, Vol. 10. p. 114.

ter. Froiſſard nous aprend que ſous le regne de Richard II, le Duc de Glocester jouiſſoit de 60000 écus de rentes (ce qui équivaut 30000 livres, environ; de notre monnoie actuelle,) & par conſéquent il étoit plus riche que le Roi même, toutes proportions gardées (*a*). 1422.

Il eſt remarquable que la Ville de Calais ſeule formoit une dépenſe annuelle pour la Couronne de 19119 livres (*b*), ce qui excédoit le tiers des charges ordinaires du Gouvernement, en tems de paix. Cette place forte n'étoit d'aucune utilité à la défenſe de l'Angleterre, & ne ſervoit qu'à lui ouvrir une entrée en France. L'Irlande coûtoit tous les ans 2000 l. au delà de ſon produit, qui étoit certainement fort mince. Tout contribue à nous donner une idée très-petite de l'état où étoit alors l'Europe.

Depuis les tems les plus reculés juſqu'au regne d'Edouard III, la dénomination des eſpeces n'avoit jamais été changée. Une livre ſterling étoit tou-

[*a*] Froiſſard, l. 4. chap. 86.
[*b*] Rymer, Vol. 10. p. 113.

1422. jours une livre de poids, ce qui fait environ trois livres de notre monnoie présente. Dans la vingtieme année de son regne, ce Conquérant fut le premier obligé d'innover sur cet article important; il tira de la livre de douze onces vingt-deux schellings, & sept ans après, vingt-cinq. Mais Henri V. qui étoit aussi un Conquérant, haussa encore davantage la dénomination, & frappa des monnoies sur le pied de trente schelling par livre pesant (*a*): son revenu monteroit donc actuellement environ à 110000 livres, &, par le bas prix où les denrées étoient alors, équivaudroit à plus de 330000 livres d'aujourd'hui.

Aucun des Princes de la Maison de Lancaster ne hasarda de mettre des impôts sans le consentement du Parlement. La constitution du Gouvernement tira du-moins ce grand avantage des titres douteux & illicites auxquels ils parvinrent à la Couronne. Cette regle fut donc si bien établie alors, que les Princes les plus absolus n'auroient pu l'enfreindre dans la suite avec sûreté.

[*b*] *Chronicon pratiosum* de Fleetwood, p. 52.

HENRI VI.

CHAPITRE IX.

Gouvernement pendant la minorité ; Etat de la France ; Opérations militaires ; Bataille de Verneuil ; Siege d'Orléans ; La Pucelle d'Orléans ; Levée de ce siege ; Couronnement du Roi à Rheims ; Prudence du Duc de Bedford ; Exécution de la Pucelle d'Orléans ; Défection du Duc de Bourgogne ; Mort du Duc de Bedford ; Déclin des Anglois en France ; Treve avec ce Royaume ; Mariage du Roi avec Marguerite d'Anjou ; Meurtre du Duc de Glocester ; Etat de la France ; Renouvellement de la guerre avec elle ; Expulsion des Anglois hors de la France.

1422.

Gouvernement pendant la minorité.

PENDANT le regne de la Maison de Lancaster, l'autorité du Parlement paroît avoir été mieux établie, & les privileges du peuple plus respectés que sous aucun des anciens Monarques.

1422. Les deux derniers Princes, quoique l'un & l'autre d'un génie vaste & d'une habileté supérieure, s'interdirent tels exercices de leur prérogative, que des Princes foibles, & dont les droits au Trône étoient incontestables, avoient cru pouvoir se permettre avec impunité. La longue minorité dont on avoit alors la perspective, enhardit encore les Pairs & les Communes à étendre leur puissance; loin d'avoir égard aux dispositions verbales de Henri V, ils s'arrogerent le pouvoir de donner une nouvelle forme à l'administration. Ils ne voulurent point souffrir de Régent en Angleterre, & nommerent le Duc de Bedford, Protecteur ou Gardien du Royaume, titre qu'ils supposoient emporter moins d'autorité, en revêtirent aussi le Duc de Glocester pendant l'absence de son frere aîné (*a*), &, pour lier les mains à ces deux Princes, formerent un Conseil, sans l'avis & l'approbation duquel ils ne devoient prendre aucunes mesures importantes (*b*). La personne & l'éducation du

[*a*] Rymer, Vol. 10. p. 261. Cotton, p. 564.
[*b*] Cotton, p. 564.

petit Prince, furent confiées à Henri de Beaufort, Evéque de Winchester, son 1422. grand oncle, fils légitime de Jean de Gaunt, Duc de Lancaster, & dont la famille, ne pouvant avoir de prétentions à la Couronne, le faisoit regarder comme la personne du Royaume entre les mains de qui on pouvoit remettre ce dépôt précieux avec le plus de sûreté (a). Quoique cet arrangement parût ingénieux au Duc de Bedford, & au Duc de Glocester, tous deux également integres & remplis d'honneur, y acquiescerent volontiers, en faveur de ce qu'il sembloit tranquiliser le public; &, comme la guerre avec la France étoit un objet plus essentiel, ils éviterent toutes les occasions de disputes qui auroient été capables d'apporter des obstacles aux conquêtes que l'on méditoit.

Etat de la France.

Lorsque l'on considéroit superficiellement l'état des affaires entre les Rois d'Angleterre & de France, tous les avantages paroissoient être du côté du premier, & l'expulsion totale de Charles VII, étoit un événement que l'on

(a) Hall, fol. 83. Monstrelet, Vol. 2. p. 27.

devoit naturellement attendre de la
1422. puissance supérieure de son rival. Quoique Henri fût encore dans l'enfance, l'administration n'en pouvoit souffrir entre les mains du Duc de Bedford, Prince le plus accompli de son tems; son âge, sa prudence, sa valeur, & sa générosité le rendoient digne de cette élévation, & capable d'entretenir l'union parmi ses amis, & de gagner la confiance de ses ennemis. Toutes les forces de l'Angleterre étoient à son commandement; il se trouvoit à la tête d'une armée accoutumée à la victoire; les plus célebres Généraux de son siecle, les Comtes de Sommerset, de Warwic, de Salisbury, de Suffolk & d'Arundel, Sir John Talbot, & Sir John Fastolfe, le secondoient: outre la Guienne, cet ancien patrimoine de l'Angleterre, il étoit maître de la Capitale de la France, & de toutes les Provinces septentrionales, le plus en état de lui fournir des secours d'hommes & d'argent, & de protéger, de soutenir les troupes Angloises.

Mais Charles, malgré l'infériorité actuelle de sa puissance, tiroit des avantages,

avantages, partie de sa situation, partie de son mérite personnel, qui lui promettoient ses succès, & qui servirent d'abord à balancer, & ensuite à surmonter la force & l'opulence de ses ennemis. Il étoit incontestablement l'héritier présomptif de la Couronne ; tous les François instruits des véritables intérêts de leur patrie, & attachés à son indépendance, tournoient les yeux vers lui ; l'exclusion donnée à ce Prince, par l'effet de l'imbécilité de son pere, & du consentement forcé, ou précipité des Etats, étoit évidemment nulle ; l'esprit de faction qui avoit aveuglé le peuple, ne pouvoit perpétuer encore long-tems des prestiges si grossiers ; il falloit que la haine nationale & invétérée contre les Anglois, ces auteurs de toutes les calamités de la France, se ranimât bientôt dans le cœur du François, & parvînt à l'indigner à la seule idée de baisser la tête sous un joug ennemi ; les Grands, les Princes, accoutumés à maintenir leur indépendance contre leurs Souverains naturels, ne se seroient jamais laissés asservir par une puissance étrangere ;

1422.

&, quoique la plûpart des Princes du
1422. Sang, depuis la bataille d'Azincour, fussent prisonniers en Angleterre, les habitans de leurs domaines, leurs amis, leurs vassaux, tous faisoient éclater l'attachement le plus zélé pour leur Roi, & s'armoient d'eux-mêmes pour repousser l'injuste violence d'un usurpateur étranger.

Charles, quoiqu'à peine dans sa vingtieme année, étoit fait pour devenir l'objet de ces sentimens favorables ; & peut-être que cet intérêt tendre qu'inspire toujours la jeunesse, agissoit plus pour lui dans le cœur de ses Sujets que ses bonnes qualités mêmes. Ce Prince avoit un caractere doux, une humeur caressante, des manieres aisées, & un jugement, sinon nerveux, du moins juste & sûr. Sincere, généreux, affable, il s'attachoit si fortement, par les liens de l'affection, ceux qui suivoient sa destinée, qu'ils se dévouoient à son service dans le tems même où les plus grands revers de sa fortune les auroient justifiés de le quitter : aussi sçavoit-il pardonner en eux les saillies chagrines auxquelles des Princes, dans une si-

ſuation pareille à la ſienne, ne ſont que trop expoſés. L'amour du plaiſir 1422. le retint ſouvent dans le ſein de l'indolence ; mais juſqu'au milieu des irrégularités de ſa conduite, on appercevoit qu'il avoit le cœur bien fait ; & dans les intervalles, où il exerça ſon courage & ſon activité, il prouva que s'il avoit perdu quelques années de ſa vie dans une molleſſe habituelle, ce n'étoit pas faute d'une ambition louable & d'une bravoure intrépide.

Quoique les vertus de cet aimable Prince euſſent langui dans une ſorte d'obſcurité, ſes droits ſeuls parurent redoutables au Duc de Bedford ; il ſentit que les ſecours étrangers ſeroient long-tems néceſſaires avant qu'un Régent d'Angleterre pût eſpérer d'achever la conquête de la France; entrepriſe très-avancée en apparence, & cependant qui ſouffroit encore de grandes difficultés. La ſource principale de tous les avantages dont les Anglois jouiſſoient, étoit dans le reſſentiment du Duc de Bourgogne contre Charles ; &, comme ce Duc paroiſſoit conſulter ſes paſſions plus

que ses intérêts, les démonstrations
1422. de respect & de confiance, devenoient pour le Régent le moyen le plus facile de le retenir dans le parti de l'Angleterre. Tous ses efforts tendirent donc à ce but ; il marqua au Duc tous les égards & l'amitié possibles, lui offrit même la Régence de la France que Philippes refusoit ; &, afin de resserrer l'union nationale, par des nœuds particuliers, il conclut son mariage avec la Princesse de Bourgogne, qui avoit été stipulé dans le Traité d'Arras.

Le Duc de Bedford, persuadé qu'a-
1423. près l'alliance du Duc de Bourgogne, l'amitié du Duc de Bretagne étoit ce qu'il y avoit de plus avantageux pour favoriser les conquêtes de l'Angleterre ; & que les Provinces de France, déjà subjuguées, étant situées entre les Etats de ces deux Princes, il ne pouvoit jamais se croire en sûreté, s'il ne conservoit des liaisons étroites avec eux ; il songea aussi à se fortifier de ce côté. Le Duc de Bretagne, justement aigri contre les Ministres de Charles, avoit accédé au Traité de Troies, &,

avec les autres Vassaux de la Couronne, rendu hommage à Henri, comme 1423.
à l'héritier à qui elle devoit échoir. Mais, comme le Régent d'Angleterre sçavoit que ce Duc se laissoit gouverner par son frere, le Comte de Richemond, il tâcha, à force de soins & de bons offices, de captiver la bienveillance de ce dernier, dont la hauteur & l'ambition lui ouvroient les voies.

Arthur, Comte de Richemond, avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincour, & traité avec beaucoup de modération de la part du feu Roi, qui lui permit sur sa parole, de faire un voyage en Bretagne, où des affaires d'Etat demandoient sa présence. La mort de ce victorieux Monarque arriva avant le retour de Richemond, & ce Prince prétendit que sa parole ayant été donnée à Henri V personnellement, il n'étoit pas obligé de la tenir à son successeur; chicane que le Régent jugea à propos de ne pas discuter, dès qu'il ne pouvoit le forcer à remplir son engagement. On convint d'une entrevue à Amiens entre les Ducs de Bedford, de Bourgogne & de Bretagne,

à laquelle le Comte de Richemond se
1423. trouva aussi (*a*). La ligue contre Charles fut renouvellée entre ces Princes, & le Régent détermina Philippes à donner en mariage à Richemond, sa sœur aînée, veuve du Dauphin Louis, frere aîné de Charles. Ainsi Arthur, allié à la fois au Régent & au Duc de Bourgogne, sembloit engagé par son propre intérêt à poursuivre le même objet qu'eux, en accélérant les progrès des armes Angloises.

Tandis que le Duc de Bedford s'appliquoit, avec sa vigilance ordinaire à se procurer de nouvelles alliances, ou à confirmer les anciennes parmi les puissances voisines que leur proximité lui rendoit si importantes, il ne négligeoit pas celles des Etats plus éloignés. Le Duc d'Albanie, Régent d'Ecosse, étoit mort; & son autorité étoit tombée entre les mains de Murdac son fils, Prince d'un esprit foible, & d'un caractere indolent, qui, loin d'avoir les talens nécessaires pour gouverner cette fiere Nation, n'étoit pas même

(*a*) Hall, fol. 84. Monstrelet, Vol. 1. p. 4 Stowe, p. 364.

capable de se faire respecter dans sa propre famille, & de réprimer l'emportement & l'insolence de ses fils. L'ardeur des Ecossois à servir la France, où Charles les combloit d'honneurs & de distinctions, & où le frere du Régent jouissoit de la dignité de Connétable, éclata de nouveau sous cette administration relâchée. Des secours d'Ecosse arriverent journellement & remplirent les armées du Monarque François ; le Comte de Douglas y conduisit un renfort de cinq mille hommes ; & l'on avoit lieu de craindre que les Ecossois, en commençant ouvertement des hostilités dans le Nord, ne fissent une diversion puissante, capable d'occuper les armes Angloises, & de soulager Charles du fardeau qui l'accabloit actuellement de ce côté. Le Duc de Bedford persuada donc au Conseil Anglois de faire alliance avec Jacques, prisonnier depuis si long-tems ; de rendre la liberté à ce Prince, & de l'attacher à l'Angleterre, en lui donnant en mariage une fille du Comte de Sommetset, & cousine du jeune Roi (*a*). 1423.

(*a*) Hall. fol. 86. Stowe, p. 564. Grafton, p. 522.

Comme le Régent d'Ecosse, fatigué du
1423. poids de sa place, qu'il n'avoit pas la force de soutenir, sollicitoit sincérement la liberté de Jacques, le Traité fut bientôt conclu. On stipula 40000 livres pour la rançon du Monarque Ecossois (a); il remonta sur le Trône de ses ancêtres, & devint dans le cours trop abrégé de son regne, l'un des plus illustres Princes qui eussent gouverné cet Etat. Il fut assassiné en 1437, par son perfide cousin, le Comte d'Athole. Jacques avoit de l'inclination pour le parti de la France; mais les Anglois n'eurent cependant jamais à se plaindre qu'il fût sorti de la neutralité qu'il s'étoit prescrite.

Opérations militaires.

Le Régent n'étoit pas tellement occupé des négociations politiques, qu'il négligeât les opérations de la guerre, par lesquelles seulement il pouvoit espérer de réussir à expulser le Monarque François. Quoique le siege principal de la puissance de Charles, fût dans les Provinces méridionales de l'autre côté de la Loire, ses partisans possédoient quelques Places fortes dans

(a) Rymer, Vol. 10. p. 299, 300, 326.

le Nord du Royaume, & même dans le voisinage de Paris. Il convenoit donc au Duc de Bedford de chasser l'ennemi de ces Provinces, avant que de songer à des conquêtes plus éloignées. Le Château de Dorsey fut pris après un siege de six semaines ; celui de Noyelle, & la ville de Rue, en Picardie, eurent le même sort ; Pont-sur-Seine, Vertus, Montaigu, céderent aux armes Angloises, & un avantage plus considérable fut remporté peu de tems après, par les forces combinées de l'Angleterre & de la Bourgogne. John Stuart, Connétable d'Ecosse, & le Seigneur d'Estissac, avoient formé le siege de Crevant en Bourgogne ; les Comtes de Salisbury & de Suffolk, & le Comte de Toulongeon furent envoyés au secours de la Place ; il en résulta une action vivement disputée entre les deux armées ; les François & les Ecossois furent battus, le Connétable d'Ecosse & le Comte de Vantadour faits prisonniers, & plus de mille hommes, entre lesquels se trouva Sir William Hamilton, resterent sur le 1423.

champ de bataille (*a*). La prise de
1423. Gallion-sur-Seine, & de la Charité-sur-Loire, fut le fruit de la victoire; &, comme cette derniere Place ouvroit l'entrée des Provinces méridionales, l'acquisition en parut de la plus grande importance au Duc de Bedford, & sembla lui promettre la plus heureuse issue pour la guerre qu'il soutenoit.

Plus le Roi Charles étoit menacé d'une invasion dans les Provinces qui lui restoient fideles, plus il lui devenoit nécessaire de conserver toutes les Forteresses qui tenoient encore pour lui dans les quartiers de l'ennemi. Le Duc de Bedford assiégea en personne, pendant l'espace de trois mois, la ville d'Yvri en Normandie; le brave Gouverneur de cette Place, hors d'état enfin de la défendre plus long-tems, fut obligé de capituler, & convint de la rendre, si, devant un certain terme elle n'étoit pas secourue. Charles, informé de ces conditions, résolut de tenter un effort pour la sauver. Il raf-

(*a*) Hal', fol. 85. Monstrelet, Vol. 2. p. 8. Hollingshed, p. 586. Grafton, p. 500.

ſembla avec peine une armée de quatorze mille hommes, dont la moitié étoient Ecoſſois, & l'y envoya ſous les ordres du Connétable Buchan, accompagné du Comte de Douglas ſon compatriote, du Duc d'Alençon, du Maréchal de la Fayette, du Comte d'Aumale, & du Vicomte de Narbonne. Lorſque le Connétable fut à quelques lieues d'Yvry, il apprit qu'il arrivoit trop tard, & que la Ville étoit rendue. Il porta ſur le champ ſes troupes ſur ſa gauche, & campa devant Verneuil, que, malgré la garniſon, les habitans lui livrerent (*a*). Buchan pouvoit alors s'en retourner en ſûreté, avec la gloire d'avoir fait une acquiſition non moins importante que la Place qu'il avoit eu ordre de ſecourir. Mais, ayant appris l'approche de Bedford, il aſſembla le Conſeil de Guerre, & délibéra ſur la conduite qu'il devoit tenir dans cette circonſtance. Les Officiers les plus ſages opinerent pour la retraite, & repréſenterent que toutes les infortunes dont les François avoient été accablés, venoient de leur 1423.

(*a*) Monſtrelet, Vol. 2. p. 14. Grafton, p. 504.

1423. imprudente témérité à livrer des batailles, sans être contraints à risquer une action décisive; que cette armée étoit la derniere ressource de Charles, & la seule défense du peu de Provinces qui lui restoient; qu'une foule de raisons l'invitoient à la plus grande circonspection; qu'en temporisant, il laisseroit à ses Sujets le loisir de réfléchir sur leur véritable devoir, & celui d'y rentrer, tandis qu'au contraire la discorde s'allumeroit entre ses ennemis, qui, n'étant unis par aucun lien d'intérêt commun ou de motif d'alliance, ne pouvoient persévérer long-tems dans leur haine pour lui. Le vain point d'honneur de ne pas tourner le dos à l'ennemi, l'emporta sur toutes ces considérations prudentes, & il fut résolu qu'on attendroit de pied ferme le Duc de Bedford.

Bataille de Verneuil, le 25 Août.

Le nombre étoit à-peu-près égal dans cette rencontre; &, comme la longue durée de la guerre, avoit introduit la discipline, qui toute imparfaite qu'elle fût encore, suffisoit à maintenir l'apparence de l'ordre dans de si petites armées, la bataille fut vivement

disputée, & très-meurtriere des deux côtés. Le Connétable rangea ses troupes sous les murailles de Verneuil, & résolut de soutenir l'attaque des Anglois sans s'ébranler; mais l'impatient Vicomte de Narbonne, en rompant ses rangs, obligea toute la ligne de le suivre, & la mit dans un désordre & une confusion qui causerent tout le désastre de la journée. Les Archers Anglois, formant leur palissade devant eux, selon leur usage ordinaire, décocherent une grêle de traits sur le gros de l'armée Françoise, &, quoiqu'obligés d'abandonner le terrein qu'ils occupoient, & de se refugier parmi le bagage, ils se rallierent aussitôt, & continuerent le massacre qu'ils avoient commencé. Dans ces entrefaites, le Duc de Bedford enfonça les François, rompit leurs rangs, & rendit la victoire totalement complette & décisive (*a*). Le Connétable même, le Comte de Douglas, ses fils, les Comtes d'Aumale, de Tonnere & de Vantadour, ainsi que plusieurs autres 1424.

(*a*) Hall, fol. 88, 89. 90. Monstrelet, Vol. 2. p. 15. Stowe, p. 365. Hollingshed, p. 588.

1424. personnes de marque, périrent dans cette action; le Duc d'Alençon, le Maréchal de la Fayette, les Seigneurs de Gaucour & de Mortemar furent faits prisonniers; il y eut environ quatre mille François & seize cens Anglois de tués : perte regardée comme si extraordinaire du côté des vainqueurs, que le Duc de Bedford défendit toute réjouissance pour le succès. Verneuil capitula le lendemain (*a*).

La situation du Roi de France parut alors terrible, & presque désespérée. Cette fatale action lui coûtoit la fleur de ses troupes, & de la Noblesse de son Royaume. Il ne lui restoit de ressources ni pour recruter, ni pour faire vivre son armée; il manquoit d'argent pour sa propre subsistance; & quoiqu'il eût banni d'auprès de sa personne tout le faste & le luxe de la Cour, à peine pouvoit-il fournir sa table du simple nécessaire pour lui & le petit nombre des gens de sa suite. Tous les jours étoient marquées par la nouvelle de quelque perte ou de quelque revers; les Villes qui se défendoient le plus

(*a*) Monstrelet, Vol. 2. p. 15.

courageusement furent réduites à se rendre faute de secours ; il vit ses partisans entiérement chassés de toutes les Provinces situées au Nord de la Loire ; & il s'attendoit à perdre, par les efforts redoublés de ses ennemis, tous les territoires dont jusqu'alors il étoit resté le maître, quand il arriva un événement qui l'arracha des bords du précipice où il alloit périr, & enleva aux Anglois une occasion d'achever leur conquête, qu'ils ne retrouverent jamais. 1424.

Jacqueline, Comtesse de Hainaut & de Hollande, & héritiere de ces Provinces, étoit mariée à Jean, Duc de Brabant, cousin du Duc de Bourgogne. Mais, ayant malheureusement fait ce choix par les motifs ordinaires des Princes, elle eut bientôt lieu de se repentir d'une union si mal assortie. Cette Princesse avoit un courage mâle & un génie rare ; le Duc de Brabant étoit d'une complexion valétudinaire & d'un esprit foible ; elle étoit dans la vigueur de son âge, & il entroit à peine dans sa quinzieme année : tant de différences entr'eux inspirerent

1424. à cette Princesse un si grand mépris pour son époux, qu'elle passa bientôt jusqu'à l'antipatie, & résolut de rompre un mariage, qui n'étoit sans doute encore cimenté que par la célébration. La Cour de Rome se rendoit communément très-accessible à ces sortes de requêtes lorsque l'argent & la puissance les appuyoient ; mais comme la Princesse prévit de grandes difficultés de la part de la famille de son époux, & qu'elle étoit impatiente de suivre son projet, elle se réfugia en Angleterre, & se mit sous la protection du Duc de Glocester. Ce Prince, avec les plus grandes qualités, avoit le défaut d'être maîtrisé par un caractere impétueux, & des passions véhémentes ; & les charmes de la Comtesse l'engagerent imprudemment, aussi-bien que l'expectative de posséder ses riches héritages, à s'offrir de l'épouser. Sans solliciter une dispense du Pape, sans essayer de se ménager l'agrément du Duc de Bourgogne, il signà un Contrat de mariage avec Jacqueline, & se disposa sur le champ à se mettre en possession de ses Etats. Philippes s'offen-

ſa d'une conduite ſi précipitée, & de l'injure faite au Duc de Brabant, ſon 1424.
proche parent ; il craignit de voir les Anglois établis de toutes parts dans ſon voiſinage, & prévit tout ce qu'il devoit attendre d'une Nation qui poſſéderoit, ſans qu'on s'y opposât, des Etats d'une pareille étendue, ſi, avant d'avoir entiérement affermi ſa puiſſance, elle inſultoit déjà un Allié, auquel elle avoit tant d'obligation, & qui lui étoit ſi néceſſaire pour accélérer ſes progrès. Il encouragea donc le Duc de Brabant à faire réſiſtance ; engagea pluſieurs ſujets de Jacqueline dans le parti de ce Prince ; marcha lui-même à ſon ſecours ; &, comme le Duc de Glocester perſiſta dans ſes deſſeins, la guerre s'alluma avec fureur dans les Pays-Bas, & la querelle devint autant perſonnelle que politique. Le Prince Anglois écrivit au Duc de Bourgogne pour ſe plaindre des obſtacles qu'on apportoit à ſes prétentions ; quoiqu'en général il employât le ton de l'amitié dans ſa lettre, il y releva cependant quelques *fauſſetés* de Philip-

pes pendant le cours de cette affaire.
1424. Le Duc de Bourgogne se plaignit hautement à son tour d'une expression si peu mesurée, exigea que le Duc de Glocester se rétractât, & il y eut à cette occasion plusieurs défis entr'eux (*a*)

Le Duc de Bedford prévoyoit aisément les mauvais effets d'une querelle élevée si imprudemment & si mal-à-propos ; tous les secours qu'il attendoit d'Angleterre, & qui lui étoient si nécessaires dans cette circonstance critique, étoient interceptés par son frere & employés en Hollande & dans le Hainaut : les forces du Duc de Bourgogne, sur lesquelles il comptoit aussi, furent détournées par la même guerre; outre cette double perte, il se voyoit au moment de s'aliéner pour toujours un confédéré dont l'amitié étoit de la plus grande importance pour ses intérêts, & que le feu Roi, en expirant, lui avoit tant recommandé de ménager par toutes les marques possibles d'égards & d'attachement. Le Duc de

(*a*) Monstrelet, Vol. 2. p. 19, 20 & 21.

Bedford repréſenta fortement ces conſidérations au Duc de Glocefter, tâcha de calmer le Duc de Bourgogne, interpoſa ſes bons offices entre ces deux Princes, mais ne fut pas heureux dans ſes efforts, & trouva que le caractere impétueux de ſon frere étoit toujours le principal obſtacle à tout accommodement (a). En conſéquence, au lieu de pouſſer l'avantage de la victoire remportée à Verneuil, il fut obligé de repaſſer en Angleterre, & d'eſſayer, par ſes conſeils & ſon autorité, de modérer les démarches du Duc de Glocefter. 1424.

La déſunion régnoit auſſi dans le miniſtere Anglois, & étoit parvenue au point d'exiger la préſence du Régent pour pacifier les eſprits échauffés des Miniſtres (b). L'Evêque de Wincheſter, à qui la perſonne & l'éducation du Roi avoient été confiées, joignoit l'expérience à la capacité, mais étoit d'un caractere intriguant & dangereux; comme il aſpiroit à tenir le gouvernail des affaires, il avoit des

(a) Monſtrelet, p. 8.
(b) Stowe, p. 368. Hollingshed, p. 590.

différends continuels avec son neveu, 1424. le Protecteur, & prenoit des avantages fréquens sur le caractere véhément & peu politique de ce Prince. Le Duc de Bedford employa l'autorité du Parlement pour les réconcilier, & ces rivaux furent obligés de promettre en présence de cette Assemblée, qu'ils enseveliroient dans un éternel oubli 1425. tous leurs griefs réciproques (*a*). Le temps parut aussi ouvrir des voies d'accommodement avec le Duc de Bourgogne. Le crédit de ce Prince avoit obtenu une Bulle du Pape, par laquelle, non-seulement le Contrat de Mariage de Jacqueline avec le Duc de Glocester étoit annullé, mais qui déclaroit encore que, dans le cas même de la mort du Duc de Brabant, cette Princesse ne pourroit jamais s'unir légitiment au Prince Anglois. Humphrey n'espérant plus réussir, épousa une autre personne d'un rang inférieur, & qui avoit vécu quelque temps avec lui comme sa Maîtresse (*a*).

(*a*) Hall, fol. 98, 99. Hollingshed, p. 593, 594. Polydore, Virgil. p. 466. Grafton, p. 512, 519.
(*b*) Stowe, p 367.

Le Duc de Brabant mourut, & sa veuve, avant d'être mise en possession de ses Etats, fut obligée de nommer le Duc de Bourgogne pour son héritier, en cas qu'elle ne laissât point d'enfans, & de promettre de ne se jamais remarier sans son consentement. Mais, quoique cette affaire se terminât ainsi à la satisfaction de Philippes, elle laissa des traces désagréables dans son ame, y excita une jalousie extréme contre les Anglois, & lui ouvrit les yeux sur ses véritables intérêts. Comme sa haine seule pour Charles l'avoit jetté dans les bras des ennemis de ce Monarque, cette passion se trouva contre-balancée par une autre de la même espece, qui devint enfin la plus forte, & le ramena par dégrés aux liaisons naturelles qu'il devoit avoir avec sa famille, & à l'attachement qu'il devoit à sa patrie. 1426.

Le Duc de Bretagne commença environ dans le même temps, à se retirer du parti des Anglois. Son frere le Comte de Richemond, quoiqu'allié par son mariage, aux Ducs de Bourgogne & de Bedford, étoit d'inclination extrê-

ment attaché aux intérêts de la France, & prêtoit volontiers l'oreille aux avances que Charles lui faisoit pour le gagner. L'épée de Connétable lui fut offerte après la mort de Buchan, qui en avoit été honoré : comme son génie martial & ambitieux aspiroit au commandement des armées, qu'il avoit tenté vainement d'obtenir du Duc de Bedford, non seulement il accepta ce don, mais il engagea son frere à passer dans le parti de Charles. Le nouveau Connétable depuis ce changement, fut toujours fidele à ses engagemens avec la France. Quoique son orgueil & son emportement ne voulussent souffrir aucun concurrent à la confiance de son Maître ; quoiqu'il eût poussé ses excès jusqu'au point d'assassiner d'autres favoris, & de se faire chasser de la Cour, il continua de servir ce Monarque avec tant de courage & de zele, qu'à la fin sa persévérance lui mérita le pardon de ses fautes.

1425.

Le Duc de Bedford, à son retour, trouva les affaires de France dans cette situation, après avoir passé huit mois en Angleterre. Le Duc de Bourgogne

étoit très-mécontent : le Duc de Bretagne avoit pris des engagemens avec Charles, & lui avoit rendu hommage pour son Duché ; & les François commençoient à se relever de l'abattement où leurs premiers désastres les avoient plongés. Il arriva même un événement qui acheva de ranimer leur courage. Le Comte de Warwic assiégeoit Montargis avec une petite armée de trois mille hommes, & la Place étoit réduite à l'extrémité lorsque le bâtard d'Orléans entreprit de la secourir. Ce Général, fils naturel du Prince assassiné par le Duc de Bourgogne, & qui fut ensuite créé Comte de Dunois, conduisit un corps de seize mille hommes à Montargis, & attaqua les tranchées de l'ennemi avec tant de bravoure, de prudence & de bonheur, que non-seulement il pénétra dans la Place, mais qu'il porta un coup accablant aux Anglois, & obligea Warwic de lever le siege (*a*). Ce fut la premiere action signalée qui commença la réputation de Dunois, & lui ouvrit le chemin des 1426.

(*a*) Monstrelet, Vol. 2 p. 32, 33. Hollingshed, p. 597.

honneurs extraordinaires auxquels il
1426. parvint ensuite.

Mais le Régent, aussi-tôt après son arrivée, rétablit la gloire des armes Angloises par une expédition importante, où heureusement il réussit. Il fit filer secrétement sur les frontieres de Bretagne une armée considérable qu'il y envoya en plusieurs détachemens, & tomba si à l'improviste sur cette Province, que le Duc, hors d'état de le repousser, souscrivit à toutes les conditions qui lui furent imposées. Il renonça à l'alliance de Charles, s'engagea à maintenir le Traité de Troies, reconnut le Duc de Bedford pour Régent de France, & promit de rendre hommage de son Duché au Roi Henri (*a*). Le Prince Anglois s'étant ainsi délivré d'un ennemi dangereux qui l'inquiétoit derriere lui, résolut de tenter une entreprise, qui, si elle réussissoit, comme il l'espéroit, emporteroit la balance des deux Nations du côté de l'Angleterre, & prépareroit les voies à l'entier assujettissement de la France.

(*a*) Monstrelet, Vol. 2 p. 35, 36.

La

La Ville d'Orléans se trouvoit si bien enclavée entre les Provinces conquises par Henri, & celles que Charles possédoit encore, qu'elle ouvroit également l'entrée des unes ou des autres. Comme le Duc de Bedford se proposoit de faire un grand effort pour pénétrer au midi de la France, il résolut de commencer par cette Place, devenue, dans les circonstances actuelles, la plus importante du Royaume. Il confia la conduite de cette opération au Comte de Salisbury, qui venoit de lui amener d'Angleterre un renfort de six mille hommes, & dont l'habileté s'étoit avantageusement déployée pendant le cours de la guerre présente. Salisbury passa la Loire, & s'empara de plusieurs petites Places qui environnoient Orléans de ce côté (*a*); comme ces préliminaires décelerent son intention, le Roi de France employa tous les expédiens possibles pour se hâter de pourvoir la Ville d'une garnison forte & de munitions abondantes, afin de la mettre en état

1428.

Siege d'Orléans.

(*a*) Monstrelet, Vol. 2. p. 38, 39. Polyd. Virg. p. 468.

de soutenir un long siege. Le Seigneur
1428. de Gaucour, Capitaine très-brave & très-expérimé, en fut nommé Gouverneur; plusieurs Officiers de distinction s'y jetterent, & les troupes qu'ils conduisoient étoient endurcies aux fatigues de la guerre, & déterminées à la plus opiniâtre résistance; les habitans même, disciplinés par les longues hostilités qu'ils avoient essuyées, étoient très-propres à se défendre, & à seconder la valeur des vieux soldats les plus aguerris. Toute l'Europe avoit les yeux tournés sur cette scene, où il étoit raisonnablement supposé que la France feroit ses derniers efforts pour conserver son indépendance & les droits de son Souverain.

Le Comte de Salisbury s'approcha enfin de la Place avec une armée, qui ne consistoit qu'en dix mille hommes; & n'osant, avec de si petites forces, investir une si grande Ville, qui commandoit un Pont sur la Loire, il campa du côté méridional vers la Sologne, laissant l'autre vers la Beauce, toujours ouverte à l'ennemi. Il attaqua ici les fortifications qui gardoient l'entrée du

Pont; après une résistance obstinée, il en emporta plusieurs, mais fut tué par un boulet de canon, comme il reconnoissoit lui-même l'ennnemi (*a*). Le Comte de Suffolk prit le commandement des troupes à sa place, &, étant renforcé par un grand nombre d'Anglois & de Bourguignons, passa la riviere avec le corps principal de son armée, & investit Orléans de l'autre côté. Comme on étoit alors au cœur de l'hiver, Suffolk jugeant difficile, dans cette saison rigoureuse, d'élever des retranchemens tout autour de la Place, se contenta, pour le moment, de construire des redoutes de distance en distance, où son monde étoit logé en sûreté, & prêt à intercepter les secours que les ennemis pourroient tenter de jetter dans la Ville. Quoiqu'il eût plusieurs pieces d'artillerie dans son camp, (& c'est ici le premier siege en Europe où le canon fut trouvé une arme importante,) l'art de les servir étoit encore si défectueux, que Suffolk compta plus sur la famine 1428.

(*a*) Hall, fol. 105. Monstrelet, Vol. 2. p. 39. Stowe, p. 369. Hollingsh. p. 599. Grafton, p. 531.

que ſur la force pour réduire Orléans,
1428. & ſe propoſa de rendre au Printemps la circonvallation plus complette, en tirant des retranchemens d'une redoute à l'autre. Les aſſiégés & les aſſiégeans ſe ſignalerent par des exploits innombrables pendant cet hiver. Pluſieurs ſorties furent faites & repouſſées avec une intrépidité égale : quelquefois on parvint à introduire les convois, & ſouvent on les intercepta ; les ſecours furent toujours au-deſſous de la conſommation de la Place, & les Anglois ſembloient journellement, quoique lentement, avancer vers le but de leur entrepriſe.

Pendant qu'ils étoient dans cette po-
1429. ſition, les partis François ravageoient toutes les campagnes d'alentour ; & les aſſiégeans obligés de tirer leurs vivres de loin, ſe trouverent eux-mêmes expoſés à la diſette. Sir John Faſtolfe eſcortoit un convoi conſidérable de munitions de guerre & de bouche, avec un détachement de deux mille cinq cens hommes, lorſqu'il fut attaqué par un corps de quatre mille François ſous les ordres des Comtes de Clermont &

de Dunois. Fastolfe se retrancha derriere ses chariots; & les Généraux François, trop prudens pour l'attaquer dans cette posture, dirigerent une batterie de canon contre lui, qui jetta la confusion parmi les siens, & auroit assuré la victoire, si l'impatience de quelques troupes Ecossoises, en rompant la ligne de bataille, n'eût engagé un combat, où Fastolfe fut victorieux, le Comte de Dunois blessé, & où plus de cinq cens François resterent sur le champ de bataille. Cette action si importante dans la conjoncture présente, fut appellée vulgairement la Journée des Harangs, parce que le convoi apportoit une grande quantité de ce poisson pour l'usage des Anglois pendant le Carême (*a*) 1429.

Charles paroissoit alors n'avoir qu'un moyen de sauver cette Ville investie depuis si long-temps; le Duc d'Orléans, qui étoit toujours prisonnier en Angleterre, obtint du Protecteur & du Conseil, que tous ses Domaines

(*a*) Hall, fol. 106. Monstrelet. Vol. 11. p. 41, 42. Stowe, p. 365. Hollings. p. 600. Polyd. Vir. p. 469. Graft. p. 532.

1429. restassent neutres pendant la guerre, & fussent séquestrés, pour plus grande sûreté, entre les mains du Duc de Bourgogne. Ce Prince, beaucoup moins attaché aux intérêts des Anglois qu'autrefois, alla à Paris, & fit cette proposition au Régent; mais le Régent répondit froidement qu'il n'étoit pas d'humeur à battre le buisson, tandis que les autres prendroient le lievre: réponse qui déplut si fort au Duc, qu'il rappella toutes les troupes de Bourgogne qui servoient au siege (a). Cependant la Place étoit resserrée tous les jours plus étroitement par les Anglois; la garnison & les habitans souffroient déjà beaucoup de la grande disette; Charles désespérant de pouvoir mettre sur pied une armée qui osât s'approcher des retranchemens de l'ennemi, non-seulement tint la Ville pour perdue, mais n'envisagea plus l'état général de ses affaires que sous un aspect effrayant. Il voyoit que le pays sur lequel il avoit subsisté jusqu'alors avec peine, alloit rester entié-

(a) Hall, fol. 107. Monstrelet, Vol. 2. p. 42. Grafton, p. 534.

rement ouvert à un ennemi puiſſant & victorieux : il parloit déjà de ſe retirer 1429.
avec les débris de ſes forces, en Languedoc & dans le Dauphiné, & de ſe défendre du fond de ces Provinces éloignées auſſi long-temps qu'il ſeroit poſſible. Mais il fut heureux pour ce bon Prince, que les femmes euſſent de l'empire ſur lui, & que celles qu'il conſulta ſe trouvaſſent l'héroïſme de ſentiment capable de fortifier les ſiens dans ces extrémités terribles, & de ſoutenir ſes réſolutions chancelantes. Marie d'Anjou ſon épouſe, Princeſſe d'un mérite & d'une prudence rares, s'oppoſa fortement au parti qu'il vouloit prendre, dont elle prévoyoit que l'effet ſeroit de refroidir tous ſes partiſans, & de donner le ſignal général d'abandonner un Prince qui ſembleroit s'abandonner lui même. Sa Maîtreſſe, la belle Agnès Sorel, qui vivoit en bonne intelligence avec la Reine, ſeconda auſſi ſes repréſentations, & menaça Charles, s'il laiſſoit échapper le ſceptre de ſes mains avec tant de puſillanimité, d'aller chercher un

1429. fort plus digne d'elle à la cour d'Angleterre. L'Amour, plus puissant que l'ambition, sur l'ame de Charles, y ranima le courage qu'elle y laissoit languir. Ce Prince se déterminoit enfin à disputer le terrein pied à pied contre un impérieux ennemi, & à périr avec gloire au milieu des siens, plutôt que de céder lâchement à sa mauvaise fortune, lorsqu'un secours inattendu lui fut apporté par une autre femme d'une sorte toute différente, mais qui donna lieu à l'une des plus singulieres révolutions que l'Histoire nous ait jamais transmise.

La Pucelle d'Orléans

Dans le Village de Domremi, près de Vaucouleurs, sur les confins de la Lorraine, vivoit une paysanne âgée de vingt-sept ans, appellée Jeanne d'Arc, & servante d'une petite auberge; en cette qualité elle s'étoit accoutumée à soigner les chevaux des hôtes, à les monter hardiment à poil, à les mener à l'abreuvoir, & à prendre tous les soins de cette espece, dont les Valets d'écurie sont communément chargés dans les auberges plus fréquen-

tées (*a*). Cette fille étoit d'une vie irréprochable, & n'avoit été remarquée 1429. jusques-là par rien d'extraordinaire, soit qu'elle n'eût point eu d'occasion de développer son génie, ou que les gens qui conversoient avec elle n'eussent pas des yeux assez pénétrans pour le démêler. Il est aisé de concevoir que l'état de la France étoit assez intéressant alors pour affecter ses habitans les plus obscurs, & pour devenir le sujet fréquent de leurs entretiens; un jeune Prince exclu de son Trône par la sédition de ses Sujets, & par les armes des Etrangers, ne pouvoit manquer de toucher ceux dont le cœur n'étoit pas corrompu par les factions. Le caractere particulier de Charles, si susceptible d'amitié & de toute espece de sentimens tendres, le rendoient le héros du beau sexe, d'ont l'ame généreuse ne connoît point de bornes à ses affections. Le siege d'Orléans; les progrès des Anglois devant cette Place; l'extrême misere de la garnison & de ses habitans; l'importance de sau-

(*a*) Hall. fol. 107. Monstrelet, Vol. 2. p. 42. Grafton, p. 534.

ver la Ville & ſes braves défenſeurs at-
1429. tiroient les regards de tout le monde, & Jeanne, enflâmée du zele général, fut ſaiſie d'un déſir inſurmontable de porter du ſecours à ſon Souverain dans l'extrémité preſſante où il ſe trouvoit réduit. L'imagination neuve & ardente de cette fille s'échauffant à force de travailler nuit & jour ſur ce projet favori, prit ſon propre ouvrage pour des inſpirations céleſtes; Jeanne crut avoir eu des viſions, & entendu des voix ſurnaturelles qui l'exhortoient à relever le Trône de la France, & à chaſſer l'uſurpateur étranger. Une intrépidité rare lui fit mépriſer tous les périls qui pouvoient accompagner une démarche ſi hardie; &, ſe croyant deſtinée à cette action par le Ciel même, elle écarta l'embarras & la timidité naturellement inſéparables de ſon ſexe, de ſon âge & de la baſſeſſe de ſon état. Elle alla trouver Baudricourt, Gouverneur de Vaucouleurs, parvint à lui parler, l'informa de ſes inſpirations, du deſſein où elle étoit de les ſuivre, & le conjura de ne pas fermer l'oreille à la voix de Dieu, qui s'expliquoit par

ſa bouche, & de ſeconder les révélations ſacrées qui la pouſſoient à cette glorieuſe entrepriſe. Baudricourt traita d'abord Jeanne aſſez légérement; mais ſur ſes retours fréquens & ſes ſollicitations importunes, il commença à remarquer quelque choſe d'extraordinaire dans cette fille, & réſolut à tout haſard de tenter une expérience ſi facile. Il eſt incertain ſi ce Gentilhomme eut aſſez de diſcernement pour appercevoir le grand parti qu'il pouvoit tirer ſur les eſprits vulgaires, d'un inſtrument ſi biſarre, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable dans ce ſiecle crédule, s'il fut perſuadé lui-même de la miſſion Divine de cette viſionnaire; quoi qu'il en ſoit, il acquieſça enfin aux prieres de Jeanne, & lui donna une eſcorte pour la conduire à Chinon, où la Cour de France réſidoit alors. 1429.

C'eſt à l'Hiſtoire de diſcerner entre le *miraculeux* & le *merveilleux*, de rejetter le premier de toutes narrations purement profanes & humaines; d'examiner ſcrupuleuſement le ſecond; &, lorſqu'elle eſt obligée par des témoignages inconteſtables, de l'admet-

1429. tre comme dans le cas dont il s'agit, il faut qu'elle n'en adopte que ce qui est conséquent avec les faits prouvés, & les circonstances connues. On prétend que Jeanne, aussi-tôt qu'elle fut introduite en la présence du Roi, le reconnut, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu, qu'il se fût mêlé exprès dans la foule de ses Courtisans, & qu'il eût supprimé de son habillement, tout ce qui pouvoit servir à le distinguer; on ajoute qu'elle lui offrit, au nom du suprême Créateur, de faire lever le siege d'Orléans, & de conduire Sa Majesté à Rheims, pour y être sacrée & couronnée; que sur quelques doutes que Charles laissa paroître à l'égard de la mission de Jeanne, elle lui révéla en présence d'un petit nombre de confidens intimes, un secret qui n'étoit sçu que de lui, & qu'elle n'avoit pu apprendre que par inspiration divine; qu'elle lui demanda ensuite comme un instrument de ses victoires futures, une certaine épée que l'on gardoit dans l'Eglise de Sainte Catherine de Fierbois, & que, sans avoir jamais vue non-plus, elle dépeignit par toutes ses

marques, & par la place où elle étoit mise & négligée depuis très-long-temps (a). Il est vrai que toutes ces circonstances miraculeuses furent publiées pour en imposer au vulgaire; plus le Roi & ses Ministres étoient déterminés à se servir de ce prestige, plus ils affectoient de défiance : une assemblée de graves Docteurs & de Théologiens examina scrupuleusement la mission de Jeanne, & la décida surnaturelle. On l'envoya au Parlement, alors résident à Poitiers; elle y fut interrogée; les Présidens & les Conseillers qui étoient venus, persuadés de son imposture, s'en retournerent convaincus de son inspiration. Un rayon d'espérance commença dès ce moment à luire au milieu du découragement où tous les esprits étoient tombés. Le Ciel se déclaroit en faveur de la France; & le Tout Puissant paroissoit déployer son bras pour la venger de ses ennemis. Peu de gens pouvoient distinguer s'ils se laissoient entraîner par l'inclination qu'ils avoient à croire, ou par la force de la conviction, & per

1429.

(a) Hall, fol. 107. Hollingsh, p. 600.

sonne ne se donnoit la peine de faire
1429. une recherche si désagréable.

Après que ces précautions & ces préparations adroites eurent été employées pendant quelque temps, on se rendit aux sollicitations de Jeanne. Elle s'arma de pied en-cap, monta à cheval, & se montra sous cet attirail guerrier à tout le peuple. Sa dextérité à manier son cheval, quoiqu'acquise dans ses premieres occupations, fut regardée comme un prodige qui confirmoit sa mission; les spectateurs accueillerent la nouvelle Amazone avec les acclamations les plus éclatantes. On nia même son premier état; ce ne fut plus une servante d'auberge; on la métamorphosa en Bergere : emploi qui plaisoit davantage aux imaginations vives. Pour la rendre encore plus intéressante, on supprima près de dix ans de son âge, & toutes les ardeurs romanesques de l'amour & de la Chevalerie, s'unirent ainsi à l'enthousiasme pour enflâmer le génie combustible du peuple, & le prévenir en sa faveur.

Lorsque la machine fut arrangée

dans toute sa perfection & toute sa pompe, il fut question d'essayer sa force contre l'ennemi. On envoya Jeanne à Blois, où l'on avoit préparé un convoi considérable pour le secours d'Orléans, & une armée de dix mille hommes, commandée par Saint-Severe, pour l'escorter. L'Héroïne ordonna aux soldats de se confesser avant de marcher à leur destination, chassa du camp toutes les femmes de mauvaise vie, prit & déploya une Banniere bénite, où l'Etre suprême étoit représenté tenant dans ses mains le globe de de la terre entouré de fleurs-de-lys. En vertu du don de Prophétie qu'elle s'attribuoit, elle insista pour que le convoi marchât vers la ville d'Orléans par le chemin direct du côté de la Beauce; mais le Comte de Dunois ne voulant pas soumettre les regles de l'art militaire aux inspirations de la Pucelle, donna ordre d'approcher par l'autre côté de la riviere, où il sçavoit que la partie la plus foible de l'armée Angloise étoit postée. 1429.

Provisoirement à cette tentative, la Pucelle avoit écrit au Régent & aux Gé-

1429. néraux Anglois campés devant Orléans pour leur commander au nom du Tout-Puiſſant, dont elle étoit l'organe, de lever immédiatement le ſiege, & d'évacuer la France, ſous peine des vengeances divines, qu'elle leur annonçoit en cas de déſobéiſſance. Tous les Anglois affecterent de parler de la Pucelle avec dériſion, & dirent qu'il falloit que le Monarque François fût réduit dans une ſituation déplorable, puiſqu'il avoit recours à de ſi ridicules expédiens; mais, dans le fond, leur imagination fut frappée de la perſuaſion véhémente qui régnoit autour d'eux à l'égard de cette eſpece de prodige; & ils attendirent l'iſſue de ces préparatifs extraordinaires, avec une inquiétude mêlée d'une ſecrette terreur.

Le 25 Avril. Comme le convoi approchoit de la riviere, la garniſon fit une ſortie du côté de la Beauce, pour empêcher le Général Anglois d'envoyer quelque détachement de l'autre côté; les proviſions furent embarquées paiſiblement ſur des bateaux que les habitans avoient envoyés pour les recevoir. Jeanne, à la tête de ſes troupes, couvrit cet em-

barquement; Suffolk n'osa l'attaquer ; & le Général François ramena l'armée à Blois sans avoir tiré l'épée : changement dans les affaires qui étoit déjà visible à tout le monde, & qui eut un effet proportionné sur les esprits des deux partis. 1399.

La Pucelle entra dans la ville d'Orléans, revêtue de ses ornemens guerriers, & déployant son étendard. Tous les habitans la reçurent comme un libérateur céleste. Dès ce moment ils se crurent invincibles sous sa protection sacrée : & Dunois même appercevant une révolution si marquée dans l'esprit de ses amis & de ses ennemis, consentit que le convoi qu'il attendoit dans peu de jours, entrât par le côté de la Beauce. Ce convoi approcha ; les assiégés ne donnerent aucun signe de résistance ; les chariots & les troupes passerent sans obstacle entre les redoutes des Anglois ; un étonnement stupide régnoit parmi ces troupes, autrefois si enorgueillies par la victoire, & si animées au combat. Le 4 Mai.

Le Comte de Suffolk se trouvoit dans une situation si imprévue & si ex-

traordinaires en elle-même, qu'elle
1429. pouvoit confondre l'homme le plus capable, & du caractere le plus ferme. Il voyoit ses troupes intimidées & fortement prévenues de l'idée que la Pucelle n'agissoit qu'en vertu d'une puissance émanée du Ciel : au lieu de bannir ces vaines terreurs par le bruit des armes & la chaleur de l'action, il attendit que ces soldats se rassurassent d'eux mêmes, & ne fit en cela que donner le temps aux préventions dont ils étoient frappés, de se graver plus profondément dans leur ame. Les maximes militaires, qui sont prudentes dans les cas ordinaires, le trahirent dans ces événemens inexplicables. Les Anglois sentirent leur courage s'amollir & s'éteindre; ils en inféroient que le bras vengeur de l'Etre suprême étoit étendu sur eux; les François tirerent la même conséquence d'une inaction si nouvelle & si inattendue. Tout fut alors renversé dans l'opinion des hommes, & comme elle maîtrise presque tout, elle fit que cette confiance audacieuse, née d'un long cours de succès sans interruptions, passa tout-à-

coup des vainqueurs aux vaincus.

La Pucelle cria à haute voix à la garnison, de ne se plus tenir sur la défensive, & promit aux siens l'assistance du Ciel dans l'attaqne des redoutes de l'ennemi, qui les avoient si long-tems intimidés sans qu'ils eussent osé les insulter. Les Généraux seconderent son ardeur; l'une des redoutes fut emportée (*a*); tous les Anglois qui en défendoient les retranchemens furent tués ou faits prisonniers, & Sir John Talbot même, qui avoit tiré quelques troupes des autres redoutes pour secourir celle qu'on attaquoit, n'osa paroître en rase campagne contre un ennemi si formidable. 1429.

Après un pareil succès, rien ne parut impossible à la Pucelle & à ses enthousiastes. Elle pressa les Généraux d'attaquer le principal corps des Anglois dans ses retrachemens; mais Dunois, fort éloigné de vouloir hasarder le destin de la France par un excès de témérité, convaincu que le moindre revers dissiperoit toutes les illusions actuelles, & remettroit les choses dans

(*a*) Monstrelet, Vol. 2. p. 45.

leur premier état, s'opposa à la pétu-
1429. lance de Jeanne, & lui proposa de commencer par expulser l'ennemi des Forts qu'il occuppoit de l'autre côté de la riviere, & de rouvrir entiérement la communication avec la campagne avant de tenter quelqu'expédition plus périlleuse. Jeanne y consentit; on attaqua vigoureusement ces Forts; les François furent repoussés dans une de ces attaques; la Pucelle abandonnée presque seule, fut obligée de se retirer & de joindre les fuyards; mais elle déploya son étendard sacré, & les animant du geste & de la voix, les ramena à la charge, & força les Anglois dans leurs retranchemens. Elle fut blessée d'une fleche au cou, dans l'attaque d'un autre Fort, se retira un moment derriere les attaquans, arracha de ses propres mains la fleche de sa blessure, y fit mettre promptement le premier appareil, reparut aussi tôt à la tête des troupes, & planta son étendard victorieux sur les remparts de l'ennemi.

Le résultat de tous ces avantages fut de chasser absolument les Anglois

des fortifications qu'ils avoient élevées de ce côté. Ils perdirent plus de six mille hommes dans ces diverses actions, & ce qui étoit encore plus important, la consternation & le désespoir prirent la place de leur courage & de leur confiance. La Pucelle triomphante repassa le pont, & fut encore reçue comme l'Ange tutélaire de la Ville. Après avoir opéré de semblables miracles, elle convainquit aisément les plus incrédules de sa mission céleste; on crut se sentir une énergie supérieure, & tous les François penserent qu'il n'étoit rien d'impossible à la main divine qui les conduisoit. Ce fut envain que les Généraux Anglois tenterent de combattre l'opinion dominante jusque dans l'esprit de leurs soldats, qu'il entroit du surnaturel dans les exploits de Jeanne; eux-mêmes étoient frappés de cette idée, & tout ce qu'ils oserent avancer de plus hardi, fut qu'elle n'étoit pas l'instrument de Dieu, mais l'instrument du Diable. Cependant, comme les Anglois avoient fait la triste expérience que le Diable pouvoit quelquefois avoir le dessus, ils

1429.

folk, satisfait de cette réponse, s'informa de nouveau s'il étoit Chevalier, 1422.
& apprit de son adversaire, qu'il n'avoit pas encore cet honneur; » *Hé bien
» donc*, reprit Suffolk, *je vous fais Che-
» valier.* « Sur quoi il le frappa légérement de son épée pour le créer son confrere, & la lui rendit ensuite.

Le reste de l'armée Angloise étoit commandée par Fastolfe, Scales & Talbot, qui ne songeoient qu'à faire leur retraite dans quelque Place de sûreté aussi promptement qu'il seroit possible, tandis que les François regardoient avec confiance le moment de les joindre comme celui de les tailler en pieces, tant les événemens qui s'étoient passés devant Orléans avoient changé l'état des choses entre les deux Nations: l'avant-garde Françoise, conduite par Xaintrailles, attaqua l'arriere-garde de l'ennemi au village de Patay. Le combat ne se soutint pas un moment; les Anglois furent défaits & mis en déroute. Le brave Fastolfe même donna Le 18 Juin.
l'exemple de la fuite à ses troupes, & on lui arracha l'Ordre de la Jarretiere,

pour le punir de cet acte de lâcheté(a).
1429. Deux mille hommes périrent dans l'action, Talbot & Scales furent faits prisonniers.

Dans les détails de tous ces succès, les Historiens François ne manquent pas, pour honorer le prodige, de représenter Jeanne, connue alors sous le nom de *Pucelle d'Orléans*, non-seulement comme agissant dans les combats, mais comme y remplissant les fonctions de Général, faisant manœuvrer les troupes, conduisant les opérations militaires, & dirigeant les délibérations dans les Conseils de guerre. Il est certain que la politique de la Cour de France tâchoit d'accréditer ces apparences dans le public; mais il est beaucoup plus probable que Dunois, & les Généraux les plus prudens, lui suggéroient tout ce qu'elle avoit l'air de résoudre d'elle-même, qu'il ne le seroit qu'une jeune paysanne, sans expérience, sans éducation, fut tout-à coup devenue supérieure dans une profession, qui demande plus de gé-

(a) Monstrelet, Vol. 2. p. 46.

nie & plus de capacité qu'aucune autre scene active de la vie. C'est un assez grand éloge que d'accorder à la Pucelle le talent de distinguer les gens sur les lumieres de qui elle pouvoit se reposer; la facilité de saisir leurs idées & leurs conseils avec justesse; l'adresse de se les approprier promptement, comme si elle en eut été l'auteur, & l'art de plier à propos l'esprit enthousiaste & rempli de chimeres, qui sans doute l'animoit, & de le tempérer avec prudence & discrétion. 1429.

La levée du siege d'Orléans acquittoit une partie des promesses de la Pucelle à Charles; le couronnement de ce Prince à Rheims étoit l'autre; & elle insistoit actuellement pour qu'il se pressât d'exécuter cette seconde entreprise. Une semblable proposition auroit paru quelques semaines auparavant de la derniere extravagance. Rheims, situé dans une Province reculée du Royaume, étoit alors au pouvoir d'un ennemi victorieux; la route qui y conduisoit étoit semée de troupes postées pour en fermer l'accès; & il n'y avoit point d'imagination

assez hardie pour concevoir qu'une
1429. telle tentative rentreroit si-tôt dans l'ordre des possibilités. Mais, comme il étoit très-fort de l'intérêt de Charles d'entretenir l'idée que les événemens avoient quelque chose d'extraordinaire & de divin; comme il vouloit tirer parti de la consternation actuelle des Anglois, il résolut de suivre les exhortations de sa guerriere Prophétesse, & de conduire son armée à cette expédition, commencée sous de si heureux auspices. Jusques-là il s'étoit tenu éloigné du théâtre de la guerre; le salut de l'état dépendoit entiérement de la sûreté de sa personne, & en conséquence on avoit persuadé à ce Prince de mettre un frein à son ardeur belliqueuse; mais, lorsqu'il apperçut le tour favorable que ses affaires prenoient, il voulut paroître à la tête de ses troupes, & leur donner des exemples de valeur. La Noblesse Françoise qui vit son jeune Souverain se montrer sous un aspect brillant & nouveau, secondé par la fortune, guidé par le Ciel même, se sentit enflâmer d'un redoublement de zele

pour le replacer sur le Trône de ses ayeux.

1429.

Le Roi de France, couronné à Rheims, le 17 Juillet.

Charles marcha à Rheims à la tête de douze mille homme ; il passa par Troies, qui lui ouvrit ses portes ; Châlons imita cet exemple ; Rheims prévint son approche en lui envoyant ses clefs, & à peine s'apperçut-il pendant sa marche qu'il traversoit un pays occupé par l'ennemi. La cérémonie de son couronnement fut faite (*a*) avec l'Huile sainte qu'un pigeon avoit apportée du Ciel au Roi Clovis, lors du premier établissement de la Monarchie Françoise. La Pucelle d'Orléans se tint à ses côtés, armée de toutes pieces, & déployant cette banniere sacrée qui avoit si souvent dissipé & confondu ses ennemis les plus intrépides ; & le peuple poussa les cris d'allégresse, & les acclamations les plus sinceres, en admirant la complication de tant de prodiges. Après que la cérémonie fut achevée, la Pucelle se prosterna aux pieds du Roi, embrassa se genoux, & baignée de larmes de joie & de ten-

(*a*) Monstrelet, Vol 2. p. 48.

1429. dreſſe, le félicita d'un événement ſi ſingulier & ſi merveilleux.

Charles, couronné & ſacré, devint plus reſpectable aux yeux de tous ſes Sujets, & sembla, en quelque ſorte, recevoir du Ciel un nouveau droit à leur obéiſſance. Comme les inclinations des hommes gouvernent volontiers leur crédulité, perſonne ne douta des inſpirations & de l'eſprit prophétique de Jeanne; tant des événemens qui paroiſſoient au-deſſus de la ſphere de l'eſprit humain, perſuadoient qu'ils étoient l'ouvrage d'une influence ſupérieure; & tant les faits réels & inconteſtables accréditoient les exagérations, quoiqu'ils fuſſent aſſez ſurprenans pour n'en être preſque pas ſuſceptibles. Laon, Soiſſons, Château-Thierry, Provins, & pluſieurs autres Villes ſe rendirent à Charles après ſon Sacre, dès la premiere ſommation; & toute la France ſe trouva diſpoſée à lui prodiguer les témoignages les plus ardens d'amour & de fidélité.

Prudence du Duc de Bedford. Rien ne peut nous donner une plus haute idée de la ſageſſe, de la réſolu-

tion & de la dextérité du Duc de Bedford, que d'avoir été capable de se maintenir dans une situation si périlleuse, & de se conserver un pied en France après la défection de tant de Places, malgré le penchant de tout le reste à imiter cet exemple contagieux. La vigilance & la prévoyance de ce Prince, sembloient le multiplier, tant il avoit l'air d'être présent par-tout. Il ne négligea aucune des ressources que la fortune lui laissa; il mit toutes les garnisons Angloises en posture de défense; fixa un œil attentif sur toutes les tentatives de révoltes que les François pourroient faire, contint les Parisiens, en employant tour-à-tour les caresses & la sévérité; &, sçachant que la fidélité du Duc de Bourgogne chanceloit déjà, se conduisit avec tant de finesse & de prudence, qu'il parvint, dans cette crise dangereuse, à raffermir un Allié si nécessaire au crédit & à l'appui du Gouvernement Anglois. 1429.

La modicité des secours qu'il reçut d'Angleterre, mit encore les talens de ce grand homme dans un plus beau jour. L'ardeur des Anglois, pour les

1429. conquêtes lointaines, étoit alors ralentie par le tems & par la réflexion. Le Parlement paroiſſoit même être devenu clairvoyant ſur le danger que des ſuccès portés plus loin entraîneroient à leur ſuite; le Régent ne put obtenir d'argent pendant ſes plus preſſans beſoins; les ſoldats s'enrôloient lentement ſous ſes drapeaux, ou déſertoient auſſi-tôt qu'ils étoient engagés, par la raiſon des fables monſtrueuſes qui ſe répandoient en Angleterre ſur le pouvoir infernal & magique de la Pucelle d'Orléans (*a*). Il arriva heureuſement dans cette conjoncture que l'Evêque de Winchester, élevé depuis peu à la pourpre Romaine, prit terre à Calais avec un corps de cinq mille hommes, qu'il conduiſoit en Bohême, pour la Croiſade contre les Huſſites. On lui perſuada d'envoyer ces troupes à ſon neveu dans ce moment critique (*b*); & le Régent ſe trouva ainſi en état de tenir la campagne, & de faire face au Monarque François, qui s'avançoit avec ſon armée aux portes de Paris.

(*a*) Rymer, Vol. 10. p. 459, 472.
(*b*) Rymer, Vol. 10. p. 421.

La vaste capacité du duc de Bedford parut aussi dans ses opérations militaires. Il essaya de rendre le courage à ses troupes, en s'avançant hardiment en présence de l'ennemi; mais il choisit son poste, avec tant de précautions, qu'il put également éluder d'en venir aux mains, & rendre impossible à Charles de l'attaquer. Il observa & suivit toujours ce Prince dans tous ses mouvemens; couvrit ses propres Villes & ses garnisons, & se tint prêt à profiter des imprudences & des faux pas de son ennemi. L'armée Françoise, composée, en grande partie, de Volontaires, qui servoient à leurs dépens, se retira & se dispersa bientôt après s'être montrée. Charles alla à Bourges, lieu de sa résidence ordinaire, dès qu'il se fut rendu maître de Compiegne, de Beauvais, de Senlis, de Sens, de Laval, de Lagny, de Saint Denis, & de plusieurs autres Places dans les environs de Paris, que l'affection du peuple lui avoit livrées. 1429.

Le Régent tâcha de relever l'état languissant de ses affaires par la présence du jeune Roi d'Angleterre, & 1430.

en le faisant couronner & proclamer
1429. Roi de France à Paris (*a*). Tous les Vassaux de la Couronne, qui vivoient dans les Provinces possédées par les Anglois, lui jurerent fidélité de nouveau, & lui rendirent hommage de leurs fiefs. Mais cette cérémonie fut tiede & languissante en comparaison de l'éclat qu'avoit eu le Sacre de Charles à Rheims; & le Duc de Bedford attendit plus d'effet d'un accident qui livra entre ses mains l'auteur de tous les désastres qu'il avoit éprouvés.

Après le couronnement de Charles, la Pucelle d'Orléans avoit déclaré au Comte de Dunois que ses vœux étoient remplis, & qu'elle ne desiroit que de retourner à son premier état, ainsi qu'aux occupations & au genre de vie convenables à son sexe. Mais ce Seigneur, persuadé du grand avantage qu'il pouvoit toujours tirer de sa présence à l'armée, l'exhorta d'une maniere pressante à persévérer jusqu'à ce que l'entiere expulsion des Anglois eut accompli sa prophétie dans toute son étendue. En conséquence de ce

(*a*) Rymer, Vol. 10. p. 432.

Conseil, Jeanne se jetta dans la Ville de Compiegne, qu'assiégeoit alors le Duc de Bourgogne, secondé des Comtes d'Arundel & de Suffolk ; & dès qu'elle y parut, la garnison se crut désormais invincible. Mais cette joie fut courte : la Pucelle, le lendemain de son arrivée, commanda une sortie sur le quartier de Jean de Luxembourg ; chassa deux fois les ennemis de leurs retranchemens ; & , voyant que leur nombre croissoit à toute minute, ordonna la retraite : vivement pressée par ceux qui la poursuivoient, elle fit face, & les força encore de reculer ; mais, dans ce moment, elle se trouva tellement abandonnée des siens, & si entourée d'ennemis, qu'après avoir fait des prodiges de valeur, elle fut prise par les Bourguignons (a). L'opinion commune est que les Officiers François, jaloux que l'honneur de toutes les victoires lui fût attribué, & que leur gloire s'éclipsât par la sienne, sacrifierent cette Héroïne, en l'exposant exprès à ce fatal accident.

1430.

Le 25 Mai.

L'envie de ses enemis, dans cette oc-

(a) Stowe, p. 371.

casion, ne fut pas une preuve plus forte
1430. de son mérite, que le triomphe de ses ennemis. Une victoire complette auroit causé moins de joie aux Anglois & à leurs partisans. Le *Te Deum*, tant de fois profané par les Princes, fut chanté publiquement à Paris pour cet heureux événement: Le Duc de Bedfort imagina que la captivité de cette femme extraordinaire, qui avoit arrêté tous ses succès, le mettroit en état de reprendre son premier ascendant sur la France : pour pousser plus loin son avantage actuel, il racheta la captive de Jean de Luxembourg, & lui fit faire son procès, action qui, soit qu'elle appartint à la vengeance ou à la politique, étoit également barbare & déshonorante.

Il n'y avoit aucune raison plausible
1431 pour que Jeanne ne fût pas regardée comme prisonniere de guerre, & n'eût pas droit, comme telle, à tous les bons procédés que les Nations civilisées ont en pareil cas pour leurs ennemis ; elle n'avoit jamais mérité par aucun acte de mauvaise-foi ou de cruauté, dans le cours de ses campagnes,

d'être exclue d'un traitement honnête; on ne pouvoit lui reprocher de crime 1431. dans la vie civile ; elle avoit même observé avec rigidité la pratique des vertus, & les bienséances convenables à son sexe (*a*) ; quoique sa hardiesse à paroître au milieur des armées, & à les conduire aux combats, puisse paroître une atteinte à ces bienséances, elle avoit rendu, en les blessant, de si grands services à son Souverain, que cette irrégularité étoit compensée, & ne devenoit par-là même, qu'un sujet plus digne d'éloge & d'admiration. Il falloit donc que le Duc Bedford intéressât en quelque sorte la Religion dans cette affaire, & couvrît de son voile la violation la plus criante de la justice & de l'humanité.

(*a*) Nous apprenons par son procès, dans Pasquier, que lorsqu'elle fut accusée d'avoir fait mourir Franquet d'Arras, son prisonnier, elle s'en justifia, en alléguant que c'étoit un voleur, connu pour tel, & condamné à mort par le Magistrat Civil. Elle étoit si attentive à observer les décences, que lorsqu'elle se trouvoit dans quelque Ville de garnison, elle couchoit toujours avec quelque femme de bonne réputation dans la Ville ; & , lorsqu'elle campoit, elle gardoit son armure la nuit, & avoit toujours deux de ses freres à ses côtés. Les Anglois n'ont jamais rien reproché à la pureté de ses mœurs.

1431. L'Evêque de Beauvais, homme entiérement dévoué au parti des Anglois, présenta une requête contre Jeanne, sous le prétexte qu'elle avoit été prise dans l'étendue de son Diocese; & demanda qu'elle fût jugée par une Cour Ecclésiastique, pour sorcellerie, impiété, idolâtrie & magie. L'Université de Paris porta la bassesse jusqu'à se joindre à lui dans cette requête; plusieurs Prélats, entre lesquels le Cardinal de Winchester étoit le seul Anglois, furent nommés Juges de cette cause; ils s'assemblerent à Rouen, où le jeune Roi d'Angleterre résidoit alors; & la Pucelle, dans son premier appareil militaire, mais chargée de chaînes, comparut devant ce Tribunal.

Elle demandât d'abord qu'on lui ôtât ses fers; ses Juges répondirent qu'elle avoit déjà tenté une fois de s'évader d'une Tour: elle convint du fait, soutint l'injustice de son emprisonnement, & avoua que si elle pouvoit se sauver, elle n'en manqueroit pas l'occasion; tous les autres discours qu'elle tint montrerent la même fermeté, & la

même intrépidité. Quoique fatiguée d'interrogatoires pendant près de quatre mois, elle ne démentit jamais ce caractere par aucun trait de pusillanimité femelle, & ne donna prise sur aucune de ses réponses. Le point sur lequel les Juges la presserent davantage, fut l'article de ses visions, de ses révélations, & de ses correspondances avec des Saints; & ils lui demanderent si elle soumettroit à l'Eglise la vérité de ces inspirations. Elle répondit qu'elle la soumettroit à Dieu, la source de toutes vérités; sur quoi ils s'écrierent qu'elle étoit hérétique & nioit l'autorité du Pape. Elle appella au Pape même, & ils rejetterent son appel. 1431.

Ils lui demanderent encore pourquoi elle avoit mis sa confiance dans un étendard souillé d'opérations magiques; elle répliqua qu'elle n'avoit de confiance que dans l'Etre suprême, dont l'image étoit tracée dessus. Ils lui demanderent aussi pourquoi elle avoit porté cet étendard au Sacre de Charles à Rheims; elle répondit que la personne qui avoit eu part au danger, étoit en droit d'en avoir à la gloire. Lors-

qu'on l'accuſa d'être ſortie des bornes
1431. de la modeſtie de ſon ſexe en ſe dévouant au métier de la guerre, & en s'arrogeant le commandement & le gouvernement ſur des hommes, elle n'héſita point à répondre que ſon unique objet avoit été la défaite des Anglois, & leur expulſion du Royaume de France. Le réſultat de ces interrogations fut qu'on la condamna comme coupable de tous les crimes dont on l'accuſoit, aggravés par l'héréſie; on déclara que ſes révélations n'étoient que des ruſes du diable, inventées pour tromper le peuple; on rendit une Sentence contr'elle, & on la livra au bras ſéculier.

Jeanne, ſi long-tems entourée d'ennemis irrités, qui l'accabloient d'outrages; humiliée, mépriſée par des gens d'un rang auguſte, revêtus des marques d'un caractere ſacré qu'elle étoit accoutumée de révérer, ſentit enfin ſon eſprit ſubjugué. Ces chimeres de viſions, d'inſpirations, dans leſquelles les ſuccès, l'enthouſiaſme & les applaudiſſemens de ſon propre parti l'avoient bercée, firent place à la

frayeur du châtiment que sa Sentence lui infligeoit ; elle déclara publiquement qu'elle étoit prête à se rétracter, reconnut l'illusion de ces révélations, rejettées par l'Eglise, & promit de ne les plus soutenir. Son jugement fut donc adouci, & sa peine bornée à une prison perpétuelle, au pain & à l'eau. 1431.

C'en étoit assez pour remplir les vues politiques, & pour convaincre en même-tems les François & les Anglois, que l'opinion de l'influence divine, qui avoit tant encouragé les uns, & consterné les autres, étoit sans fondement. Mais, la cruauté des ennemis de Jeanne ne fut point assouvie par cette victoire. Ils soupçonnerent que les vêtemens de femme, qu'elle consentoit alors de porter, lui déplaisoient, & placerent exprès dans son appartement un habit d'homme, pour guetter l'effet que cet objet de tentation produiroit sur elle. A l'aspect de cet habit ; sous lequel elle avoit acquis tant de renommée, & dont autrefois elle s'étoit crue revêtue par un ordre particulier du Ciel, toutes ses premieres idées gigantesques se réveil-

lerent, & elle hasarda, dans sa solitu-
1431. de, de se vêtir encore de cet attirail défendu. Ses rusés persécuteurs la surprirent en cet état. On interpréta sa faute comme une rechûte dans l'hérésie ; nulle profession de foi ne put la justifier ; & nul espoir de grace ne lui resta. On la condamna sans miséricorde à être brûlée vive dans le Marché public de Rouen, & l'infâme Sentence fut exécutée. Cette Héroïne, digne d'admiration, àqui la généreuse superstition des Anciens auroit érigé des autels, fut, sous le prétexte d'hérésie & de magie, livrée aux flammes dévorantes, & expia par ce supplice horrible, les services signalés qu'elle avoit rendus à son Prince & à sa patrie.

Exécution de la Pucelle d'Orléans, le 14 Juin.

Loin que cette exécution avançât les affaires des Anglois, elles tomberent chaque jour de plus en plus en décadence ; l'habileté supérieure du Régent fut impuissante contre l'inclination vive qui entraînoit tous les François à rentrer sous l'obéissance de leur Souverain légitime, & que cet acte de cruauté de la part des Anglois étoit

peu fait pour affoiblir Chartres fut surpris par un stratagême du Comte de Dunois; un corps d'Anglois, sous les ordres du Lord Willoughby, fut défait à Saint Célerin, sur la Sarte (a). La Foire tenue dans les Fauxbourgs de Caën, Ville située dans le milieu du territoire des Anglois, fut pillée par de Lore, Officier François d'une grande réputation. Le Comte de Dunois contraignit le Duc de Bedford même à lever honteusement le siege de Lagny. Tant de revers, quoique légers, continués sans interruption, discréditerent les Anglois, & leur annoncerent la perte prochaine de toutes leurs conquêtes. Mais le plus grand coup que le Régent eut à soutenir, fut la mort de la Duchesse de Bedford son épouse, qui avoit jusques-là maintenu quelque apparence d'amitié entre lui & le Duc de Bourgogne, frere de cette Princesse (a). Le mariage du Duc de Bedford, conclu peu de tems après avec Jacqueline de Luxembourg, fut le commencement d'une brouillerie en- 1432.

(a) Monstrelet, Vol. 2. p. 100.
(b) Monstrelet, Vol. 2. p. 87.

tr'eux (*a*). Philippes ſe plaignit de ce
1432. que ſon beau-frere n'avoit point eu la déférence de lui faire part de ſes intentions, & de ce qu'un mariage ſi prompt étoit un outrage à la mémoire de ſa ſœur. Le Cardinal de Winchester employa ſa médiation auprès de ces deux Princes, & leur ménagea un rendez-vous à Saint-Omer pour les concilier. Le Duc de Bedford y attendit la premiere viſite comme fils, frere & oncle de Roi, & parce qu'il crut avoir déjà fait aſſez d'avances en venant dans le territoire du Duc de Bourgogne pour ſe procurer une entrevue avec lui; mais Philippes, fier de ſa puiſſance & de l'indépendance de ſes Etats, refuſa cette marque de déférence au Régent, & les deux Princes, ne pouvant s'accorder ſur le cérémonial, ſe ſéparerent ſans ſe voir (*b*); très mauvais préſage de leur intention réelle de renouveller cordialement les nœuds de leur amitié paſſée.

Défection du Duc de Bourgogne. Rien ne pouvoit être plus contraire aux intérêts de la Maiſon de Bour-

(*a*) Stowe, p. 373. Grafton, p. 554.
(*b*) Monſtrelet, Vol. 2, p. 90. Grafton, p. 561.

gogne que d'unir les Couronnes de France & d'Angleterre ſur la même tête, événement qui, s'il eût eu lieu, auroit réduit ce Duc au rang d'un petit Prince, & auroit rendu ſa ſituation totalement dépendante & précaire. Dailleurs le droit de ſuccéder à la Couronne de France qui, au défaut de la branche aînée, pouvoit paſſer au Duc, ou à ſa poſtérité, avoit été ſacrifié par le Traité de Troies; des étrangers, des ennemis ſe trouvoient en vertu de ce traité, irrévocablement fixés ſur le Trône; la vengeance ſeule avoit entraîné Philippes à prendre des engagemens ſi oppoſés à la ſaine politique, & un faux point d'honneur les lui avoit fait ſoutenir jusqu'à ce moment. Mais, comme il eſt de la nature des paſſions de s'affoiblir peu-à-peu, tandis que le ſentiment de l'intérêt propre, conſerve ſon éternel empire, la haine de Philippes pour Charles, paroiſſoit ſe réfroidir depuis quelques années, & il écouta volontiers l'apologie de ce Prince à l'égard du meurtre du feu Duc de Bourgogne. L'extrême jeuneſſe de Charles alors,

1432.

1432. l'incapacité de juger des choses par lui-même, l'ascendant de ses Ministres sur son esprit, le défaut des lumieres qu'il lui auroit fallu pour qu'il s'indignât d'une action commise sans son aveu, & par les gens mêmes qui lui étoient donnés pour guides, plaidoient en sa faveur. Pour calmer, autant qu'il lui étoit possible, le fier ressentiment de Philippes, il bannit de la Cour Tanegui du Chatel, & tous ceux qui avoient trempé dans cet assassinat, & lui offrit telle autre satisfaction qu'il lui plairoit d'exiger. Les infortunes que Charles avoit déjà souffertes, devoient avoir rassasié la vengeance du Duc; les longues calamités de la France commençoient à émouvoir sa compassion, & les cris de toute l'Europe l'avertissoient que son ressentiment, qui jusqu'alors avoit paru un acte de piété filiale, seroit universellement condamné comme barbare & implacable s'il alloit plus loin. Pendant que le Duc de Bourgogne étoit dans cette disposition, tous les dégoûts qu'il recevoit d'Angleterre, faisoient une forte impression sur lui; les sollicitations du Comte de

Richemond & du Duc de Bourbon, qui avoient épousé ses deux sœurs, l'ébranloient encore, & il se détermina finalement à se réunir à la Maison Royale de France, dont la sienne même descendoit. On indiqua, à cet effet, un congrès à Arras, sous la médiation des députés du Pape & du Concile de Basle. Le Duc de Bourgogne s'y rendit en personne : le Duc de Bourbon, le Comte de Richemond & d'autres gens de qualité y vinrent comme Ambassadeurs de la France : & les Anglois, ayant été invités aussi à s'y trouver, le protecteur donna des pouvoirs au Cardinal de Winchester, à l'Archevêque d'York & à d'autres, pour y traiter (*a*). 1432.

Les conférences se tinrent dans l'Abbaye de Saint Vaast, & commencerent par la discussion des propositions des deux Couronnes, qui se trouverent si opposées, qu'elles ne laisserent nul espoir d'accommodement. Celles de l'Angleterre étoient, que chaque partie restât en possession de ce qu'elle tenoit, après avoir fait ensemble les

(*a*) Monstrelet, Vol. 2. p. 110.

échanges qui leur paroîtroient de convenance mutuelle & ſur un pied égal.
1435. La France offroit de céder la Normandie & la Guienne, mais l'une & l'autre chargées de l'hommage & du vaſſelage ordinaire à la Couronne. Comme les prétentions de l'Angleterre ſur la France, étoient univerſellement déſagréables à toute l'Europe, les médiateurs déclarerent que les offres de Charles leur paroiſſoient très-raiſonnables; ſur quoi le Cardinal de Winchester & les Ambaſſadeurs Anglois quitterent auſſi-tôt le congrès. Il ne reſtoit plus rien à diſcuter que les prétentions reſpectives de Charles & de Philippes, qu'on ajuſta aiſément. Le Vaſſal étoit dans une poſition à faire la loi à ſon Seigneur, & il en exigea des conditions qui auroient paru exceſſivement déshonorantes & déſavantageuſes à la Couronne de France, ſans les beſoins actuels & preſſans où elle étoit réduite; outre des réparations réitérées pour le meurtre du Duc de Bourgogne, Charles fut obligé de céder toutes les Villes de Picardie, ſituées entre la Somme & les Pays-Bas;

il abandonna plusieurs autres Territoires, convint que Philippes les tiendroit, ainsi que le reste de ses Etats, pendant sa vie, sans en rendre hommage, & sans prêter serment de fidélité au Roi régnant, & dégagea ses Sujets de tous devoirs d'obéissance, si jamais il violoit ce Traité (a); telles furent les conditions auxquelles la France acheta l'amitié du Duc de Bourgogne. 1435.

Ce Duc envoya un Héraut en Angleterre, avec une lettre où il notifioit la conclusion du Traité d'Arras, & se justifioit de déroger à celui de Troies. Le Conseil reçut le Héraut avec la plus grande froideur; on lui assigna son logement chez un Cordonnier par maniere d'insulte, & la populace se montra si animée à lui faire un mauvais parti; que, si le Duc de Glocester ne lui avoit pas donné des gardes, sa vie auroit été en danger lorsqu'il paroissoit dans les rues. Les Bourgeois de Londres insulterent des Flamands & d'autres sujets de Philippes, dont ils massacrerent même quelques-

(a) Monstrelet, Vol. 2. p. 112. Grafton, p. 565.

1435. uns, & tout sembla tendre à une rupture prochaine entre les deux Nations (*a*), Ces emportemens ne déplurent point au Duc de Bourgogne, en ce qu'ils lui fournissoient un prétexte d'agir plus vivement contre les Anglois, qu'il regardoit alors comme des ennemis implacables & dangereux.

Le 14 Septembre, mort du Duc de Bedford.

Le Duc de Bedford, Prince d'une grande habileté, doué de tant de vertus, dont la mémoire, excepté l'exécution barbare de la Pucelle d'Orléans est sans tache, mourut à Rouen, peu de jours après avoir reçu la nouvelle de ce Traité, si fatal aux intérêts de l'Angleterre. Isabelle, Reine douairiere de France, mourut aussi, peu de tems avant lui, méprisée des Anglois, détestée en France, & réduite dans les dernieres années de sa vie, à regarder avec une horreur dénaturée, les succès de son propre fils. Ce période fut encore remarquable, par la mort du Comte d'Arundel (*b*), habile Général Anglois, qui, à la tête de trois mille hommes, fut cependant culbuté par

(*a*) Monstrelet, Vol. 2. p. 112. Grafton, p. 565.
(*b*) Monstrelet, Vol. 2. p. 103. Hollinsgh. p. 610.

six

ix cens que Xaintrailles commandoit, 1436.
& expira aussi-tôt après, de la blessure qu'il reçut dans l'action.

Les factions furieuses qui divisoient la Cour d'Angleterre entre le Duc de Glocester, & le Cardinal de Winchester, empêcherent les Anglois de prendre des mesures convenables pour réparer tant de pertes multipliées, & mirent toutes les affaires en confusion. Le Duc chéri du peuple, proche parent du Roi, perdoit souvent dans la dispute le fruit de ces avantages par l'impétuosité de son caractere, incapable de se démêler des embûches que le génie politique & intéressé de son rival lui tendoit. L'équilibre de ces partis tenoit tout en suspens; quoique le Duc d'York, fils de ce Comte de Cambridge, mort sur un échafaud au commencement du dernier regne, fut nommé successeur du Duc de Bedford, sept mois s'écoulerent avant que sa commission eût passé aux Sceaux, & les Anglois resterent tout ce tems en pays ennemi sans avoir de chef.

Décadence des affaires des Anglois en France.

Le nouveau Gouverneur, à son arrivée, trouva la Capitale déjà perdue.

1436. Les Parisiens avoient toujours été plus attachés aux intérêts du Bourguignon que de l'Anglois ; & , après le Traité d'Arras, leur affection les ramena sans efforts sous l'obéissance de leur Souverain naturel. Le Connétable, & ce même Lille-Adam qui avoit précédemment livré Paris au Duc de Bourgogne, s'y introduisirent à la faveur de la nuit & de leur intelligence avec les habitans : le Lord Willoughby, qui commandoit une foible garnison de quinze cens hommes, fut expulsé. Ce Seigneur signala son courage & sa présence d'esprit en cette occasion ; mais hors d'état de garder une si grande Ville contre une telle multitude, il se retira à la Bastille, où il fut investi, forcé d'abandonner la Place, & trop heureux de stipuler la sûreté de la retraite de ses troupes en Normandie (a).

Dans la même saison, le Duc de Bourgogne prit parti ouvertement contre l'Angleterre, & commença les hostilités par le siege de Calais, la seule Place qui donnât maintenant quelque prise solide aux Anglois sur la

(a) Monstrelet, Vol. 2. p. 127. Grafton, p 568.

France, & qui les rendît toujours à craindre. Comme il étoit adoré de ses Sujets, & qu'il avoit mérité le surnom de *Bon*, par ses qualités populaires, il ne lui fut pas difficile d'intéresser tous les habitans des Pays Bas au succès de son entreprise. Il investit donc cette Place avec une armée formidable par le nombre, mais sans expérience, sans discipline, & sans nul esprit militaire (*a*). A la premiere alarme de ce siege, le Duc de Glocester assembla quelques troupes à la hâte, & envoya défier Philippes d'attendre le sort d'une bataille, qu'il promettoit de livrer aussi-tôt que le vent lui permettroit de se rendre à Calais. Le génie belliqueux des Anglois les rendoit redoutables à tous les peuples septentrionaux de l'Europe, & encore plus aux Flamands, qui entendoient mieux l'art des Manufactures, que celui de la guerre; le Duc de Bourgogne avoit déjà échoué dans quelques tentatives devant Calais; & lorsqu'il remarqua le mécontentement & la terreur de son ar- 1436.

(*a*) Monstrelet, Vol 2. p. 126, 130, 131. Hollings. p. 613. Grafton, p. 531.

mée, il jugea à propos de lever le
1430. siege, & de se retirer sur son propre territoire avant l'arrivée de l'ennemi (*a*).

Les Anglois étoient encore maîtres de plusieurs belles Provinces en France, mais les retenoient plus par l'état de foiblesse de Charles, que par la force de leurs armées. Rien n'est en effet plus surprenant que la langueur des efforts que ces deux Nations puissantes firent respectivement pendant plusieurs années, tandis que l'une défendoit son indépendance, & que l'autre aspiroit à l'asservissement total de sa rivale. Le défaut d'industrie, de commerce & de police dans cet âge, avoit rendu toutes les Nations Européennes, & la France & l'Angleterre, autant que les autres, incapables de soutenir le fardeau de la guerre, lorsqu'elle se prolongeoit au-delà d'une campagne. La durée des hostilités avoit depuis long-temps épuisé les forces & la constance de ces deux Royaumes; à peine pouvoient-ils mettre & soutenir l'apparence d'une armée en campa-

(*a*) Monstrelet, Vol. 2. p. 136. Hollings. p. 614.

gne ; toutes les opérations militaires se réduisoient à des surprises de Places, des rencontres de Partis, & des incursions dans le plat pays, qu'entreprenoient de petits corps, formés à l'improviste par les garnisons voisines. 1436.
Le Roi de France avoit beaucoup d'avantages dans cette maniere de faire la guerre; l'amour du peuple étoit entiérement de son côté; on l'instruisoit avec la plus prompte vigilance de l'état & des mouvemens de l'ennemi; les habitans se trouvoient toujours disposés à se joindre à ses troupes contre les garnisons; & Charles gagnoit ainsi continuellement, quoique lentement, du terrein sur les Anglois. Le Duc d'York, Prince très-habile, lutta contre ces difficultés pendant le cours de cinq années; &, secondé par la valeur du Lord Talbot, créé peu de temps après Comte de Shrewsbury, fit des actions qui l'honorerent, mais qui ne méritent pas l'attention de la postérité. Du moins auroit-ce été un bien si cette guerre traînante, en épargnant le sang du peuple, eût également épar-

gnê les autres ſortes d'oppreſſions, &
1436. ſi la fureur des hommes, que le frein de la raiſon & de la juſtice ne peut contenir, avoit été ainſi heureuſement réprimée par leur impuiſſance & leur incapacité. Mais, quoique les Anglois & les François employaſſent des forces ſi médiocres, elles excédoient encore leurs reſſources; & les troupes, privées ſouvent de leur paie, étoient obligées de ſubſiſter en pillant & en vexant le pays des amis comme celui des ennemis. Les campagnes de tout le Nord de la France, où étoit le théâtre de la guerre, furent dévaſtées & laiſſées ſans culture. (*a*). Les Villes ſe dépeuplerent peu-à-peu, non par la
1440. fureur des armes, mais par le pillage encore plus deſtructif que leurs garniſons même commettoient. Les deux partis, las de tant d'hoſtilités qui ne décidoient rien; ſemblerent enfin deſirer la paix, & entamerent des négociations à cet effet. Mais les propoſitions qui vinrent de France & d'Angleterre, étoient ſi éloignées les unes des autres, que tout eſpoir d'accom-

(*a*) Grafton, p. 562.

modement s'évanouit. Les Ambassadeurs Anglois demandoient la restitution de toutes les Provinces jadis annexées à l'Angleterre, la cession définitive de Calais & de ses dépendances, & la possession de toutes ces vastes contrées, sans que leur Souverain en rendît foi & hommage. La France n'offrit qu'une partie de la Guienne, une partie de la Normandie & de Calais, à la condition que ces territoires releveroient toujours d'elle : il parut donc inutile de continuer de négocier, tandis qu'il y avoit si peu d'apparence qu'on se rapprochât. Les Anglois étoient encore trop vains de leurs premiers succès, pour rabattre des vastes espérances qu'ils avoient conçues autrefois, & pour accepter des conditions plus proportionnées à l'état actuel des deux Royaumes, 1440.

Le Duc d'York remit peu de temps après son Gouvernement au Comte de Warwic, homme de mérite, mais que la mort en laissa peu jouir. Le Duc y rentra, & sous son administration on conclut une treve entre le Roi d'Angleterre & le Duc de Bourgogne, qui

1440. étoit devenue néceſſaire pour les intérêts du commerce de leurs Sujets (*a*). La guerre ſe ſoutint toujours avec la France dans le même état de langueur qu'auparavant.

La captivité des cinq Princes du Sang, faits priſonniers à la bataille d'Azincour, avoit donné long temps à l'Angleterre un avantage conſidérable ſur ſes ennemis; mais cet avantage étoit alors entiérement perdu. Quelques-uns de ces Princes étoient morts; quelques autres avoient payé leur rançon, & le Duc d'Orléans, le plus puiſſant de tous, étoit le dernier qui reſtât entre les mains des Anglois. Il offrit la ſomme de 54000 nobles (*b*) pour ſa liberté (*c*), & lorſque ſa propoſition fut portée au Conſeil d'Angleterre, comme tout objet à diſcuter

(*a*) Grafton, p. 573.

(*b*) Piece de monnoie ancienne qui valoit ſix ſchellings, huit ſols d'Angleterre.

(*c*) Rymer, Vol. 10. p. 764. 776. 782; 795, 796 Cette ſomme étoit égale à 36000 livres ſterlings de notre monnoie actuelle. Un ſubſide d'un dixieme & d'un quinzieme, étoit fixé par Edouard III, à 19000 livres, ce qui eſt 58000 de la monnoie de nos jours. Le Parlement lui accorda ſeulement un ſubſide pendant le cours de ſept ans, de l'an 1437, à l'an 1444.

r devenoit un ſujet de faction, celle
lu Duc de Gloceſter, & celle du Car- 1440.
linal de Wincheſter furent d'avis dif-
érens à cet égard. Le Duc rappella
ıu Conſeil les dernieres paroles du
eu Roi, lorſqu'en expirant il avoit
ecommandé qu'aucun de ſes priſon-
iiers ne fût relâché avant que ſon fils
ût atteint l'âge de tenir lui-même les
ênes du Gouvernement. Le Cardi-
ıal appuya ſur l'immenſité de la ſom-
ne offerte, qui, dans le vrai, égaloit
reſque les deux tiers de tous les ſub-
ides extraordinaires que le Parlement
ıvoit accordés pendant ſept ans pour
outenir la guerre. Il ajouta que l'é-
argiſſement de ce Prince deviendroit
raiſemblablement plus avantageux
que préjudiciable aux intérêts de l'An-
leterre, en ce que ce ſeroit remplir la
Cour de France de factions, en l'y ren-
voyant, & donner un chef à cette mul-
itude de mécontens, que Charles ne
contenoit qu'à peine dans les circonſ-
tances préſentes. Le parti du Cardinal
l'emporta comme à l'ordinaire ; le
Duc d'Orléans fut rendu à ſa patrie
après une triſte captivité de vingt-cinq

ans (*a*), & le Duc de Bourgogne pour
1440. gage de la ſincérité de leur réconciliation, lui facilita le paiement de ſa rançon. Il faut avouer qu'alors les Princes & la Nobleſſe alloient à la guerre à des conditions très-déſavantageuſes pour eux; s'ils étoient faits priſonniers, il falloit qu'ils le fuſſent toute leur vie, ou qu'ils rachetaſſent leur liberté au prix qu'il plaiſoit aux vainqueurs d'y mettre, & qui ſouvent réduiſoit leur maiſon à l'indigence.

Le ſentiment du Cardinal fut encore
1443. ſuivi quelque temps après dans un projet de plus grande importance. Ce Prélat avoit toujours appuyé toutes les propoſitions d'accommodement avec la France, & repréſenté l'impoſſibilité totale, dans les conjonctures préſentes, de pouſſer les conquêtes plus loin dans ce Royaume, & même de conſerver celles que l'Angleterre y avoit déjà faites. Il inſiſta ſur l'extrême répugnance que le Parlement montroit à accorder des ſubſides, ſur le déſordre où les affaires étoient en Normandie, ſur les progrès continuels de Charles, & ſur

(*a*) Grafton, p. 578.

l'avantage d'arrêter son bras par une paix momentanée qui laisseroit au temps & aux événemens le moyen d'opérer en faveur des Anglois. Le Duc de Glocester, naturellement fier & présomptueux, élevé dans de hautes prétentions que les premiers succès de ses deux freres lui avoient rendues familieres, ne pouvoit renoncer à l'espoir de subjuguer la France; & moins encore voir patiemment son opinion contredite & rejettée par l'effet de l'ascendant de son rival sur le Conseil. Mais, malgré son opposition, le Comte de Suffolk, Seigneur dévoué depuis long-temps au parti du Cardinal, fut envoyé à Tours pour négocier avec les Ministres François; on ne put convenir des conditions d'une paix constante; mais on conclut une Treve de vingt mois, qui laissa toutes les choses sur le pied où elles étoient alors entre les parties. Les désordres dont la France gémissoit, & auxquels le temps seul pouvoit remédier, engagerent Charles à consentir à cette Treve, & ensuite à la prolonger (*a*). Mais Suffolk, peu

1443.

Treve avec la France, le 28 Mai.

(*a*) Rymer, Vol. 11. p. 101, 108, 206, 214.

content d'avoir rempli l'objet de sa
1443. commission, procéda aussi à terminer une autre affaire qui sembloit plutôt renfermée tacitement, que comprise d'une maniere positive dans ses pouvoirs (*a*).

Le caractere de Henri, en se développant aux yeux de sa Cour à mesure que ce Prince avançoit en âge, ne parut plus ambigu aux diverses factions. Né avec les passions les plus douces, il avoit les mœurs les plus simples, mais le génie le plus borné. La flexibilité de son humeur, & la foiblesse de son esprit le disposoient à se laisser gouverner absolument par ceux qui l'environnoient, & il fut aisé de prévoir que son regne seroit une minorité perpétuelle. Dès qu'il eut atteint sa vingt-troisieme année, on songea qu'il étoit temps de lui choisir une épouse; chaque parti ambitionnoit qu'il la reçût de sa main, parce qu'il étoit probable que cette circonstance décideroit entr'eux tous de la victoire d'un seul. Le Duc de Glocester proposa la fille du Comte d'Armagnac, mais n'eut pas assez de

(*a*) Rymer, Vol. 11. p. 53.

crédit pour réussir dans ce projet. Le Cardinal & ses amis avoient jetté les yeux sur Marguerite d'Anjou, fille de René, Roi titulaire de Sicile, de Naples & de Jérusalem, descendu du Comte d'Anjou, frere de Charles V, qui avoit laissé des titres magnifiques à sa postérité, mais sans puissance ni possession réelles. Cette Princesse étoit la personne la plus accomplie de son temps, par les vertus de l'ame & les graces de la figure, & paroissoit avoir à la fois les qualités propres à lui donner de l'ascendant sur Henri, & à remplacer celles qu'il n'avoit pas. Marguerite, douée d'un courage mâle, d'un caractere entreprenant, d'un esprit aussi solide que vif, n'avoit pu cacher ce mérite extraordinaire, même dans la vie privée de la maison paternelle. Il étoit raisonnable de s'attendre que, lorsqu'elle monteroit sur le Trône, il y brilleroit avec le plus grand éclat. Le Comte de Suffolk, de concert avec les Membres du Conseil qu'il avoit mis dans ses intérêts, proposa donc le mariage de Marguerite, qui fut agréé. Non-seulement ce Seigneur s'assuroit

1443.

Mariage du Roi avec Marguerite d'Anjou.

la faveur de cette Princesse, à titre de
1443. premier auteur de sa fortune, mais il s'efforça encore de lui plaire ainsi qu'à sa maison, en lui procurant des concessions très-singulieres. Quoiqu'elle n'apportât point de dot, il hasarda de lui-même, & sans y être directement autorisé par le Conseil, mais probablement de l'aveu du Cardinal & des principaux Membres du parti dominant, de stipuler par un article secret, que la Province du Maine, alors entre les mains des Anglois, seroit livrée à Charles d'Anjou, oncle de Marguerite (*a*), premier Ministre & favori du Roi de France, & qui avoit déjà reçu de son Maître le don de cette Province pour apanage.

Le traité de mariage fut ratifié en Angleterre; Suffolk obtint d'abord le titre de Marquis, ensuite celui du Duc, & reçut même les remerciemens du Parlement pour avoir conclu cette affaire importante (*b*). La Princesse entra aussi-tôt dans des liaisons étroites avec le Cardinal & son parti, le Duc

(*a*) Grafton, p. 590.
(*b*) Cotton, p. 630.

de Sommerset, Suffolk & Buckingham (a), qui, fortifiés d'une amitié si puissante, résolurent la perte totale du Duc de Glocester. 1447.

Ce généreux Prince, victime de toutes les intrigues de Cours, pour lesquelles son caractere n'étoit pas propre, mais aimé & considéré du public, avoit déjà reçu de ses rivaux une mortification cruelle, dont il avoit jusqu'alors étouffé le ressentiment, mais qu'il étoit impossible qu'un homme aussi sensible & aussi ardent que lui, pût jamais oublier. Son épouse, fille de Reginald, Lord Cobham, avoit été accusée de magie; on prétendoit l'avoir surprise elle & ses confidens, Sir Roger Bolingbroke, Prêtre, & une certaine Margery Jordan d'Eye, exposant à un feu lent & avec des cérémonies diaboliques, une effigie du Roi en cire, pour qu'une sympathie infernale épuisât peu-à-peu les forces de ce Prince, à mesure que l'action du feu agissoit sur sa représentation. Cette accusation étoit bien controuvée pour affecter l'esprit de Henri, & pour s'ac-

(a) Hollings, p. 6.6.

créditer dans un ſiecle d'ignorance ;
1447. auſſi fit-on le procès à la Ducheſſe & à ſes prétendus complices. La nature de ce crime, ſi oppoſé à tout ſens commun, ſembloit diſpenſer les accuſateurs d'obſerver les regles du ſens commun dans les preuves qu'ils produiſoient ; auſſi les accuſés furent-ils jugés coupables ; on condamna la Ducheſſe à faire publiquement amende honorable, & à une priſon perpétuelle ; les autres furent exécutés (a) ; mais, comme on attribua ces procédures violentes à la méchanceté des ennemis du Duc, le peuple, contre ſon uſage ordinaire en de ſemblables occaſions, fut perſuadé de l'innocence des victimes infortunées qu'elle s'étoit choiſies, & redoubla de reſpect & d'affection pour un Prince expoſé ainſi, ſans appuis, à de pareils outrages.

Ces ſentimens généralement répandus dans le public, ne perſuaderent que mieux au Cardinal de Winchester & à ſon parti qu'il falloit néceſſairement perdre un homme que l'amour

(a) Stowe, p. 381. Hollingshed, p 612. Grafton, p. 587.

populaire pouvoit rendre redoutable, & dont ils avoient lieu de craindre le ressentiment. Pour consommer ce projet, on convoqua un Parlement, non à Londres, Ville que l'on supposa trop affectionnée au Duc, mais à Saint-Edmondsbury, où l'on comptoit disposer de son sort à discrétion. Dès qu'il parut, il fut accusé de trahison, arrêté, & ensuite trouvé mort dans son lit (*a*). Quoique l'on assurât que sa mort étoit naturelle, & que son corps, exposé à la curiosité publique, ne portât aucune marque de violence, on ne douta point qu'il n'eût été sacrifié à la haine de ses ennemis. Un art perfide, déjà employé contre Edouard II, Richard II, & Thomas Woodstoc, Duc de Glocester, ne pouvoit plus en imposer à personne. La raison de ce meurtre secret, ne paroît pas avoir été que le parti dominant craignît l'équité du Parlement en faveur de l'innocence du Duc de Glocester : on se faisoit rarement scrupule alors de la proscrire, mais il crut moins dangereux d'atten-

1447.

Le 28 Février, meurtre du Duc de Glocester.

(*a*) Grafton, p. 597.

ter myſtérieuſement aux jours de ce
1447. Prince par une lâche trahiſon, que l'on
ſe réſervoit de nier, que de lui faire ſon
procès, & de l'exécuter publiquement.
Quelques Gentilshommes de ſa ſuite furent jugés comme complices de ſes trahiſons, & condamnés à être pendus, coupés par quartiers, & à avoir les entrailles arrachées : ils ſubirent en effet le ſupplice de la potence ; & comme le bourreau avoit coupé la corde, & alloit procéder à les écarteler, leur grace arriva, & ils revinrent à la vie (a), eſpece de faveur la plus barbare qu'il fût poſſible d'imaginer.

On prétend que le Duc de Gloceſter avoit reçu une éducation plus ſoignée qu'il n'étoit alors d'uſage de la donner ; qu'il fonda la premiere Bibliotheque qu'il y eût en Angleterre, & qu'il fut le protecteur déclaré des Sçavans. Entre les avantages qu'il recueillit de la culture de ſon eſprit, il dût compter celui de s'être garanti d'une ſotte crédulité : Thomas More en rapporte la preuve ſuivante : un homme

(a) Fabian, Chron, anno 1447.

prétendoit être né aveugle, & avoir recouvré la vue par l'attouchement de 1447.
la châsse de Saint Albans. Le Duc passa aussi-tôt après dans le lieu où étoit ce *Miraculé*, le questionna, &, paroissant douter de sa guérison, lui demanda de quelles couleurs étoient les habits des gens de sa suite. L'homme lui répondit très-juste à cette question; *Vous êtes un coquin*, s'écria le Prince, *si vous étiez né aveugle, vous ne connoîtriez pas les couleurs*; & dans l'instant il le fit mettre au carcan comme imposteur (*a*).

Le Cardinal de Winchester mourut six semaines après son neveu, dont le meurtre lui fut attribué, ainsi qu'au Duc de Suffolk; on ajoute même qu'il en eut plus de remords, dans ses derniers momens, qu'on en attendoit naturellement d'un homme endurci pendant le cours d'une longue vie, par les maximes de la politique, & l'exercice de la fausseté. On n'est pas certain de la part que la Reine eut dans ce crime; son activité ordinaire, & la trempe de son génie firent présumer au pu-

(*a*) Grafton, p. 597.

blic, avec aſſez d'apparence, que les
1447. ennemis du Duc de Gloceſter n'auroient oſé commettre un tel attentat ſans l'aveu de cette Princeſſe; mais il arriva un événement peu de tems après, dont elle & ſon favori, le Duc de Suffolk, ſupporterent inconteſtablement tout le reproche.

L'article du traité de mariage par lequel la Province du Maine étoit cédée à Charles d'Anjou, oncle de la Reine, avoit probablement été tenu ſecret juſqu'alors; & il auroit paru dangereux de l'exécuter pendant la vie du Duc de Gloceſter. Mais comme la Cour de France inſiſtoit fortement que cette condition fût remplie, on expédia des ordres ſous le nom de Henri, à Sir Francis Surienne, Gouverneur du Mans, pour qu'il remit cette Place à Charles d'Anjou. Soit que Surienne doutât de l'authenticité de cet ordre, où qu'il regardât ſon Gouvernement comme toute ſa fortune, il refuſa d'obéir, & il fallut que le Comte de Dunois alla mettre le ſiege devant la Ville. Le Gouverneur fit une défenſe auſſi vigoureuſe que ſa ſituation pouvoit le

permettre, mais ne recevant nul ſe-
cours d'Edmund, Duc de Sommerſet, 1447.
alors Gouverneur de Normandie, il
fut obligé de capituler, & de rendre
non-ſeulement le Mans, mais toutes les
autres Places fortes de cette Province,
qui fut ainſi entiérement diſtraite de la
Couronne d'Angleterre.

Les mauvais effets de cette opéra-
tion du miniſtere Anglois n'en reſte- 1448
rent pas là. Surienne, à la tête de ſa
garniſon, qui ſe montoit à deux mille
cinq cens hommes, ſe retira en Nor-
mandie dans l'eſpoir d'être ſoudoyé, &
mis en quartier d'hiver dans quelque
Ville de cette Province. Mais Som-
merſet, hors d'état de faire ſubſiſter
tant de troupes, &, vraiſemblable-
ment furieux de ſa déſobéiſſance, re-
fuſa de le recevoir. Cet aventurier, n'o-
ſant commettre de déprédations, ni ſur
le territoire du Roi de France, ni ſur
celui du Roi d'Angleterre, marcha en
Bretagne, prit la Ville de Fougeres,
répara les fortifications de Pontorſon
& de Saint-Jacques de Beuvron, & ſe
procura la ſubſiſtance de ſes Soldats en

1448. ravageant la Province (*a*). Le Duc de Bretagne s'en plaignit au Roi de France, son Seigneur lige; Charles en fit parler au Duc de Sommerset; ce Seigneur répondit que cette insulte se faisoit sans sa participation, mais qu'il n'avoit aucune autorité sur Surienne & son monde (*b*), Quoique cette réponse pût paroître très-satisfaisante à Charles, qui avoit souvent éprouvé lui-même la licence & l'indocilité des troupes mercenaires, il ne se contenta point d'une telle excuse, & insista pour que les pillards fussent rappellés, & que l'on indemnisât le Duc de Bretagne des dommages qu'il en avoit soufferts. Pour rendre encore l'accommodement plus impraticable, il apprécia ces dommages à la somme de 1600000 écus. Ce Monarque sentoit la supériorité que l'état présent de ses affaires lui donnoit sur les Anglois, & il résolut d'en profiter.

La Treve ne fut pas plutôt conclue entre les deux Royaumes, que Charles

(*a*) Monstrelet, Vol. 3. p. 6.
(*b*) Monstrelet, Vol. 3. p. 7. Hollingshed, p. 629.

s'appliqua avec beaucoup d'attention & d'habileté à réparer les maux innombrables dont les longues guerres étrangeres & intestines avoient désolé la France. Il rétablit la police dans ses Etats, & la discipline parmi ses troupes; réprima les factions de sa Cour; ranima la langueur des Arts & de l'Agriculture, &, dans l'espace de quelques années, rendit son Royaume florissant au dedans, & formidable à tous ses voisins. Dans le même tems les affaires d'Angleterre avoient pris un tour très-différent. La Cour s'étoit divisée en partis, déchaînés les uns contre les autres; le peuple étoit mécontent du Gouvernement; les événemens domestiques, en captivant l'attention générale, l'avoient détourné des conquêtes en France, qui paroissoient plus un objet de gloire que d'intérêt; le Gouverneur de Normandie, dépourvu d'argent, avoit été obligé de congédier la plus grande partie de ses troupes, & de laisser dépérir les fortifications des Villes: la Noblesse & le peuple de cette Province, depuis la communication rouverte avec la France, 1448.

avoient eu des occasions fréquentes de
1448. renouveller des liaisons avec leur ancien maître, & de concerter les moyens d'expulser les Anglois. Le moment de rompre la Treve parut donc favorable à Charles. La Normandie fut envahie à la fois par quatre fortes armées; l'une sous les ordres du Roi même, l'autre ayant le Duc de Bretagne pour chef; la troisieme, commandée par le Duc d'Alençon, & la quatrieme par le Comte de Dunois. Les Places ouvrirent leurs portes dès que les François parurent, Verneuil, Nogent, Château-Gaillard, Pont-Audemer, Gisors, Mantes, Vernon, Argentan, Lisieux, Fécamp, Coutances, Belesme, Pont-de l'Arche, tomberent aussi-tôt entre leurs mains. Loin que le Duc de Sommerset eût une armée capable de tenir la campagne & de secourir ces Places, il n'étoit seulement pas en état de les pourvoir des garnisons nécessaires. Il se retira à Rouen avec le peu de troupes qui lui restoit, croyant faire assez, s'il pouvoit sauver la Capitale, jusqu'à ce qu'il lui vint du secours d'Angleterre. Le Roi de France, à la tête de cinquante

La guerre se renouvelle avec la France.

cinquante mille hommes, se présenta lui-même devant cette Ville. Le dangereux exemple de la révolte avoit gagné les habitans, & ils demanderent hautement à capituler. Sommerset, réduit à l'impossibilité de résister à la fois aux ennemis du dedans & du dehors, se retira avec sa garnison dans le Palais & dans le Château, deux endroits si peu tenables, qu'il fut contraint de les abandonner. Il acheta la liberté de se retirer à Harfleur, la somme de 56000 écus, en s'engageant de plus à faire rendre Arques, Tancarville, Caudebec, Honfleur, & d'autres Places de la haute Normandie, & en donnant des ôtages pour sûreté de ces articles (*a*). Le Gouverneur de Honfleur refusa d'obéir à ses ordres, surquoi le Comte de Shrewsbury, l'un des ôtages, fut constitué prisonnier, & les Anglois se trouverent privés, par sa détention, du seul Général qui pût réparer le délablement actuel de leurs affaires. Sir Thomas Curson, Gouverneur d'Harfleur, fit une défense plus vigoureuse, mais ouvrit finalement ses

1449.

Le 4 Novembre.

1450.

(*a*) Monstrelet, Vol. 3, p. 21. Grafton, p. 643.

1449. portes au Comte de Dunois. Le secours qu'on attendoit d'Angleterre parut enfin, & prit terre à Cherbourg, sous les ordres de Sir Thomas Kiriel; mais il vint trop tard, & ce corps de quatre mille hommes seulement, fut mis en déroute peu de tems après, à Fourmigni, par le Comte de Clermont (*a*). Cette bataille, ou plutôt cette escarmouche, fut l'unique combat que les Anglois livrerent pour soutenir leur domination en France, qu'ils avoient achetée par tant de sang & tant de sommes immenses. Sommerset, enfermé dans Caën, sans aucun espoir d'être secouru, jugea indispensable de capituler. Falaise ouvrit ses portes à condition que le Comte de Shrewsbury seroit remis en liberté. Cherbourg, la derniere Place de Normandie, qui fût encore au pouvoir des Anglois, étant abandonnée, Charles acheva en un an la conquête de cette Province importante, à la grande satisfaction de tout son Royaume (*b*).

Les armes Françoises eurent le mê-

(*a*) Hollingshed, p. 631.
(*b*) Grafton, p. 646.

me ſuccès en Guienne, quoique les habitans de cette Province, fuſſent, 1450.
par l'effet d'une longue habitude, plus inclinés pour la domination Angloiſe. On y envoya le Comte de Dunois, qui ne rencontra que peu de réſiſtance dans les Villes, & nulle dans les campagnes. On avoit déjà beaucoup perfectionné l'artillerie pour la fabrique des pieces & pour la maniere de s'en ſervir; mais l'art des fortifications étoit encore dans ſon enfance, & par conſéquent celui de défendre les Places plus au-deſſous que jamais de l'art de les attaquer. Dès que toutes celles des environs de Bourdeaux furent réduites, cette Ville convint de ſe rendre, ſi elle n'étoit pas ſecourue dans un certain tems. Comme perſonne en Angleterre ne s'occupoit ſérieuſement d'intérêts ſi lointains, aucun ſecours ne parut, Bourdeaux ſe ſoumit, & Bayonne étant priſe immédiatement enſuite, toute cette Province, annexée à la Couronne d'Angleterre depuis l'avénement de Henri II, fut, après trois ſiecles, finalement engloutie par la Monarchie Françoiſe.

Les Anglois ſont expulſés de France.

1450. Quoiqu'il n'y eût ni paix ni treve de conclue entre la France & l'Angleterre, la guerre tiroit cependant à sa fin. Les Anglois, déchirés par les discordes civiles qui leur survinrent, ne firent que de foibles efforts pour recouvrer la Guienne; & Charles, occupé chez lui à régler le Gouvernement & à se tenir en garde contre les intrigues du factieux Dauphin son fils, ne tenta jamais de les attaquer dans leur Isle, ni de se venger d'eux, en profitant de leurs dissensions intérieures.



HENRI VI.

CHAPITRE X.

Droits du Duc d'York à la Couronne; Le Le Comte de Warwic; Accusation du Duc de Suffolk; Son exil, & sa mort; Emeute populaire; Les partis d'York & de Lancaster; Premier armement du Duc d'York, Premiere Bataille de Saint-Albans; Batailles de Blore-Heath & de Northampton; Assemblée du Parlement; Bataille de Wakefield; Mort du Duc d'York; Bataille de la Croix-Mortimer; Seconde Bataille de Saint-Albans; Edouard IV s'empare de la Couronne; Mélanges des divers évenemens de ce regne.

UN Prince foible assis sur le Trône d'Angleterre, quelque doux & modéré qu'il fût, n'avoit jamais manqué d'y être environné de factions, de révoltes & de commotions civiles. Comme l'incapacité de Henri se faisoit sentir 1450.

tous les jours de plus en plus, on ap-
1450. préhendoit, avec raison, ces suites fatales que l'expérience du passé n'annonçoit que trop à l'avenir. Des hommes d'un esprit inquiet, que la situation présente des Etats voisins ne permettoit plus d'occuper au dehors des travaux de la guerre, devoient naturellement exciter des troubles intérieurs, & déchirer le sein de leur patrie par leur émulation, leur rivalité & leurs haines. Mais, quoique ces causes fussent suffisantes pour agiter l'Etat, une circonstance d'une nature encore plus dangereuse, se disposoit à les seconder. Un Concurrent à la Couronne s'éleva, le Prince pusillanisme qui ne jouissoit que du nom de Souverain, se vit disputer ses droits; & les Anglois se trouverent à la veille de porter la peine févere, quoique tardive, de leur turbulence contre Richard II, & de leur légèreté à violer, sans nécessité & sans raison, l'ordre de la succession au Trône.

Toutes les branches masculines de la Maison de Mortimer étoient éteintes ; mais Anne, sœur du dernier

Comte de Marche, ayant épousé le Comte de Cambridge, décapité sous Henri V, avoit transmis ses prétententions secrettes, mais non pas oubliées. à son fils Richard, Duc d'York. Ce Prince, ainsi descendu pas sa mere de Philippa, fille unique du Duc de Clarence, second fils d'Edouard II, précédoit clairement Henri VI, qui ne tiroit sa descendance que du Duc de Lancaster, troisieme fils de ce Monarque; & ce droit ne pouvoit, à certains égards, tomber en des mains plus dangereuses que dans celles du Duc d'York. Richard étoit vaillant & habile, d'une conduite prudente, & d'un caractere liant. Il avoit eu l'occasion de déployer ces excellentes qualités pendant son Gouvernement en France; &, quoique rappellé par les intrigues & le crédit supérieur du Duc de Sommerset, on l'avoit envoyé châtier une révolte en Irlande. Il réussit beaucoup mieux à cette entreprise que son rival, à la défense de la Normandie, & attacha même à sa personne & à sa Maison toute la Nation Irlandoise qu'il étoit allé

1450.

Prétentions du Duc d'York à la Couronne.

1450. subjuguer (a). Du chef de son pere, il tenoit le rang de premier Prince du Sang, & par ce rang illustroit la Maison de Mortimer, qui par elle-même, quoique d'une haute Noblesse, avoit des égales dans le Royaume, & se trouvoit éclipsée par l'origine Royale de la Maison de Lancaster. Il possédoit une fortune immense, grossie par la réunion des successions de Cambridge & d'York d'un côté, & de celle de Mortimer de l'autre. Ce dernier héritage s'étoit encore augmenté des terres de Clarence & d'Ulster, & des biens de patrimoine de la Maison de Marche. L'alliance que Richard avoit contractée en épousant la fille de Ralph Nevil, Comte de Westmoreland, avoit aussi étendu considérablement son crédit parmi la Noblesse, & lui avoit procuré des liaisons intimes dans ce corps formidable.

La famille de Neville étoit peut-être alors une des plus puissantes qu'il y ait jamais eu en Angleterre, par son opulence, & par la considération pu-

(a) Grafton, p. 387.

blique pour ceux qui la composoient. Outre le Comte de Westmoreland, les Lords Latimer, Fauconbridge & Abergavenny, les Comtes de Warwic & de Salisbury en étoient encore, &, à plusieurs égards, pouvoient être regardés, par eux-mêmes, comme les plus grands Seigneurs du Royaume. Le Comte de Salisbury, beau-frere du Duc d'York, étoit le fils aîné, d'un second lit, du Comte de Westmoreland, & avoit hérité, du chef de sa femme, fille & héritiere de Montacute, Comte de Salisbury, tué devant Oxford, des possessions & des titres de cette grande Maison. Son fils aîné, Richard, avoit épousé Anne, fille & héritiere de Beauchamp, Comte de Warwic, mort Gouverneur de France, & succéda ainsi au nom, aux biens & aux dignités de cette autre Maison, l'une des plus riches, des plus anciennes & des plus illustres du Royaume : le mérite personnel de ces deux Seigneurs, sur-tout celui de Warwic, ajoutoit un nouvel éclat à la grandeur de leur naissance, & augmentoit leur ascendant sur le peuple. Ce dernier Comte, connu vul-

1450.

Le Comte de Warwic.

gairement dans la suite par le surnom
1451. de *King-Maker*, c'est-à dire, de *Faiseur de Roi*, auquel les événemens qui survinrent donnerent lieu, étoit célebre par sa bravoure à la guerre, l'abondance de sa table, la magnificence, & encore plus la générosité de sa maniere de vivre, & l'air leste & noble qui accompagnoit toutes ses actions, Son caractere ouvert & franc lui gagnoit infailliblement les cœurs; on regardoit ses bienfaits comme des marques certaines de son estime & de son amitié, & ses protestations, comme un épanchement de ses sentimens véritables. On prétend qu'au moins trente mille personnes étoient nourries journellement chez lui, dans les différens Fiefs & Châteaux qu'il possédoit en Angleterre. Les Militaires aussi touchés de ses libéralités que de sa valeur, se feroient sacrifiés pour ses intérêts; &, en général le peuple l'idolâtroit. Ses nombreux cliens, ou protégés, étoient plus dévoués à ses volontés qu'au Souverain, ou aux Loix, & il fut le plus puissant, aussi-bien que le dernier de ces Grands Barons, qui en

imposoient autrefois à la Couronne, & qui rendoient le peuple incapable de se plier à aucun système régulier de gouvernement civil. 1450.

Indépendamment de la Maison de Nevil, le Duc d'York avoit encore un grand nombre d'autres partisans parmi la Noblesse. Courteney, Comte de Devonshire, étoit attaché à ses intérêts; la haine héréditaire de Moubray, Duc de Norfolk, pour la Maison de Lancaster, jettoit ce Seigneur dans le même parti; & les mécontentemens qui regnoient universellement parmi le peuple, rendoient toute espece de ligue redoutable à l'administration présente.

Quoique le peuple n'eût jamais voulu accorder les secours nécessaires pour conserver les Provinces conquises en France, il murmuroit de la perte de ces acquisitions tant vantées, & imaginoit que parce qu'une irruption soudaine pouvoit faire des conquêtes, il étoit possible de les garder sans prendre des mesures solides, & sans faire constamment de certains frais indispensables. La cession volontaire de la Pro-

vince du Maine à l'oncle de la Reine,
145 donnoit lieu au public de soupçonner quelque perfidie dans la perte de la Guienne & de la Normandie ; & Marguerite fut toujours considérée comme ayant le cœur François, & comme ennemie cachée de l'Angleterre. Lorsque l'on vit le pere & tous les parens de cette Princesse, ardens à favoriser les succès de la France, on ne put croire qu'étant toute-puissante dans le Conseil Anglois, elle s'appliquât avec zele à les traverser.

Mais le coup le plus fatal que le parti des Royalistes, & le crédit de la Maison de Lancaster reçurent, fut l'assassinat du vertueux Duc de Glocester, dont, s'il eût vécu, le rang & le mérite auroient tenu en respect les partisans de la Maison d'York, & dont la mémoire chérie du peuple, servit à rendre odieux tous ses meurtriers. Cet événement porta un double préjudice à la Maison régnante ; elle se trouva privée de son plus ferme appui, & chargée de la honte de cette action imprudente & barbare.

Comme on sçut que le Duc de Suf-

folk avoit trempé dans ce crime, il recueillit sa part de l'horreur qu'on en conçut, & les clameurs déjà violentes contre lui, à titre de premier Ministre & de Favori déclaré de la Reine, s'éleverent dix fois davantage, & devinrent sans retenue. La haute Noblesse souffroit impatiemment de voir un particulier au-dessus d'elle, & sur tout le simple petit-fils d'un Commerçant ; le peuple se plaignit de son administration despotique, qui étoit en quelque sorte une conséquence inévitable de la puissance irréguliere dont le Souverain même jouissoit alors, & que le moindre mécontentement travestissoit en tyrannie. Les acquisitions immenses de Suffolk étoient enviées, &, comme elles se faisoient aux dépens de la Couronne, réduite elle-même à la pauvreté la plus indécente, elles paroissoient, aux yeux les plus indifférens, encore plus malhonnêtes & plus criminelles. 1450.

Les revenus de la Couronne, depuis long-tems disproportionnés à sa puissance & à sa dignité, avoient été encore extrêmement endommagés pen-

1450. dant la minorité de Henri (*a*), par la rapacité des courtisans, que les oncles du Roi ne pouvoient réprimer, & par les frais nécessaires pour la guerre de France, que les subsides du Parlement avoient si peu aidés à soutenir. Les Domaines Royaux étoient dissipés, & en même tems le Roi se trouvoit chargé de 372000 livres de dettes; somme si exorbitante, que le Parlement ne songeoit nullement à l'acquitter. Cette situation déplorable, avoit contraint les Ministres de recourir à des ressources arbitraires; la Maison du Roi même ne pouvoit être entretenue sans étendre excessivement le droit de pourvoirie, & sans le rendre une espece de pillage universel sur le peuple; les clameurs publiques se firent entendre à cette occasion, sans que personne eût l'équité de réfléchir sur l'état malheureux & forcé du Monarque. Suffolk, devenu odieux une fois, porta le blâme de tout; & tous les sujets que l'on crut avoir de murmurer contre toutes les parties de l'ad-

(*a*) Cotton, p. 609.

ministration, furent imputés universellement à son injustice & à sa tyrannie. 1450.

Accusation du Duc de Suffolk.

Ce Seigneur, instruit de l'indisposition générale prête à éclater contre lui, & prévoyant que les Communes l'attaqueroient, résolut de prévenir l'orage & d'intimider ses ennemis, en se présentant avec audace à leur accusation, en protestant de son innocence, & en appuyant même sur les services que lui & sa famille avoient rendus à l'Etat. Il se leva de sa place dans la Chambre des Pairs, &, prenant le sujet de son discours dans les bruits injurieux qui se répandoient sur son compte, il se plaignit de ce qu'après avoir servi la Couronne dans trente-quatre campagnes, après avoir été dix-sept ans éloigné de sa patrie, sans la revoir une fois, après avoir perdu un pere & trois freres dans la guerre avec la France; après avoir été prisonnier lui-même, & avoir payé chérement sa rançon, on le soupçonnoit de s'être laissé corrompre par l'ennemi qu'il avoit toujours combattu avec tant de zele & de vigueur, & d'avoir trahi son Prince, qui avoit ré-

compensé ses services par les plus
1450. grands honneurs & les plus grandes charges qui fussent en son pouvoir (*a*). Cette harangue ne produisit pas l'effet qu'il en attendoit; les Communes, encore plus indignées par sa hardiesse, dresserent contre lui une accusation de haute trahison divisée en plusieurs articles, & l'envoyerent à la Chambre des Pairs. Elles accuserent Suffolk d'avoir persuadé au Roi de France d'entrer en Angleterre à main armée pour déposer le Roi, & pour placer sur le Trône John de la Pole, son propre fils, qu'il comptoit marier à Marguerite, fille unique du feu John, Duc de Sommerset, & auquel il croyoit par ce moyen, acquérir un droit à la Couronne; d'avoir contribué à l'élargissement du Duc d'Orléans, dans l'espoir que ce Prince aideroit Charles à expulser les Anglois de la France, & à recouvrer son Royaume; d'avoir ensuite encouragé ce Monarque à porter la guerre en Normandie & en Guienne; d'avoir accéléré ses conquêtes en trahissant les secrets de l'Angleterre, & en traversant

(*a*) Cotton, p. 641.

1450.

ı propoſition qu'on avoit faite d'enoyer du ſecours dans ces Provinces; 'avoir, ſans y être autoriſé d'aucune ıaniere, promis par un Traité de lirer le Maine à Charles d'Anjou, & ɜmpli cette condition, qui étoit deenue la principale cauſe de la perte e la Normandie (*a*).

Il eſt évident, à l'inſpection de ces hefs d'accuſation, que les Communes doptoient, ſans examen, tous les ɟuits populaires contre le Duc de Sufɔlk, & qu'elles le chargeoient de criıes, dont le vulgaire ſeul pouvoit ſéieuſement le croire coupable. Rien 'eſt plus abſurde que de ſuppoſer u'un homme de ſon rang & de ſon caactere, pût ſeulement ſonger à mettre ı Couronne dans ſa famille, à dépoer Henri par le ſecours d'une Puiſſance trangere, & en même-tems Margueite, ſa protectrice, d'ailleurs Princeſſe le beaucoup d'eſprit, & d'une grande ıénétration. Suffolk atteſta à pluſieurs Membres de la Chambre Haute, qu'il ;omptoit marier ſon fils à l'une des

(*a*) Cotton, p 642. Hall, fol. 157. Hollingsh. p. 631. Grafton, p. 607.

1450. cohéritieres du Comte de Warwic, & que ce dessein n'avoit été renversé que par la mort de cette personne même; il fit observer que Marguerite de Sommerset ne pouvoit apporter à son époux aucun droit à la Couronne, puisqu'elle n'étoit seulement pas comprise dans les Réglemens que le Parlement avoit faits à l'égard de l'ordre de succession. Il étoit aisé de rendre raison de la perte de la Normandie & de la Guienne, par la situation des affaires des deux Royaumes, sans supposer de perfidie au Ministre Anglois; il est certain qu'il falloit plus de vigueur pour les défendre des armes de Charles VII, qu'il n'en avoit fallu pour les conquérir d'abord sur son prédécesseur. Il ne pouvoit jamais être de l'intérêt d'aucun Ministre Anglois, de livrer ou d'abandonner ces Provinces; encore moins d'un Ministre si fort en faveur auprès de son Maître, si comblé de biens & d'honneurs dans son propre pays; qui n'avoit à craindre que les effets de la haine populaire, & qui ne devoit jamais songer, sans une extrême répugnance, à risquer de devenir

un jour fugitif & exilé dans une terre étrangere. Le seul article qui fût probable, est son engagement pour remettre le Maine à Charles d'Anjou; mais Suffolk soutenoit avec grande apparence de vérité, que cette résolution avoit été prise & exécutée de l'avis de la plûpart des Membres du Conseil (a); d'ailleurs il paroissoit difficile d'attribuer à cette cause, comme faisoit le Parlement, la perte de la Normandie & l'expulsion des Anglois. La Normandie étoit ouverte de tous côtés aux armes des François; le Maine, Province enclavée dans le cœur du Royaume, devoit nécessairement tomber de lui même en leur puissance aussi tôt après; &, comme les Anglois possédoient en d'autres parties de la France plus de Places fortes qu'ils n'avoient de garnisons pour les garder, il ne paroît pas que ç'ait été une mauvaise politique de leur part, que celle de resserrer leurs forces dans un plus petit espace pour rendre la défense plus sûre & plus aisée. 1450.

Les Communes sentirent, sans dou-

(a) Cotton, p. 643.

te, que cette accuſation de trahiſon
1450. portée contre Suffolk, ne ſoutiendroit pas une diſcuſſion ſérieuſe; elles envoyerent, immédiatement enſuite, de nouvelles charges à l'égard de ſa mauvaiſe conduite, & les diviſerent auſſi en différens articles. Elles aſſurerent, entr'autres imputations, qu'il avoit extorqué de la Couronne des dons exorbitans, altéré les monnoies courantes, conféré des places importantes à des gens incapables, perverti la Juſtice en protégeant des cauſes iniques, & procuré la grace à des criminels notoires (*a*). Ces articles ſont vagues & généraux pour la plûpart, mais ne ſont pas ſans vraiſemblance; &, comme Suffolk paroît avoir été un méchant homme & un mauvais Miniſtre, nous haſardons peu à croire qu'il étoit coupable, & qu'on auroit pu prouver pluſieurs de ſes prévarications. La Cour s'alarma de la pourſuite qu'on oſoit entreprendre d'un Miniſtre favori, contre lequel tant de préjugés populaires s'élevoient, & elle imagina un expédient pour le ſouſtraire au péril preſ-

(*a*) Cotton, p. 643.

ſant dont il étoit menacé. Le Roi manda tous les Lords ſpirituels & temporels dans ſon appartement ; fit comparoître le priſonnier devant eux, & lui ordonna de ſe juſtifier ; il nia toute l'accuſation, mais ſe ſoumit à la merci du Roi. Henri parut déſapprouver le premier Bil de trahiſon, mais, en conſidération du ſecond, qui avoit la mauvaiſe conduite du Miniſtre pour objet, il déclara qu'en vertu de la ſoumiſſion de Suffolk, & non par aucune autorité judiciaire, il le banniſſoit du Royaume pour cinq ans. Les Lords garderent le ſilence; mais, dès qu'ils furent retournés à leur Chambre, ils proteſterent contre cette Sentence, pour qu'elle ne portât point coup à leurs privileges, & conſtaterent que ſi Suffolk avoit diſcuté ſa cauſe, & ne s'étoit pas ſoumis volontairement aux ordres du Roi, il auroit eu droit d'être jugé par ſes Pairs dans le Parlement. 1450.

Banniſſement de Suffolk.

Il étoit aiſé de voir que ces procédures irrégulieres étoient une maniere de favoriſer Suffolk ; & que, poſſédant toujours la confiance de la Reine, il ſeroit rappellé dans ſa patrie au pre-

mier moment, & rétabli dans son pre-
1450. mier crédit. Ses ennemis employerent donc un Capitaine de Vaisseau pour l'enlever dans son passage en France; en effet, on se saisit de lui près de Dover, on lui trancha la tête sur la chaloupe même, on jetta son corps dans la mer (*a*); & il n'y eut aucune recherche des auteurs & des complices de cette action atroce.

Sa mort.

Le Duc de Sommerset succéda au pouvoir de Suffolk dans le Ministere, & à son crédit auprès de la Reine; comme c'étoit entre les mains de ce nouveau favori que les Provinces de France s'étoient perdues, le public, qui juge toujours sur l'événement, le choisit aussi-tôt pour l'objet de sa haine & de sa vengeance. Le Duc d'York étoit en Irlande pendant que tout ceci s'étoit passé; mais, quoique l'on pût soupçonner que ses partisans avoient excité & soutenu la poursuite de Suffolk, on ne trouva aucun fondement solide pour lui reprocher d'y avoir eu part: mais il arriva bientôt un inci-

(*a*) Hall, fol. 158 Hist. Croyland. Contin. p. 525. Stowe, p. 388. Grafton, p. 680.

dent, qui réveilla la défiance de la Cour, & lui découvrit tout ce qu'elle avoit à craindre des prétentions de ce Prince sage & populaire. 1450.

Séditions populaires.

La fougue du peuple, mise à son aise par l'accusation que le Parlement avoit portée, & par la chûte d'un favori aussi puissant que Suffolk, se déchaîna, & produisit plusieurs séditions qui furent aussi-tôt réprimées. Mais il y en eut une dans la Province de Kent, qui sembloit menacer de suites plus dangereuses. Un certain John Cade, homme de basse extraction, né en Irlande, & réfugié quelque tems en France pour ses crimes, apperçut à son retour les mécontentemens du peuple, & fonda sur eux des projets qui eurent d'abord un succès étonnant. Il prit le nom de John Mortimer, comptant, à ce qu'on suppose, se faire passer pour fils de ce Sir John Mortimer, condamné à mort par le Parlement, & exécuté au commencement de ce regne, sans formalités juridiques, sans preuves, & seulement sur une accusation de haute trahison dressée contre lui (a).

(a) Stowe, p. 364. Cotton, p. 564. Cet Auteur

1450. Aux premiers bruits qui se répandirent, que quelqu'un paroissoit sous ce nom chéri, le peuple de Kent, au nombre de vingt mille hommes, accourut sous les étendards de Cade, qui échauffa le zele de cette multitude, en publiant des plaintes contre les abus infinis du Gouvernement, & en demandant qu'ils fussent corrigés. La Cour, mal informée encore de la grandeur du péril, envoya contre ces mutins un petit corps de troupes, commandé par Sir Humphrey Stafford, qu'ils défirent & tuerent dans une action près de Sevenoke (*a*); & Cade, avançant vers Londres avec sa suite, campa à Black-Heath. Quoique gonflé de sa victoire, il conserva toujours l'apparence de la modération, & en-

admire qu'un tel exemple d'injustice ait pu être donné dans un tems paisible. Il pouvoit ajouter, & par des Princes aussi vertueux que Bedford & Glocester; mais il y a à présumer que Mortimer étoit coupable, quoique sa condamnation fût irréguliere & illégale. Le peuple n'avoit alors qu'une très-foible idee de Loi & de Constitution; & le pouvoir étoit peu resserré par ces bornes. Lorsque les procédures d'un Parlement étoient si irrégulieres, il est aisé d'imaginer que celles d'un Roi devoient l'être encore plus.

(*a*) Hall, fol. 159. Hollings. p. 634.

voya

voya à la Cour un Mémoire très - spécieux des griefs de la Province (*a*), 1450.
en prometant que lorsqu'on y auroit remédié, lorsque le Lord Say, Trésorier, & Cromer, Grand Shérif de Kent, seroient punis de leurs malversations, il mettroit bas les armes. Le Conseil, qui remarqua que personne n'étoit disposé à combattre contre des gens si raisonnables dans leurs prétentions, mena le Roi, pour plus grande sûreté, à Kenilworth, & Londres ouvrit ses portes à Cade, qui maintint quelque tems parmi ses soldats le plus grand ordre, & la discipline la plus sévere. Il les conduisoit dans les campagnes toutes les nuits, en publiant les défenses les plus fortes de commettre ni pillage ni violences d'aucune espece : mais, étant obligé, pour satisfaire leur ressentiment contre Say & Cromer, de livrer militairement ces deux Ministres à la mort (*b*), il éprouva qu'après avoir commis ce crime, il n'é- plus le maître de contenir l'humeur séditieuse de ses troupes, & qu'elles se

(*a*) Stowe, p 388, 389 Hollings, p. 633.
(*b*) Grafton, p 61..

mocquoient de ses ordres (*a*). Elles
1450. fondirent sur les maisons les plus riches, qu'elles pillerent; les citoyens, alarmés de cet acte de violence, fermerent leurs portes; &, secondés par un détachement que le Lord Scales, Gouverneur de la Tour, leur envoya, chasserent les rebelles, & en firent un grand carnage (*b*). Les Kentois furent si découragés de ce désastra, qu'à la réception d'une amnistie générale que le Primat, alors Chancelier, leur envoya, il se retirerent vers Rochester, & se disperserent d'eux-mêmes. L'amnistie fut aussi-tôt annullée, comme ayant été extorquée par force; on mit à prix la tête de Cade (*c*); il fut tué par Iden, Gentilhomme de Sussex, & plusieurs de ses complices subirent une peine capitale pour leur rebellion.

La Cour imagina que le Duc d'York avoit été l'instigateur secret de la tentative de Cade, pour sonder ainsi les dispositions du peuple en faveur de ses prétentions & de sa famille (*d*). Mais

(*a*) Hall, fol. 160.
(*b*) Hist. Croyl. Contin. p. 556.
(*c*) Rymer, Vol. 11. p. 275.
(*d*) Cotton, p. 661. Stowe, p. 391.

comme l'épreuve avoit répondu à ses vœux, le parti dominant eut plus de raison que jamais d'en redouter les conséquences pour l'avenir. On apprit en même-tems qu'il s'apprêtoit à revenir d'Irlande, & craignant qu'il ne fût accompagné de forces armées, on expédia des ordres au nom du Roi pour empêcher son retour & lui interdire l'accès de l'Angleterre (*a*). Mais le Duc déconcerta ses ennemis en n'arrivant qu'avec sa suite ordinaire; les précautions des Ministres ne servirent qu'à lui démasquer leur jalousie & leur malignité à son égard; il sentit que ses droits à la Couronne, en donnant de l'hombrage au Roi, devenoient dangereux aussi pour lui-même, & vit l'impossibilité de rester dans sa situation actuelle, & la nécessité d'aller en avant. Ses partisans furent donc chargés de soutenir dans toutes les maisons d'Assemblées, ses droits à la succession du Trône, constatés par les Loix établies, & par la constitution du Royaume: cette matiere devint tous les jours de plus en plus le sujet de l'entretien gé- 1450.

(*a*) Stowe, p. 394.

1450. néral ; les esprits s'aiguiserent long-tems dans la dispute, avant qu'on en vînt à des extrêmités plus violentes ; & l'on discuta d'abord les différentes raisons de chaque parti, pour appuyer leurs prétentions.

Les partis de Lancaster & d'York.

Les partisans de la Maison de Lancaster soutenoient que, quoique l'élévation de Henri IV au Trône parût, au premier coup-d'œil, assez irréguliere, & ne pût se justifier par aucun des principes sur lesquels ce Prince avoit voulu l'appuyer, elle étoit cependant fondée sur un consentement général ; qu'elle devenoit alors un acte national, & s'autorisoit à justifier de l'approbation volontaire d'un peuple libre, qui dégagé de son serment de fidélité, par la tyrannie du Gouvernement précédent, pouvoit, par reconnoissance, ainsi que pour l'intérêt du bien public, confier le sceptre entre les mains de son Libérateur ; que quand même on conviendroit que cet établissement auroit été d'abord invalide, il avoit acquis de la solidité par laps de tems, seul & dernier principe d'où émane l'autorité des Gouvernemens,

& celui qui écarte les ſcrupules que les démarches irrégulieres, qu'occaſionnent toutes les révolutions, élevent naturellement dans les eſprits; que le droit de ſucceſſion étoit une regle admiſe ſeulement en faveur du bien général, & pour maintenir l'ordre public; mais qu'on ne pouvoit s'en prévaloir au détriment de la tranquillité nationale, & au renverſement des établiſſemens réguliers; que les prétentions de la Maiſon d'York bleſſoient à la fois les principes de la liberté, & les maximes de la paix intérieure; que ſi tant d'actes réitérés de la légiſlation, qui avoient affermi la Couronne dans la Maiſon régnante, après l'y avoir placée, étoient annullés maintenant, il falloit regarder les Anglois, non comme un peuple libre, qui peut diſpoſer de ſon propre Gouvernement, mais comme une troupe d'eſclaves tranſmiſe par droit de ſucceſſion d'un maître à un autre; que la fidélité à la Maiſon de Lancaſter, étoit un devoir auſſi-bien impoſé à la Nation par les Loix de la morale que par celles de la politique; que ſi elle trahiſſoit tant de

1450.

fermens d'obéiſſance qu'elle avoit faits
1450. à Henri, & à tous ſes prédéceſſeurs, elle auroit tellement perdu tous principes d'honneur, de probité, de bonne-foi, de religion, qu'il ſeroit déſormais difficile d'aſſurer ſes engagemens & de la contenir; que le Duc d'York même avoit fréquemment rendu hommage au Roi, comme à ſon Souverain légitime, & par conſéquent encore renoncé indirectement, mais d'une maniere ſolemnelle, aux prétentions qu'il oſoit réclamer aujourd'hui pour troubler le repos public; que même, quoique la violation des droits du ſang, dans le tems de la dépoſition de Richard, eût peut-être été imprudente & précipitée, il étoit trop tard pour remédier à ce malheur, qu'on ne pouvoit plus prévenir; que le peuple étoit accoutumé à un Gouvernement, qui avoit été aſſez glorieux entre les mains du feu Roi, aſſez ſage, aſſez ſalutaire entre celles de ſon prédéceſſeur, pour que la ſcience de régner ainſi, ſemblât ſeule en acquerir le droit; qu'en mettant le Royaume en combuſtion, en verſant des torrens de ſang, tout l'a-

vantage qui en résulteroit, seroit de changer un Prétendant pour un autre; que la Maison d'York même, si elle étoit établie sur le Trône, seroit exposée, à la premiere occasion, aux révolutions qu'on avoit tant de raisons d'appréhender sur les mouvemens que des insensés excitoient parmi le peuple; que quoique le Prince régnant n'eût pas les talens extraordinaires qu'on avoit vu briller dans son pere & son aïeul, il pourroit avoir un fils où ils se retrouveroient, & qu'il étoit recommandable lui-même par la douceur & la clémence de son caractere; que si les Princes actifs étoient détrônés sous prétexte de tyrannie, & les indolens, comme incapables de gouverner, il ne resteroit donc plus de regles fixes & constantes dans la constitution de l'Etat, qui assurassent aucun Souverain l'obéissance de ses Sujets. 1450.

Ces argumens vigoureux, en faveur de la Maison de Lancaster, étoient réfutés par d'autres aussi forts du côté de la Maison d'York. Les partisans de celle-ci soutenoient que l'établissement & l'observation de l'ordre de succes-

1450. sion des Princes, loin d'empiéter sur les droits du peuple, loin d'enfreindre son droit fondamental à un bon Gouvernement, n'étoient faits qu'en faveur du Gouvernement même, & servoient à prévenir les troubles, les désordres infinis, qu'il y auroit nécessairement, si on ne suivoit d'autres regles que les vues, souvent incertaines & toujours contestées, des convenances présentes; que les mêmes maximes qui assuroient la paix publique, étoient salutaires aussi à la liberté nationale; que les privileges du peuple ne pouvoient être maintenus que par l'observation des Loix; que si on ne tenoit nul compte des droits du Souverain, on ne pouvoit s'attendre qu'on eût plus d'égards pour la propriété & la liberté du Sujet; qu'il n'étoit jamais trop tard pour corriger un préjugé pernicieux, que plus un établissement injuste subsistoit long-tems, plus il acquéroit de sanction & de validité; qu'on le citoit alors avec plus d'apparence de raison, pour autoriser une injustice semblable; & qu'au lieu de favoriser la tranquillité publique en le maintenant, on ne réus-

sissoit qu'à disjoindre tous les principes qui forment la base de la société 1450.
humaine ; que les usurpateurs seroient trop heureux, si le droit de possession actuelle, ou la conservation de leur pouvoir pendant un petit nombre d'années, les métamorphosoient en Souverains légitimes ; que rien n'étoit si misérable que le peuple, si on ôtoit ainsi tout frein à l'ambition & à la violence, & que tout Novateur turbulent pût se donner un libre effort ; qu'en effet, le tems affermissoit les Gouvernemens les plus injustemens fondés, mais qu'il falloit une longue suite d'années pour qu'il y réussît, & l'extinction totale de tous ceux dont le droit de réclamation étoit appuyé sur les premiers principes de la constitution de l'Etat ; que la déposition de Richard, & la proclamation de Henri IV. avoient été non des actes nationaux mûrement réfléchis, mais le résultat de la légéreté & de la fougue du peuple, défauts attachés à la nature humaine, & que l'établissement de la société politique, & d'un ordre de succession au Trône, tendoit précisément

1450. à prévenir ; que la jouissance de la Couronne passée à la postérité de Henri IV, n'étoit qu'une continuité de la même violence & de la même usurpation ; qu'elle n'avoit point été ratifiée par la législation, puisque le consentement du légitime Roi lui manquoit toujours ; que l'acquiescement de la Maison de Mortimer d'abord, & ensuite celui de la Maison d'York, n'avoient été arrachés que par la nécessité du moment, & n'emportoient nulle renonciation de leurs droits ; que le rétablissement de cet ordre de succession ne pouvoit être regardé comme un changement qui familiarisât le peuple avec les révolutions, mais le seroit comme la correction d'un premier changement vicieux, qui avoit encouragé lui-même l'esprit de vertige, d'innovation, de révolte & de désobéissance ; que le titre d'un Lancaster, pour gouverner l'Angleterre, avoit résidé seulement dans la personne de Henri IV, élevé au rang suprême par les circonstances ; que ce titre même, si insoutenable qu'il fût, lorsqu'il n'étoit pas avoué par les Loix, & assuré par

la conſtitution, avoit maintenant toute ſa force réelle & légale entre les mains du Duc d'York; qu'il ne pouvoit y avoir nulle comparaiſon entre un Prince totalement incapable de tenir le ſceptre, entiérement dominé par des Miniſtres corrompus, ou par une Reine impérieuſe, aveuglément engagés dans des intérêts étrangers & contraires au bien national, & un Prince d'un âge mûr, d'une expérience & d'une ſageſſe conſommée, né en Angleterre de la branche héritiere de la Couronne, & dont le rétabliſſement au Trône de ſes ancêtres ne feroit que remettre les choſes dans leur ordre primitif. 1450.

Tant d'argumens ſpécieux défendoient le pour & le contre de cette queſtion intéreſſante & diviſoient le public. Quoique les Grands, qui avoient le plus de crédit & de pouvoir, ſemblaſſent avoir embraſſé le parti de la Maiſon d'York; le parti contraire avoit l'avantage d'être ſoutenu par les Loix préſentes, & par la poſſeſſion immédiate de l'autorité Royale: pluſieurs Grands Seigneurs

étoient auſſi dans la faction de Lancaſ-
1450. ter, &, en balançant leurs antagoniſtes, tenoient la Nation en ſuſpens. Le Comte de Northumberland reſtoit attaché au Gouvernement actuel; le Comte de Weſtmoreland, malgré ſes liaiſons avec le Duc d'York, & avec la famille de Nevil, dont il étoit le chef, ſe rangeoit du même parti; & tout le Nord de l'Angleterre, la partie la plus belliqueuſe du Royaume, entraîné par ces deux Seigneurs puiſſans, embraſſoit ardemment les intérêts de Lacaſter. Edmund Beaufort, Duc de Sommerſet, & Henri, ſon frere, les appuyerent conſidérablement, ainſi que Henri Holland, Duc d'Exeter, Stafford, Duc de Buckingham, le Comte de Shrewſbury, le Lord Clifford, le Lord Dudley, le Lord Scales, le Lord Audley, & d'autres perſonnes de qualité.

Tandis que le Royaume étoit dans cette ſituation, on pouvoit naturellement s'attendre que tant de Nobleſſe turbulente, en poſſeſſion d'un puiſſance ſi indépendante, courroit tout-à-coup aux armes, & décideroit la que-

relle, selon son usage accoutumé, c'est-à-dire en rase campagne, sous les drapeaux des deux Princes compétiteurs : mais plusieurs causes retarderent ces résolutions extrêmes, & firent précéder les opérations militaires d'une longue suite de factions, d'intrigues & de cabales. Le progrès des Arts en Angleterre, comme dans les autres parties de l'Europe, avoit procuré au peuple quelque importance dans l'Etat ; on commençoit à respecter les Loix, & il falloit, sous différens prétextes, disposer les esprits au renversement d'un établissement aussi ancien que celui de la Maison de Lancaster sur le Trône, pour pouvoir espérer raisonnablement qu'ils y concourussent avec unanimité, d'ailleurs le Duc d'York, le nouveau Prétendant, étoit d'un caractere doux, modéré circonspect, ennemi de la violence, & porté à se fier plutôt du succès de ses prétentions sur le tems & la politique, que sur des moyens sanguinaires L'imbécilité même de Henri, tenoit les factions en suspens, & pour ainsi dire, en arrêt vis-à-vis l'une de l'autre ; elle rendoit le parti

1450.

1450. de Lancaster incapable de porter de grands coups à ses adversaires; elle encourageoit celui d'York à espérer qu'après le bannissement des Ministres du Roi, & en s'emparant de sa personne, il parviendroit peu-à-peu à miner son autorité, & à changer l'ordre de succession, par l'effet du pouvoir parlementaire & légal, sans en venir à l'expédient périlleux d'une guerre civile.

1451. Le 6 Novembre. Les dispositions que montra le Parlement assemblé immédiatement après le retour du Duc d'York, qui arriva d'Irlande, prouverent à la fois une hardiesse inusitée de la part des Communes, & le mécontentement général qui animoit les esprits contre l'administration. La Chambre-Basse, sans aucunes recherches provisoires, sans examen, sans alléguer d'autre cause que la rumeur publique, hasarda de présenter une adresse contre le Duc de Sommerset, la Duchesse de Suffolk, l'Evêque de Chester, Sir John Lord Dudley, & plusieurs autres gens d'un rang inférieur, & supplia le Roi de les éloigner de sa personne & de ses Conseils, & de leur défendre d'approcher

de la Cour à plus de douze milles de diftance (*a*). 1452.

Le Duc d'York, fe confiant à ces apparences, leva une armée de dix mille hommes, marcha vers Londres, & demanda la réformation du Gouvernement, & le déplacement du Duc de Sommerfet (*b*). Il fut étonné lorfqu'on lui ferma les portes de la Ville, & fe retira dans la Province de Kent, où le Roi le pourfuivit, à la tête d'une armée fupérieure, dans laquelle plufieurs amis de Richard, particuliérement Salifbury & Warwic, fervirent fans doute, avec le deffein d'employer leur médiation entre les deux partis, & de feconder, dans l'occafion, les prétentions du Duc d'York. On entra en effet en pour-parler : Richard perfifta toujours à exiger que Sommerfet fût dépouillé de fes emplois, & qu'on lui fît fon procès ; la Cour parut y confentir, & ce Seigneur fut mis aux arrêts ; on perfuada alors au Duc d'York d'aller faire fa Cour au Roi dans fa tente, comme il répétoit fon accufation

Premier armement du Duc d'York.

(*a*) Hift. parl. Vol. 2. p. 263.
(*b*) Stowe, p. 394.

contre le Duc de Sommerset, il fut
1452. surpris de voir sortir ce Ministre de derriere un rideau, & offrir de prouver son innocence; Richard s'apperçut dans ce moment qu'il étoit trahi, & que se trouvant entre les mains de ses ennemis, il devenoit nécessaire pour sa propre sûreté de baisser un peu ses prétentions. Cependant on n'attenta nullement à sa personne; la Nation n'étoit pas disposée à supporter paisiblement la perte d'un Prince si chéri; il avoit plusieurs amis dans l'armée Royale, & son fils, que la Cour ne tenoit pas en son pouvoir, auroit été en état de venger sa mort: il fut donc congédié sans violence, & se retira dans sa terre de Wigmore, sur les frontieres du pays de Galles (*a*).

Pendant que le Duc d'York vivoit dans sa retraite, il arriva un événement, qui, en augmentant les mécontentemens publics, favorisa ses espérances. Plusieurs Seigneurs Gascons, affectionnés au Gouvernement Anglois, & las de la nouvelle domination de la France, vinrent à Londres, & offrirent de

(*a*) Grafton, p. 620.

rentrer sous l'obéissance de Henri (a)
Ce Monarque envoya le Comte de Shrewbury avec un corps de huit mille hommes pour les soutenir : Bourdeaux lui ouvrit ses portes ; il se rendit maître de Fronsac, de Castillon, & de quelqu'autres Places : ses succès furent d'abord assez brillans ; mais comme Charles se hâta de résister à cette invasion dangereuse, la fortune des Anglois changea bientôt de face. Srewsbury, guerrier vénérable, âgé de plus de quatre-vingts ans, périt dans une bataille, & ses conquêtes furent perdues ; Bourdeaux retourna au pouvoir du Roi de France (b), & tout espoir de recouvrer cette Province s'éteignit pour jamais en Angleterre.

1425.

1453.

Quoique les Anglois dussent se trouver heureux d'être débarrassés de ses Etats lointains, dont ils ne tiroient aucune utilité pour eux-mêmes, & qu'ils ne pouvoient se flatter de défendre contre la puissance de la France, ils marquerent de grands mécontentemens dans cette occasion, & blâmerent le Ministere de

(a) Hollings. p. 640.
(b) Polydore Virg p. 501. Grafton, p. 623.

n'avoir pas fait l'impoſſible. Tandis
1452. qu'ils étoient dans cette diſpoſition, la naiſſance d'un fils de Henri, baptiſé ſous le nom d'Edouard, ne fut point du tout un événement agréable pour le
Le 13 Octobre. public. Comme elle ôtoit toute eſpérance de voir ſuccéder paiſiblement le Duc d'York au Trône, que, ſans elle, ce Prince ſe ſeroit trouvé au droit de ſon pere, & par les Loix établies depuis le regne de la Maiſon de Lancaſter, le plus proche héritier du ſceptre, elle parut plus propre à enflammer la querelle entre les partis, qu'à l'appaiſer. Mais le Duc étoit incapable de réſolutions violentes ; &, lorſque nul obſtacle évident ne paroiſſoit entre le Trône & lui, ſes ſcrupules ſeuls l'empêchoient d'y monter. Henri, toujours hors d'état de gouverner, fut attaqué alors d'une maladie qui augmenta tellement ſon imbécilité naturelle, qu'il lui devint même impoſſible de ſoutenir les apparences de la Majeſté Souveraine. La Reine & le Conſeil, deſtitués de cet appui, ſe trouverent trop foibles pour réſiſter au parti d'York, & furent obligés de céder au

torrent. Ils envoyerent Sommerſet à la Tour, & nommerent Richard Lieutenant du Royaume, avec pouvoir d'ouvrir & de tenir la ſéance du Parlement (*a*). Cette Aſſemblée, ayant examiné la ſituation de l'Etat, donna auſſi à ce Prince le titre de Protecteur, ſans fixer le terme au tems de ſes fonctions. Des gens qui confioient ainſi l'autorité Royale entre les mains de quelqu'un dont les droits à la Couronne étoient ſi évidens & ſi forts, n'étoient certainement pas très-contraires au deſſein qu'il auroit pu montrer de les exercer dès ce moment, & de remonter au rang de ſes aïeux. Cependant le Duc, au lieu de pouſſer le Parlement à riſquer quelques pas de plus en ſa faveur, parut, en quelque ſorte, timide & irréſolu, en recevant le pouvoir même qui lui étoit offert; il demanda que l'on fit regiſtre qu'il lui avoit été accordé d'une volonté libre & ſans aucune ſollicitation de ſa part; il témoigna le deſir & l'eſpoir d'être guidé par les Chambres dans les fonctions dont elles le chargeoient, ne les

1454.

(*a*) Rymer, Vol. 11. p. 344.

accepta qu'à condition que les autres
1454. Lords nommés pour former son Conseil, lui aideroient à les remplir en les partageant avec lui, & exigea que tous les droits attachés à sa place fussent spécifiés & définis par un acte Parlementaire. Tant de modération de la part de Richard étoit très-rare, & très-propre à concilier les esprits ; mais dans l'état actuel des affaires, elle eut des suites défavorables, &, en donnant le tems à l'animosité des factions de fermenter & d'éclater, elle devint la source de toutes les guerres furieuses, & de toutes les commotions dont le Royaume fut agité.

Les ennemis du Duc d'York sçurent bientôt mettre à profit son excessive circonspection. Henri se rétablit assez de sa maladie, pour qu'ils pussent lui faire soutenir la représentation extérieure de la Royauté ; ils l'exciterent à reprendre les rênes du Gouvernement, à révoquer la Régence du Duc, à relâcher Sommerset de la Tour, & à lui confier les soins de l'administration (*a*). Richard, convaincu du pé-

(*a*) Rymer, Vol. 11. p. 361. Hollings. p. 648. Grafton, p. 626.

ril où l'exposeroit la démarche qu'il avoit faite en acceptant la commission parlementaire, s'il la laissoit annuller, leva une armée, mais sans annoncer aucunes prétentions à la Couronne. Il se plaignit seulement des Ministres du Roi, & demanda la réformation du Gouvernement. Il y eut une bataille à Saint-Albans, où le parti de la Maison d'York fut supérieur, & sans aucune perte considérable de son côté, tua plus de cinq mille des Royalistes, parmi lesquels se trouverent le Duc de Sommerset, le Comte de Northumberland, le Comte de Stafford, fils aîné du Duc de Buckingham, le Lord Clifford, & plusieurs autres personnes de distinction (*a*). Le Roi même tomba au pouvoir du Duc d'York, & en reçut le traitement le plus respectueux & le plus tendre ; il fut seulement obligé, & s'y résolut sans peine, à remettre toute l'autorité entre les mains de son Rival.

1455.

Siege d'Orléans.

Premiere Bataille de Saint-Albans, le 22 Mai.

Ce fut le premier sang versé dans cette querelle fatale, qui dura au moins trente ans, que douze batailles ran-

(*a*) Stowe, p. 399. Hollings. p. 643.

1455. gées signalerent ; qui ouvrit aux regards de l'Europe une scene effroyable de fureur & de cruauté, qui coûta la vie, de calcul fait, à quatre-vingt Princes du Sang, & qui extermina presqu'entiérement toute l'ancienne Noblesse d'Angleterre. L'extrême union entretenue alors entre les parens, & l'esprit de vengeance que l'on considéroit comme un point d'honneur, rendoient incapable le ressentiment des grandes Maisons les unes contre les autres, & les aliénoient chaque jour de plus en plus. Cependant les choses ne furent pas portées aux dernieres extrêmités ; la Nation resta quelque tems dans une sorte d'équilibre ; la vigueur & le génie de Marguerite, suppléant à la foiblesse de sa puissance, la soutenoient contre les forces supérieures de Richard, que le caractere irrésolu de ce Prince réduisoit à l'égalité. Le Parlement, qu'on assembla bientôt après, prouva évidemment, par la contrariété de ses opérations, la contrariété des motifs qui le faisoient agir. Il accorda une amnistie générale au parti d'York, & rendit le Protectorat au

Le 9 Juillet.

Duc, qui ne l'accepta qu'avec toutes ces premieres précautions; mais cette Assemblée renouvella en même tems le serment de fidélité à Henri, & borna la durée de la Régence à la majorité d'Edouard, son fils aîné, qui fut revêtu des titres ordinaires de Prince de Galles, Duc de Cornouailles, & Comte de Chester. Le seul acte décisif, passé dans ce Parlement, fut la révocation de tous les dons faits par le Souverain, depuis la mort de Henri IV, & qui avoient réduit la Couronne à la plus indécente pauvreté.

1456.

Il ne falloit pas de grands efforts pour arracher l'autorité des débiles mains du Duc d'York; Marguerite profita de l'absence de ce Prince, conduisit son époux à la Chambre des Lords; &, comme sa santé lui permettoit alors de jouer son personnage assez passablement, il déclara que son intention étoit de reprendre le timon des affaires, & d'annuller les pouvoirs de Richard. Cette démarche inattendue ne trouva point d'opposition dans le parti contraire; la Chambre-Haute, mécontente du dernier acte parlemen-

taire qui révoquoit les dons de la Cou-
1456. ronne, consentit à la proposition de Henri, & il fut en conséquence remis en possession de la puissance Souveraine; le Duc d'York même souscrivit à cet acte irrégulier des Pairs, & tout se passa sans troubles. Mais les droits de ce Prince à la Couronne, étoient trop connus, & les démarches qu'il avoit tentées pour les faire valoir, trop à découvert, pour que la confiance pût jamais se rétablir entre les deux factions. La Cour partit pour Coventry, & invita le Duc d'York & les Comtes de Salisbury & de Warwic, à suivre le Roi. Comme ils étoient en chemin,
1457. ils reçurent avis que leurs ennemis avoient tramé des complots contre leur liberté & leur vie. Ils se séparerent aussi-tôt; Richard se retira à son Château de Wigmore dans le Comté d'Hereford; Salisbury à Middleham, dans le Yorkshire; & Warwic à son Gouvernement de Calais, qui lui avoit été donné après la Bataille de Saint-Albans, & auquel le Commandement des seules forces militaires que l'Angleterre entretint, étant attaché, le rendoit

rendoit de la plus grande importance
dans les conjonctures présentes. Quelques personnes d'une humeur pacifique, entr'autres Bourchier, Archevêque de Canterbury, crurent qu'il étoit encore tems d'interposer leurs bons offices pour prévenir l'effusion de sang dont le Royaume étoit menacé. La crainte que chaque parti avoit de l'autre, rendit leur médiation assez heureuse d'abord : on convint que les principaux Chefs des deux côtés, se trouveroient à Londres, & y seroient solemnellement réconciliés. Le Duc d'York & ses partisans s'y rendirent avec une suite nombreuse, & se logerent près les uns des autres, pour leur sûreté commune : les Chefs du parti de Lancaster prirent les mêmes précautions. Le Lord Maire, à la tête de cinq mille hommes, fit une garde exacte jour & nuit, & fut très-attentif à maintenir la paix entr'eux (*a*). On ajusta les conditions de l'accommodement sans toucher au fond de la que-

1457. 1458.

(*a*) Fabian. Chron. anno 1458. L'Auteur dit que quelques Lords avoient mené neuf cens personnes à leur suite; quelques autres six cens, d'autres moins de quatre cens. Voyez aussi Grafton, p. 633.

relle, & on se contenta d'une réconciliation plâtrée. Pour l'étaler solemnellement aux yeux de tout le peuple, on indiqua une Procession à l'Eglise de saint Paul, où le Duc d'York donnoit la main à Marguerite, & où le Chef d'un parti marchoit à côté d'un Chef de l'autre (a). Moins la cordialité fut sincere, plus on en redoubla les démonstrations extérieures. Mais il étoit clair à tous les gens sensés, qu'une dispute pour une Couronne, ne s'accommodoit pas si paisiblement; que chaque parti guettoit seulement l'occasion de renverser le parti contraire, & que des flots de sang couleroient encore avant que la Nation fût rendue à une parfaite tranquillité, & jouît d'un Gouvernement fixe & affermi.

1458.

1459. Le plus léger accident, sans même aucun dessein formé, suffisoit, dans la disposition actuelle des esprits, pour dissiper les vaines apparences d'amitié entre les partis; quand l'intention des Chefs auroit pu être vraiment amicale, ils auroient encore difficilement con-

(a) Hollingshed, p. 648. Polyd. Virg. p. 506. Grafton, p. 634.

tenu l'animoſité de leurs partiſans. Un homme de la ſuite du Roi, en inſulta un de celle du Comte de Warwic ; leurs camarades, de chaque côté, prirent parti dans la querelle ; il en réſulta un combat furieux, le Comte craignit qu'on n'en voulût à ſa vie, & s'enfuit dans ſon Gouvernement de Calais (a), & les deux factions firent ouvertement des préparatifs de guerre dans toutes les Provinces du Royaume, pour décider le différent par la voie des armes. 145.

Le Comte de Saliſbury, marchant pour joindre le Duc d'York, fut ſurpris à Blore-Heath ſur la liſiere de Staffordshire, par le Lord Audley, qui commandoit des forces ſupérieures aux ſiennes ; un petit ruiſſeau, dont les rives étoient eſcarpées, ſéparoit les deux armées ; Saliſbury ſuppléa au défaut du nombre de ſes troupes, par un ſtratagême dont il y a peu d'exemples dans les guerres civiles des Anglois, où l'on remarque plutôt un courage inſenſé, que de ſages opérations militaires ; il feignit de ſe retirer, & attira, par cette ruſe, le Lord Audley

Bataille de Blore-Heath, le 23 Septembre.

(a) Grafton, p. 633.

à sa poursuite avec précipitation; mais
1459. lorsqu'une partie de l'armée Royale eut passé le ruisseau, Salisbury fit face tout-à-coup, &, soit par la surprise, ou par la division de l'ennemi, le mit en déroute; l'exemple de la fuite fut bientôt suivi du reste de l'armée du Roi, & Salisbury, après avoir remporté une victoire complette, gagna Ludlow, lieu du rendez-vous général de la faction d'York (a).

Le Comte de Warwic conduisit à ce rendez-vous un corps choisi de vieilles troupes tirées de Calais, & dont il croyoit que le sort de la guerre dépendroit beaucoup. Mais par l'événement, ce renfort même causa la ruine du parti du Duc d'York. Lorsque l'armée Royale approcha, & qu'on s'attendoit à toute heure qu'il y auroit une action générale, Sir André Trollop, qui commandoit ces Vétérans, passa avec eux du côté du Roi pendant la nuit. Le parti d'York fut si consterné de cette perfidie, d'où naissoit une telle défiance dans les esprits, que tous les soldats doutoient réciproquement de

(a) Hollingshed, p. 649. Grafton, p. 936.

leur fidélité, qu'il se sépara le lendemain sans tirer l'épée (a). Le Duc 1459.
d'York se refugia en Irlande; le Comte de Warwic, suivi de plusieurs Officiers, se retira dans son Gouvernement de Calais, où l'affection de tous les Ordres du Royaume pour ce Seigneur, & particuliérement celle des Militaires, lui attira aussi tôt une foule de partisans, & le rendit formidable. Les amis que la Maison d'York avoit en Angleterre, se tinrent prêts de toutes parts à prendre les armes au premier signal de leurs Chefs.

1460. Après quelques expéditions heureuses sur mer, Warwic, suivi du Comte de Salisbury & du Comte de Marche, fils aîné du Duc d'York, descendit dans le pays de Kent, y fut joint par le Lord Cobham, le Primat, & plusieurs autres personnes de distinction, & marcha à Londres, au milieu des acclamations du peuple. La Ville lui ouvrit aussi-tôt ses portes; & ses troupes s'étant grossies à tout moment pendant sa marche, il se vit en état de faire face à l'armée Royale, qui se hâ-

(a) Hollingshed, p. 650. Grafton, p. 537.

1460. toit d'arriver à Coventry pour l'attaquer. La Bataille se donna à Northampton, & fut décidée aussi-tôt contre les Royalistes, par l'infidélité du Lord Grey de Ruthin, qui, commandant leur avant-garde, passa du côté de l'ennemi pendant la chaleur de l'action, & répandit la consternation parmi les troupes qu'il désertoit. Le Duc de Buckingham, le Comte de Shrewsbury, les Lords Beaumont & d'Egremont, ainsi que Sir William Lucie, furent tués dans le combat ou dans la poursuite. Le massacre tomba principalement sur la Noblesse de l'une & de l'autre classe; les Comtes de Warwic & de Marche ordonnerent d'épargner le soldat (*a*). Henri même, cette vaine ombre de Souverain, fut encore fait prisonnier; &, comme l'innocence & la simplicité de ses mœurs, en lui donnant l'apparence d'un Saint, attendrissoient le peuple sur son compte (*b*), Warwic & les autres Généraux, affecterent de le traiter avec beaucoup de respect.

Bataille de Northampton, le 10 Juillet.

[*a*] Stowe, p. 409.
[*b*] Hall, fol. 169. Grafton, p. 509.

On convoqua, au nom du Roi, un Parlement à Westminster, où le Duc d'York se rendit d'Irlande peu de tems après. Ce Prince jusqu'alors n'avoit point réclamé ouvertement ses droits à la Couronne ; il s'étoit seulement plaint des mauvais Ministres, & avoit demandé la correction des abus : dans ce moment de crise même, où le Parlement étoit environné de son armée triomphante, il montra encore des égards pour la Loi & la liberté, qu'il étoit rare de trouver au milieu d'aucunes dissentions civiles, & dans le parti victorieux, mais auxquels on s'attendoit encore moins dans ces tems de licence & de fureurs. Il s'avança vers le Trône ; l'Archevêque de Canterbury vint à sa rencontre, & lui demanda s'il avoit rendu ses respects au Roi : » » Je ne connois ici » personne à qui je » doive ce titre », répondit Richard. Il étoit alors près du Trône (*a*), & s'adressant à la Chambre des Pairs, il établit ses propres droits à la Couronne en vertu de sa descendance ; retraça les cruautés, à la faveur desquelles la Mai-

1460.

Assemblée du Parlement le 7 Octobre.

(*a*) Hollings p. 655.

1450. son de Lancaster s'étoit frayé le chemin à la puissance Souveraine; rappella les calamités dont le regne de Henry avoit été accompagné ; exhorta les Grands à rentrer dans les voies de l'équité, en rendant la justice à l'héritier légitime, & plaida sa cause en leur présence comme devant ses Juges naturels (*a*). Cette maniere froide & modérée de demander une Couronne, intimida ses amis & découragea ses ennemis. Les Pairs resterent en suspens (*b*), & personne n'osa articuler un mot sur ce sujet. Richard, qui s'attendoit, sans doute, qu'on l'inviteroit à se placer sur le Trône, fut déconcerté de ce silence, mais pria les Lords de réfléchir à ce qu'il venoit de leur représenter, & sortit de la Chambre. Ils examinerent la question avec autant de tranquillité que si on n'eût agité qu'une affaire ordinaire; ils desirerent le concours de quelques-uns des Membres les plus considérables des Communes, pour délibérer avec eux; ils écouterent pendant plusieurs jours consécutifs les rai-

(*a*) Cotton, p. 665. Grafton, p. 643.
(*b*) Hollings. p. 657. Grafton, p. 645.

sons alléguées en faveur du Duc d'York, & hasarderent des objections contre lui, fondées sur l'ancienne substitution de la Couronne, & sur les sermens de fidélité prêtés à la Maison de Lancaster (*a*); ils remarquerent aussi que, comme Richard avoit toujours porté les armes d'York, & non celles de Clarence, il ne pouvoit se présenter comme successeur de cette derniere Maison; après avoir entendu les réponses à ces objections, réponses appuyées sur la violence & la force, à la faveur desquelles la Maison de Lancaster se maintenoit en possession de la Couronne, ils en vinrent enfin à prononcer leur décision. Elle tendit, autant qu'il étoit possible, à satisfaire les deux parties; ils déclarerent que les titres du Duc d'York étoient certains & indestructibles; mais en considération de ce que Henri avoit joui pendant trente-huit ans de la Couronne, sans opposition, & sans trouble, ils déterminerent qu'il continueroit de la garder le reste de sa vie; que l'administration des affaires seroit entre les mains de Richard; 1400.

(*a*) Cotton, p. 666.

qu'on le reconnoîtroit héritier naturel
1460. & légitime de la Monarchie ; que tous les Anglois jureroient de soutenir ses droits d'hérédité ; que tout attentat à sa vie, seroit puni comme crime de haute trahison, & que toutes les dispositions faites à l'égard de la Couronne, sous ce regne-ci & sous les précédens, seroient abrogées & annullées (*a*). Le Duc d'York acquiesça à cette décision ; Henri, étant prisonnier, ne put s'y opposer ; quand même il auroit été libre, il ne se seroit vraisemblablement senti aucune répugnance à s'y conformer, & cet acte passa ainsi à l'unanimité des voix de tout le corps législatif. Quoique la douceur de cette transaction doive être attribuée principalement à la modération du Duc d'York, il est impossible de n'y pas appercevoir les plus grandes preuves de respect pour la Loi, & l'autorité la plus marquée de la part du Parlement, qu'on ait vues en aucun tems de l'Histoire ancienne d'Angleterre.

Il est probable que le Duc d'York, sans employer les menaces ni la vio-

(*a*) Cotton, p. 666. Grafton, p. 647.

lence, auroit tiré un meilleur parti des Communes ; mais, comme le plus grand nombre, pour ne pas dire tous les Membres de la Chambre Haute, avoient recu des dons, des conceſſions, ou des dignités du Souverain, pendant les dernieres ſoixante années, que la Maiſon de Lancaſter avoit tenu les rênes du Gouvernement, ils craignoient d'agir contr'eux-mêmes, en dépouillant cette Maiſon de la Couronne, d'une maniere trop prompte & & trop violente ; ainſi, ils temporiſerent entre les parties, & fixerent le Trône ſur une baſe, où il n'étoit pas poſſible qu'il ſe ſoutînt. Le Duc toujours en garde contre le génie & l'activité de Marguerite, chercha un prétexte pour la bannir totalement du Royaume; dans cette intention, il lui envoya ordre au nom du Roi, de ſe rendre immédiatement à Londres, eſpérant, en cas qu'elle déſobéit, pouvoir procéder contr'elle à la rigueur. Mais la Reine n'avoit pas eu beſoin de cette menace pour s'échauffer ſur les droits de la Maiſon de Lancaſter, Après la défaite de Northampton, elle s'étoit enfuie 1460.

M vj

avec son fils, encore enfant, à Dur-
1460. ham, & delà en Ecosse; mais bientôt revenue, elle s'adressa aux Barons des Provinces septentrionales, & mit tout en usage pour se procurer leurs secours. Son affabilité, ses insinuations, son adresse, qualités qu'elle portoit à leur dernier période, ses promesses séduisoient quiconque approchoit d'elle. L'admiration que l'on avoit pour son mérite personnel, se fortifioit de l'attendrissement qu'inspiroient ses malheurs; la Noblesse de ces contrées, qui se regardoit comme la plus belliqueuse du Royaume, s'indignoit de voir les Barons des Provinces méridionales, disposer de la Couronne & du Gouvernement; &, afin de gagner le peuple, & de l'engager à prendre les armes, lui promettoit les dépouilles de toutes les Provinces de l'autre côté de la Trente. La Reine avoit rassemblé par ce moyen une armée de vingt mille hommes, avec plus de célérité que ses amis n'osoient l'espérer, & que ses ennemis ne pouvoient le craindre.

Le Duc d'York, instruit qu'elle paroissoit dans le Nord, se hâtoit de

marcher de ce côté avec un corps de cinq mille hommes, pour éteindre, à ce qu'il croyoit, les premieres étincelles d'une révolte, lorsqu'après son arrivée à Wakefield il se trouva lui-même environné par ses ennemis, très-supérieurs en nombre. Il se jetta dans le Château de Sandal, situé dans le voisinage, & où le Comte de Salisbury & plusieurs autres personnes prudentes lui conseillerent de rester, jusqu'à ce que le Comte de Marche son fils, qui levoit des troupes sur les confins du pays de Galles, pût venir à son secours (*a*). Mais, quoique le Duc manquât de l'espece de courage que la politique demande, il avoit au plus haut dégré celui qui fait braver la mort; &, malgré toute sa sagesse & toute son expérience, il crut que ce seroit s'avilir pour jamais, si, en se réfugiant derriere des murailles, il cédoit un moment le terrein à une femme. Il descendit donc dans la plaine, & présenta la Bataille qui fut acceptée sur le champ; l'extrême inégalité du nombre suffisoit seule pour décider la vic-

1460.

Bataille de Wakefield, le 24 Décembre.

(*a*) Stowe, p. 412.

toire ; mais la Reine se l'assura encore mieux en envoyant un détachement en embuscade, qui prit l'armée du Duc par derriere, & acheva de la culbuter.

1460.

Mort du Duc d'York.

Lui-même périt dans l'action ; & , comme son corps fut trouvé parmi les morts, Marguerite ordonna d'en séparer la tête, & de la planter sur les portes d'York, avec une Couronne de papier, en dérision des prétendus droits de Richard à celle d'Angleterre. Le Comte de Rutland son fils, âgé de dix-sept ans, fut conduit au Lord Clifford, & ce Barbare, pour venger la mort de son pere, tué à la Bataille de Saint-Albans, plongea de sang-froid son épée dans le sein de ce jeune Prince, que tous les Historiens nous représentent comme aussi intéressant par ses excellentes qualités, que par les graces touchantes de sa figure. Le Comte de Salisbury fut blessé, fait prisonnier, jugé sur la Loi martiale, & décapité aussi-tôt avec plusieurs autres personnes de distinction à Pomfret (a). Le parti d'York perdit près de trois mille hommes à cette Bataille,

(a) Polyd. Virg. p. 510.

& regretta douloureusement Richard, Prince qui méritoit un meilleur sort, & dont les erreurs de conduite tiroient leur source de qualités si estimables, qu'elles servoient à le faire chérir & considérer encore plus. Il périt dans la cinquantieme année de son âge, & laissa trois fils & trois filles, Edouard, George & Richard; Anne, Elisabeth & Marguerite. 1460.

La Reine divisa son armée après cette victoire importante, & en envoya la plus petite division, sous les ordres de Jasper Tudor, Comte de Pembroke, frere utérin du Roi, contre Edouard, nouveau Duc d'York. Elle marcha en personne à la tête de la plus considérable, vers Londres, où le Comte de Warwic commandoit le parti d'York. Pembroke fut défait par Edouard à la Croix de Mortimer dans le Comté d'Herefordshire, & perdit près de quatre mille hommes; son armée se dispersa, & lui-même ne dut son salut qu'à la fuite; mais Sir Owen-Tudor son pere fut fait prisonnier, & eut la tête tranchée sur le champ, par ordre d'Edouard. Cette pratique féro- 1461.

Bataille de la Croix de Mortimer.

ce une fois commencée, se continua
1461. des deux côtés, & couvrit les fureurs de la vengeance, sous le nom de droit de représailles (*a*).

Marguerite compensa cet échec par l'avantage qu'elle remporta sur le Comte de Warwic. Ce Seigneur, à l'approche des Royalistes, fit sortir ses troupes renforcées d'une multitude de Bourgeois de Londres affectionnés à ses intérêts, & livra bataille à la Reine, à Saint-Albans : tandis que les deux armées combattoient chaudement, Lovelace, qui commandoit un corps considérable dans celle de Warwic, eut la perfidie de se retirer du combat ; cette action déshonorante, dont ces guerres civiles fournissent plusieurs exemples, décida la victoire en faveur de la Reine. Environ deux mille trois cens hommes de la faction d'York, périrent à cette bataille, ou dans la poursuite ; le Roi retomba encore entre les mains de son propre parti ; ce Prince foible étoit presque toujours sûr d'être prisonnier, quelque fût la faction qui se rendît maîtresse de sa personne, &

Seconde Bataille de Saint-Albans.

(*b*) Hollingshed, p. 660, Grafton, p. 650.

à peine l'une obſervoit-elle plus de bienſéance que l'autre dans le traitement qu'il en recevoit. Le Lord Bonville, à la garde duquel il avoit été confié, ſe tint près de lui après ſa défaite, ſur la foi du pardon que ce Monarque lui promit ; mais Marguerite, ſans reſpect pour la parole de ſon époux, fit trancher la téte à ce Seigneur par la main du bourreau (*a*). Sir Thomas Kiriel, brave Officier qui s'étoit diſtingué dans les guerres contre la France, eut le même indigne ſort. 1461.

La Reine ne tira pas un grand avantage de cette victoire; le jeune Edouard s'avançoit à elle de l'autre côté, & raſſemblant les débris de l'armée de Warwic, fut bientôt en état de combattre cette Princeſſe avec des forces ſupérieures. Elle ſentit tout le danger qui la menaçoit, ſi elle reſtoit entre l'ennemi & la Ville de Londres, & jugea plus prudent de ſe retirer avec ſon armée dans le Nord (*b*), Edouard entra dans Londres aux acclamations des ci-

(*a*) Hollingshed, p. 660.
(*b*) Grafton, p. 652.

toyens, & ouvrit une nouvelle ſcene à
1461. ſon parti. Ce Prince, dans la fleur de la jeuneſſe, remarquable par la beauté de ſa figure, ſa bravoure, ſon activité, ſon affabilité, & toutes les qualités chéries du peuple, ſe trouva ſi certain de la faveur publique, qu'animé du feu ſi naturel à ſon âge, il réſolut de ne ſe pas renfermer dans les limites étroites que ſon pere s'étoit preſcrites, & que l'expérience avoit prouvées être ſi préjudiciables à ſa cauſe. Il ſe détermina donc à prendre le titre & le rang de Roi, à ſoutenir ſes droits ouvertement, & à traiter dorénavant ſes adverſaires, ainſi que des traîtres & des rebelles, mais comme, malgré ſes prétentions ſpécieuſes, il falloit le conſentement, ou du moins l'apparence du conſentement national, pour autoriſer ces démarches hardies, comme le tems d'aſſembler un Parlement pouvoit occaſionner de trop longs délais, & d'autre inconvéniens, il haſarda de procéder avec moins de régularité, & de ne pas laiſſer au pouvoir de ſes ennemis les moyens de le traverſer. Son armée eu ordre de ſe rendre dans la

plaine de Saint-Jean; un peuple innombrable s'y trouva aussi; on harangua cette multitude mélangée, en faisant l'énumération des titres d'Edouard, & en appuyant sur la tyrannie & l'usurpation de la Maison régnante; après quoi on demanda au peuple s'il vouloit avoir Henri de Lancaster pour Roi? Un cri unanime en exprima le refus par un *non* formel. On lui demanda alors s'il vouloit accepter Edouard, fils aîné du feu Duc d'York, & des acclamations générales marquerent un consentement plein d'allégresse (*a*). Un grand nombre d'Evêques, de Lords, de Magistrats, & d'autres gens de distinction, assemblés alors au Château de Baynard, ratifierent l'élection populaire, & le nouveau Roi fut proclamé le lendemain à Londres sous le nom d'Edouard IV (*a*).

1461.

Edouard IV prend la Couronne, le 5 Mars.

Ainsi finit le regne de Henri VI, proclamé dès le berceau Roi de France & d'Angleterre, & qui commença sa carriere avec la perspective la plus éclatante qu'aucun Prince de l'Europe

(*a*) Stowe, p. 415. Hollings. p. 661.
(*b*) Grafton, p. 653.

eût jamais eue. La révolution qu'il
1461. éprouva, malheureuse pour son peuple, en ce qu'elle devint une source de guerres civiles, fut presqu'entiérement indifférente à Henri même. Ce Prince, totalement incapable de gouverner, & toujours esclave de ses amis, comme de ses ennemis, se trouvoit toujours heureux, pourvu qu'il eût son bien-être personnel, dans l'une ou l'autre servitude. Il ne reste nulle preuve écrite qu'il ait violé les Loix en aucune occasion importante, excepté lors de la mort du Duc de Glocester; encore fut-elle un crime particulier qui ne doit pas être imputé à son administration, & qui n'appartenoit que trop à la barbarie & à la férocité de son siecle.

Mélanges des divers événemens de ce regne.

La Loi la plus remarquable qui passa sous ce regne, fut celle qui régloit l'élection des Membres du Parlement dans les Provinces. Après la chûte du systême féodal, la distinction des tenures se perdit en grande partie, & tous les Francs-Fiéfataires, ceux qui tenoient des Fiefs d'autres Seigneurs, aussi-bien que les Tenanciers immé-

diats de la Couronne, furent peu à-peu admis à donner leur voix aux élections. 1401.
Cette innovation fut confirmée par une Loi de Henri IV, qui étendit le droit d'élire à tant de sortes de gens, qu'elle occasionna de grands désordres. Dans les huitieme & dixieme années du regne de Henri VI (*a*), on passa donc des Loix pour réduire le nombre des Electeurs à ceux qui posséderoient en terre, libre de toutes charges, dans la Province, la valeur de quarante schellings par an (*b*). Cette somme équivaloit à près de 20 livres de la monnoie de notre temps; & il auroit été à souhaiter qu'on eût conservé l'esprit aussi bien que la lettre de ce Statut.

Le préambule en est remarquable: » d'autant que les élections de Cheva» liers en plusieurs Provinces d'Angle» terre, ont été faites en dernier lieu » par un nombre abusif & excessif de » gens, plusieurs d'entr'eux, d'une es» pece très-inférieure, prétendent s'é-

[*a*] *Statutes at large*, p. 7. Henri IV. cap. 15.
[*b*] *Statutes at large*, p. 8. Henri VI. cap. 7. 10. Henri VI. cap. 2.

1461. » galer aux Chevaliers & aux Ecuyers » les plus considérables : delà résulteront des meurtres, des désordres, » des batteries, des divisions parmi » les Gentilshommes, & autres personnes des mêmes Provinces, à moins » qu'on ne remédie à ces inconvéniens, &c «. Nous voyons par ces mots, de quelle importance l'élection d'un Membre du Parlement étoit devenue en Angleterre. Cette Assemblée commençoit alors à s'attribuer une grande autorité : il dépendoit beaucoup des Communes de tenir les Loix en vigueur ; & si elles manquoient à leur devoir sur cet article, le vice en étoit moins dans le pouvoir exorbitant de la Couronne, que dans l'esprit licencieux de l'Aristocratie, ou peut-être dans l'éducation grossiere que l'on recevoit alors, & dans le défaut de discernement pour appercevoir les avantages de l'administration réguliere de la justice.

Quand les Ducs d'York, les Comtes de Salisbury & de Warwic, s'enfuirent du Royaume, lors de la désertion de leurs troupes, on convoqua un Parle-

ment à Coventry en 1460, où ils furent tous flétris. Ce Parlement paroît 1461.
avoir été constitué avec si peu de régularité, qu'à peine méritoit-il d'en porter le nom; & sa conduite s'en ressentit à tel point, qu'il statua » que tous » Chevaliers, de quelques Provinces » qu'ils fussent, qui se feroient reconnoître pour Membres du Parlement » en vertu de Lettres du Roi, sans autre forme d'élection, seroient regardés comme légitimement élus; & que » nul Shérif n'encourroit, en les reconnoissant pour tels, la peine prononcée dans le Statut de Henri IV (a) «. Tous les Actes de ce Parlement furent cassés dans la suite; » parce qu'il étoit » illégalement convoqué, & que les » Barons & les Chevaliers n'avoient » pas été duement choisis (b) «.

Les Parlemens tenus sous ce regne, au lieu de se relâcher de leur vigilance contre les usurpations de la Cour de Rome, tâcherent de fortifier encore les anciens Statuts dressés à ce sujet. Les Communes demanderent qu'aucun

[a] Cotton, p. 664.
[b] *Statutes at large*, p. 39. Henri VI. cap. 1.

1401. étranger ne fut admis à posséder des Bénéfices dans le Royaume, & qu'il fut permis aux Patrons de présenter de nouveaux sujets, sur la seule non-résidence des pourvus (*a*). Mais le Roi éluda ces Requêtes. Le Pape Martin lui écrivit un Bref très-vif contre le Statut des Proviseurs, que sa Sainteté appelloit un Statut abominable, & qui damneroit infailliblement quiconque l'observeroit (*b*). Le Cardinal de Winchester étoit Légat, & presqu'une espece de premier Ministre, immensement riche des profits de sa Dignité Ecclésiastique; le Parlement vit d'un œil mécontent les soins qu'il se donnoit pour étendre l'autorité du Pape, & regla que le Cardinal s'absenteroit des Conseils du Roi, lorsqu'il n'y seroit point question d'affaires relatives au saint Siege ou au Souverain Pontife (*c*).

Le Parlement permit l'exportation des grains, lorsqu'ils seroient à bas prix, c'est-à-dire le froment à six schellings

[*a*] Cotton, p. 585.
[*b*] Collection des Regîtres par Burnet, Vol. 1, p. 99.
[*c*] Cotton, p. 593.

&

& huit pences le quartier, & l'orge à trois schellings & quatre pences (*a*). 1461.
Il paroît par ces prix, que le bled fut toujours environ à moitié de sa valeur présente, quoique les autres denrées fussent à beaucoup meilleur marché. Le commerce intérieur du bled fut ouvert aussi dans la dix-huitieme année du regne de Henri VI, en autorisant les Collecteurs des droits à donner des permissions pour le verser d'une Province dans une autre (*b*). On proposa la même année une espece d'acte de navigation, à l'égard de toutes les Places, dans le détroit, mais le Roi le rejetta (*c*).

C'est aussi sous ce regne qu'est le premier exemple de dettes contractées sur des sûretés parlementaires (*d*).

[*a*] *Statutes at large*, p. 15. Henri VI, cap. 2, 23. Henri VI, cap. 6.
[*b*] Cotton, p. 625.
[*c*] Cotton, p. 636.
[*d*] Cotton, p. 593, 614, 638.



EDOUARD IV.

CHAPITRE XI.

Bataille de Touton ; Fuite de Henri en Ecosse ; Assemblée du Parlement ; Bataille d'Exham ; Henri est fait prisonnier, & confiné dans la Tour ; Mariage du Roi avec Elisabeth Gray ; Mecontentement de Warwic ; Alliance avec la Bourgogne ; Révolte dans le Yorkshire ; Bataille de Banbury ; Bannissement de Clarence & de Warwic ; Leur retour ; Edouard IV est expulsé du Trône ; Henri VI y remonte ; Rétablissement d'Edouard ; Bataille de Barnet, & mort de Warwic ; Bataille de Teukesbury, & meurtre du Prince Edouard ; Mort de Henri VI ; Invasion en France ; Paix de Pecquigni ; Jugement & exécution du Duc de Clarence ; Mort & caractere d'Edouard IV.

1461. LE jeune Edouard, alors dans sa vingtieme année, étoit né avec le

caractere qu'il lui falloit pour se frayer une route à travers une scene de guerres, de désordres & de dévastation ; telle étoit celle qu'il avoit à franchir pour s'assurer pleinement du Trône qu'il réclamoit comme de droit héréditaire, mais dont il s'étoit emparé en vertu de la seule élection tumultueuse de son propre parti. Hardi, actif, entreprenant, la dureté de son cœur, & l'inflexibilité de son esprit, le rendoient inaccessible à tous les mouvemens de compassion, qui auroient pu l'amollir & l'empêcher de poursuivre la vengeance la plus sanglante contre ses ennemis. Le commencement même de son regne annonça son humeur sanguinaire. Un Marchand de Londres, dont une Couronne étoit l'enseigne, ayant dit qu'il feroit son fils héritier de la Couronne, cette innocente plaisanterie fut interprétée comme une dérision de sa part, pour tourner en ridicule les prétentions d'Edouard, & ce malheureux fut condamné à mort, & exécuté pour cette faute (*a*). Un tel

1461.

(*a*) Habington, in Kennet, pag. 431. Grafton, p. 791.

1461. acte de tyrannie présagea les horreurs qui le suivirent; les échafauds, ainsi que les campagnes, furent inondés du sang le plus illustre du Royaume, répandu pour la querelle de deux Maisons rivales, dont la haine étoit devenue implacable. La Nation partagée entr'elles prit aussi les marques distinctives des partis opposés. Les partisans de la Maison de Lancaster arborerent la rose rouge; ceux de la Maison d'York choisirent la blanche; & cette guerre civile fut connue de toute l'Europe, sous le nom de la querelle entre les deux roses.

La licence que la Reine Marguerite avoit été obligée de laisser régner parmi ses troupes, avoit répandu la terreur à Londres & dans toutes les parties méridionales du Royaume: comme cette Princesse s'attendoit de ce côté, à la résistance la plus opiniâtre, elle se retira prudemment vers le Nord, parmi ses propres partisans; cette même licence, jointe à l'esprit de faction, attira bientôt une multitude de gens de bonne volonté sous ses étendards; en peu de jours elle mit sur pied, dans

le Yorkshire, une armée de soixante mille hommes. Le Roi & le Comte de Warwic se hâtoient, avec une armée de quarante mille, de venir arrêter les progrès de Marguerite; lorsqu'ils arriverent à Pomfret, ils dépêcherent un Corps de troupes, sous le commandement du Lord Fitz Walter, pour se saisir du passage de Ferrybridge sur la riviere d'Are qui les séparoit de l'ennemi. Fitz-Walter s'empara du poste qu'on lui avoit marqué, mais ne fut pas en état de le défendre contre le Lord Clifford, qui l'attaqua avec des forces supérieures. Le parti d'York fut chassé vers la riviere; on en fit un massacre effroyable; & le Lord Fitz-Walter même fut tué dans l'action (*a*). Le Comte de Warwic, craignant les conséquences de ce désastre dans un tems où l'on s'attendoit à toute heure à une bataille décisive, se fit amener son cheval, le poignarda en présence de toute l'armée, & baisant la garde de son épée, jura qu'il étoit résolu de parta- 1461.

(*a*) W. Wyrcester, p. 489. Hall, fol. 186. Hollingshed, p. 664.

ger le sort du moindre soldat (*a*).
1461. Pour montrer encore une plus grande sécurité, on publia en même-tems parmi les troupes, que quiconque voudroit se retirer en étoit libre, mais qu'après cette permission une fois donnée, on puniroit, avec la plus grande rigueur, tous ceux qui montreroient la plus legere crainte (*b*). On envoya le Lord Falconbridge pour reprendre le poste qu'on avoit perdu; il passa la riviere quelques milles au-dessus de Ferribridge, & tombant subitement sur le Lord Clifford, prit la revanche d'un premier revers, par la défaite du parti contraire & la mort du Général (*c*).

Les deux armées ennemies se rencontrerent à Touton, & en vinrent aux mains avec fureur. Tandis que l'armée d'Edouard s'avançoit à la charge, une neige abondante vint à tomber, & le vent la chassant au visage des ennemis, les aveugla; le Lord Falcon-

(*a*) Habington, p. 432.
(*b*) Hollingshed, p 664.
(*c*) Hist. Croyl. Cont. p. 532.

bridge mit encore mieux cet avantage à profit par le ftratagême qu'il employa. 1461. Il fit paffer quelque infanterie en avant de la premiere ligne, & lui ordonna de fe retirer dès qu'elle auroit décoché une volée de fleches légeres, car c'eft le nom qu'on leur donnoit. L'armée de Lancafter, croyant que celle d'York étoit à portée du trait, puifqu'elle-même venoit d'en être atteinte, en fit partir une grêle inutile qui tomba loin de ceux à qui elle étoit deftinée (*a*). Lorfque fes carquois furent épuifés, Edouard avança fon front de bataille & maffacra, fans efforts, les Lancaftriens étonnés. Cependant, on abandonna bientôt cette arme, & l'épée décida le combat qui finit par la victoire complette du parti d'York. Edouard ordonna de ne point faire de quartier (*b*); l'armée mife en déroute, fut pourfuivie à Tadcafter & hachée en pieces; on compte qu'il périt, tant dans l'action que dans la pourfuite, plus de trente-fix mille hommes (*c*).

[*a*] Hall, fol. 186.
[*b*] Habington, p. 432.
[*c*] Hollingshed, p. 665. Grafton, p. 656. Hist. Croyl. Cont. p. 533.

1461. On trouva parmi les morts le Comte de Westmoreland & son frere, Sir John Nevil, le Comte de Northumberland, les Lords Dacres & Welles, & Sir Andrew Trollop (*a*). Le Comte de Devonshire, alors engagé dans le parti de Henri, fut mené prisonnier, & immédiatement après décapité à York, en vertu de la Loi martiale. On planta sa tête au bout d'une pique sur la Porte de cette Ville, d'où la tête du Duc Richard, & celle du Comte de Salisbury furent enlevées, & enterrées avec leurs corps. Henri & Marguerite étoient restés à York pendant la bataille; mais lorsqu'ils apprirent la défaite de leur armée, trop certains qu'aucune Place d'Angleterre ne seroit un asyle sûr pour eux, ils s'enfuirent précipitamment en Ecosse. Le Duc d'Exeter, quoiqu'ayant épousé la sœur d'Edouard, attaché à leurs intérêts, les y suivit, ainsi que Somerset qui avoit commandé à la malheureuse journée de Touton, & dont le pere avoit été tué à la premiere bataille de Saint-Albans.

Fuite de Henri en Ecosse.

[*a*] Hall, fol. 187. Habington, p. 433.

Malgré l'inimitié qui regnoit entre les deux Royaumes, l'Ecoſſe ne s'étoit jamais appliquée ſérieuſement à tirer avantage du moment où l'Angleterre avoit porté la guerre en France, ni de celui où elle étoit déchirée par les guerres civiles des deux Maiſons concurrentes. Jacques I, Roi d'Ecoſſe, plus dignement occupé à civiliſer ſes ſujets, & à les apprivoiſer au joug ſalutaire des Loix & de la police, avoit évité toute hoſtilité avec les Nations étrangeres; quoiqu'il parut intéreſſé à maintenir la France & l'Angleterre en balance, il n'avoit donné d'autres ſecours à la premiere, dans ſes plus grandes calamités, que celui de permettre à ſes ſujets de ſervir chez elle, & peut-être de les y encourager. Après le meurtre de cet excellent Prince, la minorité de ſon fils & ſon ſucceſſeur, Jacques II, & les troubles qui l'accompagnerent, retinrent encore les Ecoſſois dans le même état de neutralité. La ſupériorité que la France reprit, les diſpenſa auſſi d'accourir à ſon aide. Mais, lorſque les différens de la Maiſon d'York, & de la Maiſon de 1461.

Lancaster commencerent, & furent de-
1461. venus totalement incurables, à moins que ce ne fût par l'extinction totale de l'un des partis, Jacques, qui étoit alors d'un âge mûr, fut tenté de profiter de la circonstance, & de recouvrer les Places que les Anglois avoient enlevées autrefois à ses ancêtres. Il assiégea Roxborough en 1460, & se munit d'un petit train d'artillerie pour cette expédition ; mais ses canons étoient si mauvais, qu'un d'eux creva comme il y mettoit le feu ; & termina la vie de ce Prince à la fleur de son âge. Son fils & son successeur Jacques III, étoit mineur aussi ; les fermentations, ordinaires en pareil cas, agiterent le Gouvernement ; la Reine Douairiere, Anne de Gueldres, aspiroit à la Régence ; le Comte de Douglas s'opposoit à ses prétentions, & lorsque la Reine Marguerite se refugia en Ecosse, elle y trouva le peuple aussi divisé par les factions que celui qui venoit de l'expulser d'Angleterre. Quoiqu'elle réclamât les liens du sang entre la Maison Royale d'Ecosse, & celle de Lancaster, par la grand'me-

re du jeune Roi, fille du Comte de Somerſet, elle ne put tirer d'autres bons offices du Conſeil Ecoſſois que des vœux ſtériles en ſa faveur ; cependant dès qu'elle offrit de livrer ſur le champ l'importante fortereſſe de Berwic, & de marier ſon fils à la ſœur du Roi Jacques, on lui fit un meilleur accueil ; & les Ecoſſois lui promirent le ſecours de leurs bras pour replacer ſa famille ſur le Trône (*a*). Mais comme le danger qu'Edouard avoit à craindre de ce côté, n'étoit pas très-preſſant, au lieu de pourſuivre la Reine & le Roi fugitifs dans leur retraite, il s'en retourna à Londres, & convoqua un Parlement pour régler le Gouvernement. 1461.

Aſſemblée du Parlement, le 4 Novembre.

Edouard recueillit le fruit dans cette aſſemblée, de la démarche hardie qu'il avoit faite en s'emparant de la Couronne, auſſi-bien que de ſa victoire à Tourton, qui la lui avoit aſſurée. Le Parlement n'héſita plus entre les deux Maiſons contendantes, & ceſſa de propoſer de ces déciſions ambiguës qui ne tendoient qu'à perpétuer & à enflâmer l'animoſité des partis. Il

(*a*) Hall, fol. 137. Habington, p. 434.

reconnut les titres héréditaires d'E-
1461. douard, comme descendant de la Mai-
son de Mortimer; le déclara habile à succéder à la Couronne du chef de son pere, dont la mort lui avoit transmis les droits légitimes; data sa possession du jour que ce Prince avoit pris les rênes du Gouvernement, qui lui avoient été offertes aux acclamations du peuple (*a*); & protesta qu'il abhorroit l'usurpation & l'intrusion de la Maison de Lancaster, particuliérement celle du Comte de Derby, autrement appellé Henri IV, dont, ajouta-t-il, des désordres de toute espece, le meurtre du Souverain, & l'oppression des Sujets avoient été les tristes suites. Il révoqua tous les dons faits sous les regnes précédens; rétablit le Roi dans tout ce qui appartenoit à la Couronne, lors de la prétendue déposition de Richard II, &, quoiqu'il confirmât tous les Actes judiciaires & les Décrets des Cours inférieures, annulla toutes les condamnations prononcées par les prétendus Parlemens tenus sous les Princes Lancastriens, spécialement

(*a*) Cotton, p. 670.

celles du Comte de Combridge, grand-pere du Roi, ainsi que des Comtes de Salisbury, de Glocester, & du Lord Lumley, tous proscrits comme adhérens de Richard II. (*a*). 1461.

La plûpart de ces cassations furent dictées par l'emportement ordinaire à l'esprit de parti; le bon sens revenu à lui même, les révoqua dans des tems plus paisibles, & les Statuts passés sous la Maison de Lancaster, étant les actes d'un Gouvernement établi & émanés de Princes en possession depuis long-temps de la Puissance souveraine, ont toujours été tenus pour valides & pour obligatoires. Cependant le Parlement, en bouleversant des fondemens si profonds, prenoit constamment le prétexte de rétablir le Gouvernement sur sa base ancienne & naturelle. Mais dans les opérations qu'il se permit ensuite, il fût plus guidé par la soif de la vengeance, ou du moins par des vues de convenances, que par les maximes de l'équité & de la justice. Il passa un acte de confiscation & de proscrip-

(*a*) Cotton, p. 672. *Statutes at large*, p. 1. Edouard IV. cap. 1.

tion contre Henri VI, Marguerite &
1461. le jeune Prince Edouard leurs fils : le même acte s'étendit aux Ducs de Somerset & d'Exeter, aux Comtes de Northumberland, de Devonshire, de Pembroke, de Wilts, au Vicomte de de Beaumont, aux Lords Roos, Nevil, Clifford, Wels, Dacre, Gray, de Rugemont, Hungerford, à Alexandre Hedie, Nicolas Latimer, Edmond Mountfort, John Heron, & plusieurs autres gens de distinction (*a*). Le Parlement dépouilla de leurs biens toutes ces personnes enveloppées dans la révolution que la Couronne éprouvoit, quoique leur unique crime fût d'avoir servi un Prince, que tous les Membres de cette Assemblée avoient si long-temps reconnu, & auquel le nouveau Roi avoit lui-même obéi comme à son Souverain légitime.

La nécessité de soutenir le Gouvernement actuel, justifiera davantage quelques autres actes de violence, quoique la maniere de les exécuter paroisse toujours reprochable. Telle fut la condamnation prononcée sur la Loi

(*a*) Cotton, p. 670. W. Wyrcester, p. 490.

martiale devant le Connétable, contre John, Comte d'Oxford, & Aubrey de Vere, son fils, comme convaincus de correspondance avec Marguerite, & exécutés à la rigueur (*a*). Sir William Tyrrel, Sir Thomas Tudenham & John Montgommery, périrent sur un échafaud par un Jugement semblable de ce Tribunal arbitraire, & leurs biens furent confisqués. L'introduction d'une Cour matiale dans un Gouvernement civil, auroit paru sans doute un joug odieux à un peuple aussi jaloux de ses libertés que l'Anglois l'étoit devenu, si elle n'eût pas été hasardée dans des tems orageux (*b*). Il étoit impossible qu'une révolution si gran- 1461.

(*a*) W. de Wyrcester, p. 492. Hall, fol. 189. Grafton, p. 638. Fabian, fol. 215, Frag. *ad finem, T. Sproti.*

(*b*) Pour que nous puissions juger à quel point la Connétablie d'Angleterre étoit arbitraire, nous n'avons qu'à lire les Patentes accordées sous ce regne au Comte de Rivers. On les trouve dans le Glossaire de Spelman, au mot *Constabularius*, & encore mieux dans Rymer, Vol. 11. p. 581. En voici un article: *Et ulterius de uberiori gratia nostra eidem Comiti* de Rivers, *plenam potestatem damus ad cognoscendum, & procedendum, in omnibus, & singulis causis & negotiis, de & super crimine lesæ Majestatis, seu super occasione caterisque causis, quibuscunque per præfatum Comitem* de Rivers, *ut Constabuliarum Angliæ. Quæ in Curia Consta-*

1461. de & si subite ne laissât des racines de mécontentement & d'indisposition dans le cœur des Sujets ; il falloit beaucoup d'art, ou beaucoup de violence pour les en extirper, & ce dernier moyen se trouva plus analogue au

bulari Angliæ ab antiquo, Viz. *tempore dicti Domini Gulielmi, Conquestoris, seu aliquo tempore citra tractari, audiri, examinari, aut decidi consueverant, aut jure debuerant, aut debent causasque, & negotia prædicta cum omnibus, & singulis emergentibus, incidentibus & connexis, audiendum, examinandum, & fine debito terminandum, etiam* summariæ & de pleno, sine strepitu & figura justitiæ, sola facti veritate inspecta, *ac etiam manu Regiâ, si opportunum visum fuerit, eidem Comiti* de Rivers, *vices nostras, appellatione remota.* L'office de Connétable étoit perpétuel dans la Monarchie, & sa Jurisdiction n'étoit pas limitée en tems de guerre, à ce qu'il paroît par cette Patente, & à ce que nous apprend le même Auteur. Cependant cette autorité étoit en contradiction directe avec la *magna Charta*, & il est évident qu'elle ne laissoit subsister aucun liberté *réguliere*. Elle emportoit une pleine puissance dictatoriale toujours subsistante dans l'Etat. Le seul frein qu'eut l'autorité Royale, aprés le besoin de forces pour tenir en valeur toutes ses prérogatives, étoit que la charge de Connétable fût ordinairement ou héréditaire, ou du moins à vie; celui qui en étoit revêtu ne pouvoit par cette raison devenir si aisément un instrument de despotisme entre les mains du Roi. Aussi Henri VIII, le plus absolu de tous les Monarques Anglois, supprima-t-il cette Charge. Cependant l'usage de la Loi martiale subsista toujours, & ne fut aboli qu'à la pétition de droit sous Charles I. Ce fut l'époque de la véritable liberté Angloise, confirmée par la restauration, étendue & affermie par la révolution.

génie de la Nation, & à la rudesse du siecle. 1461.

Mais le nouveau Gouvernement qu'on établissoit parut bientôt incertain & précaire, non-seulement par dissentions domestiques, mais par les efforts des Puissances étrangeres. Louis XI, Roi de France, avec succédé à son pere Charles en 1460 ; les motifs ordinaires de l'intérêt national, le portoient à fournir de l'aliment au feu des discordes civiles parmi de si dangereux voisins, en soutenant le parti le plus foible. Mais ce Prince, intriguant & subtil, s'embarrassa lui même dans les filets de sa politique. Il tenta de subjuguer les esprits indépendans de ses propres Vassaux ; & cette entreprise excita tant de fermentation & de résistance dans ses Etats, qu'elle l'empêcha de tirer tout l'avantage qu'il auroit pu recueillir des troubles de l'Angleterre. Il envoya néanmoins un petit corps de troupes au secours de Henry, sous les ordres de Varennes, Senéchal de Normandie (*a*), qui descendit dans le Northumberland, &

(*a*) Monstrelet, Vol. 3. p. 95.

s'empara du Château d'Alnewic; mais,
1462. comme l'infatigable Marguerite passa elle-même en France, où elle sollicita des secours plus considérables (*a*); comme elle promit à Louis de lui livrer Calais, s'il rétablissoit sa famille sur le Trône, il se laissa persuader ensuite d'envoyer avec cette Princesse un corps de vingt mille hommes d'armes (*b*), qui la mit en état de tenir la campagne, & de faire une incursion en
Angleterre. Quoiqu'avec un renfort
1464. nombreux de Volontaires d'Ecosse, & de partisans de la Maison de Lancaster, elle reçut un échec à Hedgley-
Le 25 Avril. More, du Lord Montacute, ou Montague, frere du Comte de Warwic, & Gouverneur des frontieres du côté de l'Orient, entre l'Ecosse & l'Angleterre (*c*). Montague fut tellement en-
Bataille d'Exham, le 15 Mai. hardi par ce premier succès, que tandis qu'un renfort considérable étoit sur la frontiere, prêt à le joindre par ordre d'Edouard, il hasarda encore, avec ses troupes seules, d'attaquer les

(*a*) W. Wyrcester, p. 493. Hall, fol. 190. Hollingsh, p. 665.
(*b*) W. Wyrcester, p. 493.
(*c*) Rymer, Vol. 11 p. 500.

Lancastriens à Exham, & remporta une victoire complette sur eux. Les Ducs de Somerset, les Lords Roos & Hungerford, furent faits prisonniers dans la poursuite, & eurent immédiatement la tête tranchée à Exham, après avoir été jugés par la Loix martiale (*a*). On exécuta aussi sommairement à Newcastle, Sir Humphrey Nevil, & plusieurs autres Gentilshommes (*b*). Tous ceux que les armes épargnerent sur le champ de bataille, périrent sur l'échafaud, & le parti de la Rose-Blanche ne songeoit plus qu'à exterminer totalement celui de la Rose-Rouge, conduite déjà trop justifiée par les exemples précédens que les Lancastriens en avoient donnés.

1464.

Le sort de l'infortunée famille Royale, après cette défaite, fut très-extraordinaire; Marguerite s'étoit sauvée avec son fils dans une forêt où elle tâchoit de se cacher; lorsqu'elle fut attaquée au milieu de la nuit par des voleurs, qui ne connoissant pas cette

(*a*) W. Wyrcester, p. 498. Hall, fol. 190. Grafton, p. 661.
(*b*) Fabian, fol. 215. Polyd. Vir. p. 512, 513.

Princeſſe, ou reſpectant peu ſon rang,
1464. la dépouillerent de tous ſes diamans, & la traiterent avec la derniere indignité. Le partage d'un ſi riche butin excita une querelle entr'eux : pendant qu'ils ſe diſputoient ainſi leur proie, la la malheureuſe Reine ſaiſit le moment de s'échapper avec ſon fils, s'enfonça dans le plus épais du bois, où elle erra quelque-tems, épuiſée de faim & de fatigue, & accablée de douleur & d'effroi. En cet état terrible, elle apperçut un voleur qui venoit à elle l'épée à la main, & ne ſe voyant aucun moyen de l'éviter, elle prit tout-à-coup la réſolution étrange de ſe fier à ſa foi & à ſa généroſité. Elle s'avança vers lui, & lui préſentant le jeune Prince qu'elle tenoit entre ſes bras : » Venez, mon » ami, s'écria-t-elle, je confie à vos » ſoins la ſûreté du fils de votre » Roi «. Le voleur, dont la vie corrompue avoit obſcurci, & non pas étouffé l'humanité, & une ſorte de grandeur d'ame, fut frappé de la ſingularité de l'événement, &, touché de la confiance que Marguerite lui mar-

quoit, non-seulement s'abstint de toute espece d'outrage contre cette Princesse, mais se dévoua entiérement au soin de la défendre & de la sauver (*a*). Elle demeura quelque-tems cachée dans la forêt par son moyen, & à la fin fut conduite sur les côtes de la mer, d'où elle se réfugia en Flandres. Delà elle passa à la Cour de son pere, où elle vécut plusieurs années dans la retraite. L'évasion de son époux ne fut si heureuse ni si adroite; Quelques-uns de ses partisans lui aiderent à passer en Lancashire, où il resta caché pendant un an; mais il y fut enfin découvert, livré à Edouard, & renfermé dans la Tour (*b*). Le salut de sa personne fut moins dû à la générosité de ses ennemis, qu'au mépris qu'ils avoient pour son peu de courage & de génie.

1464.

L'emprisonnement de Henri, l'expulsion de Marguerite, l'exécution des plus considérables du parti de la Maison de Lancaster, ou la confiscation de leurs biens, sembloit assurer désormais le regne d'Edouard. Les droits

(*a*) Monstrelet, Vol. 3. p. 96.
(*b*) Hall, fol. 191. Frag. *ad finem Sproti*,

1464. héréditaires de ce Prince, reconnus alors par le Parlement, & le peuple universellement soumis, ne laissoient plus à aucun antagoniste le pouvoir de le troubler. Au milieu d'une situation si florissante, le Roi se livra, sans contrainte, aux plaisirs dont sa jeunesse, son rang suprême, & son penchant naturel l'invitoient à jouir. Bientôt les soins de la Royauté l'occuperent moins que ses amusemens de toute espece. L'ame implacable & cruelle d'Edouard, quoique familiarisée aux horreurs des guerres civiles, n'en étoit pas moins susceptible d'amour; ce Prince, dominé, mais non adouci par cette passion, se partageoit entr'elle, l'ambition & la soif de la gloire militaire. Pendant l'intervalle de la Paix actuelle, il vécut avec ses Sujets, & particuliérement les habitans de Londres, de la façon la plus familiere & la plus sociable (*a*). Les graces de sa figure, & la galanterie de ses manieres; qui, sans le secours de son rang, lui auroient suffi pour plaire aux femmes, faciliterent ses succès

(*a*) Polydore, Virg. p. 513. Biondi.

auprès d'elles. Un accès si facile, un genre de vie si agréable le faisoient aimer chaque jour de plus en plus des Grands & des Petits ; tout ce qu'il y avoit de plus brillant dans l'un & dans l'autre sexe l'idolâtroit ; le caractere des Anglois, naturellement peu tourné vers la jalousie, ne prenoit point d'ombrage du commerce libre de ce Prince ; &, sans qu'il y songeât, en se livrant au goût de la dissipation, ce goût même devenoit pour lui un moyen d'affermir son autorité. Mais, comme il est mal-aisé de prescrire de justes bornes aux passions dominantes, ses penchans amoureux le conduisirent dans un piege qui fut très-fatal à son repos & à la stabilité de son Trône. 1464.

Mariage du Roi avec Elisabeth Gray.

Jacqueline de Luxembourg, Duchesse de Bedford, après la mort de son époux, sacrifia sa fierté, à sa tendresse, jusqu'à passer à de secondes noces, avec Sir Richard Wideville, simple Gentilhomme, créé dans la suite Comte de Rivers. Elle eut plusieurs enfans, entr'autres Elisabeth, célebre par ses charmes, aussi-bien que par ses autres qualités aimables. Cette

belle personne fut mariée à Sir John
1464. Gray de Groby, & lui donna des enfans; lorsqu'elle eut perdu son époux tué à la seconde Bataille de Saint Albans, où il combattoit pour le parti de Lancaster, les biens de Gray ayant été confisqués, par cette raison, elle se retira auprès de son pere à sa terre de Grafton dans le Northamptonshire. Le Roi y vint par hasard un jour de chasse, & rendit visite à la Duchesse de Bedford. Comme l'occasion paroissoit favorable pour obtenir quelque grace de ce galant Monarque, la jeune veuve se jetta à ses pieds, &, baignée des plus touchantes larmes, le conjura d'avoir pitié de ses malheureux enfans, dépouillés de toute leur fortune. Le spectacle de la beauté en pleurs, émut vivement le combustible Edouard; l'amour se glissa dans son cœur sous les traits de la compassion; cette douleur si bienséante à une veuve vertueuse, y fit naître en même tems l'estime & la considération; il releva Madame Gray en l'assurant qu'il auroit tous les égards possibles pour sa sollicitation. L'esprit de cette femme charmante acheva dans sa conversation

la conquête que ses attraits avoient commencée; le Roi sentit redoubler sa passion à chaque moment, & bientôt fut réduit à son tour à la posture de suppliant aux genoux d'Elisabeth. Mais, soit que fidele à son devoir, un amour criminel l'offensât, ou que s'appercevant que l'impression qu'elle avoit faite, étoit assez profonde pour y puiser l'espoir de parvenir au Trône, elle rejetta constamment toute autre proposition; les sermens & les transports du pressant, de l'aimable & jeune Edouard, n'ébranlerent point sa sévérité rigide & inflexible. Tant de résistance irrita les desirs de ce Prince; mais y ajouta le respect dû aux sentimens honnêtes, & l'emporta enfin lui-même au-delà des bornes où sa raison devoit l'arrêter; il offrit sa Couronne, aussi-bien que son cœur, à la personne du monde qui lui parut le plus digne de l'un & de l'autre par sa vertu & sa beauté. Ce mariage fut célébré mystérieusement à Grafton (*a*); on en garda le secret quelque tems; personne ne soupçonnoit qu'un Prince, dont les mœurs 1464.

(*a*) Hall. fol. 193. Fabian, fol. 216.

étoient si relâchées, pût faire un tel sa-
1464. crifice à un amour romanesque; & il y avoit alors des raisons particulieres, pour que cette démarche fut excessivement imprudente & dangereuse.

Le Roi, dans l'intention de s'affermir sur son Trône, en se procurant des héritiers & des alliances étrangeres, s'étoit résolu, peu auparavant, à rechercher celle de quelque Princesse voisine, & il avoit jetté les yeux sur Bonne de Savoie, sœur de la Reine de France. Il espéroit que ce mariage lui assureroit l'amitié de cette Puissance, seule capable de soutenir son Rival, & inclinée en sa faveur. Pour faciliter le succès de la négociation, on avoit envoyé le Comte de Warwic à Paris, où Bonne résidoit, avec pouvoir d'en faire la demande; la proposition étoit acceptée, le traité conclu: il ne restoit plus qu'à en recevoir la ratification, & à conduire la Princesse dans les Etats de (*a*) son futur époux. Mais lorsque le secret du mariage d'Edouard éclata,

(*a*) Hall, fol. 193. Habington, p. 437. Hollingshed, p. 667. Grafton, p. 665. Polyd. Virgile, p. 513.

le fier Warwic, se regardant comme outragé d'avoir été chargé d'une négociation où la Puissance & le Négociateur se trouvoient joués si indécemment ; blessé d'ailleurs du mystere qu'un Prince, qui lui devoit tout, lui avoit fait de ses engagemens, repassa sur le champ en Angleterre la rage dans le cœur. L'ascendant d'une passion fougueuse auroit pu servir d'excuse à la conduite insensée d'un homme de l'âge du Roi, s'il avoit eu le courage de reconnoître son erreur, & de convenir de sa foiblesse. Mais une fausse honte, ou un orgueil ridicule l'empêcha même de dire un seul mot de cette affaire à Warwic, qu'il laissa partir de la Cour aussi mécontent qu'il y étoit revenu. 1464.

Mécontentement de Warwic.

Tout ce qui se passa ensuite tendit à brouiller de plus en plus le Roi, & ce Sujet puissant. La Reine qui ne perdit rien de son empire sur son époux, après la possession, employa son crédit à répandre les graces & les faveurs sur ses amis & ses parens, & en écarta ceux du Comte qu'elle regardoit comme son ennemi mortel. Le pere de cette Princesse fut créé Comte de Rivers, 1466.

enſuite Grand-Tréſorier à la place du
1466. Lord Mountjoy (*a*), & revêtu pour ſa vie de la Charge de Connétable, dont ſon fils eut la ſurvivance (*b*); ce même jeune Seigneur épouſa la fille du Lord Scales, & jouit des titres, des honneurs & des biens de cette Maiſon. Catherine, ſœur de la Reine, fut mariée au jeune Duc de Buckingham, Garde de la Couronne (*c*); Marie, une autre de ſes ſœurs, fut donnée en mariage à William Herbert, créé Comte d'Huntingdon; & la troiſieme eut pour époux le fils & l'héritier du Lord Ruthyn, créé Comte de Kent (*d*). La fille & l'héritiere du Duc d'Exeter, niece du Roi, fut accordée à Sir Thomas Gray, l'un des fils du premier lit de la Reine; &, comme le Lord Montague la recherchoit auſſi pour lui-même, la préférence donnée au jeune Gray, fut regardée comme un affront fait à toute la Maiſon de Nevil.

Le Comte de Warwic ne pouvoit ſoutenir la diminution du crédit dont

(*a*) W. Wyrceſter, p. 506.
(*b*) Rymer, Vol. 11. p. 581.
(*c*) W. Wyrceſter, p. 505.
(*d*) W. Wyrceſter, p. 506.

il avoit joui si long-tems, & qu'il croyoit avoir mérité par ses services importans. Quoiqu'il eût reçu tant de bienfaits de la Cour, que le revenu en montoit, outre son bien de patrimoine, à 80000 écus par an, selon le calcul de Philippes de Comines (*a*), son caractere jaloux ne souffroit qu'impatiemment toute concurrence à la faveur du Roi (*b*). Edouard, de son côté, inquiet sur le compte d'un Sujet assez puissant pour l'avoir soutenu, & qu'il avoit contribué lui-même à élever encore davantage, se plaisoit à lui opposer des rivaux, & justifioit son extrême partialité pour les parens de la Reine, par cette vue politique. Mais les autres Grands du Royaume, blessés de l'élévation subite des Widevilles (*c*), se trouvoient plus disposés à partager les mécontentemens de Warwic, à la grandeur duquel ils étoient déjà accoutumés, & qu'il avoit eu l'art de leur adoucir par ses manieres polies & gracieuses; d'ailleurs, comme le Roi 1466.

(*a*) L. 3. chap. 4.
(*b*) Polyd. Virg. p. 514.
(*c*) Hist. Cont. p. 539.

1466. avoit obtenu du Parlement la révocation de tous les dons qu'il avoit faits depuis son avénement, & qui appauvrissoient la Couronne (*a*), cet acte, quoique passé avec des exceptions, & particuliérement une en faveur de Warwir, alarma toute la Noblesse, & refroidit plusieurs partisans de la Maison d'York, même des plus zélés.

La meilleure acquisition que Warwic fit à son parti, fut George de Clarence, frere puîné du Roi. Ce Prince ne se jugeoit pas moins outragé que le reste de la Cour, par le crédit sans bornes de la Reine & de sa famille; comme il voyoit sa fortune encore très-incertaine, tandis que la leur étoit solidement assurée, cette négligence pour lui, jointe à son esprit naturellement inquiet & remuant, le portoient à se mettre à la tête de tous les mécontens (*b*). Le Comte de Warwic épioit le moment favorable de le gagner; il lui offrit en mariage sa fille aînée, cohéritiere de ses biens immenses, & qui, étant un parti plus considérable

(*a*) W. Wyrcester, p. 508.
(*b*) Grafton, p. 673.

que toutes les graces qu'Edouard pouvoit accorder, attacha auſſi-tôt Clarence aux intérêts du Comte (*a*). Une conſpiration preſque générale & très-dangereuſe, ſe formoit ainſi inſenſiblement contre Edouard & le Miniſtere. Quoique l'objet des mécontens ne fût pas alors d'ébranler le Trône, il étoit difficile de prévoir à quelles extrêmités ils pourroient ſe porter; comme dans ce ſiecle orageux toutes les plaintes contre l'adminiſtration étoient preſque toujours appuyées par les armes, il devenoit vraiſemblable que les troubles & les convulſions de l'Etat ſeroient bientôt l'effet de ces intrigues & de ces confédérations. 1466.

Alliances avec le Duc de Bourgogne.

Tandis que ce nuage s'épaiſſiſſoit dans l'intérieur du Royaume, Edouard portoit ſes vues au-dehors, & tâchoit de ſe fortifier contre la Nobleſſe factieuſe de ſes Etats, en s'alliant avec des Puiſſances étrangeres. Plus la ſombre ambition de Louis XI, Roi de

(*a*) W. Wyrceſter, p. 511. Hall, fol. 200. Habington, p. 439. Hollingshed, p. 671. Polyd. Virg. p. 515.

France, étoit connue, plus elle alar-
1466. moit tous ses vassaux ; comme de grands talens la soutenoient, & qu'elle n'étoit réprimée par aucuns principes d'honneur ou d'humanité, ils ne pouvoient se mettre en garde contr'elle qu'en se liguant contre lui. Philippes, Duc de Bourgogne, étoit mort ; ses vastes possessions étoient dévolues à Charles, son fils unique, auquel un génie belliqueux avoit fait donner le surnom de *Hardi*, & dont l'ambition, plus violente que celle de Louis, mais secondée d'une Puissance moins formidable, & d'une politique moins adroite, étoit aussi moins redoutée des autres Puissances de l'Europe. L'opposition d'intérêts, & plus encore l'antipathie de caractere que ces deux mauvais Princes avoient l'un pour l'autre, produisoient entr'eux une haine implacable ; ainsi Edouard étoit sûr de l'attachement sincere de celui des deux pour lequel il se déclareroit. Le Duc de Bourgogne, descendu par sa mere, Princesse de Portugal, de Jean de Gaunt, devoit être naturellement in-

cliné à favoriser la Maison de Lancaster (*a*). Mais une pareille considération se contrebalançoit aisément par la raison d'Etat; & Charles, s'appercevant que le crédit de cette Maison étoit extrêmement diminué en Angleterre, y envoya son frere naturel, appellé vulgairement le *Bâtard de Bourgogne*, porter de sa part des propositions de mariage à Marguerite, sœur du Roi. L'alliance de la Bourgogne étoit plus agréable aux Anglois que celle de la France; les intérêts du commerce entr'eux & les Bourguignons, invitoient l'un & l'autre Souverain à s'unir étroitement; leur commune jalousie de Louis, servoit encore à cimenter leur union; Edouard, enchanté de s'étayer d'un confédéré si puissant, conclut aussi-tôt ce Traité, & accorda sa sœur à Charles (*b*). Une ligue qu'Edouard signa dans le même tems avec le Duc de Bretagne, parut à la fois accroître sa sûreté; & lui ouvrit la perspective d'égaler ses prédécesseurs dans les conquêtes étrangeres,

1466.

(*a*) Comines, l. 3. chap. 4, 6.
(*a*) Hall, fol. 169, 197.

1469. & qui avoient rendu leur regne si glorieux & si cher au peuple, quoiqu'elles eussent eu si peu d'avantage & de durée (*a*).

Mais quelque vaste plan que l'ambition du Roi eût fondé sur ces alliances, les troubles intérieurs de son Royaume le détruisirent bientôt, & captiverent toute l'attention de ce Prince. Vraisemblablement ils s'éleverent moins directement par les intrigues du Comte de Warwic, que par quelque accident secondé de l'esprit turbulent du siecle, de la dispositiou générale au mécontentement, fomentée dans la Nation par ce Seigneur aimé du peuple, & peut-être de quelques restes d'attachement à la Maison de Lancaster. L'Hôpital de Saint-Léonard, près d'York, avoit reçu autrefois d'Athelstan, le droit de lever un *thrave* de bled, c'est-à-dire vingt-quatre gerbes sur chaque journeau de terre dans la Province. Comme cette fondation charitable étoit très-susceptible d'abus, les paysans de l'Yorkshire se plaignirent de ce que les revenus de

Révolte dans le Yorkshire.

(*a*) W. Wyrcester, p. 5. Hist. Parlem. Vol. 2. p. 332

l'Hôpital, loin d'être encore appliqués au ſoulagement des pauvres, étoient détournés par les Adminiſtrateurs à leur propre uſage. Après avoir long-tems murmuré de cette eſpece de contribution, les gens de la campagne refuſerent de la payer; les cenſures Eccléſiaſtiques & les pourſuites civiles furent employées contr'eux, leurs biens ſaiſis, & eux mêmes mis en priſon, juſqu'à ce qu'enfin leur mauvaiſe humeur s'irritant tous les jours, ils prirent les armes, tomberent ſur les Officiers de l'Hôpital, les maſſacrerent, & ſe rendirent au nombre de quinze mille hommes, aux portes d'York (*a*). Le Lord Montague, qui commandoit dans cette Province, s'oppoſa à leurs progrès, &, ayant eu le bonheur, dans une eſcarmouche, de prendre Robert Hulderne, chef de ces ſéditieux, le fit exécuter ſur le champ, ſelon l'uſage irrégulier que l'on ſuivoit alors (*b*). Ils reſterent cependant armés, virent bientôt à leur tête des gens de diſtinction, 1469.

(*a*) Hall, fol. 200. Hollingsh. p. 672. Polyd. Virg. p. 516.
(*b*) Grafton, p. 674.

tels que Sir Henri Nevil, fils du Lord
1469. Latimer, & Sir John Coniers, s'avancerent vers Southward, & commencerent à inquiéter le Gouvernement. Herbert, Comte de Pembroke, qui avoit acquis ce titre de la dépouille de Jaſper Tudor, lors de la proſcription de ce Seigneur, eut ordre d'Edouard de marcher contr'eux avec un corps de Gallois ; Stafford, fait Comte de Devonshire, après la diſgrace de la Maiſon de Courtenay, à qui ce titre avoit appartenu, le joignit, ſuivi de cinq mille Archers qu'il commandoit. Mais une diſpute minutieuſe au ſujet des quartiers, ayant diviſé ces deux Généraux, le Comte de Devonshire ſe retira avec ſa troupe, & laiſſa Pembroke

Bataille de Banbury.

ſeul en tête aux rebelles (a). Les deux armées ſe trouverent en préſence, proche de Banbury; Pembroke remporta l'avantage dans une eſcarmouche, fit priſonnier Sir Henri Nevil, & ordonna qu'il fût mis à mort ſur le champ,

Le 2 Juillet.

ſans autres formes de procès : cette rigueur irrita les mutins ſans les abattre ;

(a) Stowe, p. 421. Hollingshed, p. 672. Fragm. ad finem Sproti.

ils attaquerent l'armée Galloise, la culbuterent, la passerent au fil de l'épée sans miséricorde, & ayant pris Pembroke, se vengerent sur lui de la fin tragique de leur Chef (*a*). Le Roi, imputant cet échec à la désertion du Comte de Devonshire, le condamna aussi militairement à porter sa tête sur un échafaud. Ces promptes exécutions, ou plutôt ces meurtres, n'en resterent pas là : les rebelles du Nord envoyerent un parti à Grafton, & enleverent le Comte de Rivers, & son fils John, devenus odieux par leur proche alliance avec le Roi, & son aveuglement en leur faveur : Sir John Coniers les fit exécuter l'un & l'autre immédiatement ensuite (*b*). 1469

Rien n'est si incertain dans l'Histoire d'Angleterre, si obscurci, si peu authentique & si inconséquent, que le détail des guerres de la Rose-Rouge & de la Rose-Blanche. Les Historiens different entr'eux à ce sujet sur plusieurs circonstances importantes ; & quelques événemens de la plus gran-

(*a*) Hall, fol. 201, 202. Grafton, p. 676, 677.
(*b*) Fabian, fol. 217.

1469. de conféquence, fur lefquels ils s'accordent prefque tous, font incroyables & contredits par les Regiftres publics (*a*). Il eft remarquable que ces profondes ténébres hiftoriques fe ren-

(*a*) En voici un exemple ; prefque tous les Hiftoriens, Comines même, & le Continuateur des Annales de Croyland, affurent qu'Edouard fut fait prifonnier environ dans ce tems par Clarence & Warwic ; qu'il fut confié à la garde de l'Archevêque d'York, frere du Comte, qui lui ayant permis de prendre le divertiffement de la chaffe, lui fournit ainfi l'occafion de s'évader ; & que ce Monarque chaffa enfuite les rebelles du Royaume. Mais la fauffeté de toute cette Hiftoire eft prouvée dans Rymer, où nous trouvons que le Roi, pendant tout ce période, exerça continuellement fon autorité, & régna fans interruption. Le 7 Mars 1470, il donna une Commiffion d'Infpecteur-Général des troupes à Clarence, dont il ne fe défioit pas encore ; & le 23 du même mois, il fit expédier l'ordre de l'arrêter. D'ailleurs, dans le Manifefte du Roi contre le Duc & le Comte, (arr. 10. Edouard IV. m. 7, 8.) où il récapitule toutes leurs trahifons, il ne parle d'aucun fait femblable ; il ne les accufe même pas d'avoir excité la rébellion du jeune Welles, & dit feulement qu'ils l'exhortoient à y perfévérer. Nous devons juger par là, combien de petits faits font défigurés par les Hiftoriens, lorfqu'ils tombent dans des erreurs fi groffieres fur des événemens d'une telle importance. Nous pouvons même héfiter à croire que les propofitions de mariage à Bonne de Savoie, aient été réellement faites, quoique prefque tous les Hiftoriens le difent, & que le fait foit très-vraifemblable en lui même ; car il n'y a aucunes traces dans Rymer d'une femblable Ambaffade de Warwic en France. Ce que l'on peut fçavoir de plus certain fur ce regne, & fur le précédent, eft tiré des Regiftres

contrent précisément à l'époque de la renaissance des Lettres, & lorsque l'Art 1169.
de l'Imprimerie étoit déjà connu en Europe. Tout ce que nous pouvons distinguer avec certitude au travers du nuage épais qui couvre ce période, est une scene continuellement souillée de carnage & d'horreurs; des mœurs féroces, des exécutions arbitraires, & une suite de perfidies honteuses dans la conduite de tous les partis. Il est impossible, par exemple, de rendre raison des vues & des intentions qu'avoit alors le Comte de Warwic. On convient qu'il résidoit avec le Duc de Clarence son gendre, dans son Gouvernement de Calais, au commencement de la rebellion dont on vient de parler, & que Montague son frere repoussa vigoureusement les rebelles septentrionaux; il semble qu'on devroit en inférer que cette révolte n'étoit point fomentée par les Conseils secrets, & à l'instigation de Warwic; cependant

publics, & de quelques notices que les Historiens François ont prises de certains passages. Au contraire, l'Histoire de France, pendant quelques siecles, après la conquête, n'est pas complette sans le secours des Auteurs Anglois.

le meurtre du Comte de Rivers, son
1469. ennemi capital, que les rebelles mirent à mort, forme d'un autre côté une présomption très-forte contre lui. Ils parurent en Angleterre, lui & Clarence, pour offrir leurs services à Edouard, en furent reçus sans nul soupçon, obtinrent de lui les commandemens qui marquoient la plus grande confiance de sa part, & persisterent dans la fidélité qu'ils lui devoient (*a*). Peu de temps après, nous voyons les mutins tranquilles & dispersés par une amnistie générale que le Roi leur accorde de l'avis du Comte de Warwic. Cependant on n'entend pas pourquoi un Monarque si courageux, si sûr de la fidélité du Comte, pardonnoit à des séditieux dont il avoit été si personnellement & si violemment outragé, ni pourquoi, si Warwic étoit infidele, il tâchoit d'appaiser une révolte dont il pouvoit tirer tant d'avantages. Mais il paroît qu'après cette rebellion il y eut un intervalle, pendant lequel le Roi accabla la Maison de Nevil, d'honneurs & de graces extraordinaires. Il

(*a*) Rymer, Vol. 11. p. 647, 649., 650.

donna le titre de Marquis au Lord Montague, créa son fils George Duc de Bedford (*a*), annonça son projet de marier ce jeune Seigneur à Elisabeth sa fille aînée, &, comme elle n'avoit point de frere, héritiere présomptive de la Couronne : cependant nous trouvons immédiatement ensuite, qu'Edouard étant invité à une Fête par l'Archevêque d'York, frere cadet de Warwic & de Montague, soupçonna tout-à-coup qu'ils avoient intention de se saisir de sa personne & de l'assassiner, & qu'il sortit subitement du lieu de l'Assemblée (*b*). 1470.

Peu de temps après une autre rebellion éclata, aussi incompréhensible que les événemens que l'on vient de rapporter, principalement en ce qu'on n'en trouve aucune raison suffisante, & en ce que, selon toute apparence, la Maison de Nevil n'y trempa nullement. Ce fut dans le Lincolnshire que cet incendie s'alluma sous la direction de Sir Robert Welles, fils du Lord de ce nom. L'armée des rebelles se mon-

(*a*) Cotton, p. 702.
(*b*) Fram. l. 4. *ad finem Sproti.*

toit à trente mille hommes, mais le
1469. Lord Welles étoit si loin de l'autoriser, qu'il s'enfuit dans un lieu de refuge pour se dérober à la colere & aux soupçons du Roi. Ce Prince le tira de sa retraite, sous promesse de sûreté, & malgré sa parole, lui fit aussi-tôt trancher la tête, ainsi qu'à Sir Thomas Dymoc (*a*). Le Roi livra bataille aux rebelles, les défit, prit Sir Robert Welles, & Sir Thomas Launde, prisonniers, & les envoya immédiatement expier leur crime sur un échaffaud.

Le 13 Mars. Dans ces conjectures, Edouard se défioit si peu du Comte de Warwic & du Duc de Clarence, qu'il leur avoit fait expédier des Commissions pour qu'ils allassent lever des troupes contre les révoltés (*b*). Mais si-tôt que ces deux Seigneurs eurent quitté la Cour, ils firent ces levées en leur propre nom, & publierent un manifeste contre le Gouvernement, ses abus, son oppression, & les mauvais Ministres. La défaite imprévue de Welles décon-

(*a*) Hall, fol. 204. Fabian, fol. 218. Habington, p. 442 Hollingshed, p. 674.
(*b*) Rymer, Vol. 11. p. 652.

certa toutes les mesures ; ils se retirerent du côté du Nord, dans le Lancashire, où ils s'attendoient à être joints par le Lord Stanley, époux de la sœur du Comte de Warwic. Mais ce Seigneur refusa d'entrer dans leur conspiration ; &, comme le Lord Montague resta aussi tranquille dans l'Yorkshire, ils furent obligés de dissoudre leur armée & de s'enfuir en Devonshire, où ils s'embarquerent & firent voile à Calais. (*c*) 1470.

Le député Gouverneur, que Warwic avoit laissé à Calais, étoit un Gascon nommé *Vaucler*, qui, voyant le Comte revenir en si mauvais état, refusa de le recevoir dans la Place, & ne voulut pas permettre à la Duchesse de Clarence de descendre à terre, quoique peu de jours auparavant elle fut accouchée d'un fils dans le Vaisseau, & que les suites de cet événement missent alors sa vie en danger. A peine permit-il que l'on portât quelques

Bannissement de Warwic & de Clarence.

(*a*) Le Roi fit publier la promesse d'une somme de 10000 liv. ou 100 liv. de rente en fonds de terre, à quiconque les arrêteroit ; d'où nous apprenons qu'alors les terres se vendoient sur le pied du denier dix. Voyez Rymer, Vol. 2. p 654.

1470. flacons de vin à bord pour l'uſage des Dames. Mais, comme il ne manquoit pas de ſagacité, & qu'il étoit familiariſé avec les révolutions auxquelles l'Angleterre eſt ſujette, il eut l'art de ſe juſtifier ſecrétement auprès de Warwic de cette infidélité apparente, & la repréſenta comme un témoignage de ſon zele pour lui. Il prétendit que la Place étoit mal approviſionnée ; qu'il ne pouvoit compter ſur l'attachement de la garniſon ; que les habitans qui vivoient de leur commerce avec l'Angleterre, ſe déclareroient certainement pour le Gouvernement actuel; que Calais étoit hors d'état de tenir contre les Anglois d'un côté, & contre le Duc de Bourgogne de l'autre; qu'en paroiſſant ſe déclarer pour Edouard, il acquéroit la confiance de ce Prince, & ſe réſervoit toujours la poſſibilité de remettre cette Fortereſſe à ſon ancien Maître (a), lorſque la prudence le permettroit. Il eſt incertain ſi Warwic fut ſatisfait de cette apologie, ou s'il ſoupçonna Vaucler d'une double trahiſon ; mais il feignit

(a) Comines, l. 3. chap. 4. Hall, fol. 205.

d'être convaincu de ces raifons, s'empara de quelques Vaiffeaux Flamands qui fe trouverent à la rade devant Calais, & fit voile vers la France. 1470.

Le Roi de France, mécontent de l'étroite liaifon établie entre Edouard & le Duc de Bourgogne, reçut l'infortuné Warwic avec les plus grands égards (*a*). Il avoit entretenu autrefois avec lui une correfpondance fecrette, & fe flattoit de le rendre l'inftrument d'une nouvelle révolution en Angleterre, & du rétabliffement de la Maifon de Lancafter; jamais haine n'avoit été plus implacable que celle qui régnoit depuis long temps entre cette Maifon & le Comte de Warwic. Son pere avoit été exécuté par ordre de Marguerite; lui-même s'étoit rendu maître deux fois de la liberté de Henri, avoit banni la Reine, fait périr tous leurs partifans, ou fur le champ de bataille, ou fur l'échafaud, & occafionné des maux innombrables à cette famille malheureufe. Perfuadé, en conféquence, qu'une animofité fi invétérée ne pouvoit être fufceptible d'aucune ré-

(*a*) Polyd. Virg. p. 519.

conciliation ſincere, Warwic ne s'étoit
1470. point ſervi du nom de Henri en prenant les armes contre Edouard, & avoit mieux aimé agir pour ſon compte, par le moyen de ſes adhérens, que de faire revivre un parti qu'il déteſtoit toujours. Mais ſes infortunes préſentes, & les ſollicitations de Louis l'engagerent à écouter des propoſitions d'accommodement; Marguerite partit d'Angers, où elle réſidoit alors, & vint à la Cour pour négocier cette affaire, & leur intérêt commun leur fit conclure un Traité d'union. Il fut ſtipulé que Warwic embraſſeroit la cauſe de Henri, & s'efforceroit de lui procurer la liberté, & de le replacer ſur le Trône; que l'adminiſtration reſteroit entre les mains de ce Seigneur, & de celles du Duc de Clarence, pendant la minorité d'Edouard, fils de Henri; que ce jeune Prince épouſeroit Anne, ſeconde fille de Warwic, & qu'au défaut d'enfans mâles, iſſus de ce mariage, la Couronne paſſeroit au Duc de Clarence, à l'excluſion totale du Roi Edouard & de ſa poſtérité. Jamais confédération ne fut moins naturelle de

toutes parts, ni plus évidemment l'ouvrage de la néceſſité. Mais Warwic eſ- 1470.
péra que les anciens reſſentimens de la Maiſon de Lancaſter ſe perdroient dans les vues politiques du moment actuel, & qu'au pis aller l'affection du peuple, & la puiſſance indépendante dont ſa propre famille jouiſſoit, le mettroient à couvert de tout inconvénient, & en état d'exiger l'entiere exécution des articles dont on étoit convenu.

Edouard prévit avec raiſon, qu'il ſeroit aiſé de rompre une alliance compoſée de parties ſi diſcordantes. Pour cet effet il envoya en France une femme de beaucoup d'eſprit, & très-adroite, qui étoit attachée à la Ducheſſe de Clarence, & qui, ſous le prétexte de ſuivre ſa Maîtreſſe, ſe chargea de négocier avec le Duc, & de renouer les liens naturels qui devoient attacher ce Prince à ſa propre famille (*a*). Elle lui repréſenta qu'il étoit devenu inconſidérément, & à ſa ruine même, l'inſtrument de la vengeance du Comte de Warwic; qu'il ſe

(*a*) Comines, l. 3. chap. 5. Hall, fol. 207. Hollings, p. 675.

livroit au pouvoir de ses ennemis les
1470. plus invétérés ; que les injures mortelles que les deux Maisons Royales avoient reçues l'une de l'autre, étoient poussées alors au delà des bornes où elles peuvent se pardonner ; que l'idée de l'union imaginaire des intérêts ne seroit jamais un motif suffisant pour éteindre cette animosité réciproque ; que quand les Chefs pourroient se faire une pareille violence, leurs adhérens aigris les uns contre les autres, empêcheroient toute réconciliation sincere entre les Parties, &, malgré tous les dehors d'une Paix momentanée, conserveroient respectivement une éternelle antipathie ; qu'un Prince qui se séparoit de ses proches, pour se joindre aux meurtriers de son pere, s'isoloit lui-même de tous ses amis, & de toute protection ; que lorsque l'infortune l'accableroit, ce qui étoit inévitable, il n'auroit seulement pas droit à la pitié du genre humain. Clarence n'avoit que vingt-un an, &, selon les apparences, qu'un génie assez borné ; cependant il fut aisément frappé de ces raisons, & sur la promesse que son frere oublieroit

oublieroit sa faute & lui rendroit son amitié, il promit secrétement de rompre avec Warwic, & d'abandonner le parti des Lancastriens à la premiere occasion favorable. 1470.

Pendant cette négociation, le Comte de Warwic en entamoit une semblable avec son frere, le Marquis de Montague, dépositaire de toute la confiance d'Edouard, & les mêmes motifs produisirent les mêmes effets. Le Marquis résolut aussi de son côté, de guetter le moment propice de signaler sa perfidie, &, pour rendre le coup qu'il méditoit, plus terrible & plus incurable, de garder, en attendant, les dehors d'un partisan zélé de la Maison d'York.

Après que ces embûches mutuelles furent dressées, la décision de la querelle s'approcha pas à-pas. Louis équipa une Flotte pour escorter le Comte de Warwic, & lui offrit des secours d'hommes & d'argent (*a*). Le Duc de Bourgogne, d'une autre part, furieux que ce Seigneur se fût emparé des Vaisseaux Flamands qui étoient à l'ancre devant Calais, & ardent à soutenir

(*a*) Comines, l. 3. chap. 4. Hall, fol. 207.

la Maiſon regnante d'Angleterre, avec
1470. laquelle ſes propres intérêts ſe trouvoient actuellement liés, arma une Flotte formidable, l'employa à garder le Canal, & avertit ſans ceſſe ſon beau-frere du danger éminent qu'il avoit à craindre. Mais Edouard toujours brave, & ſouvent actif, manquoit de prévoyance & de pénétration; ne ſe croyoit menacé d'aucun péril, ne faiſoit nul préparatif convenable contre Warwic (*a*), diſoit même que le Duc de Bourgogne pouvoit s'épargner la peine de tenir la mer, & que tout ce qu'il ſouhaitoit le plus, étoit de voir Warwic mettre le pied en Angleterre (*b*). C'eſt ainſi qu'une vaine confiance dans ſa valeur, jointe à l'amour immodéré des plaiſirs, avoit rendu ce Monarque incapable de raiſonner & de réfléchir.

Retour de Warwic & de Clarence en Angleterre.

L'événement qu'Edouard ſembloit deſirer arriva bientôt. Une tempête diſperſa la Flotte Flamande, & laiſſa la mer ouverte à Warwic (*c*). Il ſaiſit

(*a*) Grafton, p. 687.
[*b*] Comines, l. 3. chap. 5. Hall, p. 208.
[*c*] Comines, l. 3. chap. 5.

cette circonſtance, mit à la voile, & vint rapidement à Dartmouth, où il deſcendit avec le Duc de Clarence, les Comtes d'Oxford & de Pembroke, & un petit corps de troupes, tandis que le Roi étoit occupé dans le Nord à réprimer une révolte excitée par le Lord Fitz-Hugh, beau-frere de Warwic. La ſcene qui s'ouvrit, reſſemble plus à la fiction d'un Poëme, ou d'un Roman, qu'à un événement d'une hiſtoire véritable. Le prodigieux crédit de Warwic ſur le peuple (*a*), le zele du parti de la Roſe-Rouge, l'eſprit de mécontentement qui régnoit, l'inſtabilité générale de la Nation Angloiſe, occaſionnés par les révolutions fréquentes & récentes, attirerent une ſi grande multitude ſous les étendards de ce Seigneur, que ſon armée monta en peu de jours, à ſoixante mille hommes, & ne ceſſa de ſe groſſir. Edouard hâta ſa marche vers lui pour le combattre, & les deux armées ſe trouverent en préſence près de Nottingham, où on attendoit à toute heure une ac-

1470.

[a] Hall, fol. 205.

1470. tion décisive. La rapidité des opérations de Warwic n'avoit pas laissé le tems à Clarence de consommer son projet de désertion, mais le Marquis de Montague eut ici l'occasion de frapper le premier coup. Il communiqua son dessein à ses adhérens, qui lui promirent de le seconder. Ils s'armerent en effet pendant la nuit, & marcherent impétueusement & à grands cris, aux quartiers d'Edouard. Le Roi, alarmé de ce bruit, sortit de son lit avec précipitation, & reconnut le cri de guerre que les Lancastriens poussoient ordinairement. Le Lord Hastings l'informa du danger où il etoit, & le pressa de se dérober promptement d'une armée, où il avoit tant d'ennemis cachés & si peu d'amis ardens & fideles. Ce Prince n'eut que le tems de sauter sur son cheval & de fuir avec peu de suite à Lynne en Norfolk, où il trouva heureusement quelques vaisseaux prêts à mettre à la voile, sur lesquels il s'embarqua (*a*) dans l'instant. De cette maniere, le Comte de Warwic, dans

Expulsion d'Edouard.

(*a*) Comines, l. 3. chap. 5. Hall, fol. 208.

l'espace de onze jours depuis sa descente, se trouva entiérement le maître 1470.
du Royaume.

Le danger d'Edouard ne fut pas encore terminé par son embarquement; le *Earsterllings*, ou autrement dit, les Villes Anséatiques, étoient alors en guerre avec la France & l'Angleterre; quelques-uns de leurs Vaisseaux qui croisoient sur les côtes Angloises, épierent ceux du Roi & leur donnerent la chasse; ce ne fut pas sans beaucoup de difficultés qu'il se sauva dans le Port d'Alcmaer en Hollande. Ce Prince s'étoit enfui d'Angleterre avec tant de précipitation, qu'il n'avoit rien emporté de précieux avec lui; la seule récompense qu'il put accorder au Capitaine du Vaisseau qui l'avoit transporté, se réduisit à une robe doublée de fourrure, présent qu'il accompagna de promesses plus magnifiques, si jamais la fortune lui devenoit plus propice (*a*).

Il n'est pas vraisemblable qu'Edouard eut un desir très-ardent de se montrer au Duc de Bourgogne dans une situation si déplorable; & qu'après

(*a*) Comines, l. 3. chap. 5.

tant de rodomontades, ayant perdu
1470. tout pied dans ſon propre Royaume, il ne ſentît pas le ridicule dont il paroîtroit couvert aux yeux de ce Prince. De ſon côté, le Duc n'étoit pas moins embarraſſé de la façon dont il recevroit le Monarque détrôné. Comme il avoit toujours eu plus de penchant pour la Maiſon de Lancaſter que pour celle d'York, des vues politiques l'avoient ſeules engagé à contracter une alliance avec cette derniere, il prévoyoit que la révolution qui arrivoit en Angleterre, tourneroit cette alliance contre lui, & rendroit la Maiſon actuellement régnante, ſon ennemie implacable. Par cette raiſon, lorſque les premiers bruits de ce dernier événement arriverent juſqu'à lui, il parut plutôt ſatisfait que mécontent de la cataſtrophe; ce n'étoit donc pas un médiocre déſagrément pour lui, que de ſe trouver dans l'alternative délicate, ou de ſe charger du fardeau d'un Prince chaſſé du Trône, ou d'abandonner un parent ſi proche (*a*). Il commençoit déjà à dire que ſon al-

[a] Comines, l. 3. chap. 5 Habington, p. 445.

liance étoit contractée avec le Royaume, & non avec le Roi; & qu'il lui étoit indifférent que le nom d'Edouard, ou celui de Henri, fût employé dans les articles du Traité (*a*); tout ce qui arrivoit, fortifioit le Duc de Bourgogne dans ses sentimens; Vaucler, le Lieutenant de Roi de Calais, quoique confirmé dans son commandement par Edouard, quoique recevant même une pension du Duc de Bourgogne, comme récompense de sa fidélité pour la Couronne (*b*), ne vit pas plutôt la fortune de Warwic, son ancien Maître, relevée, qu'il se déclara pour lui, & qu'il fit prendre la Rose Rouge à toute la garnison, avec les plus grandes démonstrations d'attachement & de zele (*c*). Les nouvelles que le Duc recevoit chaque jour d'Angleterre, sembloient encore constater le rétablissement solide de la Maison de Lancaster.

1470.

Dès que la fuite d'Edouard eut laissé le Royaume totalement à la disposi-

Henri VI est rétabli.

(*a*) Comines, l. 3. chap. 6. Hall, fol. 211.
(*b*) Grafton, p. 683.
(*c*) Comines, l. 3. chap. 6. Hall, fol. 211.

tion de Warwic, ce Seigneur se hâta
1470. de se rendre à Londres, & tirant Henri de la Tour, où il avoit principalement contribué à le confiner, le proclama Roi avec beaucoup de solemnité. On convoqua un Parlement à Westmister, au nom de ce Prince. Cette Assemblée, privée de toute liberté au milieu de factions furieuses, dont l'esprit fougueux de Warwic étoit l'ame, laissa dicter toutes ses opérations au parti dominant (*a*). Le Traité fait avec Marguerite y fut pleinement exécuté, & Henri reconnu pour légitime Souverain. Mais son incapacité trop avérée pour qu'on lui donnât les rênes du Gouvernement, fit confier la Régence de l'Etat à Warwic & à Clarence, jusqu'à la majorité du jeune Edouard, & au défaut de la postérité de ce Prince, on assura la Couronne à Clarence. Le renversement ordinaire dans les révolutions de tout ce qui s'est fait précédemment, eut aussi lieu sans obstacle; tous les Statuts passés sous le regne d'Edouard, furent annullés; on décida

(*a*) Grafton, p. 691. Fabian, fol. 219. Polyd. Virg. p. 521.

que ce Prince étoit un usurpateur; lui & ses adhérens furent proscrits, & en particulier Richard, son frere cadet: toutes les condamnations prononcées ci-devant contre les Lancastriens, les Ducs de Sommerset & d'Exeter, les Comtes de Richemont, de Pembroke, d'Oxford & Dormond, furent cassées, & tous ceux qui avoient perdu ou leurs dignités ou leur fortune, pour avoir été attachés aux intérêts de Henri, furent rétablis dans leur premier état. 1470.

Ce parti victorieux fut moins cruel dans ses vengeances, que la férocité du tems, & l'expérience des autres révolutions ne permettoient de s'y attendre. La seule victime de distinction qu'il s'immola, fut Tibettot, Comte de Worcester, Connétable d'Angleterre. Cet homme d'un mérite rare, né dans un siecle & dans un pays où l'ignorance sembloit être le privilege chéri de la Noblesse, où le sçavoir étoit relégué chez les Moines & les pédans, à qui en effet l'érudition pointilleuse qu'ils cultivoient alors, convenoit assez, avoit été frappé des premiers rayons de la vraie science qui

commençoit à percer du côté du Mi-
1470. di; son zele, ses exhortations & son exemple, avoient encouragé l'amour des Lettres parmi ses grossiers compatriotes. Cependant on prétend qu'elles ne produisirent pas sur lui l'effet qu'elles operent ordinairement, celui d'adoucir le caractere & d'humaniser le cœur (*a*); & on lui reproche d'avoir allumé la fureur des Lancastriens, par les cruautés dont il les accabla pendant que son parti étoit triomphant. Il tâcha de se cacher après la fuite d'Edouard; mais il fut apperçu au sommet d'un arbre dans la forêt de Weybridge, conduit à Londres, jugé devant le Comte d'Oxford, condamné à mort & exécuté. Tous les autres principaux Yorkistes, ou passerent la mer, ou chercherent un asyle dans les lieux de réfuge que les Privileges Ecclésiastiques mettoient à couvert des recherches. On compte que dans Londres seule, deux milles personnes se sauverent ainsi (*b*), entr'autres la Reine, épouse d'Edouard, qui y accoucha

(*a*) Hall, fol. 210. Stowe, p. 422.
(*b*) Comines, l. 3. chap. 7.

d'un fils, auquel on donna le nom de son pere (*a*). 1470.

Marguerite, l'autre Reine rivale, n'avoit pas encore reparu en Angleterre. Mais à la nouvelle des succès de Warwic, on prépara le retour de cette Princesse & celui du Prince Edouard. Tous les Lancastriens exilés accoururent auprès d'elle, &, entr'eux, le Duc de Sommerset, fils du Duc décapité après la bataille d'Exham. Ce Seigneur, long-tems regardé comme Chef du parti, s'étoit, après sa déroute & celle de ses amis, refugié dans les Pays-Bas, où, comme il taisoit son rang & son nom, il languit long-tems dans la plus extrême indigence. Philippes de Comines nous assure (*b*) l'avoir vu, ainsi que le Duc d'Exeter, réduits tous deux presque à la mendicité, jusqu'au moment où le Duc de Bourgogne les découvrit, & leur accorda une pension modique; ils y vivoient encore obscurément & en silence, lorsque le succès de leur parti

[*a*] Hall, foll. 210. Stowe, p. 423. Hollings, p. 692. Polyd, Virg. p. 522.
[*b*] L. 3. chap. 4.

les tira de cette retraite. Mais l'arrivée
1470. de Sommerset & de Marguerite en Angleterre, fut assez retardée par les vents contraires, pour qu'une nouvelle révolution non moins subite ni moins étonnante que la précédente, eût le tems de se passer dans ce Royaume, & de les replonger dans une adversité plus affreuse que celle d'où ils ne faisoient que de sortir (*a*).

Quoique le Duc de Bourgogne, en négligeant Edouard, & en faisant sa Cour au Gouvernement actuel, eût tâché de se concilier l'amitié du parti de la Maison de Lancaster, il s'apperçut que son attente étoit trompée; les anciennes liaisons entre le Roi de France & le Comte de Warwic le tenoient toujours inquiet & incertain (*b*). Warwic regardant trop
1471. promptement Charles comme son ennemi déterminé, avoit envoyé à Calais un corps de quatre mille hommes, qui faisoit des incursions sur les Pays-Bas (*c*); le Duc de Bourgogne se

[*a*] Grafton, p. 691. Polyd. Virg. p. 522.
[*b*] Hall, fol. 205.
[*c*] Comines, l. 3. chap. 6.

voyoit menacé d'être pressé par les armes réunies de la France & de l'Angleterre; il résolut donc d'accorder quelques secours à son beau-frere, mais assez mystérieusement pour ne pas aigrir le Gouvernement Anglois. Il équipa quatre gros Navires à Terveer en Zélande, sous le nom de quelques Commerçans particuliers, engagea sous main les Casterlings, ou habitans des Villes Anséatiques de louer quatorze de leurs Vaisseaux pour la même expédition, & livra cette petite escadre à Edouard, qui, ayant aussi reçu une somme d'argent du Duc, fit voile immédiatement après pour l'Angleterre. Charles ne fut pas plutôt instruit de son départ, qu'il publia la défense à tous ses Sujets de donner aucun secours à ce Prince (*a*), artifice qui ne pouvoit aveugler le Comte de Warwic, mais qui lui fournissoit un prétexte décent de continuer à vivre en bonne intelligence avec la Maison de Bourgogne, s'il y étoit disposé. 1471.

Edouard, impatient de se venger de ses ennemis, & de recouvrer sa puis-

[a] Comines, L. 3. chap. 6.

[redacted] sance, tenta une descente avec ses forces, qui n'excédoient pas deux mille hommes, sur la côte de Norfolk; mais il y fut repoussé (*a*), fit voile du côté du Nord, & débarqua à Ravenspur dans l'Yorkshire. Comme il vit que les nouveaux Magistrats, placés par le Comte de Warwic, empêchoient le peuple de se joindre à lui, il répandit, & même affirma par serment, qu'il venoit non pour disputer la Couronne, mais pour réclamer l'héritage de la Maison d'York qui lui appartenoit de droit; & qu'il n'avoit nulle intention d'allumer une guerre civile dans le Royaume (*b*). Ses partisans accoururent alors à son service; il entra dans la Ville d'York (*c*), & se trouva bientôt en état de soutenir ses prétentions avec espérance de succès. Le Marquis de Montague commandoit dans les Provinces Septentrionales; mais, par quelques raisons mystérieuses, que les Historiens n'ont pas plus éclaircies

1471.

Retour d'Edouard le 25 Mars.

[*a*] Hollings. p. 679.
[*b*] Hall, fol 214. Habingt. p. 447. Hollings. p. 679. Grafton, p. 698. Fabian, fol. 219.
[*c*] Polyd. Virg. p. 524. Collect. de Leland, Vol. 2. p. 504.

que beaucoup d'autres événemens importans de ce siecle, il négligea totalement les commencemens d'une rébellion qui auroit dû lui paroître très-à craindre (*a*). Warwic assembla une armée à Leicester avec l'intention de rencontrer & de combattre l'ennemi ; mais Edouard prit un autre chemin, dépassa Warwic sans en être attaqué, & se présenta aux Portes de Londres. Si on les lui avoit fermées, il étoit absolument perdu ; mais plusieurs causes faisoient pencher les Citoyens en sa faveur ; ses nombreux amis sortirent de leurs asyles, & agirent pour ses intérêts ; plusieurs Commerçans qui lui avoient prêté anciennement des sommes considérables, ne virent d'autres moyens pour en être payés, que son rétablissement ; les jolies femmes de la Ville, qui lui avoient jadis prodigué leurs faveurs, conservant encore du goût pour ce Prince jeune & galant, gagnerent leurs époux & leurs amis à son parti (*b*), & plus que tout cela, 1471.

(*a*) Hall, fol 215. Habingt. p. 447. Hollings. p. 680. Polyd. Virg. p. 524

(*b*) Comines, l. 3. chap. 7.

l'Archevêque d'York, frere de Warwic, à qui le soin de la cité étoit confié, ayant lié une correspondance secrette avec Edouard, par des motifs inconnus, facilita son entrée à Londres. Mais la cause la plus vraisemblable que l'on puisse découvrir à ces infidélités multipliées jusques dans la Maison de Nevil même, est l'esprit de faction qu'il est très difficile de perdre, lorsqu'une fois on lui a laissé prendre racine. Les gens qui s'étoient distingués dans le parti d'York, ne pouvoient agir avec zele & bonne foi pour soutenir celui de Lancaster, & à chaque lueur d'accommodement ou de graces, offertes par Edouard, ils étoient tentés de retourner à leur ancienne faction. Quoi qu'il en soit, non-seulement la réception d'Edouard à Londres, le rendit maître de cette Ville riche & puissante, mais aussi de la personne de Henri; & ce Prince destiné à être le jouet perpétuel de la fortune, retomba encore entre les mains de ses ennemis (*a*).

1471.

Il ne paroît pas que Warwic pendant

(*a*) Grafton, p. 702.

ſa courte adminiſtration, dont la durée fut à peine de ſix mois, ait fait aucun acte d'autorité déſagréable au peuple, ni mérité en aucune façon de perdre l'affection générale, à la faveur de laquelle il venoit ſi récemment d'accabler Edouard. Mais ce Monarque qui n'avoit été d'abord que ſur la défenſive, étoit maintenant l'agreſſeur; & ayant vaincu les difficultés qui accompagnent toujours les commencemens d'une révolte, il ſe trouvoit de grands avantages ſur ſon ennemi, ſes partiſans étoient animés du zele & du courage que la ſeule idée d'une attaque inſpire, & par cette même raiſon, ſes adverſaires étoient intimidés; quiconque avoit fondé des eſpérances ſur l'élévation de Warwic, devenoit pour lui, en les voyant trahies, ou ami froid, ou ennemi déclaré; & chacun de ſes mécontens, quelque fût ſon motif pour l'être, groſſiſſoit l'armée d'Edouard. Ce Prince ſe trouva donc en état de faire tête au Comte de Warwic, qui, étant joint par ſon gendre le Duc de Clarence, & ſon frere le Marquis de Montagne, ſe poſta à Barnet, dans le voi-

1471.

finage de Londres. La Reine Margue-
1471. rite étoit attendue tous les jours; sa présence auroit rassemblé tous les vrais Lancastriens & procuré un renfort considérable à Warwic; mais cette considération même devint un motif pour lui de précipiter une action décisive, afin de ne pas partager l'honneur de la victoire avec des rivaux & d'anciens ennemis, qui, à ce qu'il prévoyoit, ne manqueroient pas de s'en attribuer la plus grande partie (a). Mais tandis que sa jalousie portoit son attention de ce côté, il n'appercevoit pas la dangereuse infidélité de ses amis, les plus près de son sein; son frere Montague, qui venoit de temporiser depuis peu d'une maniere assez équivoque, sembloit alors sincérement revenu dans les intérêts de sa Maison; mais son gendre quoique lié à lui par tous les devoirs de l'honneur & de la reconnoissance, quoiqu'il eût participé au pouvoir de la Régence, quoiqu'il eût été revêtu par Warwic de tous les titres & de tout le patrimoine de la Maison d'York, résolut de remplir l'engage-

(a) Comines, l. 3. chap. 7.

ment ſecret qu'il avoit contracté anciennement avec ſon frere, & de ſervir les intérêts de ſa propre Maiſon; il paſſa donc du côté du Roi pendant la nuit, & entraîna un corps de douze cens hommes dans ſa déſertion (*a*). Warwic étoit alors trop avancé pour pouvoir ſe retirer, & comme il rejetta avec dédain toutes les propoſitions de paix que lui firent Edouard & Clarence, il fut obligé de riſquer une affaire générale. La bataille ſe ſoutint de part & d'autre avec un acharnement égal; les deux armées, à l'exemple de leurs chefs, firent des prodiges de valeur, & la victoire reſta long-tems incertaine entr'elles; mais un accident inopiné emporta enfin la balance du côté des Yorkiſtes; l'enſeigne d'Edouard étoit un ſoleil; celle de Warwic, une étoile rayonnante; la chûte du jour les rendit difficiles à diſtinguer; John, Comte d'Oxford, qui combattoit pour les Lancaſtriens, fut attaqué par cette mépriſe, d'un corps du même parti, & chaſſé du champ

1471.

Bataille de Barnet, & mort de Warwic, le 14 Avril.

[*a*] Grafton, p. 700. Comines, l. 3 chap. 7. Collect. de Leland, Vol. 2. p. 505.

1471. de bataille (*a*). Warwic, contre son usage le plus ordinaire, combattit à pied, pour montrer à ses troupes qu'il vouloit partager avec elles les périls de la journée, & il fut tué dans le plus fort de l'action (*b*). Son frere éprouva le même sort, &, comme Edouard avoit donné l'ordre de ne faire aucun quartier, on massacra sans distinction tout ce qui tomba sous le fer du vainqueur pendant la poursuite (*c*), il y eut de son côté environ quinze cens hommes de perte.

Le même jour que cette bataille décisive fut donnée (*d*), la Reine Marguerite & son fils, âgé alors de dix-huit ans, jeune Prince de grandes espérances, arriverent à Weymouth, escortés d'un petit corps de troupes Françoises. Lorsque cette Princesse reçut la nouvelle de la captivité de son époux, de la défaite & de la mort du Comte de Warwic, le courage qui l'avoit soutenue contre tant de désastres, l'abandonna totalement, & elle prévit

(*a*) Habington, p. 449.
(*b*) Comines, l. 3. chap. 7.
(*c*) Hall, fol. 218.
(*d*) Collect. de Leland, Vol. 2. p 505.

du premier coup d'œil les ſuites terribles de ce revers. Elle ſe refugia d'abord dans l'Abbaye de Beaulieu (*a*); mais à l'aſpect de Tudor, Comte de Pembroke; de Courtenay, Comte de Devonshire, des Lords Wenloc & Saint John, & d'autres perſonnes de qualité qui vinrent ranimer ſes eſpérances, elle reprit ſa premiere fermeté, & réſolut de défendre juſqu'à la derniere extrêmité, les débris de ſa fortune écroulée. Elle traverſa les Provinces de Devon, de Somerſet & de Glocester, & vit groſſir ſon armée chaque jour de marche; mais à la fin, le rapide, l'expéditif Edouard lui porta les derniers coups à Teukeſbury, ſur les bords de la Severne. Les Lancaſtriens y furent abſolument défaits; le Comte de Devonshire & le Lord Wenloc perdirent la vie ſur le champ de bataille; le Duc de Somerſet, & environ vingt autres perſonnes de diſtinction ſe ſauverent dans une Egliſe; on les y inveſtit, on les en arracha, & on leur trancha la tête auſſi-tôt après.

1471.

Bataille de Teukeſbury, le 4 Mai.

[*a*] Hall, fol. 219. Habington, p. 451. Grafton, p. 706. Polyd. Virg. p. 528.

1471. Environ trois mille des leurs périrent à cette action, & le reste de l'armée fut entiérement dispersé.

La Reine Marguerite & son fils furent faits prisonniers & conduits au Roi, qui demanda au Prince d'une maniere insultante, comment il osoit tenter d'envahir ses Etats ? Le jeune Edouard, plus fier de sa naissance qu'abattu de sa situation présente, répondit qu'il étoit venu pour recouvrer son propre héritage; Edouard, aussi impitoyable que peu généreux dans ce moment, lui donna un coup de son gantelet au visage; les Ducs de Clarence & de Glocester, le Lord Hastings, & Sir Thomas Grey, prirent ce mouvement du Roi pour le signal de la mort du prisonnier; ils l'entraînerent dans l'appartement prochain, où ils le poignarderent eux-mêmes (*a*). On confina la Reine Marguerite dans la Tour, où le Roi Henri expira peu de jours après la bataille de Teukesbury; on est incertain si ce fut d'une mort violente ou naturelle. On a prétendu

Meurtre du Prince Edouard.

[a] Hall, fol. 221. Habingt. pag. 453. Hollings. p. 688. Polyd. Virg. p. 530.

& cru généralement, que le Duc de Glocester l'assassina de sa propre main (*a*); mais l'exécration universelle & juste que l'on a conservée pour la mémoire de ce Prince, fit peut-être aggraver ainsi ses crimes sans preuves suffisantes. Il est cependant vrai que la mort de Henri fut très-subite; & quoique sa santé eût été languissante auparavant, cette circonstance, jointe aux mœurs du tems, fondoit assez raisonnablement un pareil soupçon, que l'exposition du corps aux regards du public, servit plutôt à augmenter qu'à détruire; elle ne fit que rappeller plusieurs exemples de la même espece dans l'Histoire d'Angleterre, & donner lieu aux paralleles.

1471.

Le 21 Mai, mort de Henri.

Toutes les espérances du parti de la Rose-Rouge semblerent alors totalement anéanties; les deux légitimes Souverains issus de la Maison de Lancaster étoient morts: presque tous les principaux appuis de cette faction avoient péri dans les combats, ou sur l'échafaud; Jasper, Comte de Pembroke, qui levoit des troupes dans le

[*a*] Comines, Hall, fol. 223. Grafton, p. 703.

1471. pays de Galles, venoit de les disperser à la nouvelle de la bataille de Teukesbury, & s'étoit enfui en Bretagne avec son neveu, le jeune Comte de Richemond (a). Le bâtard de Falconbridge, qui avoit mis quelques forces sur pied, & s'étoit avancé à Londres pendant l'absence d'Edouard, avoit été repoussé, abandonné de ses soldats, fait prisonnier, & exécuté sur le champ (b): la tranquillité étant alors pleinement rendue à la Nation, on convoqua un Parlement qui ratifia, comme à l'ordinaire, tous les actes du vainqueur, & qui reconnut son autorité légale.

Le 6 Octobre.

Mais cet Edouard si intrépide, si actif, si ferme pendant le cours de ses malheurs, ne put résister aux délices de la prospérité; il se livra tout entier aux plaisirs & à la dissipation, dès qu'il se vit absolument maître du Royaume, & qu'il n'eut plus d'ennemi capable de l'inquiéter ou de l'alarmer. Cependant ce genre de vie volup-

(a) Habington, p. 454. Polyd. Virg p. 531.
(b) Hollings. p. 689, 690, 693. Hist. Croyl. Cont. p. 554.

tueux,

tueux, amusant & paisible, ces manieres aisées & familieres qu'il reprit, ne 1472.
laisserent pas de lui être utiles en ce qu'il regagna par ce moyen les cœurs, que l'on sent assez qu'il s'étoit aliénés à force de cruautés exercées sur ses ennemis. L'exemple de cette gaieté, de cet esprit de fête & de galanterie, servit aussi à tempérer parmi ses Sujets l'ancienne âcreté de l'esprit de faction, & à ramener le goût de la société, si longtems bannie d'entre les parties contraires. Tous les Anglois paroissoient contens du Gouvernement actuel; le souvenir des calamités passées ne faisoit que mieux sentir au peuple l'avantage d'être fidele à son devoir, & que lui imprimer plus fortement la résolution de ne jamais courir les risques de renouveller de si effroyables scenes.

Mais tandis que le Roi s'abandonnoit ainsi aux charmes de la mollesse, il fut tiré tout-à-coup de sa léthargie par l'expectative d'une conquête étrangere, que vraisemblablement le desir de plaire à la Nation, plus que celui de satisfaire des vues ambitieuses, lui fit projetter. Quoique ce Prince crût

devoir peu de reconnoiſſance au Duc
1472. de Bourgogne pour l'accueil qu'il en avoit reçu pendant ſon exil (*a*), les intérêts politiques de leurs Etats entretenoient toujours une étroite liaiſon entr'eux, & ils convinrent d'unir leurs armes pour faire une invaſion formidable en France. Ils formerent une ligue, dans laquelle Edouard ſtipula de paſſer la mer avec une armée de plus de dix mille hommes, & d'entrer en France : Charles promit de le joindre avec toutes ſes forces ; le Roi prétendoit réclamer cette Couronne, & obtenir du moins la Normandie & la Guienne ; le Duc vouloit acquérir la Champagne avec quelques autres territoires, & délivrer ſes Etats du fardeau de la foi & hommage au Monarque François, ni l'un, ni l'autre confédéré ne devoit faire de paix que de leur conſentement mutuel (*b*) ; ils eſpéroient d'autant mieux réuſſir dans leur entrepriſe, que le Comte de Saint Pol, Conétable de France, qui étoit maître de Saint-

[*a*] Comines, l. 3, chap. 7.
[*b*] Rymer, Vol. 11. p. 806, 807, 808, &c.

Quentin, & de quelques Villes sur la Somme, leur avoit secrétement promis son assistance, & qu'ils se flattoient que le Duc de Bretagne entreroit aussi dans la confédération. 1472.

Le projet d'une guerre avec la France, étoit toujours un moyen sûr de tirer de la bourse du Parlement tout l'argent que la coutume du siecle lui permettoit de donner. Il accorda donc au Roi un dixieme des rentes, ou deux schellings pour livres. Cet impôt fut apparemment perçu avec peu de soins, puisqu'il ne produisit que 31460 liv. Le Parlement y ajouta un quinzieme & les trois quarts d'un autre (*a*). Mais, comme Edouard trouvoit encore ces sommes disproportionnées aux frais nécessaires pour son expédition, il tenta de faire des levées par la voie de *Bénévolence*; sorte d'exaction presqu'ignorée dans les anciens tems, excepté sous le regne de Henri III, & que le consentement des deux partis que l'on prétendoit avoir obtenu, ne faisoit pas regarder encore comme une contribution 1474.

(*a*) Cotton, pag. 696, 700. Hist. Croyl. Cont. 558.

1474. parfaitement volontaire (a). Les clauses annexées à ce don Parlementaire montrent assez l'esprit de la Nation à cet égard. La levée du quinzieme devoit être remise, non entre les mains du Roi, mais dans des Maisons Religieuses, & si l'expédition en France n'avoit pas lieu, on devoit la rendre à ceux qui l'avoient payée. Après avoir accordé ces subsides, le Parlement fut dissous. Il siégeoit depuis près de deux ans & demi, & avoit été prorogé plusieurs fois, pratique qui n'étoit pas encore très-usitée en Angleterre.

1475. Invasion en France.

Le Roi se rendit à Calais avec une armée de quinze cens hommes d'armes & de quinze mille archers, accompagné de la principale Noblesse d'Angleterre, qui, jugeant des succès à venir par les succès passés, étoit impatiente de se signaler sur ce vaste théâtre d'honneur (b); mais toutes ces

(a) Hall, fol. 226. Habingt. p. 461. Grafton, p. 719. Fabian, fol. 221.

(b) Comines, l. 4 chap. 5. Cet Auteur dit (chap. 11.) que le Roi artificieusement mena avec lui quelques uns de ses Sujets les plus riches, parce qu'il se doutoit que la guerre les ennuieroit bientôt, & qu'ils favoriseroient toutes les propositions de paix à laquelle il prévoyoit qu'il seroit nécessaire d'en revenir incessamment.

brillantes espérances s'évanouirent bientôt, lorsqu'en entrant en France, 1475.
on trouva que le Connétable de Saint Pol n'ouvroit point ses portes aux Anglois, & que le Duc de Bourgogne ne leur amenoit pas le plus petit renfort. Ce Prince, guidé par son caractere ardent, avoit porté ses troupes à une distance très-éloignée, & les occupoit, sur les frontieres de l'Allemagne à faire la guerre au Duc de Lorraine; quoiqu'il vint en personne trouver Edouard, & qu'il tachât de justifier cette infraction à leur traité, il n'étoit plus possible d'attendre que la jonction de ses forces avec l'armée Angloise se fît pendant la campagne. Cette circonstance réfroidit beaucoup le Roi, & le disposa bientôt à se prêter aux voies d'accommodement que Louis ne cessoit de lui proposer.

Le Monarque François, plus gouverné par des vues politiques que par le point d'honneur, ne connoissoit point de démarches au dessous de lui, pourvu qu'elles le délivrassent d'un ennemi, jadis si formidable à

ses prédécesseurs, & qui, joint ac-
1475. tuellement à tant d'autres ennemis, pouvoient encore ébranler son Trône. Il paroît, selon le rapport de Comines, que la discipline étoit alors très-imparfaite parmi les Anglois, & que leurs guerres civiles, quoique longues, étant toujours décidées par des batailles livrées précipitamment, avoient retardé chez eux les progrès que l'art militaire commençoit à faire sur le continent (*a*) ; mais comme Louis sentoit que le génie belliqueux de cette Nation y formeroit bientôt d'excellens soldats, il se garda bien de la dédaigner, par rapport à son défaut actuel d'expérience, & il employa au contraire toute son adresse à la détacher des intérêts de la Bourgogne. Lorsqu'Edouard envoya un Héraut au Monarque François pour réclamer la Couronne de France, & le défier au combat en cas de refus, loin de recevoir cette bravade avec hauteur, il répondit avec beaucoup de modération & fit même un présent considérable au Héraut (*b*), il saisit ensuite l'occasion

(*a*) Comines, l. 4. chap. 5.
(*b*) Comines, l. 4. chap. 5. Hall, p. 227.

d'envoyer aussi un Héraut au camp des Anglois, & lui ordonna de s'adresser aux Lords Stanley & Howard, qu'il sçavoit être amis de la paix, & de leur demander leurs bons offices auprès de leur Maître pour faciliter un accommodement (a). Comme Edouard se trouvoit alors dans les mêmes dispositions, on conclut aussi-tôt une treve à des termes plus avantageux qu'honorables à Louis. Il stipula de payer sur le champ à Edouard 75000 écus; à condition que le Monarque évacueroit la France, & lui promit une somme annuelle de 50000 écus pendant la vie de l'un & de l'autre Roi. On ajouta que lorsque le Dauphin seroit en âge de se marier, il épouseroit la fille aînée d'Edouard (b); les deux Monarques convinrent que, pour ratifier ce traité, ils auroient une entrevue personnelle, & l'on fit en conséquence les préparatifs nécessaires à Pecquigni, près d'Amiens. On éleva une forte barriere, en forme de treillage, sur le Pont de cette Place; & l'on n'y laissa dans les

1475.

Le 29 Août.

Paix de Pecquigni.

(a) Comines, l. 4. chap. 7.
(b) Rymer, Vol. 12. p. 17.

ouvertures que le passage du bras, pré-
1475. caution que l'on prit pour prévenir un malheur semblable à celui qu'éprouva le Duc de Bourgogne à sa conférence de Montereau avec le Dauphin. Edouard & Louis arriverent chacun de leur différent côté, conférerent particuliérement ensemble, & se séparerent après avoir confirmé leur bonne intelligence, & s'être fait des politesses réciproques (*a*).

Louis desiroit d'acquérir, non-seulement l'amitié du Roi, mais aussi celle de la Nation, & de toutes les personnes considérables à la Cour d'Angleterre. Il donna des pensions pour la valeur de seize mille écus par an, à plusieurs des favoris d'Edouard; au Lord Hastings deux mille écus, au Lord Howard, & autres en proportion, & ces grands Ministres ne rougirent pas de recevoir ainsi des gages d'un Prince Etranger (*b*). Comme les deux armées resterent quelque tems après la Treve dans le voisinage l'une de l'autre, les Anglois furent reçus libre-

(*a*) Comines, l. 4. chap. 9.
(*b*) Hall, fol. 235.

ment dans Amiens, où Louis résidoit; toutes leurs dépenses y furent défrayées, & on leur fournit même du vin & des victuailles en abondance dans les Auberges sans leur demander aucun paiement. Ils y vinrent avec une telle affluence, qu'il se trouverent une fois plus de neuf mille dans la Ville, où ils auroient pu se rendre maîtres de la personne du Roi; mais ce Prince concluant de leur maniere de vivre intempérante & sans soins, qu'ils n'avoient nulle mauvaise intention, fut attentif à ne pas laisser échapper la moindre marque de défiance ou de crainte. Lorsqu'Edouard apprit la licence de ses Troupes, il pria Louis de leur fermer les portes; ce Prince répondit qu'il n'excluroit jamais les Anglois du lieu qu'il habitoit, mais qu'Edouard étoit le maître de les rappeller au Camp, & de placer ses propres Officiers aux portes d'Amiens pour leur en interdire l'entrée (*a*). 1475.

L'empressement de Louis à cimenter une amitié mutuelle entre l'Angleterre & la France, le porta même à

(*a*) Comines, l. 4. chap. 9. Hall, fol. 233.

1475. faire des avances imprudentes, dont il eut ensuite quelques peines à se dégager. Il avoit dit à Edouard dans la conférence de Pecquigni, qu'il souhaiteroit fort de le recevoir à Paris, qu'il tâcheroit que les Dames de sa Cour lui en rendissent le séjour agréable, & que, si elles troubloient sa conscience, il lui donneroit le Cardinal de Bourbon pour Confesseur, dont il n'auroit point de pénitence sévere à craindre. Cette invitation effleurée en badinant, fit plus d'effet que Louis ne l'avoit imaginé; le Lord Howard, qui l'accompagnoit à son retour à Amiens, l'assura confidemment que s'il avoit parlé de bonne foi, il ne seroit pas impossible de persuader à Edouard de faire avec lui le voyage de Paris, où ils s'amuseroient ensemble. Louis feignit d'abord de ne pas entendre cette offre; mais le Lord Howard la répétant, il fut obligé de témoigner le regret, de ce que sa guerre avec le Duc de Bourgogne, ne lui permettoit pas actuellement de faire les honneurs de son Royaume au Roi d'Angleterre comme il l'auroit desiré. » Edouard, dit Louis

» en particulier à Comines, eſt un Prin-
» ce très-beau & très-galant; quelque 1475.
» femme de Paris pourroit lui plaire,
» l'aimer & l'inviter à revenir d'une au-
» tre maniere. Il vaut mieux que la
» mer ſoit entre nous (*a*) «.

Le Traité de Pecquigni fit peu d'honneur à l'un & à l'autre Monarque: il dévoila l'imprudence d'Edouard, qui avoit ſi mal pris ſes meſures avec ſes Alliés, qu'après des préparatifs très-diſpendieux, ce Prince fut obligé de revenir ſans avoir fait d'acquiſition qui l'en dédommageât; il découvroit le peu de dignité de Louis, qui, plutôt que de haſarder une bataille, aſſujettiſſoit ſon Royaume à un tribut, & reconnoiſſoit ainſi la ſupériorité d'un Prince voiſin, réellement très inférieur à lui par la puiſſance & l'étendue de ſes Etats. Mais, comme l'intérêt étoit pour Louis la ſeule pierre de touche de l'honneur, ce Monarque crut que tous les avantages du Traité ſe trouvoient de ſon côté, & qu'il avoit attrapé Edouard, en l'écartant de la France à des conditions ſi médiocres. Il

(*a*) Comines, l. 4. chap. 20 Habington, p. 469.

1475. fut, en conséquence, très-soigneux de cacher son triomphe, & de défendre à ses Courtisans de tourner les Anglois en ridicule, & de laisser entrevoir le moindre signe de dérision. Mais il n'observa pas si scrupuleusement lui-même cette regle prudente ; il lui échappoit un jour, dans une saillie de joie, de se permettre quelques railleries sur la simplicité d'Edouard & de son Conseil, lorsqu'il s'apperçut qu'un Gascon, établi en Angleterre, pouvoit l'avoir entendu. Il fut si frappé de sa propre indiscrétion, qu'il envoya offrir tant d'avantages à ce Gentilhomme dans sa Province même, qu'il consentit à se fixer en France. » Il est » juste, dit Louis, que je porte la pei- » ne de mon caquet (*a*) «.

Ce qu'il y eut de plus glorieux pour le Roi de France, dans son Traité avec Edouard, fut d'avoir stipulé la liberté de la Reine Marguerite, qu'Edouard retenoit toujours prisonniere à la Tour de Londres, quoiqu'après la mort de son époux, elle ne dût plus donner d'inquiétudes au Gouverne-

(*a*) Comines, l. 3. chap. 10.

ment Anglois. Louis paya cinquante mille écus pour sa rançon, & cette Princesse, qui avoit joué un si grand rôle sur le théâtre du monde, & tant éprouvé d'inconstances de la fortune, passa le reste de ses jours en paix, dans une condition privée, jusqu'à l'année 1482, qu'elle mourut. Cette Héroïne, digne d'admiration à bien des égards, fut plus illustre par son esprit intrépide dans l'adversité, que par sa modération dans la prospérité. Il paroît qu'elle n'eut jamais ni les vertus, ni les foiblesses de son sexe, & qu'elle participa beaucoup à la férocité, aussi-bien qu'au courage qui regnoient dans le siecle barbare où elle vivoit. 1475.

Quoiqu'Edouard eût lieu d'être peu satisfait de la conduite du Duc de Bourgogne, il lui réserva le pouvoir d'accéder au Traité d'Amiens; mais lorsque l'offre en fut faite à ce Prince, il répondit avec hauteur, qu'il sçauroit se soutenir sans le secours de l'Angleterre, & qu'il ne feroit de paix avec Louis que trois mois après le retour d'Edouard dans ses Etats. Charles avoit toute l'ambition & le courage d'un

Conquérant; mais il manquoit de po-
1475. litique & de prudence; qualités non moins essentielles : aussi fut-il malheureux dans toutes ses entreprises; il périt à la fin dans un combat contre les Suisses (*a*), peuple qu'il méprisoit, & qui, quoique brave & libre, avoit été en quelque sorte dédaigné jusqu'alors dans le systême général de l'Europe.
1477. Cet événement arrivé en l'an 1477, produisit de grands changemens dans les vues de tous les Princes, & eut des suites qui se firent sentir pendant plusieurs générations. Charles ne laissa de son premier lit qu'une fille à laquelle on donna le nom de Marie. Cette Princesse, héritiere de Souverainetés si étendues & si opulentes, fut recherchée par tous les Potentats de la Chrétienté qui se disputoient une si riche proie. Louis, le Chef de sa Maison, pouvoit l'obtenir pour le Dauphin, s'il avoit voulu négocier convenablement ce mariage; il auroit annexé de cette maniere à la Couronne de France toutes les Provinces des Pays Bas, la Bourgogne, l'Artois &

(*a*) Comines, l. 5. chap. 8.

la Picardie, dont la réunion eût rendu son Royaume supérieur à tous ses voisins. Mais un homme toujours dominé par l'intérêt, est aussi rare qu'un homme toujours guidé par la vertu contraire ; &, dans cette occasion, Louis, quoiqu'inaccessible à tous sentimens de générosité & d'amitié, ne le fut pas à ceux de la vengeance & de la haine, qui l'écarterent des routes de la saine politique. Il s'étoit pénétré d'une antipathie si profonde pour la Maison de Bourgogne, qu'il aima mieux en subjuguer l'héritiere par la force des armes, que de l'attacher à sa famille par le mariage. Il conquit le Duché de Bourgogne, & cette partie de la Picardie, cedée jadis à Philippes le Bon par le Traité d'Arras ; mais il força les Etats de Hollande de marier leur Souveraine à Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Frédéric, dont ils se ménageoient l'appui dans leurs calamités présentes, &, par ce moyen, la France perdit l'occasion, qu'elle ne retrouvera jamais, de faire cette acquisition importante de Puissance & de Territoires. 1477.

Pendant ces crises intéressantes ;
1477. Edouard ne fut pas moins en défaut de politique, ni moins maîtrisé par ces petites passions de l'homme privé, qui sont si indignes d'un Souverain & d'un Homme d'État. La défiance qu'il avoit conçue de son frere Clarence, le porta à négliger les avances qui lui furent faites pour marier ce Prince à cette même Héritiere de Bourgogne, alors veuve (*a*), & à laquelle il aima mieux envoyer proposer d'épouser Anthony, Comte de Rivers, frere de la Reine, qui conservoit toujours son ascendant sur lui. Mais ce mariage fut rejetté avec dédain (*b*), & le Roi, indigné du traitement que son beau-frere recevoit, laissa Louis maître d'achever, sans interruption, la conquête des Etats de cette Alliée abandonnée sans défense. Tout prétexte suffisoit à Edouard pour se livrer aux plaisirs & à l'indolence, alors ses passions dominantes; le seul objet qui partageât son attention, étoit le soin d'augmenter les revenus de la

(*a*) Polyd Virg. Hall, fol. 240. Hollings. p. 703. Habington, p. 474 Grafton, p. 742.
(*b*) Hall, fol. 240.

Couronne, très-diminués par les dépenses, ou la négligence de ses prédécesseurs. Quelques-uns des moyens dont il se servit pour y réussir, & que nous ignorons, furent regardés de son tems comme très oppressifs au peuple (*a*). Le détail des griefs particuliers échappe volontiers aux remarques de l'Histoire; mais un acte de tyrannie, dont Edouard se rendit coupable dans sa propre famille, a été observé par tous les Historiens, & généralement censuré avec justice. 1477.

L'importance du service que Clarence avoit rendu en quittant le parti de Warwic, n'avoit jamais pu lui ramener l'amitié du Roi, trop bien éteinte par leur premiere confédération. Clarence étoit toujours regardé à la Cour comme un homme dangereux & léger; l'imprudente franchise & l'impétuosité de son caractere, quoiqu'elles le rendissent beaucoup moins à craindre, servoient à multiplier ses ennemis, & à les irriter contre lui. Il avoit eu le malheur de s'aliéner, entr'autres, la Reine même, & son pro-

Jugement & exécution du Duc de Clarence.

(*a*) Hall, fol. 241. Hist. Croyl. Cont. p 559.

pre frere, le Duc de Glocester, Prin-
1477. ce de la politique la plus profonde, de l'ambition la plus démesurée, & le moins scrupuleux sur le choix des moyens de réussir dans ses pernicieux projets. Ces puissans adversaires s'étant ligués contre le Duc de Clarence, résolurent de commencer par attaquer ses amis, dans l'espoir que, s'il souffroit patiemment cet outrage, il se déshonoreroit aux yeux du public, ou que s'il faisoit résistance, & marquoit son ressentiment, sa violence naturelle l'entraîneroit dans des démarches qui donneroient prise sur lui. Le Roi, chassant un jour dans le Parc de Thomas Burdet d'Arrow, en Warwickshire, tua un Bouc blanc que le propriétaire du parc chérissoit extrêmement; Burdet, affligé de cette perte, s'écria, qu'il voudroit que les cornes de cet animal fussent dans le ventre de la personne qui avoit conseillé au Roi de le tuer. Cette expression échappée à un premier mouvement de chagrin, & à laquelle on n'auroit pas pris garde, ou qu'on auroit oubliée de la part de tout autre, fut envenimée; on en fit un crime ca-

pital à ce Gentilhomme, dont tout le crime réel étoit, par malheur pour lui, 1477. de vivre amicalement avec le Duc de Clarence; on instruisit le procès de Burdet; on trouva des Juges & des Jurés assez serviles pour le condamner à la mort, & on lui coupa la tête publiquement à Tyburne pour cette prétendue faute (*a*). Environ dans le même tems, John Stacey, Ecclésiastique, intimement lié avec le Duc, ainsi que Burdet, essuya un traitement aussi inique & aussi barbare. Cet Ecclésiastique, plus sçavant dans les Mathématiques & dans l'Astronomie, qu'on ne l'étoit de son tems, fut accusé de Nécromancie par le vulgaire ignorant, & la tyrannique Cour se servit de cette rumeur populaire pour le perdre: on lui fit juridiquement son procès sur ce crime imaginaire; & plusieurs des premiers Pairs du Royaume encouragerent cette poursuite par leur présence. Il fut condamné, mis à la question, & exécuté (*b*).

(*a*) Habington, p. 475. Hollings. p. 703. Sir Thomas Morus in Kennet, p. 498.
(*b*) Hist. Croyl. Cont. p. 561.

1477. Le Duc de Clarence s'alarma de tant d'actes de tyrannie exercés autour de lui : il fit des réflexions sur le sort du bon Duc de Glocester, sous le dernier regne, qui, après avoir vu employer les plus infâmes prétextes pour perdre tous ceux qui étoient le plus étroitement liés avec lui, périt enfin lui-même, victime de ses ennemis; mais Clarence, au lieu d'observer le silence & la réserve qui pouvoient garantir sa vie du danger où elle étoit, défendit ouvertement l'innocence de ses amis, & déclama sans ménagement contre

Le 16 Janvier.

leurs persécuteurs. Le Roi, offensé de cette liberté, ou jugeant à propos de le paroître, l'envoya prisonnier à la Tour (*a*), convoqua un Parlement, & lui fit faire son procès devant la Chambre des Pairs, le suprême Tribunal de la Nation.

Le Duc fut accusé d'insulter à la justice publique, en soutenant l'innocence de gens qui avoient été condamnés par des Cours de judicature, & à l'équité du Roi qui avoit donné l'ordre de

(*a*) Hist. Croyl. Cont. p 562.

les pourſuivre (*a*). Pluſieurs expreſſions inconſidérées lui furent imputées, & quelques-unes comme réfléchiſſant trop ſur la légitimité de ſon frere ; mais on ne l'accuſa d'aucune trahiſon déclarée, & l'on peut même douter que les diſcours qu'on lui reprochoit lui fuſſent vraiment échappés, puiſque le Roi même étant perſonnellement ſon Accuſateur (*b*), & plaidant ſa propre cauſe contre lui, laiſſoit peu de liberté aux ſuffrages. Mais ſans que cette circonſtance extraordinaire eût lieu, une Sentence de condamnation étoit alors une ſuite néceſſaire de toute pourſuite entrepriſe par la Cour, ou par le parti dominant, & la Chambre-Haute déclara en conſéquence le Duc de Clarence coupable. La Chambre des Communes ne fut ni moins lâche, ni moins injuſte; elle demanda qu'il fût exécuté, & paſſa enſuite un Bill de proſcription contre lui (*c*). Les opérations du Parlement dans ce ſiecle, nous fourniſſent des

1477.

1478.

(*a*) Stowe, p. 430.
(*b*) Hiſt. Croyl. Cont. p. 562.
(*c*) Stowe, p. 430. Hiſt. Croyl. Cont. p. 562.

1478. exemples d'un étrange contraste de liberté & de servitude : il hésitoit à donner, & quelquefois refusoit au Roi les plus minces subsides, les plus nécessaires pour défrayer le Gouvernement, & même les plus indispensables pour soutenir les Guerres que ce Corps, aussi-bien que la Nation, souhaitoit passionnément qu'on entreprît; mais il ne balançoit jamais, lorsqu'il étoit question de concourir aux actes de tyrannie les plus évidens contre des particuliers, quelques distingués qu'ils fussent par la naissance, ou par le mérite. Ces maximes si corrompues, si opposées à tous les principes d'un bon Gouvernement, si contraires à la pratique des Parlemens de nos jours, sont très-remarquables dans tous les événemens de l'Histoire d'Angleterre, pendant plus d'un siecle, après le tems dont nous rendons compte actuellement.

Le 18 Février. La seule faveur que le Roi accorda à son frere après sa condamnation, fut de lui laisser le choix du genre de sa mort, & il fut noyé clandestinement dans un tonneau de malvoisie dans la Tour; choix bisarre, qui suppose une

passion excessive pour cette liqueur. Le Duc de Clarence laissa de son épouse, fille aînée du Comte de Warwic, un fils créé Comte, titre qui lui étoit transmis par son ayeul, & une fille, qui devint ensuite Comtesse de Salisbury. Ce Prince & cette Princesse eurent une fin aussi malheureuse que leur pere, & moururent de mort violente; sort réservé à presque tous les descendans du sang Royal d'Angleterre pendant plusieurs années. On a prétendu qu'une des causes principales de la persécution violente du Duc de Clarence, dont le nom étoit George, fut une prédiction courante, que les fils du Roi périroient par la main de quelqu'un, dont la premiere lettre du nom seroit un G (*a*). Il n'est pas possible que dans ces tems d'ignorance, une raison aussi absurde ait eu quelque influence; mais il est plus vraisemblable que la fable de la prédiction même fut inventée long tems après, & fondée sur le meurtre de ces enfans, com- 1478.

(*a*) Hall, fol. 239. Hollings. p. 703. Grafton, p. 741. Polyd. Virg. p. 537. Sir Thomas Morus in Kennet, p. 497.

mis par le Duc de Glocester. Comines
1478. remarque qu'alors les Anglois n'étoient jamais ſans quelques prédictions de cette eſpece, auxquelles ils rapportoient chaque événement.

Toute la gloire du regne d'Edouard finit avec les guerres civiles, encore ſes lauriers y furent ils trop ſouillés de ſang, de violences & de cruautés. Son génie ſemble s'être engourdi enſuite dans le ſein de l'indolence & des plaiſirs, ou du moins ſes entrepriſes échouerent faute de ſageſſe & de prévoyance. Il ne ſouhaitoit rien avec plus de paſſion que de voir toutes ſes filles établies par des mariages ſplendides, dans le tems même où la plûpart d'entr'elles étoient encore enfans; &, quoique le ſuccès de ſes deſſeins à cet épard dépendît, comme cela eſt ordinaire, d'un nombre infini d'accidens, qu'il n'étoit poſſible ni de prévoir, ni d'empêcher, ſa fille aînée, Eliſabeth, fut promiſe au Dauphin; Cecile, ſa ſeconde, au fils aîné de Jacques III, Roi d'Ecoſſe; Anne, la troiſieme, à Philippes, fils aîné de Maximilien & de la Ducheſſe de Bourgogne;

gne; Catherine, la quatrieme, à Jean, fils aîné & héritier de Ferdinand, Roi d'Arragon, & d'Isabelle, Reine de Castille (*a*). Aucun de ces mariages projettés ne s'accomplit, & le Roi vit rompre le premier, avant de mourir, celui du Dauphin qu'il avoit toujours paru desirer le plus vivement. Louis, qui n'avoit nul égard pour les Traités & les engagemens, trouva son avantage à promettre le Dauphin à la Princesse Marguerite, fille de Maximilien; & Edouard, malgré les charmes de la mollesse où il étoit plongé, fit des préparatifs pour se venger de cette injure. Le Monarque François, aussi supérieur en prudence qu'en fausseté, tâcha de parer le coup, &, en distribuant avec art des présens à la Cour d'Ecosse, excita Jacques à déclarer la guerre à l'Angleterre. Ce Prince foible, qui vivoit en mauvaise intelligence avec la Noblesse de son Royaume, & dont les forces militaires étoient très-disproportionnées à une telle entreprise, leva une armée; mais lorsqu'il

1470.

1482.

(*a*) Rymer, Vol. 2 p. 110.

la préparoit à entrer en Angleterre,
1482. les Barons Ecossois conspirerent contre ses Favoris, les mirent à mort, sans formes de procès, & disperserent les troupes. Le Duc de Glocester, accompagné du Duc d'Albanie, frere de Jacques, qui avoit été exilé de sa patrie, entra en Ecosse à la tête d'une armée, prit Berwic, & força les Ecossois d'accepter une paix, par laquelle ils cédoient cette Forteresse à Edouard. Ce succès encouragea le Roi à s'occuper plus sérieusement du projet de porter la guerre en France : mais, tandis qu'il en faisoit les préparatifs, il fut attaqué d'une maladie dont il mourut dans la quarante-deuxieme année de son âge, & la vingt-troisieme de son regne. Ce Prince eut plutôt de beaux dehors que de grandes vertus ; brave, mais cruel, adonné aux plaisirs, mais capable d'activité dans les occasions importantes, il étoit moins propre à prévenir les maux par de sages précautions, qu'à y remédier par sa vigueur & son audace lorsqu'ils étoient arrivés. Outre les cinq filles dont nous avons parlé, ce

Le 9 Avril, mort & caractere d'Edouard IV.

Monarque, laissa deux fils, Edouard, Prince de Galles, son successeur, alors dans sa treizeme année, & Richard, Duc d'York, dans sa septieme. 1482.



EDOUARD V.

ET

RICHARD III.

CHAPITRE XII.

Edouard V ; Etat de la Cour ; le Comte de Rivers est arrêté ; le Duc de Glocester nommé Protecteur du Royaume ; Exécution du Lord Hastings ; le Protecteur tend à s'emparer de la Couronne, & s'en empare ; Meurtre d'Edouard V, & du Duc d'York ; Richard III ; Mécontentement du Duc de Buckingham ; Le Comte de Richemond ; Exécution de Buckingham ; Invasion de l'Angleterre par le Comte de Richemond ; Bataille de Bosworth ; Mort & caractere de Richard III,

EDOUARD V.

PENDANT les dernieres années d'Edouard IV, la Nation avoit en grande partie oublié la haine héréditaire qui regnoit entre les deux Roses, & acquiescé paisiblement au Gouvernement établi. Il ne fut agité que par des intrigues de Cour, auxquelles l'autorité Royale mettoit toujours un frein assez fort pour qu'elles ne pussent troubler la tranquillité publique. Ces intrigues ne naissoient que de la rivalité perpétuelle entre deux partis : l'un composé de la Reine & de ses parens, sur-tout du Comte de Rivers, son frere, & du Marquis de Dorset, son fils du premier lit; l'autre, formé de toute l'ancienne Noblesse, que l'élévation subite, & le crédit sans bornes de cette famille ambitieuse irritoit (*a*). A la tête de ce dernier parti, étoit le Duc de Buckingham, homme d'une naissance illustre, possédant des biens immenses, allié aux plus grandes Mai- 1483.

(*a*) Sir Thomas Morus, p. 481.

1483. sons, doué de qualités brillantes, & quoique beau-frere de la Reine, dont il avoit épousé la sœur, trop fier pour se plier au gré de cette Princesse, & se proposant plutôt de se conserver un pouvoir & un ascendant indépendant du sien. Le Lord Hastings, Chambellan, autre chef du même parti, avoit acquis par sa valeur, son zele, sa fidélité éprouvée, la confiance & la faveur de son maître, & étoit parvenu, non sans efforts, à se soutenir contre le crédit de la Reine. Les Lords Howard & Stanley, étroitement unis à ces deux grands Seigneurs, ajoutoient un poids considérable à leur cabale; tous les autres Barons, qu'aucunes raisons particulieres ne mettoient sous la dépendance de la Reine, se jetterent dans la faction de Buckingham & de Warwic, & le peuple, en général, toujours chagrin contre le pouvoir dominant, ne manqua pas de la favoriser avec chaleur.

Mais quoiqu'Edouard eût tenu ces factions rivales en respect, il n'ignoroit pas les troubles que leurs disputes pouvoient occasionner pendant la

minorité de son fils ; il eut donc soin, dans sa derniere maladie, d'assembler 1483. les principaux des deux partis contraires, &, en accommodant leur ancienne querelle, de pourvoir, autant qu'il étoit possible, à la tranquillité future du Gouvernement. Après les avoir informés que son intention étoit que son frere le Duc de Glocester, alors absent, eût la Régence du Royaume, il leur recommanda la paix & l'union pendant la tendre enfance de son fils, leur représenta les dangers qu'entraîneroit la continuation de leur haine, les engagea tous à s'embrasser, ce qu'ils firent avec les apparences de la réconciliation la plus sincere. Mais cet accommodement feint ou momentané, ne dura qu'autant que la vie du Roi ; il ne fut pas plutôt expiré, que les jalousies des deux partis éclaterent de nouveau ; & ils députerent chacun en particulier auprès du Duc de Glocester, pour tâcher de briguer sa bienveillance & sa faveur.

Ce Prince avoit fait tous ses efforts pendant la vie de son frere, pour s'entretenir en bonne intelligence avec les

deux factions; sa haute naissance, son
1483. extrême habileté, & ses grands services l'avoient mis en état de se soutenir par lui-même sans dépendre de l'une ou de l'autre. Mais la nouvelle situation des affaires, lorsque l'autorité souveraine fut déposée dans ses mains, changea le plan de ses idées, & il résolut secrétement de ne plus garder la neutralité qu'il avoit observée jusqu'alors. Son ambition effrénée, qu'aucun principe de justice ou d'humanité ne réprimoit, lui fit étendre ses vues à la possession de la Couronne même; &, comme il ne pouvoit parvenir à son but sans perdre la Reine & sa famille, il n'hésita point à se lier étroitement avec leurs adversaires. Mais comme il sentoit que la dissimulation la plus profonde lui étoit nécessaire pour réussir à ses projets criminels, il redoubla les protestations de son zele & de son attachement pour cette Princesse, & obtint assez de crédit auprès d'elle, pour influer sur sa conduite dans une occasion, où, comme il étoit question d'un point de la plus grande importance, les deux factions opposées eurent des contestations très-vives.

Le nouveau Roi, à la mort de son pere, résidoit dans le Château de Ludlow, sur les frontieres de la principauté de Galles, où on l'avoit envoyé pour que sa présence contint les Gallois, & rétablit le calme dans leur pays, récemment agité par quelques fermentations. La personne de ce Prince étoit confiée aux soins de son oncle. Le Comte de Rivers, ce Seigneur, l'homme le plus accompli du Royaume, en réunissant un goût exquis pour la Littérature (*a*), aux plus grands talens pour les affaires & à la valeur la plus intrépide dans les combats, avoit encore plus de droit par son mérite que par sa proche parenté, pour diriger l'éducation du jeune Monarque. La Reine, jalouse de conserver sur son fils l'ascendant qu'elle avoit eu si long-tems sur son époux, écrivit au Comte de Rivers de lever un corps de troupes pour escorter le Roi à Londres, le protéger pendant son couronnement, & le garantir de tomber en- 1483.

(*a*) Ce fut lui qui le premier introduisit l'Art précieux de l'Imprimerie en Angleterre. Il procura la protection d'Edouard IV, à Caxton. Voyez le Catalogue *Of Royal aud noble authors*

tre les mains de leurs adverſaires. La
1483. faction ennemie, convaincue qu'Edouard étoit déjà aſſez formé pour que l'on tirât de grands avantages de ſon nom & de ſon appui, & réfléchiſſant qu'il approchoit de l'âge où il prendroit les rênes du Gouvernement, prévit que ſes meſures tendoient à la tenir aſſujettie à ſa rivale, & s'oppoſa fortement à une réſolution qu'elle prétendit qui ſeroit le ſignal pour rallumer une guerre civile dans le Royaume. Le Lord Haſtings menaça de ſe retirer ſur le champ à ſon Gouvernement de Calais (*a*): les autres Grands parurent déterminés à oppoſer la force à la force; & comme le Duc de Gloceſter, ſous prétexte d'appaiſer les eſprits, s'étoit déclaré contre la précaution de lever des troupes dont la préſence ſeroit dangereuſe & n'étoit pas néceſſaire, la Reine ſe fiant à la ſincérité de l'amitié du Duc, & intimidée par une oppoſition ſi violente, révoqua les ordres donnés à ſon frere, & le pria de n'amener qu'un cortege convenable à la majeſté du jeune Souverain (*b*).

(*a*) Hiſt. Croyl. Cont. p. 564, 565.
(*b*) Sir Thomas Morus, p. 483.

Dans ces entrefaites, le Duc de Glocester sortit d'York, suivi d'un grand nombre de Gentilshommes des Provinces du Nord. En arrivant à Northampton, il fut joint par le Duc de Buckingham, accompagné aussi d'une suite somptueuse; & comme il apprit qu'on espéroit à toute heure le passage du Roi sur cette route, il résolut de l'attendre, sous le prétexte de vouloir le conduire à Londres en personne. Le Comte de Rivers, craignant que la place ne fût trop petite pour contenir tant d'équipages, fit prendre les devans à son pupille, l'envoya par un autre chemin à Stony-Stratford, & se rendit lui-même à Northampton pour excuser cet arrangement, & faire sa cour au Duc de Glocester. Il en fut reçu avec toutes les démonstrations de la plus grande cordialité: il passa la soirée avec lui & Buckingham d'une maniere très amicale, & se mit en marche avec eux le lendemain pour rejoindre le Roi; mais le Comte de Rivers fut arrêté par l'ordre de Glocester, en entrant à Stony-Stratford (*a*), on arrêta

1483.

Le premier de Mai, le Comte de Rivers est arrêté.

(*a*) Hist. Croyl. Cont. p. 564, 565.

1483. en même-tems Sir Richard Gray, l'un des fils de la Reine, & Sir Thomas Vaughan, qui avoit une charge considérable dans la Maison du Roi, & tous ces prisonniers furent conduits immédiatement à Pomfret. Glocester aborda le jeune Prince avec les dehors du respect le plus profond, & tâcha de lui justifier l'acte de violence que l'on venoit de commettre contre son oncle & son frere; mais Edouard fortement attaché à ses deux parens si proches, & qui l'avoient élevé avec tant de tendresse, ne put dissimuler assez habilement pour cacher sa douleur (*a*).

Le peuple vit cependant cette révolution avec beaucoup de joie, & le Duc fut reçu à Londres aux acclamations de tous les habitans. Mais la Reine ne fut pas plutôt informée de l'emprisonnement de son frere, qu'elle prévit que la haine de Glocester ne s'en tiendroit pas là, & que sa propre perte, si on n'y enveloppoit pas celle même de ses enfans, étoit jurée. Elle se retira donc dans l'asyle de Westminster avec le Marquis de Dorset, & y

(*a*) Sir Thomas Morus, p. 484.

emmena les cinq Princesses, ses filles & le Duc d'York (a); persuadée que les privileges ecclésiastiques qui l'avoient protégée contre la fureur de la faction de Lancaster, dans le tems des plus grands désastres de son époux & de sa famille, ne seroient pas violés maintenant par son beau-frere, & tandis que son fils étoit assis sur le Trône. Elle résolut d'attendre dans cette retraite le retour d'une meilleur fortune. Mais Glocester, fortement occupé du désir d'avoir le Duc d'York en son pouvoir, proposa de l'enlever de force de ce lieu de réfuge; il représenta au Conseil privé, l'outrage que les craintes mal-fondées de la Reine faisoient au Gouvernement, & la nécessité que le jeune Prince assistât au couronnement de son frere. On alla même jusqu'à alléguer que les privileges ecclésiastiques n'étoient originairement destinés qu'aux misérables poursuivis pour dettes, ou pour crimes, & qu'ils ne devoient point avoir lieu, par conséquent, pour un enfant, dont l'âge tendre ne pouvoit le laisser supposer,

1483.

(a) Hist. Croyl. p. 565.

dans l'un ni dans l'autre cas, & qui dès-
1483. lors n'avoit point de droit pour réclamer ces privileges : mais les deux Archevêques, Bourchier le Primat, & Rotheram, Archevêque d'York, crierent, au sacrilege sur cette proposition, & l'on convint qu'ils tâcheroient d'abord d'obtenir de la Reine, par la persuasion, qu'elle envoyât son fils à la Cour, avant d'employer la violence pour le lui ravir. Ces Prélats étoient connus pour des gens integres & remplis d'honneur ; ils ne doutoient nullement de la pureté des intentions de Glocester, & ils mirent en usage les raisons les plus spécieuses, les prieres les plus pressantes, les exhortations, les promesses, pour amener la Reine à leur avis ; elle y résista long-tems, & appuya sa résistance non-seulement sur ce que le Duc d'York étoit plus en sûreté dans son asyle, mais sur ce qu'il y assuroit la vie du Roi, à laquelle personne n'oseroit attenter, tant qu'il lui resteroit un successeur & un vengeur dans son frere. Mais, ne trouvant personne de son sentiment, &, voyant que le Conseil menaçoit, en cas de re-

fus, d'en venir à la force, elle obéit, fit amener son fils aux deux Prélats; 1483. &, comme si elle eût été frappée d'une espece de pressentiment, sur le sort qui l'attendoit, elle l'embrassa tendrement, l'arrosa de ses larmes, lui dit un éternel adieu, & le livra entre leur mains avec toutes les marques possibles de répugnance & de douleur (*a*).

Le Duc de Glocester étant le plus proche parent de la Maison Royale, en état de se charger de l'administration, sembloit, selon les Coutumes du Royaume, avoir un droit incontestable au rang de Protecteur; & le Conseil, sans attendre le consentement du Parlement, n'hésita pas à lui en déférer le titre (*b*). Les préventions généralement répandues parmi la Noblesse, contre la Reine & sa famille, occasionnerent cette précipitation & cette irrégularité. Personne ne prévit que cette démarche ordinaire, si naturelle, exposoit l'ordre de la succession à être interverti, encore moins, qu'elle faisoit courir les risques aux jeunes Prin-

Le Duc de Glocester nommé Protecteur.

[a] Sir Thomas Morus, p. 491.
[b] Hist. Croyl. Cont. p. 566.

ces pour leurs jours mêmes. Non-ſeu-
1483. lement le Duc de Glocester avoit eu l'art de cacher juſqu'alors ſon caractere cruel & féroce, ſous le voile épais de ſa profonde diſſimulation, mais la nombreuſe poſtérité d'Edouard IV, & les deux enfans de Clarènce ſembloient mettre un obſtacle éternel à ſon ambition. Il paroiſſoit également impraticable pour lui, de faire mourir tant de perſonnes qui le précédoient, à titre d'héritiers de la Couronne, ou de les exclure de cet héritage. Mais un homme qui avoit ſecoué tout principe d'honneur & d'humanité, fut bientôt emporté, par ſa paſſion dominante, au-delà des bornes que la crainte ou la circonſpection auroient pu lui preſcrire; Glocester, ayant déjà ſi bien réuſſi dans ſes deſſeins, ne balança plus à renverſer tout ce qui ſe trouvoit entre lui & le Trône. La mort du Comte de Rivers, & des autres priſonniers à Pomfret, fut d'abord réſolue, & il obtint ſans peine le conſentement du Duc de Buckingham & du Lord Haſtings à cette action atroce. Quelque facilité qu'on eût de faire condamner les per-

ſonnes les plus innocentes, dans ces tems de barbarie, où les Loix n'avoient aucune vigueur, il étoit encore plus aiſé de ſe débarraſſer d'un ennemi, ſans forme de procès; en conſéquence on donna ordre à Sir Richard Ratetiffe, digne inſtrument du tyran qui l'employoit, de trancher la tête aux illuſtres proſcrits. Le Protecteur tenta alors de corrompre la fidélité de Buckingham, par tous les argumens capables de produire leur effet ſur une ame dépravée, qui ne connoît d'autres motifs pour agir que l'intérêt & l'ambition. Il lui repréſenta que le meurtre de tant de perſonnes alliées de ſi près au Roi, auxquelles ce Mornarque marquoit ouvertement une ſi vive tendreſſe, & dont il avoit partagé le reſſentiment, ne reſteroit jamais impuni; que la prudence impoſoit la loi à tous les acteurs de cette ſcene tragique, de prévenir les effets de l'indignation excitée dans le cœur de ce Prince; qu'il ſeroit impoſſible de tenir la Reine toujours éloignée de ſon fils; qu'il falloit encore moins ſe flatter de l'empêcher de ſuggérer à cet eſprit encore flexi-

1483.

ble, la pensée d'user de représailles, &
1483. de la venger des outrages sanglans que sa famille avoit reçus; que la seule maniere de se mettre à l'abri de ces malheurs, étoit de faire tomber le septre entre les mains d'un homme, de l'amitié duquel le Duc de Buckingham fût certain, & que l'âge & l'expérience eussent instruit à respecter le mérite & les droits de l'ancienne Noblesse; que la même nécessité qui les avoit contraints d'en venir aux extrêmités où ils s'étoient déjà portés pour résister à l'usurpation de ces intrus, les justifieroit d'aller plus loin, & d'établir un nouvel ordre de succession à la Couronne, en obtenant le vœu national. Le Protecteur joignit à ces raisons les offres les plus séduisantes au Duc de Buckingham, & le détermina sans peine à lui donner sa parole, de le seconder dans toutes ses entreprises.

Le Duc de Glocester, connoissant l'importance de gagner le Lord Hastings, sonda sa façon de penser par l'organe de Catesby, Jurisconsulte & Confident de ce Seigneur. Mais on le trouva inébranlable dans la fidélité

qu'il devoit aux enfans du feu Roi, 1483.
qui l'avoit toujours honoré de son amitié (*a*). Le Protecteur vit donc qu'il n'y avoit plus de mesures à garder avec Hastings, & résolut de perdre totalement un homme qu'il désespéroit d'engager à concourir à son usurpation. Le même jour que Rivers, Gray & Vaughan, furent exécutés, ou plutôt assassinés à Pomfret, Glocester, de l'avis même d'Hastings, convoqua l'Assemblée du Conseil dans la Tour, ou ce dernier se rendit, sans soupçonner nul mauvais dessein contre sa personne. Le Protecteur étoit capable de commettre les actions les plus sanguinaires & les plus perfides avec le plus grand sang froid: en prenant sa place autour de la table du Conseil, il parut avoir l'esprit libre & disposé à la gaieté; il affecta d'entrer en conversation familiere avec les Ministres, avant qu'ils entamassent les affaires, &, ayant fait quelques complimens à Morton, Evêque d'Ely, sur les fraises excellentes & précoces qu'il cultivoit dans son jardin d'Holborn, il lui en demanda un plat, que

(*a*) Sir Thomas Morus, p. 493.

le Prélat envoya chercher sur le champ.
1483. Le Protecteur sortit alors du Conseil, comme si quelque affaire demandoit ailleurs sa présence, mais revint peu de tems après avec un visage altéré de colere, & demanda quel châtiment mériteroient ceux qui auroient comploté sa mort, lui, qui étoit si proche parent du Roi, & chargé de l'administration de l'Etat? Hastings répondit qu'il mériteroient la peine prononcée par la Loi contre les criminels de haute trahison. » Ces traîtres, s'écria Glocester, » sont les sorcieres, la femme de mon » frere, & Jeanne Shore, sa Maîtresse, » avec d'autres, leurs complices : voyez » l'état où ils m'ont réduit par leurs en» chantemens & leurs sortiléges « ; sur quoi il dépouilla un de ses bras, & montra qu'il étoit desséché & privé de sa nourriture. Mais les Ministres qui sçavoient qu'il avoit cette infirmité dès sa naissance, se regarderent réciproquement avec surprise; sur-tout le Lord Hastings, qui, ayant lié une intrigue galante avec Jeanne Shore (*a*), depuis

(*a*) Sir Thomas Morus, qui a été suivi, ou plutôt copié par tous les Historiens de ce court regne, dit

la mort d'Edouard, attendoit naturellement, avec inquiétude, l'iffue de cette fcene extraordinaire. » Certainement, Mylord, dit-il, fi elles font » coupables de ces crimes, elles méritent les châtimens les plus féveres. » Eh! croyez vous me répondre, reprit le Protecteur, avec vos *fi* & vos » *mais*; vous êtes le principal fauteur » de cela, avec la Shore; vous êtes » vous même un traître; & je jure par » Saint Paul que je ne dînerai pas, » qu'on ne m'ait apporté votre tête «. Alors il frappa fur la table; des gens armés fondirent dans la falle du Confeil à ce fignal; les Miniftres furent dans la plus grande confternation; l'un des Gardes porta, comme fans en avoir

1483.

Exécution d'Haftings.

que Jeanne Shore s'étoit attachée au Lord Haftings, & ce récit s'accorde mieux avec le cours des événemens; mais dans une proclamation de Richard, que Rymer rapporte, Vol. 1 . p. 104. cette liaifon eft reprochée au Marquis de Dorfet. Cependant ce reproche pourroit avoir été inventé par Richard, ou fondé fur quelque rumeur populaire, & il ne fuffit pas pour balancer l'autorité de Sir Thomas Morus. La proclamation eft remarquable par la pureté des mœurs hypocrites que Rychard y affecte, Ce tyran fanguinaire & perfide y traite les galanteries du Marquis de Dorfet, & autres, comme les crimes les plus énormes.

1483. l'intention, un coup de hache sur la tête du Lord Stanley, qui en évita la violence en se précipitant sous la table, & cependant fut blessé dangéreusement en présence du Protecteur même. Ses satellites se saisirent d'Hastings, le traînerent hors de la salle du Conseil, & il fut décapité aussi-tôt sur une souche d'arbre qui se trouva dans la cour de la Tour (*a*). Deux heures après on répandit parmi les citoyens de Londres une proclamation très-bien écrite, & d'un style soigné, où étoit l'énumération des crimes d'Hastings, & où l'on justifioit cette prompte exécution par les circonstances pressantes de la découverte que l'on avoit faite des trahisons de ce Seigneur très-aimé du public. Mais on s'entretint beaucoup du mot d'un Marchand, qui remarqua qu'il falloit que la proclamation fût certainement partie d'un esprit prophétique (*b*).

Le Lord Stanley, l'Archevêque d'York, l'Evêque d'Ely, & d'autres Ministres, furent retenus prisonniers en

(*a*) Hist. Croyl. Cont. p. 566.
(*b*) Sir Thomas Morus, p. 496.

différentes chambres de la Tour; &, pour continuer la fable de ses accusations, le Protecteur fit saisir les biens de Jeanne Shore, & la somma de comparoître devant le Conseil, & d'y rendre compte de ses sortiléges. Mais, comme on ne put produire, même dans ces tems d'ignorance & de crédulité, aucune preuve contr'elle à cet égard, il ordonna que son Procès lui fût fait à la Cour spirituelle sur ses adulteres & ses débauches, & on la condamna à faire amende honorable en chemise, devant l'Eglise de saint Paul, en présence de tout le peuple. Cette femme étoit née à Londres & d'une famille honnête; elle avoit été bien élevée, & mariée à un riche citoyen; mais malheureusement des vues d'intérêts, plus que les inclinations de la jeune personne, furent consultées dans ce mariage, & cette ame neuve, quoique formée à la vertu, ne s'étoit pas trouvée assez forte pour résister aux tendres soins d'Edouard. Mais si ce Monarque aimable & amoureux, parvint à l'écarter de ses devoir, elle ne cessa point d'être respectable par ses

1483.

autres qualités excellentes ; & l'ascen-
1483. dant que ses charmes & sa vivacité conserverent long tems sur lui, fut constamment employé à des actes de bienfaisance & d'humanité. On la trouva toujours ardente à repousser la calomnie, à protéger les opprimés, à secourir les malheureux ; & ses bons offices, mouvemens naturels de son cœur généreux & sensible, ne furent jamais pour elle le trafic honteux de la cupidité ou de l'ambition. Après cette effroyable catastrophe, elle ne vécut plus que pour sentir l'amertume de l'ignominie dont un tyran barbare empoisonnoit ses derniers jours, & pour éprouver dans la vieillesse & dans l'indigence, l'ingratitude des lâches Courtisans, qui avoient si long-tems rampé à ses pieds & profité de son crédit. Parmi la grande multitude des gens qu'elle avoit obligés, pat un ne parut songer ni à la consoler, ni à la secourir. Elle termina sa languissante vie dans la solitude & dans la pauvreté ; & au milieu d'une Cour familiarisée avec les crimes les plus atroces : les fragilités de cette femme justifierent la violation

tion de tous les devoirs de l'amitié vis-à-vis d'elle & l'oubli de ses premiers bienfaits. 1483.

Tant de cruautés exercées contre tous ceux qui avoient été attachés au feu Roi, ne présagerent que trop le sort déplorable de ses foibles enfans. Après le meurtre d'Hastings, le Protecteur ne fit plus mystere de son intention d'usurper la Couronne. La vie licentieuse d'Edouard, qui n'avoit connu dans ses plaisirs ni le frein de l'honnêteté, ni celui de la prudence, fournit un prétexte pour annuller son mariage avec la Reine, & pour déclarer toute sa postérité illégitime. On établit, comme un fait certain, qu'avant d'épouser Elisabeth Gray, il avoit été amoureux d'Eléonore Talbot, fille du Comte de Shrewsbury, & que, trouvant une résistance invincible dans sa vertu, il n'avoit pu satisfaire ses désirs qu'en consentant à un mariage clandestin, célébré sans témoins, par Stillington, Evêque de Bath, qui en avoit ensuite révélé le secret (a). On soutint

Le Protecteur tend à s'emparer de la Couronne

(a) Hist. Croyl. Cont. p. 567. Comines, Sir Thomas Morus, p. 482.

aussi que l'acte d'*attainder*, ou de pros-
1483. cription, passé contre le Duc de Clarence, rendoit inconteftablement ses enfans inhabiles à succéder à la Couronne; & ces deux branches étant ainsi rejettées, le Duc de Glocester se trouvoit tout simplement le seul & légitime héritier de la Maison d'York. Mais, comme il étoit difficile, pour ne pas dire impossible, de prouver le mariage clandestin du feu Roi; comme le principe sur lequel on excluoit des successions particulieres, les héritiers d'un sang taché par une condamnation du Parlement, ne s'étoit jamais étendu jusqu'à la succession à la Couronne, le Protecteur résolut d'employer un moyen encore plus honteux & plus scandaleux. Ses partisans eurent ordre de répandre dans le public qu'Edouard IV, & le Duc de Clarence, étoient bâtards; que la Duchesse d'York avoit reçu plusieurs Amans dans son lit, & qu'ils étoient les peres de ces enfans, dont la ressemblance avec ceux qui leur avoient donné le jour, prouvoit assez la naissance souillée; que le Duc de Glocester, seul de tous les fils de la

Duchesse, montroit dans ses traits, & dans toute sa personne, qu'il étoit véritablement né Duc d'York. On ne pouvoit rien imaginer de plus impudent que cette assertion qui déshonoroit sa propre mere, Princesse d'une vertu irréprochable, & encore vivante. Cependant le lieu choisi pour publier d'abord une calomnie si infâme, fut la Chaire même, devant tout le peuple assemblé & en présence du Protecteur. Le Docteur Shaw, nommé pour prêcher dans l'Eglise de saint Paul, ayant pris pour texte ce passage: *Les rejettons bâtards ne profiteront point*, s'étendit sur tous les argumens qui pouvoient flétrir & discréditer la naissance d'Edouard IV, du Duc de Clarence, & de leurs enfans: après quoi il se rabattit avec véhémence sur le Panégyrique du Duc de Glocester, & s'écria: » Regardez cet excellent Prince, la véritable image de son illustre pere, le » légitime descendant de la Maison » d'York; il ne porte pas moins dans » les vertus de son ame, que dans l'en- » semble de ses traits, le caractere » frappant du brave Richard, autrefois

1483.

Le 22 Juin.

» votre héros & votre idole. Lui seul
1483. » a droit à votre obéissance ; délivrez-» vous de la domination de tous les » intrus. Lui seul peut rétablir la gloi-» re & l'honneur que la Nation a per-» du «. On avoit concerté auparavant, que lorsque le Docteur prononceroit ces mots, le Duc de Glocester entreroit dans l'Eglise, & on s'attendoit que l'Auditoire crieroit, *vive le Roi Richard* ; ce qui auroit été pris comme le vœu du peuple, & interprété comme la voix de la Nation : mais par un *quiproquo* ridicule, & digne de toute la scene, le Duc ne parut qu'après que la tirade étoit déjà récitée. Le Docteur fut donc obligé de répéter, hors de propos, sa figure de Réthorique ; l'Auditoire, moins révolté encore de cette répétition absurde, que de la noirceur du complot, garda un morne silence, & le Protecteur, ainsi que son Prédicateur, furent également confus du mauvais succès de leur stratagême.

Mais Glocester avoit poussé trop loin les démarches de son ambition criminelle, pour pouvoir reculer ; on essaya un nouvel expédient pour re-

muer le peuple; le Maire, frere du Docteur Shaw, & entiérement dans les 1483.
intérêts du Protecteur, convoqua une assemblée de citoyens, où le Duc de Buckingham, homme assez éloquent, harangua en faveur des droits de Glocester au Trône, & déploya l'énumération des vertus innombrables dont il prétendit que ce Prince étoit doué. Après en avoir fait l'éloge pompeux, il demanda à ses Auditeurs s'ils ne vouloient pas avoir le Duc pour Roi, & s'arrêta sur cette question, dans l'espoir d'entendre crier, *vive le Roi Richard.* Surpris du profond silence qui regnoit, il se tourna vers le Maire & lui en demanda raison. Le Maire lui répondit que peut-être on ne l'avoit pas entendu. Buckingham reprit alors son discours, y changea quelque chose, renforça les mêmes argumens, répéta la même question, & fut écouté avec le même silence. » J'en vois maintenant » la cause, dit le Maire; les citoyens » ne sont accoutumés à être harangués » que par les Assesseurs, & ne sçavent » comment répondre à une personne » de votre qualité «. Fitz-Williams,

1483. le Juge Affeffeur, eut ordre auffi tôt de répéter la fubftance du Difcours du Duc ; mais cet homme à qui la commiffion déplaifoit, eut foin de gliffer plufieurs fois dans fa harangue, qu'il ne difoit rien de lui-même, & ne faifoit que rendre le fens de ce qu'avoit dit le Duc de Buckingham. Le filence ne s'interrompit point encore. » Voilà une » opiniâtreté bien étonnante, s'écria » le Duc de Buckingham ! exprimez » vos fentimens de maniere ou d'autre, » mes amis : lorfque nous nous adref- » fons à vous dans cette occafion, c'eft » uniquement pour vous donner une » marque de confidération, les Lords » & les Communes ont affez d'autori- » té, fans votre confentement, pour » élire un Roi. Mais, je vous demande » ici de déclarer, en termes clairs, fi » vous voulez, ou ne voulez pas le » Duc de Glocefter pour Souverain ». Après tous ces efforts, quelques bas artifans excités par les domeftiques du Protecteur & du Duc de Buckingham, éleverent un foible cri de *vive le Roi Richard* (*a*). Le vœu national parut

(*a*) Sir Thomas More, p. 496.

alors suffisamment énoncé ; la voix du peuple fut la voix de Dieu ; le Duc & le Maire se hâterent de se rendre au Château de Baynard, où le Protecteur résidoit, afin de l'engager à se charger du Gouvernement. 1483. Le 25 Juin.

Lorsqu'on avertit Richard que la Cour du Château étoit remplie d'une multitude de gens qui demandoient à le voir, il refusa de se montrer, & feignit de craindre pour sa sûreté, circonstance que Buckingham ne manqua pas de faire valoir aux Citoyens de Londres, pour leur prouver que le Prince ignoroit tout ce qui se passoit en sa faveur. A la fin il se laissa persuader de sortir, mais il se tint toujours à une certaine distance, & demanda ce que signifioit cette foule de monde & son importunité ? Buckingham lui annonça que la Nation étoit résolue de l'avoir pour Maître ; le Protecteur affecta de vouloir rester fidele au Souverain régnant, & exhorta tous ceux qui l'environnoient à conserver la même obéissance. On lui répondit que la Nation demandoit un autre Roi, & que, s'il rejettoit l'offre unanime qu'on lui fai- Le Protecteur s'empare du Gouvernement.

1483. soit du Trône, on chercheroit quelqu'un qui eût la complaisance de l'accepter; un tel argument étoit trop fort, sans doute, pour que Richard y résistât; il consentit à recevoir ce don, &, de ce moment, commença de bonne grace à s'arroger le rang & l'autorité de Souverain légitime.

Meurtre d'Edouard V & du Duc d'York.

Cette farce ridicule fut bientôt suivie d'une scene vraiment tragique; c'est-à-dire, du meurtre des deux petits Princes: Richard expédia l'ordre à Sir Robert Brakenbury, Gouverneur de la Tour, de faire mourir ses deux neveux. Mais ce Gentilhomme, animé par des sentimens d'honneur, refusa de tremper dans une action si infame. Le Tyran confia alors ses intentions à James Tyrrel, qui lui promit d'obéir, & Brakenbury, auquel il fut envoyé, eut ordre de lui remettre les clefs de la Tour pour une nuit. Tyrrel se choisit trois associés, Slater, Dighton & Forrest; les introduisit pendant la nuit à la porte de la chambre où les Princes logeoient, les fit entrer, & leur commanda d'exécuter leur commission, tandis qu'il garderoit les dehors. Ils trou-

verent ces deux enfans au lit, & plongés dans un profond ſommeil, les étoufferent avec des oreillers, & montrerent leurs corps nuds à Tyrrel, qui ordonna aux aſſaſſins de les enterrer au pied de l'eſcalier, dans une foſſe qu'ils creuſerent ſous un monceau de pierre (*a*). Toutes ces circonſtances furent avouées ſous le regne ſuivant, par les acteurs mêmes. Cependant ils ne furent jamais punis de leur crime, vraiſemblablement parce que Henri VII, dont les maximes de Gouvernement tendoient au deſpotiſme, vouloit établir pour principe que les ordres du Souverain régnant, juſtifioient ceux qui étoient chargés de leur exécution, quelques forfaits qui en réſultaſſent. Mais il y a une autre circonſtance dont il n'eſt pas ſi aiſé de rendre compte; on a prétendu que Richard, mécontent d'une ſépulture ſi indécente pour ſes neveux, qu'il avoit aſſaſſinés, les fit déterrer par ſon Chapelain, & enterrer dans une terre conſacrée; on ajoute que ce Chapelain étant mort peu de tems après, le lieu où il avoit dépoſé 1483.

(*a*) Sir Thomas Morus, p. 501.

de nouveau leurs corps resta inconnu ;
1483. & que, malgré toutes les recherches de Henri VII, on ne put jamais les retrouver. Cependant, lorsque sous le regne de Charles II, on eut occasion, par hasard, d'ôter quelques pierres, & de creuser dans le même endroit, qui avoit été choisi d'abord pour la place du premier enterrement de ces Princes, on en tira les ossemens de deux personnes qui, par leurs proportions, correspondoient exactement à l'âge d'Edouard V, & de son frere. On en conclut qu'ils étoient certainement les restes de ces Princes, & Charles leur érigea un tombeau de marbre, sous lequel ils furent déposés (*a*). Peut-être que le Chapelain de Richard mourut avant d'exécuter les ordres de son Maître, & que ces corps étant supposés déjà enlevés, Henri ne fit pas chercher dans l'endroit où ils avoient été mis la premiere fois.

(*a*) Kennet, p. 551.

RICHARD III.

CHAPITRE XIII.

LES premiers actes de l'administration de Richard, furent de récompenser ceux qui lui avoient aidé à usurper la Couronne, & de gagner par des faveurs, ceux qu'il croyoit le plus en état de l'affermir sur sa tête. Thomas, Lord Howard, fut fait Duc de Norfolk; Sir Thomas Howard son fils, Comte de Surrey; le Lord Lovel, Vicomte du même nom, & le Lord Stanley même fut mis en liberté, & revêtu de la charge de Grand-Maître de la Maison du Roi. Ce Seigneur étoit devenu suspect par sa premiere opposition aux vues de Richard, & par son mariage avec la Comtesse Douairiere de Richemond, héritiere de la Maison de Somerset. Mais, comme il sentit la nécessité de se soumettre au Gouvernement actuel, il feignit tant de zele 1483.

1483. pour les intérêts de Richard, qu'il rentra en faveur, & obtint même de ce tyran, défiant & politique, les emplois de confiance les plus importans.

Mais celui de tous les partisans de l'usurpateur, qui, par la grandeur de ses services, le crédit & la splendeur de sa famille, avoit le plus de droits aux graces de la Cour, étoit le Duc de Buckingham; & Richard parut disposé à n'épargner ni peines, ni bienfaits pour se l'attacher constamment. Buckingham, descendu d'une fille de Thomas Woodstock, Duc de Glocester, oncle de Richard II, étoit, en vertu de cette origine, doublement allié à la Maison Royale, & avoit à réclamer des dignités & des terres très-considérables. Le Duc de Glocester, & Henri, Comte de Derby, ensuite Henri IV, avoient épousé les deux filles & cohéritieres de Bohun, Comte d'Hereford, l'un des plus grands & des plus anciens Barons, dont les possessions immenses se trouverent ainsi divisées en deux portions. L'une fut l'héritage de la Maison de Buckingham; l'autre, unie à la Couronne par la Mai-

son de Lancaster, fut, après la proscription de cette Maison Royale, confisquée au profit des Souverains de la Maison d'York, comme leur étant également dévolue. Le Duc de Buckingham saisit l'occasion favorable qui se présentoit pour demander la restitution de la partie des biens de la Maison d'Hereford, qui étoit échue à la Couronne, aussi-bien que de la charge de Connétable dont ses ancêtres avoient joui long-tems par droit de succession. Richard accorda promptement ces graces, qui étoient probablement le prix convenu avec Buckingham, pour qu'il favorisât l'usurpation concertée. Ce Seigneur fut installé dans l'Office de Connétable, reçut le don de la Terre d'Hereford (*a*), obtint d'autres dignités, d'autres honneurs; & le Roi se crut assuré de la fidélité d'un homme, dont les intérêts paroissoient liés si étroitement à ceux du Gouvernement présent. 1483.

Mais il étoit impossible que l'amitié se soutînt inviolable entre deux hommes aussi corrompus que Richard & **Mécontentement du Duc de Buckingham.**

(*a*) Dugdale, Baron. Vol. 1. p. 168, 169.

1483. Buckingham. Les Historiens attribuent leurs premieres contestations à un refus que le Roi fit de restituer les biens de la succession d'Hereford; mais il est prouvé par les Registres, qu'il en passa l'acte de donation, & qu'il satisfit, sur cet article, à tout ce que Buckingham avoit souhaité. Peut-être que Richard sentit aussi-tôt le danger qu'il pouvoit y avoir à investir un homme si turbulent, de possessions si étendues, & qu'il fit naître des difficultés dans la suite pour éluder l'exécution de son propre don; peut-être qu'il refusa quelqu'autres graces à Buckingham devenu si insatiable, qu'il n'étoit pas possible de payer ses services tout ce qu'il les apprécioit; peut être que le Roi résolut, selon la maxime ordinaire des politiques, de saisir la premiere occasion de perdre un sujet assez puissant pour lui avoir aidé à monter au Trône, & que la découverte de cette intention éleva des soupçons dans l'esprit de Buckingham. Quoi qu'il en soit, il est certain que peu de tems après l'avénement de Richard à la Couronne, le Duc commença à conspirer

contre le Gouvernement, & tenta de dérruire l'ouvrage d'une usurpation qu'il avoit tissu lui-même avec tant d'ardeur. 1483.

Il n'y en avoit jamais eu d'aussi évidente que celle de Richard, ni de plus contraire à tous les principes de l'équité & de l'intérêt public. Les prétentions de ce Prince ne se fondoient que sur des allégations impudentes, qu'on n'essaya jamais de prouver, dont quelques-unes étoient totalement improbables, & qui toutes insultoient scandaleusement sa propre famille, & les personnes avec qui il avoit été le plus étroitement lié. La validité du titre qu'il produisoit, n'étoit reconnue par aucune Assemblée nationale ; à peine la plus vile populace, dont il avoit mendié le suffrage, s'étoit-elle assez contenue pour ne le pas refuser nettement : il n'avoit manqué, dans ce moment, que quelques personnes de distinction qui osassent se déclarer contre lui, pour encourager le cri de l'exécration générale. Quand on auroit pu pardonner ces infractions du droit public, le sentiment du devoir particu-

lier & domestique, que les siecles les
1483. plus barbares n'effacent point dans les cœurs, auroit fait abhorrer en lui le meurtrier des deux jeunes Princes ses neveux, confiés à ses soins, & sous la garde même de leur innocence. Souffrir sur le Trône un usurpateur si monstrueux & si sanguinaire, sembloit déshonorer la Nation, & proscrire quiconque étoit distingué par la naissance, le mérite & les services. Telle étoit devenue la voix unanime du peuple; tous les partis se réunissoient dans ces dispositions. Les Lancastriens, si longtems opprimés, & récemment si discrédités, sentirent renaître leur espérance amortie, & attendirent avec agitation quelles seroient les suites de tant d'événemens extraordinaires. Le Duc de Buckingham, dont la Maison étoit dévouée à cette faction, & qui, par sa mere, fille d'Edmund, Duc de Somerset, étoit allié à la Maison de Lancaster, fut aisément entraîné à embrasser son parti, & à tâcher de lui rendre son ancienne supériorité. Morton, Evêque d'Ely, zélé Lancastrien, que le Roi avoit fait mettre en prison, &

confié à la garde de Buckingham, échauffa ses sentimens, & ce Duc, à son instigation, jetta les yeux sur le jeune Comte de Richemond, comme sur l'unique personne capable de délivrer l'Angleterre de l'usurpateur regnant (a). 1483.

Le Comte de Richemond.

Henri, Comte de Richemond, étoit alors retenu par le Duc de Bretagne, dans une honnête captivité; & sa descendance qui sembloit lui donner quelques prétentions à la Couronne, avoit toujours été un grand sujet d'inquiétude sous le dernier regne & sous celui-ci. John, le premier Duc de Somerset, petit fils de John Gaunt, par une branche bâtarde, mais légitimée au Parlement, n'avoit laissé que Marguerite, sa fille unique. Edmund, frere cadet du Duc de Somerset, lui avoit succédé dans les titres & dans une grande partie de sa fortune. Marguerite, mariée à Edmund, Comte de Richemond, frere utérin de Henri VI, & fils de Sir Owen Tudor, & de Catherine de France, veuve de Henri V, n'en avoit eu qu'un fils, auquel on donna le

(a) Hist. Croyl. Cont. p. 568.

nom de Henri, & qui, après la mort
1483. de ſon pere, entra en poſſeſſion des honneurs & des biens de Richemond. Sa mere devenue veuve, s'étoit mariée en ſecondes noces à Sir Henri Stafford, oncle de Buckingham; &, après la mort de ce ſecond époux, avoit paſſé à un troiſieme mariage avec le Lord Stanley alors vivant, mais n'avoit point eu d'enfans de ces deux derniers lits. Son fils Henri, né du premier, ſe trouvoit par conſéquent le ſeul héritier de tous ſes biens, dans le cas où elle viendroit à mourir. Mais ce n'étoit pas le plus grand avantage qu'il eût à attendre de cette ſucceſſion; elle lui aſſuroit le droit de repréſentation de la branche aînée de la Maiſon de Somerſet, l'héritage de tous les droits de cette Maiſon à la Couronne. Quoiqu'on eût toujours fait aſſez peu de cas des prétentions de Richemond, tant que quelque branche légitime de la Maiſon de Lancaſter avoit ſubſiſté, l'eſprit de faction qui s'alluma après la mort de Henri VI, & le meurtre du Prince Edouard leur donnerent du poids & de l'importance.

Edouard IV, s'appercevant que tous les Lancastriens tournoient les yeux vers le jeune Comte de Richemond comme sur l'objet de leur espérance, le crut digne aussi de son attention, & le poursuivit dans sa retraite en Bretagne, où son oncle, le Comte de Pembroke l'avoit conduit après la bataille de Teukesbury, si fatale à son parti. Edouard IV, sollicita François II de Bretagne son Allié, Prince d'un caractere foible, mais d'un excellent naturel, de lui livrer ce fugitif, qui pourroit à l'avenir exciter des troubles en Angleterre. Le Duc révolté d'une proposition si déshonorante, ne voulut consentir, pour la sûreté d'Edouard, qu'à retenir le Comte de Richemond comme prisonnier dans ses Etats, & à recevoir une pension annuelle pour les frais de sa garde, ou de sa subsistance. Mais vers la fin du regne d'Edouard, lorsque le Royaume fut menacé d'avoir la guerre à soutenir contre la France & contre l'Ecosse, les inquiétudes de la Cour d'Angleterre à l'égard de Henri redoublerent; Edouard fit de nouvelles tentatives

1483.

auprès du Duc, & couvrit des plus
1483. belles apparences, les intentions les plus cruelles & les plus perfides. Il ſuppoſa qu'il déſiroit de gagner ſon ennemi & de l'unir à ſa famille, en le mariant à ſa fille Eliſabeth, & preſſa François de l'envoyer en Angleterre pour exécuter ce plan ſi avantageux à Richemond. Ces prétextes appuyés de préſens à Pierre Landais, Miniſtre corrompu, qui gouvernoit entiérement le Duc, perſuaderent la Cour de Bretagne. Henri fut remis entre les mains des Agens Anglois; il étoit prêt à s'embarquer, lorſque l'on ſuggéra tout-à-coup à François des ſoupçons ſur le deſſein réel d'Édouard, qui lui firent révoquer les ordres donnés pour le départ du Comte, & ſauverent cet infortuné du coup ſuſpendu ſur ſa tête.

Ces alarmes continuelles dans la Maiſon régnante en Angleterre, produiſirent à la fois deux effets favorables à Henri; celui de donner de la conſiſtance à ſes prétentions, & celui d'attendrir généralement les cœurs pour ſa perſonne, à l'aſpect de tous les dangers qui le menaçoient. La con-

duite monſtrueuſe de Richard, uni-
verſellement déteſtée, tournoit encore 1483.
davantage l'attention de la Nation vers lui; tous les deſcendans de la Maiſon d'York ſe réduiſoient à des femmes, ou à des mineurs; il paroiſſoit donc la ſeule perſonne dont le Royaume pouvoit attendre l'expulſion d'un tyran odieux. Mais, malgré ces circonſtances ſi heureuſes pour Henri, Buckingham & l'Evêque d'Ely n'ignoroient pas que le chemin du Trône n'étoit encore pour lui ni ſans obſtacle, ni ſans péril. En effet, quoique la Nation ſe fut partagée entre Henri VI & le Duc d'York, tant que le droit de poſſeſſion actuelle, & le droit héréditaire avoient été en oppoſition l'un à l'autre, ſi-tôt que ſes droits ſe trouverent réunis dans la perſonne d'Edouard IV, la maſſe du peuple ſe déclara pour la Maiſon régnante, & le parti des Lancaſtriens s'affoiblit tous les jours en nombre & en crédit. On ſuggéra donc à Morton, & le Duc y acquieſça d'abord, que l'unique moyen de renverſer l'uſurpateur, étoit de réunir les deux factions rivales, en mariant le

Comte de Richemond à Elisabeth,
1483. fille aînée d'Edouard IV, & de confondre ainsi les prétentions de leurs Maisons, qui avoient été si long-tems la source des troubles & des calamités de l'Etat. Ils sentirent que le peuple étoit avide de repos après tant de commotions meurtrieres & terribles; que les Yorkistes & les Lancastriens, également opprimés alors, adopteroient ce plan avec la même ardeur; & que l'expectative de réconcilier les deux partis, fin en elle-même si desirable, jointe à la haine générale qu'on avoit pour la domination de Richard, rendroient leur cause absolument invincible. En conséquence de ces vues, le Prélat entama la négociation par le ministere de Reginald Bray, Maître-d'Hôtel de la Comtesse de Richemond, qui trouva l'union proposée si avantageuse à son fils, & la totalité du plan d'un succès si vraisemblable, qu'elle n'hésita point à y donner les mains. Le Docteur Lewis, Médecin Gallois, qui avoit accès auprès de la Reine Douairiere dans son asyle, se chargea de lui en porter les premieres ouvertu-

res. Ardente à se venger du meurtre de son frere & de ses trois fils, tremblante pour le reste de sa famille, aigrie par sa retraite forcée, & par l'oppression sous laquelle elle gémissoit, cette Princesse triompha aisément de ses préventions contre la Maison de Lancaster, & approuva un mariage, que l'âge, la naissance & la situation des deux parties contractantes, sembloient assortir. Elle emprunta secretement une somme d'argent dans la Ville, l'envoya au Comte de Richemond. exigea de lui qu'il fît serment d'accomplir l'union convenue aussi tôt qu'il arriveroit en Angleterre, lui conseilla de lever autant de troupes étrangeres qu'il lui seroit possible, & lui promit de le joindre avec tous ses amis, & tous les partisans de sa Maison, dès qu'il paroîtroit.

1483.

Ce plan ainsi dressé sur les fondemens solides du bon sens & de la saine politique, fut communiqué mystérieusement dans toutes les Provinces d'Angleterre aux principaux Membres des deux factions. Tous, de quelque Ordre qu'ils fussent, montrerent la même alégresse & le même empressement à le

faire réussir. Mais il étoit impossible
1483. qu'une conspiration si étendue, fût assez secrete pour échapper aux yeux inquiets & vigilans de Richard. Il apprit bientôt que ses ennemis, ayant le Duc de Buckingham à leur tête, tramoient quelques complots contre son autorité. Il se mit promptement en état de défense en levant quelques troupes dans le Nord, & ordonna au Duc de se rendre à la Cour, mais en termes si caressans, qu'il sembloit ne l'inviter qu'à venir resserrer les liens d'une ancienne amitié. Ce Seigneur trop instruit de la perfidie & de la cruauté de Richard pour méconnoître le piege, ne répondit qu'en prenant les armes dans le pays
Octobre. de Galles, & en donnant le signal d'un soulevement général à tous ses complices épars dans le Royaume. Mais il survint dans ces entrefaites, une pluie si effroyable & si continuelle, que de mémoire d'homme, on n'en avoit vu de pareille; la Severne, ainsi que les autres rivieres de ces contrées, grossirent à tel point qu'il fut impossible de les traverser, & Buckingham ne put marcher vers le cœur de l'Angleterre

pour y joindre les autres conjurés. Les Gallois, moitié consternés par un sentiment de superstition à l'aspect de cet événement extraordinaire, moitié pressés par la famine qui désoloit déjà leur camp, déserterent tous à la fois. Le Duc de Buckingham se voyant abandonné, se déguisa & se cacha dans la Maison de Banister, vieux serviteur de sa famille. Mais on y découvrit sa retraite, on se saisit de sa personne, & on le conduisit au Roi, à Salisbury. Il fut jugé, condamné & exécuté sur le champ, selon la méthode expéditive qui étoit d'usage dans ce siecle (*a*). Le reste des conjurés qui avoient pris les armes en différens endroits, à Exeter, à Salisbury, à Newbury, à Maidstone, au bruit du malheur de Buckingham, désesperant du succès de l'entreprise, se disperserent aussi-tôt d'eux-mêmes. 1483.

Exécution de Buckingham.

Le Marquis de Dorset & l'Evêque d'Ely se réfugierent au delà de la mer; d'autres eurent le même bonheur; plusieurs tomberent entre les mains de Richard, qui en fit quelques exemples. Sa vengeance ne paroit pas avoir été

(*a*) Hist. Croyl. p. 568.

1483. rigoureuſe dans cette occaſion ; quoiqu'on nous parle d'un William Colingbourne, Gentilhomme condamné à mort comme complice de cette révolte, mais, dans le vrai, pour avoir fait un Diſtique épigrammatique contre Richard & ſes Miniſtres (*a*). Le Comte de Richemond, de concert avec ſes amis, avoit mis à la voile à Saint-Malo, portant à bord cinq mille hommes de troupes Etrangeres. Mais ſa Flotte ayant été battue de la tempête, il ne parut ſur les côtes d'Angleterre, qu'après la diſperſion de tous ſes partiſans, & ſe trouva réduit à revenir à la Cour de Bretagne.

1484. Le Roi triomphant de toutes parts, & plus affermi encore par ce vain effort pour le détrôner, haſarda enfin de convoquer un Parlement, démarche que ſes crimes & ſon uſurpation évidente l'avoient empêché de riſquer juſqu'alors. Quoiqu'il fût aſſez ſimple que ce Parlement, dans une diſpute entre des

(*a*) Ces Vers étoient que *le Rat*, *le Chat & Lovel*, *le Chien*, *gouvernoient l'Angleterre ſous le Pore*.
Ils faiſoient alluſion aux noms de Ratcliffe & de Cateſby, & au ſanglier que Richard portoit dans ſes armes.

contendans nationaux, se déclarât pour
le Vainqueur, ce tyran avoit paru 1484.
craindre que ses titres pour régner, n'étant fondés sur aucuns principes, ni soutenus par aucun parti, cette Assemblée ne les rejettât. Mais dans ce moment où les ennemis de Richard étoient à ses pieds, le Parlement n'avoit plus d'autre parti à prendre que celui de se soumettre à sa domination & de reconnoître ses droits à la Couronne. Edouard, son fils unique, âgé de douze ans, fut créé Prince de Galles. On accorda la perception du tonnage & du poundage à Richard pendant sa vie, & de son côté, pour concilier la Nation à son Gouvernement, il passa quelques Loix en faveur du peuple; entr'autres une contre la pratique usitée d'extorquer de l'argent par forme de bénévolence.

Toutes les mesures que le Roi prit, tendirent au même objet. Persuadé que le seul moyen de pourvoir à sa sûreté, étoit de gagner la confiance des Yorkistes, il fit sa Cour à la Reine Douairiere avec tant d'art & de souplesse, mit tant de suite & de chaleur dans ses

protestations de bonne volonté & d'a-
1484. mitié pour elle, que cette Princesse, ennuyée de sa retraite, & n'espérant plus que ses premiers projets pussent avoir lieu, hasarda de quitter son asyle, & de s'exposer, elle & ses filles, entre les mains du tyran. Il porta bientôt ses vues plus loin pour s'affermir sur le Trône. Il avoit épousé Anne, seconde fille du Comte de Warwic, & veuve d'Edouard, Prince de Galles, dont il étoit le meurtrier; mais cette Princesse ne lui ayant donné qu'un fils, qui mourut environ dans ce même tems, ne la considéra plus que comme un obstacle invincible à la solidité de sa fortune, & on le soupçonna de s'en être débarrassé par le secours du poison. Il est vrai que le public ne paroît avoir eu aucune preuve convaincante de ce nouveau crime de Richard, mais ceux qu'il avoit déjà commis ne l'en rendoient que trop raisonnablement suspect. Il songea qu'alors il étoit en son pouvoit d'écarter de lui les principaux périls qui le menaçoient. Il sçavoit que le Comte de Richemond ne pouvoit être à craindre qu'autant qu'il

accompliroit le mariage projetté avec la Princesse Elisabeth, véritable héritiere de la Couronne. Richard imagina donc de solliciter une dispense du Pape, d'épouser lui-même cette Princesse, & d'unir ainsi leurs droits opposés. La Reine Douairiere, empressée de rentrer en crédit, ne montra ni scrupule de cette alliance, inusitée en Angleterre, & regardée comme incestueuse, ni horreur de marier sa fille à l'assassin de ses trois fils & de son frere. Elle associa ses intérêts à ceux de l'usurpateur, jusqu'à écrire à ses amis, entr'autres au Marquis de Dorset, son fils, pour les engager de rompre avec le Comte de Richemond, qui ne lui pardonna jamais cette injure. Richard s'adressa à la Cour de Rome pour obtenir la dispense en question, crut pouvoir se soutenir par ses propres forces, jusqu'à ce qu'elle arrivât, & n'envisagea plus dans l'avenir que l'agréable perspective de régner avec sécurité. Il se flatta que les Anglois se voyant à l'abri des troubles, que les disputes pour la succession à la Couronne produisent, se soumettroient volontiers à

1484.

1484. la domination d'un Prince habile, d'un âge mûr, d'un génie capable de les gouverner, & qu'ils oublieroient enfin par quels forfaits il s'étoit frayé le chemin du Trône.

Mais ces forfaits étoient si horribles, si révoltans, que les seuls mouvemens naturels du cœur humain, sans aucunes vues politiques, sans aucun égard à l'intérêt général, suffisoient pour rendre le joug de Richard odieux, & pour disposer à le briser. Tout homme de probité & d'honneur, considéroit comme un devoir d'arracher le sceptre des mains sanglantes qui le souilloient. Tous les exilés coururent en foule joindre le Comte de Richemond en Bretagne, & l'exhortérent à se hâter de faire une nouvelle descente en Angleterre, & de prévenir le mariage de la Princesse Elisabeth, dont la conclusion seroit si fatale à ses espérances. Le Comte, frappé de la nécessité pressante d'agir, mais craignant la scélératesse de Pierre Landais, qui avoit déjà voulu le livrer une fois à Richard, fut obligé de veiller à sa sûreté actuelle, & s'enfuit à la Cour

de France. Les Miniſtres de Charles VIII, parvenu alors au Trône après la mort de ſon pere Louis, déſirant de donner de l'occupation à Richard, accueillirent favorablement le Comte de Richemond, lui promirent de l'appui, & favoriſerent ſous main les levées dont il avoit beſoin pour ſon expédition en Angleterre. Le Comte d'Oxford, retenu en priſon par les défiances de Richard, trouva le moyen de s'évader, joignit Henri, & l'enflamma d'une nouvelle ardeur, par le compte qu'il lui rendit des diſpoſitions avantageuſes de la Nation Angloiſe, & de ſa haine pour les crimes & l'uſurpation de Richard. 1484.

Le Comte de Richemond mit à la voile à Harfleur en Normandie, ſuivi d'environ deux mille perſonnes, &, après une navigation de ſix jours, arriva au Port de Milford, dans la Principauté de Galles, où il deſcendit ſans obſtacle. Il avoit dirigé ſa marche vers cette partie du Royaume, dans l'eſpoir que les Gallois, qui le regardoient comme leur compatriote, & que le Duc de Buckingham avoit déjà préve- 1485.

Invaſion du Comte de Richemond en Angleterre, le 7 d'Août 1485.

1485. nus & armés pour sa cause, se joindroient à lui, & le mettroient en état de faire tête à l'ennemi commun. Richard, qui ne sçavoit de quel côté il devoit craindre l'invasion, s'étoit posté à Nottingham, au centre du Royaume, & ayant expédié des commissions à différentes personnes, en différentes Provinces, pour les autoriser à repousser l'ennemi, se proposoit de voler, à la premiere alarme, vers l'endroit attaqué. Sir Rice ap Thomas, & Sir Walter Herbert eurent, à cet effet, le commandement des forces qu'ils pourroient rassembler dans le pays de Galles. Mais le premier passa sur le champ dans l'armée de Henri; le second ne lui opposa qu'une résistance foible, & le Comte, en avançant à Shrewsbury, reçut chaque jour quelque renfort de ses partisans. Sir Gilbert Talbot lui amena tous les Vassaux & tous les gens attachés à la Maison de Shrewsbury; Sir Thomas Bourchier, & Sir Walter Hungerford, vinrent s'offrir de s'associer à sa fortune avec tous leurs amis; & la présence de tant de gens de distinction dans son

camp, commençoit déjà à décorer son parti. 1485.

Le plus grand danger qui menaçât Richard, étoit moins dans la chaleur de ses ennemis déclarés que dans l'infidélité de ses prétendus amis. Excepté le Duc de Norfolk, à peine un homme de qualité étoit-il sincérement dévoué à ses intérêts. Tous ceux qui feignoient le plus de zele pour lui, n'attendoient qu'une occasion de le trahir & de l'abandonner; mais les deux courtisans qu'il soupçonnoit le plus, étoient le Lord Stanley, & son frere Sir William, dont Richard, malgré leurs protestations d'attachement à sa personne, n'avoit jamais oublié totalement, ni perdu de vue, les liaisons avec le Comte de Richemond. Lorsqu'il autorisa le Lord Stanley à lever des troupes, il retint son fils aîné, le Lord Strange, comme un gage de sa foi, & ce Seigneur fut obligé, par cette raison, d'être très-circonspect & très-réservé dans ses démarches. Il leva en effet un corps considérable, composé de gens tout à lui, en Cheshire & en Lancashire, mais sans oser se déclarer

1485. hautement. Quoique Henri eût reçu de sa part des assurances secrettes de ses intentions réelles en sa faveur, les armées des deux côtés ne sçavoient qu'inférer de sa conduite équivoque. Enfin les deux rivaux se trouverent en présence à Bosworth, près de Leicester, Henri, à la tête de six mille hommes, & Richard, avec le double de forces. On n'attendoit plus que le moment d'une action décisive entr'eux; Stanley, qui commandoit environ sept mille hommes, prit son poste à Atherstone, non loin du champ de bataille désigné, & fit une telle disposition, que, selon les circonstances, il pouvoit également joindre l'un ou l'autre parti. Richard avoit trop de sagacité pour ne pas pénétrer son dessein, sur la maniere dont il se postoit; mais il dissimula cette découverte à ses propres troupes, pour ne les pas décourager: il ne se vengea pas non plus, dans le moment même, sur le fils de Stanley, comme quelques Courtisans lui en donnoient le conseil, parce qu'il espéra qu'un ôtage si précieux, feroit prolonger plus long tems au pere sa con-

Le 22 Août. Bataille de Bosworth.

duite ambiguë; le tyran se hâta donc de décider sa querelle les armes à la main avec son compétiteur, certain qu'une victoire remportée sur le Comte de Richemond, le mettroit en état de tirer une ample vengeance de tous ses ennemis déclarés ou couverts. 1485.

L'avant-garde de l'armée de Henri étoit composée d'Archers, commandés par le Comte d'Oxford; Sir Gilbert Talbot menoit l'aile droite, & Sir John Savage la gauche; Henri, accompagné du Comte de Pembroke son oncle, se plaça au corps de bataille. Richard se choisit le même poste dans sa propre armée, & confia le commandement de son avant-garde au Duc de Norfolk. Comme ses ailes ne donnerent point, nous ignorons le nom de ceux qui les commandoient. Dès que le combat fut commencé, le Lord Stanley, dont toutes les mesures dans cette affaire montrent beaucoup de précaution & d'habileté, s'avança dans la plaine, & se déclara pour le Comte de Richemond. Ce mouvement si inattendu des deux armées, quoique prévu par les Chefs, eut l'effet qu'il

devoit avoir sur elles ; il inspira un
1485. courage extraordinaire aux soldats de Henri, & répandit parmi ceux de Richard le trouble & la consternation. L'intrépide tyran, convaincu qu'il n'avoit plus rien à ménager dans ce moment de crise, où sa perte sembloit certaine, jetta les yeux autour du champ de bataille, & appercevant son rival à une assez petite distance, se précipita dans la mêlée avec furie pour le joindre, espérant que la mort de Henri, ou la sienne, décideroit la victoire entr'eux. Il tua de sa propre main Sir William Brandon, Porte-Etendard du Comte, démonta Sir John Cheyney, & s'étoit fait jour jusqu'à Richemond même, qui ne refusoit pas le défi, lorsque Sir William Stanley fondit de ce côté avec ses troupes, & environna Richard, qui, combattant en désespéré, dans ce dernier instant, fut accablé par le nombre de ses ennemis, & trouva une mort trop douce & trop honnorable pour un monstre tel que lui. Son armée chercha de toutes parts alors son salut dans la fuite.

Mort de Richard.

Les vaincus perdirent dans cette

action environ quatre mille hommes, & entre les gens de marques, le Duc de Norfolk, le Lord Ferrars de Chartley, Sir Richard Ratcliffe, Sir Robert Piercy, & Sir Robert Brakenbury. La perte fut très légere du côté des Vainqueurs. Sir William Catesby, grand instrument des crimes de Richard, fut pris, & aussi tôt après décapité à Leicester avec quelques autres. On trouva le corps de Richard sur le champ de bataille, couvert d'ennemis morts & tout souillé de sang. On le jetta en travers, & négligemment sur le dos d'un cheval, on le transporta à Leicester aux huées des spectateurs, & il fut enterré sans pompe dans l'Eglise des Freres Gris de cette Ville. 1485.

Son caractere.

Les Historiens qui favorisent Richard (car il a trouvé des apologistes parmi les Ecrivains postérieurs) soutiennent qu'il auroit été très-capable de gouverner, s'il avoit pu parvenir au Trône légitimement, & qu'il n'a commis que les crimes qui lui étoient nécessaires pour s'en ouvrir la route. Mais cette apologie est pitoyable, dès que l'on avoue qu'il commettoit, sans

balancer, les forfaits les plus horri-
1485. bles, quand ils devenoient utiles à sa détestable ambition. Il est certain que tout son courage & toute son habileté, qualités, dont en effet il paroît n'avoir pas manqué, n'auroient jamais compensé aux regards du peuple, le danger dont pouvoit être l'exemple de tant de vices couronnés. Ce Prince étoit d'une petite stature contrefaite, & avoit la physionomie dure & désagréable, de maniere que sa personne étoit, à tous égards, aussi difforme que son ame.

* * * * * *

Nous avons parcouru l'Histoire d'Angleterre à travers une suite de siecles barbares, jusqu'à ce que nous fussions enfin arrivés au tems où l'aurore de la politesse & des Sciences commence à paroître. Nous aurons désormais la double satisfaction de trouver plus de certitude dans les faits historiques, qui nous restent à porter, & de présenter au Lecteur un spectacle plus digne de son attention. Cependant on ne doit pas se plaindre également du défaut de vérité, & de détails dans

chaque période de cette longue narration. Cette Isle a plusieurs Historiens dignes de foi, aussi-bien que plusieurs monumens historiques. Il est même rare que les Annales d'un peuple aussi grossier que l'étoient les Anglois, ainsi que les autres Nations Européennes, après le déclin de la Rome sçavante, aient été transmises à la postérité si complettes, & avec si peu de mélange d'impostures & de fables, Cet avantage est entiérement dû au Clergé de l'Eglise Romaine, qui, fondant son empire sur la supériorité de ses connoissances, sauva d'une extinction totale la Littérature antique & précieuse (*a*). A l'abri de leurs nombreux Privileges & Immunités, ils acquirent, par le

(*a*) Tous ceux qui ont lu les anciens Ecrivains Moines, sçavent que, quoique leur propre style soit barbare, ils sont pleins d'allusions aux Auteurs Classiques, & sur tout aux Poëtes. Il paroît aussi que dans ces tems-là, il restoit encore plusieurs livres anciens, qui sont perdus maintenant. Malmesbury, qui fleurissoit sous le regne de Henri I, & sous le Roi Etienne, cite Tite-Live sur la Description du passage du Rubicon ; par César Fitz Stephen, qui vivoit du tems d'Henri II, fait allusion à un passage de la plus grande Histoire de Saluste. Dans la Collection de Lettres, qui passent sous le nom de Thomas Becket, nous voyons combien toutes les Histoires anciennes, & les anciens Livres étoient fami-

moyen de la ſuperſtition, une ſécurité qu'ils auroient vainement attendu de la Juſtice & de l'humanité dans ces tems de troublés & de licence. Le ſpectacle que l'Hiſtoire de ces tems nous préſente, eſt aſſez intéreſſant & aſſez inſtructif. Le coup-d'œil des mœurs & des actions des hommes, devient à la fois une leçon & un plaiſir. Si dans quelques périodes, ce tableau paroît horrible & rebutant, il nous apprend à chérir, à conſerver, avec le plus grand ſoin, ce ſçavoir & cette politeſſe, qui ſont ſi étroitement unis à la vertu & à l'humanité, & qui, étant les antidotes les plus ſouverains contre la ſuperſtition, ſont auſſi les remedes les plus efficaces contre les vices & les déſordres de toute eſpece.

liers aux Eccléſiaſtiques les plus ſpirituels & les plus élevés en dignité de ce tems ; par conſéquent nous pouvons juger combien cet Ordre de l'Etat étoit au-deſſus de tous les autres Ordres. Ce Prélat & ſes amis, ſe donnent réciproquement le titre de Philoſophes dans tout le cours de leur correſpondance, & conſiderent, avec raiſon, tout le reſte du monde comme plongé dans l'ignorance & la barbarie. Les connoiſſances de l'eſprit ſont maintenant ſi répandues, que ceux mêmes qui ne ſe ſont point appliqués à l'étude, ſe trouvent aſſez éclairés par les lumieres généralem nt acquiſes, pour être plus de niveau avec les Gen de Lettres & les Savans.

La naiſſance, les progrès, la perfection & le déclin des Arts & des Sciences, ſont des objets de contemplation très curieux, & tiennent intimement à la narration des événemens civils. On ne peut rendre pleinement raiſon de ces événemens dans aucun ſiecle particulier, qu'en conſidérant les dégrés d'avancement que les hommes ont acquis à ces égards.

Ceux qui jettent les yeux ſur les révolutions générales de la ſociété, trouveront que, comme toutes les progreſſions de l'eſprit humain approchoient de leur dernier période, environ vers le ſiecle d'Auguſte, leur décadence fut auſſi ſenſible depuis cette époque, & que les hommes retomberent peu-à-peu dans l'ignorance & dans la barbarie. L'étendue illimitée de l'Empire Romain, & en conſéquence, le deſpotiſme des Souverains, éteignirent toute émulation, affoiblirent toute ardeur généreuſe pour la gloire, & étoufferent cette noble flamme, qui produit, entretient & anime les Beaux-Arts. Le Gouvernement militaire, qui s'établit bientôt, rendit la pro-

priété, & même la vie des Sujets incertaine & précaire ; il découragea d'abord les Arts les plus communs, mais les plus néceſſaires, c'eſt à-dire l'Agriculture, les Manufactures & le Commerce. Enfin il détruiſit juſqu'à l'Art & le Génie militaire même, qui ſeuls pouvoient ſoutenir la machine immenſe de cette Monarchie. L'irruption des Nations barbares, qui arriva bientôt, acheva preſque d'anéantir toutes les connoiſſances humaines déjà défaillantes ; d'âge en âge les peuples ſe plongerent dans l'ignorance, la ſtupidité & la ſuperſtition, de maniere que toutes les Nations de l'Europe, furent prêtes à retomber dans un aveuglement abſolu, & à perdre pour jamais les anciennes lumieres des Sciences & de l'Hiſtoire.

Mais il eſt un dernier point pour la dégradation, ainſi que pour la gradation, d'où toutes les affaires humaines rétrogradent dans une progreſſion contraire, & au-delà duquel elles paſſent rarement, dans l'un & dans l'autre cas. Le moment où les peuples de la Chrétienté étoient les plus enfoncés dans

leurs ténebres épaisses, & conséquemment le plus livrés aux désordres de toute nature, peut être fixé au onzieme siecle, à peu-près vers le tems de Guillaume le Conquérant. Ce fut de cette époque, que le soleil des Sciences commença à remonter sur l'horison, & jetta quelques rayons lumineux qui précéderent le brillant matin de la renaissance des Lettres dans le quinzieme siecle. Les Danois, & d'autres peuples du Nord, qui avoient si longtems infesté toutes les côtes, & même les parties intérieures de l'Europe par leurs déprédations, ayant appris alors l'art de labourer & de cultiver la terre, trouverent une subsistance assurée chez eux, & ne furent plus tentés d'abandonner leurs heureux travaux pour aller chercher une nourriture incertaine en pillant leurs voisins. Le Gouvernement féodal fut aussi réduit en une espece de systême parmi les Nations plus méridionales: &, quoique cette étrange sorte d'ordre civil fût peu capable de procurer la liberté ou la tranquillité, il étoit préférable à la licence & aux désordres qui régnoient par-tout

avant qu'il fût établi. Mais, peut-être qu'aucun événement ne contribua davantage aux progrès du siecle, que celui qu'on n'a pas beaucoup remarqué, la découverte accidentelle d'une copie du Digeste de Justinien, trouvée en 1130, dans la Ville d'Amalfi en Italie.

Les Ecclésiastiques qui avoient du loisir & du goût pour l'étude, adopterent avec zele cet excellent systême de Jurisprudence, & le publierent par toute l'Europe. Outre le mérite intrinseque de l'ouvrage, il les intéressoit, comme sorti originairement de la Ville Impériale de Rome, qui, étant devenue le siege de la Religion, sembloit acquérir un nouvel éclat & une nouvelle autorité, en donnant ses loix aux contrées Occidentales du monde. Moins de dix ans après la découverte du Digeste de Justinien, Vacarius, sous la protection de Theobald, Archevêque de Canterbury, fit une lecture publique de loix civiles dans l'Université d'Oxford, & le Clergé trouva moyen, par ses exemples & par ses exhortations, de répandre par tout la plus haute estime pour cette nouvelle

ſcience. Cette claſſe de Citoyens ayant de vaſtes poſſeſſions à défendre, étoit en quelque ſorte obligée de tourner ſes études vers la loi ; & ſes propriétés étant ſouvent expoſées aux entrepriſes violentes des Princes & des Barons, il devenoit de ſon intérêt de fortifier l'obſervation de réglemens équitables & généraux, de laquelle, uniquement, elle pouvoit eſpérer de l'appui. Comme les Eccléſiaſtiques étoient les ſeuls de leur ſiecle qui euſſent cultivé leur eſprit, conſervé du ſçavoir, & exercé la faculté de penſer, l'application, de même que la connoiſſance de la loi, tomba principalement entre leurs mains. Quoique l'étroite liaiſon que, ſans néceſſité, ils formerent entre le droit canon & la loi civile, excitât la jalouſie du corps des Laïques en Angleterre, & empêchât la juriſprudence Romaine de devenir la loi municipale du pays, comme cela étoit arrivé en pluſieurs Etats de l'Europe, on en transféra ſecrétement une grande partie dans les cours de Juſtice. Ainſi, à l'imitation de leurs voiſins, les Anglois tâcherent peu-à peu de tirer leur

propre loi de ſon état d'imperfection & de groſſiéreté primitif.

Il eſt aiſé de voir quels avantages l'Europe doit avoir recueilli, en recevant des Anciens un art ſi complet, & ſi néceſſaire par lui-même pour aſſurer les autres Arts; qui d'ailleurs, en aiguiſant l'eſprit, & plus encore en lui donnant de la ſolidité, ſervoit comme de flambeau & d'appui pour le guider dans ſes autres progrès. L'utilité ſenſible dont la loi Romaine fut pour l'intérêt public, & l'intérêt particulier en accrédita l'étude dans un tems où les ſciences ſublimes, abſtraites & ſpéculatives, n'offroient aucun attrait; ainſi la derniere branche de la littérature ancienne qui étoit reſtée entiere, fut heureuſement la premiere tranſmiſe au Monde moderne. Car il eſt remarquable que dans le déclin de la Rome ſavante, lorſque les Philoſophes dégénérerent en Sophiſtes, ou tomberent dans les abſurdités de la ſuperſtition; lorſque les Poëtes & les Hiſtoriens furent infectés de la même barbarie, les Juriſconſultes, qui, dans les autres pays, ſont rarement des modeles d'é-

rudition & de politeſſe, eurent cependant le courage, par l'étude conſtante & l'imitation fidele de leurs prédéceſſeurs, de conſerver la même juſteſſe dans leurs déciſions, la même préciſion dans leurs raiſonnemens, & la même pureté dans leur langage & leurs expreſſions.

Ce qui fit valoir encore plus la loi civile, fut l'extrême ignorance & l'imperfection de la Juriſprudence, qui l'avoit précédée chez toutes les Nations Européennes, & particuliérement chez les Saxons & les anciens Anglois. Les abſurdités adoptées alors dans l'adminiſtration de la Juſtice, ſe font connoître par les monumens authentiques qui nous reſtent des anciennes loix Saxones, ou la peine dûe à tous les crimes ſe commuoit en une amende pécuniaire ; où la vie & les membres des hommes étoient évalués à prix d'argent ; où les vengeances particulieres, pour toute eſpece d'injures, étoient autoriſées ; où l'épreuve de l'Ordéal, du Gâteau, & enſuite du Duel, fut la méthode reçue de convaincre & de juſtifier les accuſés ; où les Juges

étoient de rustiques Francs Fiéfataires, assemblés d'un moment à l'autre, qui décidoient d'une cause d'après l'altercation des parties. Un état de société semblable, étoit très-peu au-delà du grossier état de nature. La violence régnoit au lieu de maximes équitables & générales ; la prétendue liberté d'alors n'étoit que l'incapacité de se soumettre à un Gouvernement ; & les peuples, privés de la protection s loix, pour leur vie & leur propriété, cherchoient leur sûreté dans l'appui de quelques Chieftains puissans, auxquels ils vouoient un attachement & une obéissance serviles, ou se liguoient volontairement entr'eux.

Les progrès graduels de l'esprit tirerent un peu les Européens de cet état de rudesse, & les affaires, particuliérement dans cette Isle, prirent, de bonne heure, un tour plus favorable à la Justice & à la liberté. Les emplois civils & l'occupation devinrent bientôt honorables parmi les Anglois : la situation de ce peuple ne rendit pas l'attention perpétuelle à la guerre, aussi nécessaire chez eux que chez leurs voisins,

voisins, & tous les égards ne furent plus réservés pour la profession militaire; les Gentilshommes, & même les grands Seigneurs regarderent la connoissance de la loi, comme une partie essentielle de l'éducation : ils étoient moins distraits des études de cette espece par les autres sciences, qu'ils ne le furent ensuite; & du tems de Henri VI, Fortescue nous apprend qu'il y avoit dans les écoles de droit plus de deux mille Etudians, la plûpart d'une naissance distinguée, qui s'appliquoient à ce genre de connoissances civiles; circonstance qui prouve que la science du Gouvernement étoit déjà fort perfectionnée, & qui annonçoit qu'elle se perfectionneroit encore beaucoup plus.

Un des principaux avantages qui résulterent de l'introduction & des progrès des Arts, fut l'introduction & les progrès de la liberté & cette conséquence affecta les Sujets dans leurs capacités *personnelles* & *civiles*.

Si nous considérons les anciens états de l'Europe, nous trouverons que partout la plus grande partie de la société

étoit privée de sa liberté *personnelle*, & vivoit entiérement à la volonté de ses maîtres. Chaque individu, étoit noble ou esclave : les paysans s'achetoient avec la terre ; le peu d'habitans des Villes ne jouissoit pas d'une meilleure condition ; la petite Noblesse même étoit subordonnée par une longue suite de devoirs aux Barons plus puissans qu'elle, ou aux plus grands Vassaux de la Couronne : ceux-ci, quoique placés en apparence dans un rang éclatant, n'ayant cependant que peu de protection des Loix, se trouvoient exposés à tous les orages de l'Etat ; ainsi ils payoient cher, par la situation précaire où ils vivoient, la puissance d'opprimer & de tyranniser leurs inférieurs. Le premier incident qui porta les premiers coups à ce violent systême de Gouvernement, fut l'usage qui commença à s'introduire en France, d'ériger des Communautés & des corporations, pourvues de privileges & d'un Gouvernement municipal, qui les protégerent contre la tyrannie des Barons, & que le Prince même crut prudent de respec-

ter (*a*). Le relâchement des tenures féodales, & l'exécution un peu plus ſtricte du droit public, procura un degré d'indépendance aux Vaſſaux, que leurs prédéceſſeurs ne connoiſſoient pas. Les payſans même, quoique plus tard que les autres claſſes de l'État, ſe dégagerent des chaînes du vilainage, ou de l'eſclavage qu'ils avoient portées autrefois.

Il peut paroître étrange que les progrès des Arts qui ſemblent, chez les Grecs & les Romains, avoir augmenté journellement le nombre des eſclaves, ſoient devenus, dans ces derniers tems, une ſource générale de liberté; mais

(*a*) Les Barons ne tarderent pas à laiſſer paroître leur jalouſie contre les progrès des Arts, qu'ils regardoient comme nuiſibles à leur pouvoir abuſif. On paſſa une Loi, 7. Henri IV. cap. 17. qui défendoit à toute perſonne, ne poſſédant pas vingt ſchellings de revenus en fonds de terre, de mettre ſes enfans en apprentiſſage d'aucun commerce. Les Barons trouvoient déjà que les Villes commençoient à dépeupler les campagnes de cultivateurs, & ne prévoyoient pas combien l'amélioration du commerce augmentoit la valeur de leurs terres. Voyez Cotton, p. 179. Les Rois, pour encourager les Bourgs, leur accorderent le privilege, que tout vilain qui auroit vécu un an dans une corporation quelconque, & auroit été de la tribu, feroit déſormais regardé comme libre.

cette différence dans les événemens; naît d'une grande différence dans les circonſtances qui accompagnerent les inſtitutions. Les anciens Barons, obligés de ſe tenir continuellement en état de guerre, peu curieux d'élégance & de faſte, n'employoient pas leurs vilains comme domeſtiques, encore moins comme manufacturiers; mais ils compoſoient leur ſuite d'hommes libres, dont l'eſprit belliqueux rendoit le Chieftain formidable à tous ſes voiſins, & qui étoient toujours prêts à le ſuivre dans ſes expéditions militaires. Les vilains étoient uniquement occupés à la culture des terres de leur maître, & lui payoient ſes rentes en bled, en troupeaux & en autres productions de la ferme, ou en offices ſerviles qu'ils rendoient dans la Maiſon du Baron, & ſur les fermes qu'il faiſoit valoir lui-même. En proportion que l'Agriculture ſe perfectionna, & que l'argent augmenta, on s'apperçut que ces ſervices ou corvées, quoique très-à charge aux vilains, étoient d'un avantage modique pour le maître. On calcula auſſi que le produit d'une terre

considérable feroit beaucoup plus profitable entre les mains du cultivateur même qui le faifoit naître, qu'à la difpofition du Seigneur, ou de fon bailli qui le recevoient autrefois. On changea donc les corvées, ou fervices, pour des rentes; & les rentes qui fe payoient jadis en nature, pour des rentes d'argent. Comme on découvrit par la fuite, que les fermes étoient mieux cultivées dans les endroits où le payfan avoit fécurité de poffeffion, l'ufage de lui affermer des terres à bail, commença à s'établir & acheva de brifer le joug de la fervitude, déjà fort allégé en comparaifon de l'ancien tems. Le vilainage ceffa de fubfifter peu-à-peu dans les pays les plus civilifés de l'Europe, & l'intérêt du maître, comme celui du ferf, concoururent à ce changement. Les dernieres loix que nous trouvions en Angleterre pour contraindre à ces fortes de fervitudes ou pour les régler, furent paffés fous Henri VII, & quoique les anciens ftatuts fur ce fujet ne foient pas encore révoqués par le Parlement, il paroît qu'avant le regne d'Elifabeth, la dif-

tinction de ferf & d'homme libre s'étoit infenfiblement, mais totalement abolie, & qu'il ne reftoit perfonne dans l'Etat à qui les anciennes loix puffent être appliquées.

La liberté *perfonnelle* devint ainfi prefque générale en Europe; avantage qui prépara l'accroiffement de la liberté *politique* ou *civile*, & qui même, dans les lieux où il n'eut pas cet effet falutaire, fervit à procurer aux membres de la fociété quelques-unes de fes prérogatives les plus effentielles.

La conftitution du Gouvernement Anglois, depuis l'invafion de l'Ifle par les Saxons, peut fe vanter de cette prééminence, qu'en aucun tems la volonté du Monarque ne fut abfolue & fans digue. Mais à d'autres égards, la balance du pouvoir paffa avec beaucoup d'inftabilité aux différens ordres de l'Etat, & cette machine éprouva les mêmes variations qu'éprouvent toutes les inftitutions humaines

Les anciens Saxons, comme les autres Nations Germaines, où chaque individu étoit foldat, où l'indépendance de tous étoit affurée, par une grande

égalité de possessions, semblent avoir adopté un mélange considérable de Démocratie dans leur Gouvernement, & avoir été un des peuples le plus libre dont l'Histoire fasse mention. Après que cette tribu fut établie en Angleterre, spécialement après la dissolution de l'Heptarchie, la grande étendue du Royaume produisit une grande inégalité dans la propriété, & la balance paroît avoir incliné du côté de l'Aristocratie. La conquête normande jetta plus d'autorité entre les mains du Souverain; il ne l'exerça cependant pas sans contradictions, quoique ces contradictions dérivassent moins des formes générales de la constitution, qui n'étoient ni exactes ni régulieres, que de la puissance indépendante dont chaque Baron jouissoit dans son district. L'établissement de la grande charte favorisa de plus en plus l'Aristocratie, imposa des bornes régulieres à l'autorité royale, & peu à-peu introduisit quelque mélange de Démocratie dans la constitution. Mais pendant le période même de l'avénement d'Edouard I, à la mort de Richard III, la condition

des Communes n'étoit nullement desirable. Une espece d'Aristocratie Polonoise devint dominante ; & quoique le pouvoir des Souverains fût limité, le peuple étoit cependant encore loin d'être libre. Il falloit l'autorité presque despotique des Souverains qui régnerent ensuite pour abattre ces petits tyrans effrénés, également ennemis de la paix, de la liberté, & de cette exécution exacte des loix qui, dans le siecle suivant, mit le peuple en état d'ériger un plan de liberté équitable & réguliere.

Dans chacune de ces altérations successives, la seule regle de Gouvernement qui soit intelligible ou de quelque autorité, est la coutume du siecle, & les maximes d'administration les plus généralement approuvées & suivies. Ceux qui, par un prétendu respect pour l'antiquité, réclament à tout moment le plan originaire de la constitution, couvrent seulement leur génie inquiet, & leur ambition particuliere, d'un voile vénérable. Quelque période qu'il leur plaise de citer pour leur modele, ils pourront encore re-

monter à un période plus ancien, où ils trouveront les mesures de pouvoir entiérement différentes, & où chaque circonstance, attendu la plus grande barbarie du tems, leur paroîtra toujours moins digne d'imitation. Enfin, une Nation civilisée, comme la Nation Angloise, qui a eu le bonheur d'établir le systême de liberté le plus parfait, le plus fini, qui ait jamais été compatible avec un Gouvernement, devroit sur-tout être circonspecte à réclamer les usages de ses ancêtres, & à regarder les maximes d'un siecle grossier comme des regles certaines pour sa conduite actuelle. La connoissance de l'histoire des tems les plus reculés du Gouvernement Anglois, est *utile* principalement pour apprendre à ce peuple à chérir sa constitution présente par la comparaison, ou le contraste de sa condition actuelle avec celle de ses premiers peres. Cette connoissance est *curieuse* aussi, pour lui montrer les antiques originaux, presque toujours foibles & défigurés, des institutions les plus nobles ; & pour l'instruire du mêlange considérable d'accidens im-

prévus qui concourt ordinairement avec une légere dose de sagesse & de prévoyance, à construire la machine compliquée du Gouvernement le plus parfait.

Fin du Tome sixieme.

